



Rapport Annuel

2014/2015

 **ROTHSCHILD & CO**
(anciennement Paris Orléans)

Rapport Annuel 2014/2015



Sommaire

Message du Gérant	06
Message du Président du Conseil de surveillance	11
1. Présentation	13
Présentation des métiers	14
Présence mondiale	16
Gouvernance	18
Organigramme économique du Groupe	21
Responsabilité sociale de l'entreprise	22
Carnet de l'actionnaire	23
2. Revue des métiers	27
Conseil financier	28
Banque privée et gestion d'actifs	34
Capital-investissement et dette privée	42
3. Rapport de gestion	51
Résultats au 31 mars 2015	52
Informations relatives à la Société et au capital social	54
Gouvernement d'entreprise	67
Responsabilité sociale de l'entreprise	107
Autres informations	120
4. Comptes	123
Comptes consolidés	124
Comptes sociaux	186

Paris Orléans dans le temps

1838	Fondation de Paris Orléans, société de chemin de fer française.
1937	Paris Orléans abandonne l'activité ferroviaire.
1982	Paris Orléans sert de pivot à la relance des activités françaises de la maison Rothschild suite à la nationalisation de la Banque Rothschild en 1981.
2003	Unification et optimisation de la structure du Groupe au niveau mondial par la création d'une nouvelle entité de tête, Concordia BV, détenue à parité par Paris Orléans et la branche anglaise de la famille Rothschild.
2008	Prise de contrôle des activités de conseil financier au niveau mondial et réorganisation de l'actionnariat familial.
2012	Réorganisation et transformation de Paris Orléans, pour rationaliser son organisation, optimiser ses fonds propres réglementaires et pérenniser son contrôle familial, avec sa conversion en tant que société en commandite par actions.
2015	Paris Orléans sera renommé Rothschild & Co.
Aujourd'hui	Groupe intégré offrant une gamme complète de services et de conseil financier à travers le monde.

Chiffres clés

Au 31 mars 2015

43
pays

présence mondiale

2 853

collaborateurs

(2 804 au 31 mars 2014)

1 403 M€

de revenus

(1 108 M€ au 31 mars 2014)

268 M€

de résultat d'exploitation

(129 M€ au 31 mars 2014)

1 419 M€

**de fonds propres
– part du Groupe**

(1 269 M€ au 31 mars 2014)

Message du Gérant

Message du Président

Chers actionnaires,

Je suis heureux d'annoncer que l'année 2014/2015 a été un millésime très positif pour le Groupe, nos actionnaires et nos collaborateurs avec un résultat net – part du Groupe en hausse, pour s'établir à 144 millions d'euros.

Ce bon résultat reflète la progression de nos trois principaux métiers – Conseil financier, Banque privée et gestion d'actifs et Capital-investissement et dette privée – ainsi que la réduction progressive de nos anciennes activités bancaires.

Le métier de Conseil financier a signé sa meilleure performance depuis le début de la crise financière avec des revenus atteignant 880 millions d'euros, soutenu par la vigueur du conseil en fusions et acquisitions et du conseil en financement. Le métier Capital-investissement et dette privée a enregistré d'excellents résultats sur l'année, générant 145 millions d'euros de revenus. Toutefois, ils intègrent d'importants gains exceptionnels issus d'investissements pour compte propre, lesquels ne se reproduiront pas. Les revenus du métier Banque privée et gestion d'actifs se sont élevés à 336 millions d'euros,

leur plus haut niveau depuis cinq ans, portés par des conditions de marché favorables et une solide collecte nette à travers le monde.

Les perspectives devraient rester favorables à nos activités. L'économie mondiale s'est bien remise de la crise financière : le PIB par habitant est supérieur à son niveau d'avant-crise et la progression de l'activité économique semble se poursuivre. Néanmoins, nous devons faire face à certains risques et défis. Les trajectoires de croissance et les politiques monétaires semblent diverger : d'un côté les États-Unis et le Royaume-Uni, et de l'autre les principales économies de l'Union européenne et d'Asie. Or les conséquences à long terme de cette tendance restent obscures. Les valorisations des actifs et des taux de change sont affectés par des politiques monétaires accommodantes. Des investisseurs peu enclins à la prudence pourraient y laisser des plumes lorsque les banques centrales durciront le ton. D'un point de vue géopolitique, les tensions au Moyen-Orient et en Europe de l'Est sont exacerbées. Par ailleurs, nos activités pourraient être fortement affectées par un éventuel « Brexit ». Enfin, sans remettre en cause le caractère inacceptable d'anciennes pratiques du secteur bancaire, la mise en place de réglementations toujours plus coûteuses engendre une augmentation constante du coût des services fournis à nos clients.

Changement de nom

Lors de notre prochaine Assemblée générale annuelle, qui aura lieu en septembre, nous proposerons de changer le nom de la Société Paris Orléans pour Rothschild & Co afin de mettre l'accent à la fois sur la présence d'actionnaires de long terme qui accompagnent notre famille dans cette entreprise, mais aussi sur la culture de partenariat qui prévaut au sein de notre Groupe. Le succès à long terme du Groupe repose sur l'engagement et le rôle des membres de ma famille. Nous continuons d'être au cœur du Groupe suite au renforcement du contrôle familial lors de la transformation juridique réalisée en 2012.



David de Rothschild

Responsabilité sociale

Le sens de la responsabilité à l'égard de nos collaborateurs, de l'environnement et des communautés est profondément ancré au sein du Groupe. Nous nous attachons à assurer le développement et la fidélisation de nos collaborateurs et mettons un point d'honneur à promouvoir l'intégration et la diversité. Cette culture ne régit pas seulement les relations internes du Groupe, elle est également essentielle aux relations que nous entretenons avec nos clients. En outre, nous nous engageons activement dans des programmes de bénévolat auprès de communautés locales. Au cours de l'année, nous avons lancé le programme « *Rothschild in the Community* » dans 10 villes à travers le monde afin d'encourager les collaborateurs à s'engager dans des missions de bénévolat en fonction de leurs disponibilités et de leurs compétences. Nos collaborateurs ont consacré plus de 4 000 heures à ce programme ; le bureau de Londres a même enregistré un taux de participation de plus de 50 %. Enfin, nous intégrons les questions environnementales dans le cadre de nos activités : plus de 70 % des collaborateurs du Groupe se préoccupent désormais de leur empreinte écologique au travail. Ce chiffre devrait par ailleurs s'accroître grâce au travail de notre réseau de volontaires, les *Green champions*, au sein du Groupe.

Dividende

PO Gestion SAS proposera un dividende en numéraire de 0,60 euro par action, en hausse de 20 %, à l'Assemblée générale annuelle de Paris Orléans du 24 septembre 2015, qui est appelée à approuver les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2015.

Le Groupe souhaite adopter une politique progressive de distribution de dividende au fil des années afin de lisser l'impact négatif de la volatilité éventuelle des résultats.

Nominations au Conseil de surveillance

Cette année, nous avons eu le plaisir d'accueillir cinq nouveaux membres au sein du Conseil de surveillance : Angelika Gifford, Arielle Malard de Rothschild, Carole Piwnica, Luisa Todini et Daniel Daeniker. L'expérience, les compétences et la diversité apportés par ces nouveaux membres ont enrichi le Conseil de surveillance et nous souhaitons les remercier à ce titre d'avoir choisi notre Groupe.

Enfin, nous souhaitons adresser nos remerciements à nos actionnaires et à nos clients pour leur soutien indéfectible. Nous sommes convaincus que la pérennité et la stabilité de l'actionnariat du Groupe, sa structure financière solide et la qualité des équipes nous permettront d'atteindre nos objectifs. Nous restons confiants quant à la capacité du Groupe à assurer à ses actionnaires des rendements solides sur le long terme et un service exceptionnel à ses clients.

David de Rothschild,
Président de PO Gestion SAS,
associé commandité
et gérant de Paris Orléans.

Message des Directeurs exécutifs

Les bons résultats en 2014/2015 reflètent les progrès importants dans l'ensemble de nos principaux métiers, et démontrent le succès de notre stratégie de croissance et de notre gestion des coûts rigoureuse ainsi que la force de notre modèle d'entreprise diversifié, qui nous confère un positionnement favorable pour faire face à l'incertitude de la conjoncture économique.

Le Groupe

Les revenus du Groupe ont été en forte progression en 2014/2015, atteignant 1 403 millions d'euros, contre 1 108 millions d'euros en 2013/2014, soit un accroissement de 27 %. Le résultat d'exploitation a plus que doublé, passant de 129 millions d'euros en 2013/2014 à 268 millions pour l'année 2014/2015. Du fait de cette solide performance, le résultat net – part du Groupe ressort à 144 millions d'euros, contre 8 millions d'euros en 2013/2014. Ces revenus incluent des plus-values de cession particulièrement élevées pour l'activité de Capital-investissement et dette privée peu susceptibles de se reproduire en 2015/2016.

Conseil financier

Les revenus du Conseil financier ont atteint 880 millions d'euros, en hausse de 28 % par rapport à l'année précédente, représentant notre meilleure performance depuis la crise financière.

Les revenus du conseil en fusions et acquisitions se sont élevés à 558 millions d'euros, soit un accroissement de 33 % par rapport à l'an passé (443 millions d'euros). A titre de comparaison, la valeur des transactions sur le marché mondial des fusions et acquisitions a augmenté de 21% sur la même période. Cette performance reflète l'amélioration

permanente de nos parts de marché, particulièrement en Europe mais aussi sur les opérations transfrontalières. La croissance des revenus sur l'année a été très soutenue en Europe, en Asie et en Australie.

Le Groupe bénéficie d'une position de leadership au plan mondial dans le conseil en fusions et acquisitions, se situant à la 4^{ème} place mondiale en nombre d'opérations réalisées. En Europe, le Groupe continue de dominer le marché en conseillant plus d'opérations que n'importe lequel de ses concurrents – une position que Rothschild occupe depuis plus d'une décennie.

Les revenus du conseil en financement se sont établis à 292 millions d'euros, contre 246 millions d'euros l'année précédente, en forte hausse sur l'année (+19 %). Cette performance a été rendue possible par la position privilégiée du Groupe auprès d'entreprises, de gouvernements et de fonds d'investissement. Au cours de l'année 2014/2015, Rothschild est intervenu dans près de 220 opérations de restructuration et de conseil en matière de dettes, pour une valeur totale de 182 milliards de dollars US, et a ainsi amélioré sa position, tant en nombre qu'en valeur, en se hissant respectivement aux 2^{ème} et 3^{ème} places mondiale. Rothschild a également conseillé 29 introductions en Bourse pour un montant total de 46 milliards de dollars US, y compris la plus importante de l'histoire (Alibaba), et continue de se voir attribuer plus de mandats européens que tout autre conseiller indépendant.

Banque privée et Gestion d'actifs

Au cours de l'année 2014/2015, les revenus de la Banque privée et de la gestion d'actifs ont atteint 336 millions d'euros, 10 % de plus que l'année dernière (307 millions d'euros), soit le meilleur niveau depuis cinq ans, portés par la croissance de 23 % des actifs sous gestion, qui ont atteint 52,1 milliards d'euros au 31 mars 2015 (contre 42,3 milliards d'euros au 31 mars 2014), grâce à des conditions de marché favorables et à une collecte nette élevée au sein des implantations de la Banque privée au Royaume-Uni, en France, en Belgique, en Allemagne et en Suisse (+ 2,3 milliards d'euros) ainsi qu'au sein de la gestion d'actifs (+ 1,1 milliard d'euros).

Les activités européennes de Banque privée ont connu une croissance des actifs sous gestion et des revenus, grâce à des afflux d'actifs importants mais aussi à des marchés particulièrement performants. Le Groupe poursuit le renforcement de l'activité de Banque privée tournée vers des clients résidents au détriment d'une activité au profit de clients non résidents. En Suisse, la hausse de la devise a légèrement pénalisé les résultats.

Olivier Pécoux et Nigel Higgins



Malgré un contexte réglementaire plus contraignant, nous maintenons nos objectifs de croissance et de conquête de nouveaux clients tout en optimisant notre organisation. Les équipes d'investissement de Londres et Francfort ont été renforcées, ainsi que les équipes commerciales de Paris, Genève, Zurich et Bruxelles. Notre capacité à convertir de nombreux prospects en clients effectifs demeure importante. Le Groupe a eu le privilège de voir son activité de Banque privée récompensée par des prix prestigieux au Royaume-Uni, en France et en Suisse, signes de la reconnaissance de la profession pour ses performances.

Rothschild Bank AG a conclu un accord de non poursuite avec le Département américain de la Justice (DoJ). Le règlement de la responsabilité financière de 11,5 million de dollars résultant de la participation au Programme et des frais liés, professionnels et autres, était couvert par la provision préalablement constituée.

En Europe, la Gestion d'actifs et la distribution de fonds récolte les fruits des investissements réalisés en vue d'élargir l'offre de produits ainsi que ses capacités de distribution. La collecte a été soutenue en Europe continentale au cours de l'exercice 2014/2015. Aux États-Unis, la qualité des performances de nos fonds nous a permis de développer notre activité, vis-à-vis à la fois d'une clientèle institutionnelle et du marché des particuliers.

Capital-investissement et dette privée

Au cours de l'exercice 2014/2015, cette activité a généré des revenus de 145 millions d'euros, en très forte croissance par rapport à l'année précédente (74 millions).

Le Groupe a profité de la reprise des marchés pour céder un certain nombre de ses investissements pour compte propre, générant des plus-values très significatives. Des cessions ont été réalisées pour un montant de 197 millions d'euros et ont généré 111 millions d'euros de plus-values nettes. Par ailleurs, 100 millions d'euros ont été investis, dont 21 millions d'euros pour compte propre et 79 millions pour le compte du Groupe dans les fonds gérés pour compte de tiers.

Cette activité a connu un exercice 2014/2015 très dynamique avec la poursuite de l'élargissement de son offre de produits destinés aux institutions, aux *family offices* et aux particuliers fortunés. Compte tenu de ces éléments, les actifs sous gestion sont passés de 3,2 milliards d'euros au début de l'année à 3,8 milliards d'euros à la fin de celle-ci.

Bilan

Le Groupe conserve un important volant de liquidités. Au 31 mars 2015, les disponibilités placées auprès des banques centrales et des banques représentaient 57 % de l'actif total (contre 54 % au 31 mars 2014).

Le ratio de solvabilité atteint 20,5 % (18,3 % à mars 2014) avec les règles Bâle III sans application des phases transitoires, ce qui est nettement supérieur au minimum de 10,5 % requis.

Les capitaux propres – part du Groupe sont passés de 1 269 millions d'euros au 31 mars 2014 à 1 419 millions d'euros au 31 mars 2015, en raison du résultat de l'exercice (144 millions d'euros).

Perspectives

Certains métiers du Groupe sont volatils et fortement dépendants de la conjoncture et des perspectives économiques qui demeurent par nature toujours incertaines. Le marché des fusions et acquisitions a connu une forte progression au cours de l'année précédente dans toutes les régions, toutefois, rien ne permet d'anticiper la poursuite de cette croissance, bien que le *pipeline* actuel demeure solide. Rothschild est bien positionné pour profiter des opportunités qui émergeront et poursuivre activement une stratégie d'amélioration de ses parts de marché partout dans le monde. L'activité de Capital-investissement et dette privée souhaite renforcer le développement de ses actifs sous gestion via son offre de produits. Cependant, les plus-values de cessions seront en deçà du niveau atteint au cours de 2014/2015, où le Groupe a cédé un certain nombre d'investissements avec des plus-values très significatives qui ne pourront être de même ampleur au cours de l'exercice actuel. Concernant la Banque privée et la gestion d'actifs, nous prévoyons une croissance des actifs sous gestion en raison d'une politique commerciale dynamique et des bonnes performances réalisées à ce jour.

Le Groupe reste concentré pour améliorer sa rentabilité, maîtriser ses coûts et mettre en œuvre des synergies entre ses trois principaux métiers. La stabilité et la pérennité de l'actionariat du Groupe, sa structure financière solide et la qualité de ses équipes représentent des atouts essentiels dans la poursuite de son développement. Le Groupe reste confiant dans sa capacité à assurer à ses actionnaires des rendements solides sur le long terme.

Nigel Higgins et Olivier Pécoux,
Directeurs exécutifs de PO Gestion SAS.

Message du Président du Conseil de surveillance

Chers actionnaires,

Comme vous le constaterez à la lecture du présent rapport annuel, les bons résultats cette année traduisent une forte progression par rapport à l'année passée. Nous ne pouvons que nous réjouir de la contribution de tous les métiers du Groupe à ce résultat.

Au nom du Conseil de surveillance, je tenais à féliciter la Gérance, plus particulièrement son Président, David de Rothschild, les deux Directeurs exécutifs, Nigel Higgins et Olivier Pécoux et Alexandre de Rothschild, *Managing Director*, pour la qualité de leurs équipes tout en les remerciant d'avoir rendu possible ces bonnes performances. Le talent et l'expérience de nos collaborateurs, la stabilité de la structure de notre actionariat à long terme et la solidité de notre position financière nous permettront de poursuivre notre développement, en dépit de l'incertitude économique persistante.

Le Conseil de surveillance, confiant dans l'avenir de notre Groupe, apporte donc son soutien à la proposition d'augmenter le dividende de 0,50€ à 0,60€.

Une fois de plus cette année, le Conseil de surveillance, assisté de ses quatre comités, a été fortement impliqué dans le bon fonctionnement de la Société. Tous nos partenaires et collaborateurs travaillent étroitement avec le Conseil, en toute transparence et en confiance.

En septembre 2014, cinq nouveaux membres du Conseil de différentes nationalités ont été nommés, contribuant ainsi à la diversité du Conseil et à l'apport de nouvelles compétences, en phase avec l'organisation du Groupe et sa dimension internationale. Notre Conseil rassemble désormais seize personnalités de premier plan faisant autorité dans leurs domaines de compétence, dont une majorité de membres indépendants.

Le changement de dénomination sociale de la Société en Rothschild & Co sera soumis à votre approbation lors d'une Assemblée générale extraordinaire, en septembre prochain. Votre Conseil estime que Rothschild & Co est le nom le plus approprié pour la Société. Il souligne la présence sur le long terme et l'engagement personnel des membres de ma famille au sein du Groupe, mais également la présence long terme d'autres actionnaires et associés impliqués dans la gestion des affaires de la Société.

Je vous remercie de la confiance et de l'attention que vous portez dans la prospérité à long terme du Groupe.

Éric de Rothschild
Président du Conseil de surveillance



Éric de Rothschild





Présentation

Présentation des métiers	14
Présence mondiale	16
Gouvernance	18
Organigramme économique du Groupe	21
Responsabilité sociale de l'entreprise	22
Carnet de l'actionnaire	23

Présentation des métiers

Conseil financier

- Conseil en fusions et acquisitions
- Conseil en financement
 - Financement et restructuration de dette
 - Marché de capitaux

- Plateforme mondiale avec une présence dans plus de 40 pays
- 860 banquiers, dont 186 *Managing Directors*
- Conseil de quelque 530 transactions pour une valeur totale de 490 milliards de dollars US

6^{ème} mondial
en montant des revenus

4^{ème} mondial &
1^{er} européen
en nombre d'opérations de fusions et acquisitions réalisées⁽¹⁾

Banque privée et gestion d'actifs

- Banque privée
- Gestion d'actifs
- Services de fiducie

- Forte présence en Europe avec des extensions ciblées en Asie et aux États-Unis
- 111 banquiers privés
- 62 *investment managers* en gestion d'actifs

52,1 Mds€
d'actifs sous gestion

Capital-investissement et dette privée

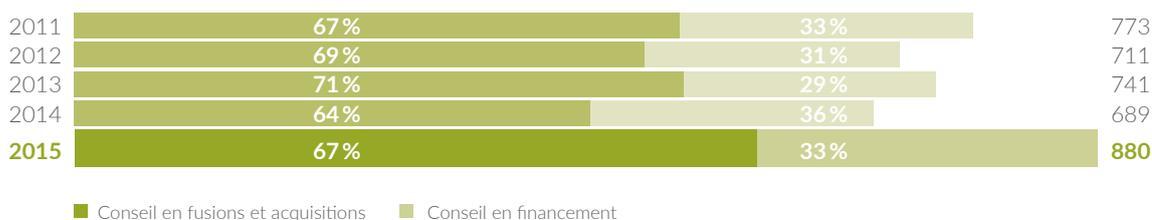
- Capital-investissement
- Dette privée
- Investissement pour compte propre
- Solide position en France et au Royaume-Uni
- Investissements pour compte propre dans les pays émergents
- 52 professionnels de l'investissement

3,8 Mds€
d'actifs sous gestion

(1) Source : Thomson Reuters, transactions réalisées, classement en fonction du nombre d'opérations. Exclut les cabinets comptables.

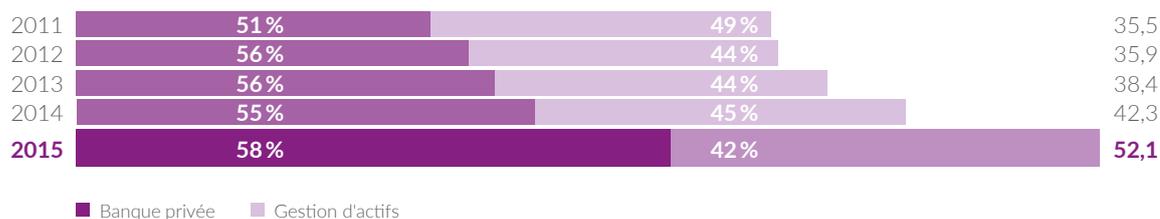
Revenus de l'activité de Conseil financier

(en millions d'euros, au 31 mars 2015)



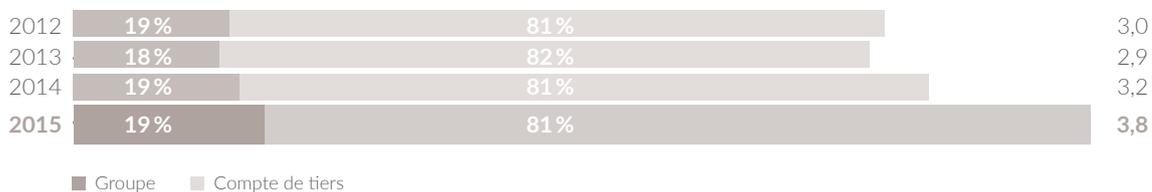
Actifs sous gestion

(en milliards d'euros, au 31 mars 2015)

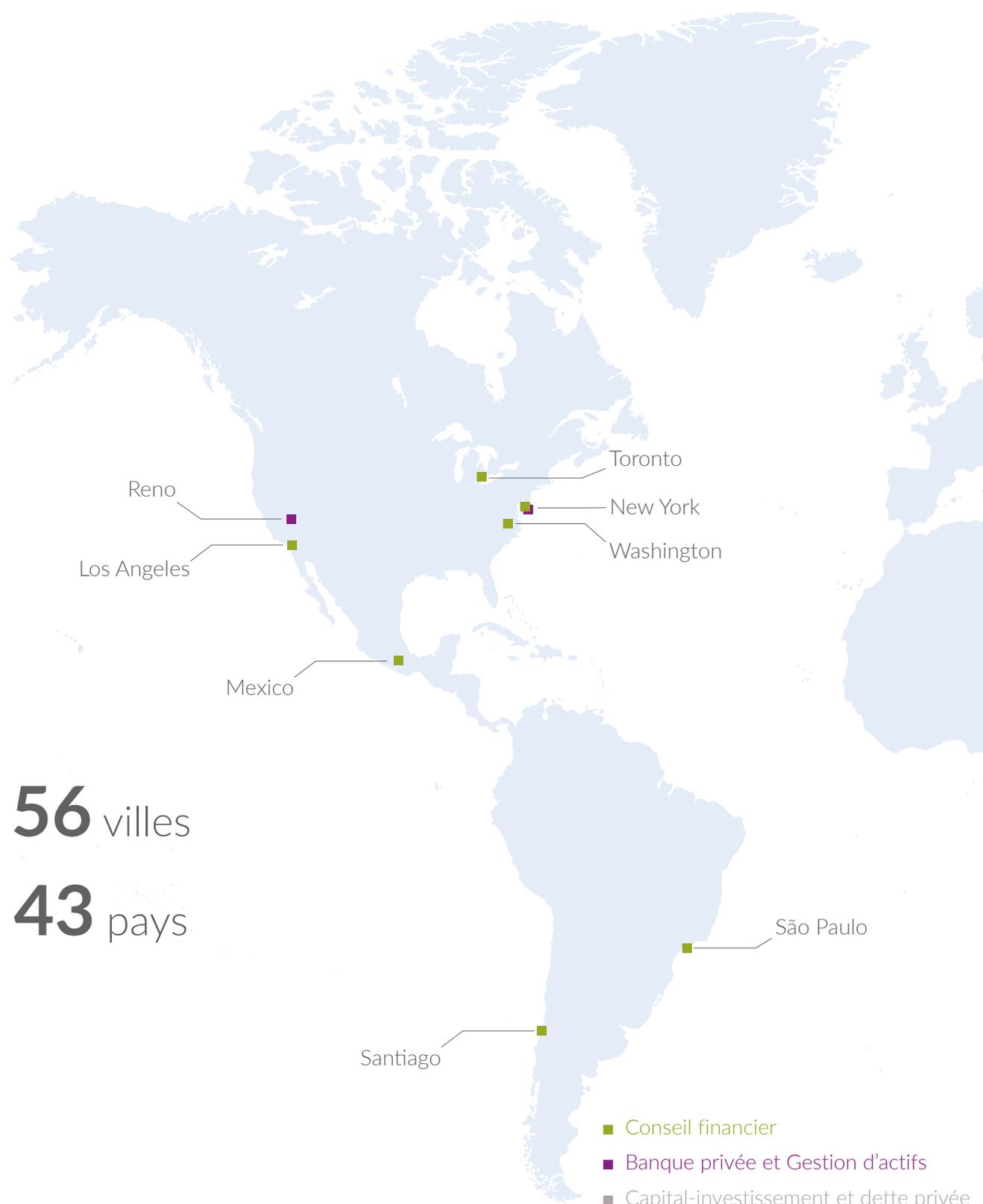


Actifs sous gestion

(en milliards d'euros, au 31 mars 2015)



Présence mondiale



56 villes

43 pays



Gouvernance



De gauche à droite :
Olivier Pécoux,
Alexandre de Rothschild,
David de Rothschild
et Nigel Higgins.

La gouvernance de Paris Orléans repose sur un organe de direction, PO Gestion SAS, le Gérant, assisté du *Group Management Committee*, et sur un organe de surveillance, le Conseil de surveillance.

PO Gestion SAS, Gérant

Le rôle de PO Gestion SAS est de gérer la Société et le Groupe, dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi et les statuts au Conseil de surveillance et aux Assemblées générales des actionnaires.

PO Gestion SAS est dirigé par son Président, David de Rothschild, et par son Conseil de gérance, composé de ses deux Directeurs exécutifs, Nigel Higgins et Olivier Pécoux, et de son Directeur, Alexandre de Rothschild. Sa mission consiste en la direction stratégique du Groupe.

David de Rothschild
Président

Nigel Higgins
Co-Directeur exécutif

Olivier Pécoux
Co-Directeur exécutif

Alexandre de Rothschild
Directeur

Group Management Committee

Le *Group Management Committee* est le comité exécutif opérationnel et fonctionnel qui assiste le Gérant pour assurer le bon fonctionnement et l'efficacité du Groupe.



14
membres

De gauche à droite : Veit de Maddalena, Richard Martin, Jonathan Westcott, Paul Barry, Robert Leitão, Alain Massiera, Olivier Pécoux, Nigel Higgins, Alexandre de Rothschild, Gary Powell, Mark Crump, Marc-Olivier Laurent, Jean-Louis Laurens, Bruno Pfister.

Management

Nigel Higgins et Olivier Pécoux
Co-Directeurs exécutifs

Responsables métiers

Robert Leitão
Responsable du Conseil financier

Jean-Louis Laurens
Responsable de la Gestion d'actifs

Alain Massiera
Responsable de la Banque privée (Paris)

Bruno Pfister
Président exécutif du *Wealth Management & Trust*

Richard Martin
Co-Responsable du *Wealth Management & Trust*

Veit de Maddalena
Co-Responsable du *Wealth Management & Trust*

Marc-Olivier Laurent
Responsable du Capital-investissement et dette privée

Alexandre de Rothschild
Responsable de *Paris Orléans Proprietary Investment*

Responsables fonctions support

Paul Barry
Directeur des ressources humaines

Mark Crump
Directeur financier

Gary Powell
Directeur stratégie et développement d'entreprise

Jonathan Westcott
Directeur de la conformité et du juridique

Gouvernance

Conseil de surveillance et comités spécialisés

Le Conseil de surveillance contrôle en permanence la gestion de la Société. Il s'appuie sur quatre comités spécialisés : le Comité d'audit, le Comité stratégique, le Comité des rémunérations et des nominations et le Comité des risques.

16
membres

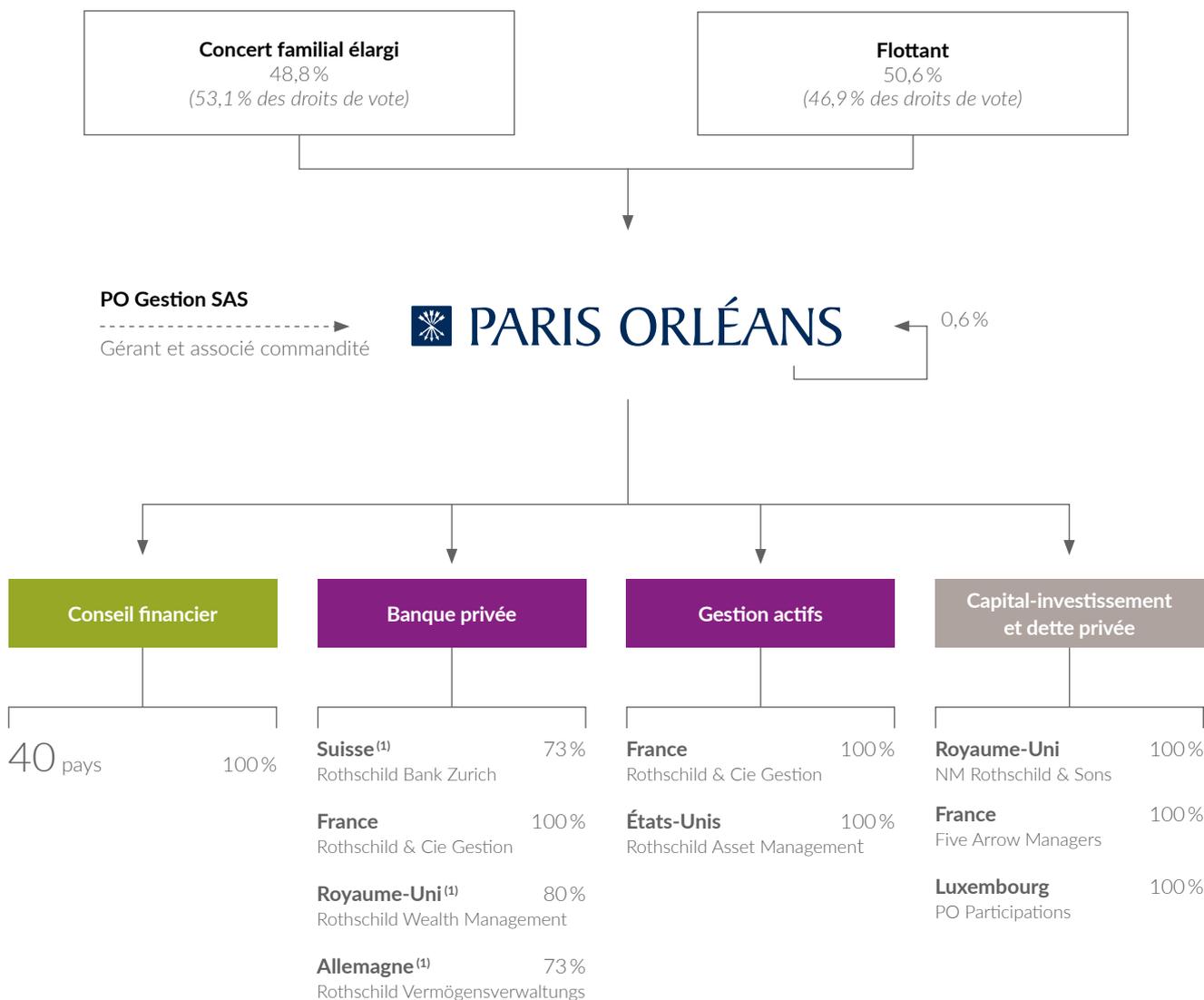
7
nationalités

Membres	Nationalité	Conseil de surveillance	Comités spécialisés			
			Comité d'audit	Comité stratégique	Comité des rémunérations et des nominations	Comité des risques
Éric de Rothschild	Français	■ ■		■		
André Lévy-Lang	Français	■ ■	■	■	■	
François Henrot	Français	■ ■		■		
Martin Bouygues	Français	■				
Dr. Daniel Daeniker	Suisse	■		■		■
Sylvain Héfès	Français	■	■		■ ■	
Angelika Gifford	Allemande	■				
Lord Leach	Britannique	■		■		
Arielle Malard de Rothschild	Française	■				
Lucie Maurel-Aubert	Française	■		■		
Carole Piwnica	Belge	■	■	■		
Anthony de Rothschild	Britannique	■				
Jacques Richier	Français	■				
Sipko Schat	Néerlandais	■				■ ■
Peter Smith	Britannique	■	■ ■	■	■	
Luisa Todini	Italienne	■			■	

- Président
- Vice-Président
- Membre indépendant
- Membre non indépendant

Organigramme économique du Groupe

(au 31 mars 2015)



(1) Intérêts minoritaires détenus par la famille Rothschild.

Responsabilité sociale de l'entreprise

Le Groupe est animé par un grand sens de la **responsabilité** à l'égard de **ses collaborateurs**, de **l'environnement** et des **communautés** au sein desquelles il évolue.

Ressources humaines

Nous avons vocation à former et fidéliser une équipe d'envergure mondiale

- 2 853 collaborateurs dans le monde dont 40% de femmes
- Une culture de l'intégration qui favorise la diversité
- Le recrutement et la promotion fondés sur le mérite
- Une vaste palette d'opportunités de formation et de perfectionnement
- Une attention particulière accordée au bien-être notamment à travers la mise en place d'un environnement professionnel sain et sûr

Environnement

Nous veillons à limiter l'impact de nos activités sur l'environnement

- Nomination d'un responsable dédié aux questions environnementales
- Périmètre du rapport environnemental élargi de 50% avec deux villes supplémentaires impliquées
- Une approche plus dynamique du recueil de données
- Un réseau grandissant de *Green Champions* internationaux
- Une collaboration active avec le principal organisme de bienfaisance de Londres pour la préservation de l'environnement

Engagement communautaire

Le programme *Rothschild in the Community* encourage les collaborateurs à partager leur temps et leurs compétences

- Des programmes d'investissement communautaires dans 10 villes
 - Plus de 4 000 heures consacrées au volontariat cette année
 - Plus de 50 % des employés de Londres s'engagent dans des actions communautaires chaque année
 - Des initiatives pour soutenir les perspectives d'avenir de jeunes défavorisés
 - Notre engagement distingué pour la sixième année consécutive dans le cadre de l'initiative *Business in the Community*
-

Carnet de l'actionnaire

Données boursières

(Exercice clos le 31 mars)

	2011	2012	2013	2014	2015
Capitalisation boursière (en millions d'euros)	634,5	552,4	1 262,1	1 279,9	1 402,8

Cours de l'action (en euros)

À la fin de l'exercice	19,60	17,00	17,80	18,00	19,70
Maximum	20,30	20,10	17,90	20,70	19,70
Minimum	18,00	14,00	16,20	16,80	16,40
Cours moyen au cours de l'année	19,00	17,30	16,90	18,10	17,60

Nombre d'actions et certificats d'investissement

Émis	32 373 515	32 515 587	70 903 029	71 104 108	71 137 036
<i>Dont actions propres</i>	813 320	714 120	693 504	644 197	442 701

Par action (en euros)

Dividende net	0,40	0,50	0,50	0,50	0,60 ⁽¹⁾
Résultat par action	3,48	1,24	0,68	0,11	2,08

(1) Dividende proposé à l'Assemblée générale du 24 septembre 2015.

Données de marché

Valeur totale des échanges (en euros)	36 654 240	24 599 627	64 681 721	65 696 798	63 844 931
Volume d'échange	1 953 209	1 429 983	3 808 255	3 741 749	3 463 602
Volume moyen journalier	7 541	5 543	15 112	14 616	13 583

Hors blocs exceptionnels sur la période

Valeur totale des échanges (en euros)	36 654 240	24 599 627	28 608 201	37 153 977	63 844 931
Volume d'échange	1 953 209	1 429 983	1 708 255	2 141 749	3 463 602
Volume moyen journalier	7 541	5 543	6 779	8 366	13 583

Évolution du cours de l'action Paris Orléans

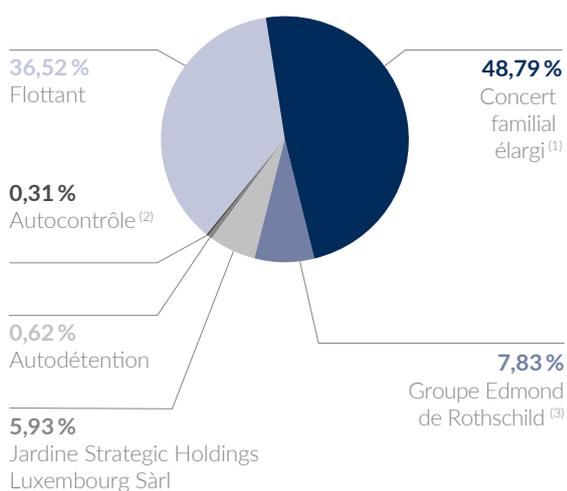


Carnet de l'actionnaire

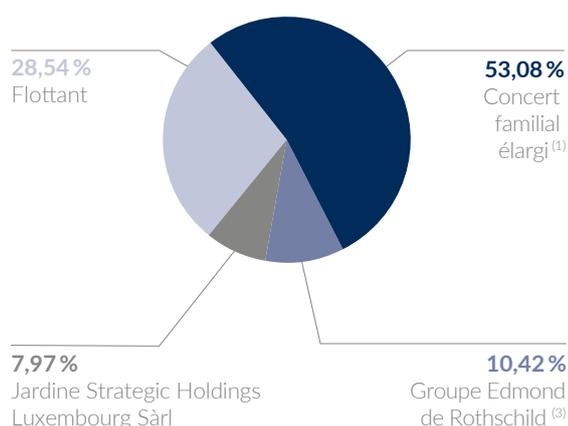
Structure de l'actionnariat

(au 31 mars 2015)

Capital social



Droits de vote exerçables



(1) Se reporter à la page 59 pour plus de détails.

(2) Hors actions d'autocontrôle détenues par NM Rothschild & Sons Ltd, membre du concert familial élargi.

(3) Sociétés du Groupe Edmond de Rothschild agissant de concert.

Dividende proposé

PO Gestion SAS, gérant commandité de Paris Orléans, proposera un dividende en numéraire de 0,60 euro par action, en hausse de 20 %, à l'Assemblée générale annuelle de Paris Orléans appelée à approuver les états financiers de l'exercice clos le 31 mars 2015, le 24 septembre 2015.

29 septembre 2015

Date d'arrêté

30 septembre 2015

Date de détachement du coupon

1^{er} octobre 2015

Date de mise en paiement du dividende

Liquidité du titre

Depuis janvier 2008, Paris Orléans a confié à une filiale, Rothschild & Cie Banque, la mise en œuvre du contrat de liquidité afin d'accroître la liquidité du titre, de régulariser le cours de la Bourse, et d'éviter d'éventuelles différences injustifiées entre sa valeur de marché et sa valeur réelle. Lors de la mise en place du contrat, 150 000 titres Paris Orléans ont été mis à la disposition du gestionnaire de liquidité.

Au 31 mars 2015, 500 actions and 4,4 millions d'euros figuraient au compte du contrat de liquidité⁽⁴⁾.

Chaque semestre, la Société communique le bilan de la mise en œuvre du contrat de liquidité. Ces communiqués sont disponibles sur le site Internet de la Société, à la rubrique « Relations Investisseurs - Informations réglementées ».

(4) Se reporter à la section intitulée « Rachat par la société de ses propres actions » en page 58.

Communication financière

Tout au long de l'année, Paris Orléans publie des informations à l'intention de ses actionnaires, notamment des communiqués en français et en anglais, sur les résultats semestriels et annuels, les revenus trimestriels et tout autre événement majeur ayant trait au Groupe, conformément à la réglementation et à l'usage en ces domaines.

Le site Internet de Paris Orléans permet aux visiteurs de consulter l'actualité, le cours de l'action ainsi que l'ensemble des publications de la Société. Le rapport annuel peut être consulté et téléchargé via le site Internet.

Les visiteurs peuvent également s'inscrire sur la liste de diffusion électronique afin de recevoir les communiqués de presse de la Société au fur et à mesure de leur publication. Ils peuvent aussi obtenir, à tout moment, des informations auprès des services de Relation investisseurs.

L'ensemble des informations relatives aux métiers du Groupe Rothschild sont disponibles à l'adresse : www.rothschild.com.

Paris Orléans confirme son éligibilité au PEA-PME, dont les critères d'éligibilité ont été précisés par le décret n° 2014-283 du 4 mars 2014, à savoir moins de 5 000 salariés, d'une part, et un chiffre d'affaires annuel inférieur à 1,5 milliard d'euros ou un total de bilan inférieur à 2 milliards d'euros, d'autre part.

Information sur l'action

Code ISIN : FR0000031684

Code mnémorique : PAOR

Marché de cotation : Euronext Compartiment A (France)

Place de cotation : Paris

Calendrier financier

6 août 2015 (après la clôture du marché)

Informations financières du premier trimestre de l'exercice 2015/2016

24 septembre 2015 (10h30)

Assemblée générale annuelle des actionnaires

1^{er} octobre 2015

Date de mise en paiement du dividende

24 novembre 2015 (après la clôture du marché)

Résultats du premier semestre de l'exercice 2015/2016

11 février 2016 (après la clôture du marché)

Informations financières du troisième trimestre de l'exercice 2015/2016

22 juin 2016 (après la clôture du marché)

Résultats de l'exercice 2015/2016

Relations investisseurs

Marie-Laure Becquart

marie-laure.becquart@rothschild.com

Téléphone : + 33 (0)1 53 77 65 10

23 bis avenue de Messine

75008 Paris

Sites Internet :

www.paris-orleans.com

www.rothschild.com



2

Revue des métiers

Conseil financier	28
Banque privée et gestion d'actifs	34
Capital-investissement et dette privée	42

Conseil financier

Le Conseil financier (*Global Financial Advisory*) regroupe les activités de conseil en fusions et acquisitions, de conseil en financement et restructuration de dettes et de conseil sur les opérations de marchés de capitaux. Ces activités sont exercées en toute indépendance et objectivité pour le compte d'entreprises, de gouvernements, d'institutionnels et de particuliers.

Notre métier

Notre activité de Conseil financier se différencie avec son modèle d'entreprise centré exclusivement sur un conseil objectif et sans conflit d'intérêts, ainsi que sur des relations de confiance auprès d'une clientèle qui attache toujours plus d'importance à avoir accès à des banquiers experts et impartiaux. Grâce à l'ampleur de notre offre (tant en termes d'expertise sectorielle, géographique que de type d'opérations), et à notre présence globale avec 860 banquiers répartis dans 40 pays à travers le monde, nous pouvons répondre à l'ensemble des besoins de nos clients et diversifier la répartition de nos revenus.

Les revenus du Conseil financier de l'année 2014/2015 ont atteint 880 millions d'euros, en hausse de 28 % par rapport à l'année précédente, ce qui représente notre meilleure performance depuis la crise financière.

Les revenus du Conseil en fusions et acquisitions se sont élevés à 558 millions d'euros, soit un accroissement de 33 % par rapport à l'an passé (443 millions d'euros). À titre de comparaison, la valeur des transactions sur le marché mondial des fusions et acquisitions a augmenté de 21 % sur la même période. Cette performance reflète l'augmentation des opérations finalisées en lien avec la progression de notre part de marché, particulièrement au sein des marchés européens et sur les opérations transfrontalières. La croissance des revenus sur l'année a été portée par nos activités européennes, asiatiques et australiennes.

Les revenus du conseil en financement se sont établis à 292 millions d'euros, contre 246 millions d'euros l'année précédente, une nouvelle fois en forte hausse sur l'année (+ 19 %). Cette performance est soutenue par la position privilégiée du Groupe auprès d'entreprises, de gouvernements et de fonds d'investissement.

Présentation du marché

Fortement concurrentiel, le marché du conseil financier regroupe de grandes banques internationales intégrées offrant à la fois des services de conseil et des activités pour compte propre et des maisons indépendantes proposant uniquement des services de conseil. Le métier de conseil indépendant, dans lequel Rothschild est un acteur majeur, répond aux demandes de clients de plus en plus sophistiqués qui, en raison de la complexité croissante des marchés financiers et de leurs préoccupations en matière de conflits d'intérêts, sont à la recherche de conseils impartiaux sur leurs activités de fusions et acquisitions et de financement.

L'activité de fusions et acquisitions a poursuivi sa progression en 2014, observée depuis le second semestre de 2013, avec une hausse des valeurs des opérations annoncées, notamment en raison d'un plus grand nombre de transactions de premier plan. Cet accroissement des opérations annoncées a entraîné une croissance des opérations de fusions et acquisitions finalisées en 2014 ainsi qu'au premier trimestre de l'année 2015.

6^{ème} mondial
en montant
des revenus de l'activité
de conseil financier⁽¹⁾

Notre savoir-faire

■ Orientation client

- Nous offrons une totale objectivité dans le conseil délivré à nos clients. Rompues à la résolution de problèmes complexes, les équipes offrent leurs compétences largement reconnues en matière de conseil et d'exécution.

■ Vision globale

- Le Groupe conjugue une vision mondiale avec la maîtrise des spécificités locales en raison de son implantation sur les cinq continents.
- Avec 860 banquiers conseils dans le monde, le Groupe bénéficie d'une excellente connaissance du terrain pour accompagner les clients partout où cela est nécessaire.

■ Vision à long terme

- Grâce au contrôle exercé par son actionnariat familial, le Groupe n'est pas soumis à des exigences de court terme et peut inscrire son action dans la durée. Le succès se mesure en années, une approche privilégiant ainsi les intérêts à long terme des clients.

■ Expertise

- Des banquiers seniors pilotent chaque mission de bout en bout.
- Rothschild est intervenu sur un plus grand nombre d'opérations que n'importe lequel de ses concurrents sur ses principaux marchés. Quel que soit le pays, le Groupe intervient sur les dossiers les plus complexes.
- Les équipes mettent en commun leur capital intellectuel, leur expérience et leurs expertises sectorielles et produits au service exclusif du client.

■ Fiabilité et indépendance

- La qualité du service conditionnant la pérennité des relations commerciales, Rothschild se mobilise pour assurer le succès de ses clients.
- L'ampleur de notre activité signifie que nous ne sommes pas tributaires de l'issue de telle ou telle opération.
- Le succès de nos clients est aussi important pour eux que pour nous, et cela est vrai depuis plus de deux cents ans.

(1) Source: Thomson Reuters, transactions réalisées, classées par nombre. Exclut les cabinets d'expertise comptable.

Volume de transactions de l'activité de Conseil financier⁽¹⁾

	2014	2015	Variation en %
Valeur des fusions et acquisitions (en milliards de dollars US)	207	241	+ 16 %
Valeur du conseil en financement (en milliards de dollars US)	223	248	+ 12 %
Valeur totale (en milliards de dollars US)	430	489	+ 14 %
Nombre de transactions de fusions et acquisitions	227	248	+ 9 %
Nombre de transactions de conseil en financement	226	284	+ 26 %
Total des transactions	453	532	+ 17 %

(1) Source : Thomson Reuters, transactions réalisées. Analyse Rothschild.

Notre expertise a été récompensée par plusieurs prix prestigieux :


2014 The Banker Investment Banking Awards

- Banque la plus innovante en matière de restructurations


2015 The Banker Deals of the Year

- Émission obligataire africaine de l'année auprès des entreprises – Première émission obligataire du groupe OCP (1,85 MdUS\$)
- Émission obligataire africaine de l'année dans le secteur des SSA (émetteurs souverains, supranationaux et agences) – Émission d'euro-obligations par la Côte d'Ivoire (750 MUS\$)
- Opération de fusion-acquisition africaine de l'année – Acquisition de David Jones par Woolworth (2 MdsUS\$)
- Opération boursière de l'année en Asie-Pacifique – Introduction en Bourse d'Alibaba (25 MdsUS\$)
- Restructuration de l'année en Asie-Pacifique – Mirabela Nickel
- Restructuration de l'année en Europe – Punch Taverns
- Opération de l'année dans le domaine des infrastructures et de la finance de projet en Europe – Refinancement de l'aéroport de Budapest (1,4 MdUS\$)
- Restructuration de l'année au Moyen-Orient – Al Jaber


2014 Mergermarket European M&A Awards

- Conseiller financier de l'année au Royaume-Uni
- Conseiller financier de l'année auprès des PME


2014 IFR

- Émission de capital de l'année - Amérique du Nord et Asie-Pacifique – Introduction en bourse d'Alibaba (25 MdsUS\$)


2014 FinanceAsia

- Opération la plus innovante de l'année – Scission de Westfield et création de Scentre Group


2015 Real Deals Private Equity Awards

- Opération de l'année au Royaume-Uni – Vente de Cordium à European Capital par Sovereign Capital
- Opération d'envergure de l'année au Royaume-Uni – Introduction en Bourse de Poundland

Conseil en fusions et acquisitions

Nos équipes proposent des conseils spécialisés sur tous les aspects des fusions et acquisitions ainsi que des conseils stratégiques dans des domaines tels que les joint-ventures, la gouvernance d'entreprise, les questions propres aux gouvernements, aux comités spéciaux américains ou les activités fiduciaires.

Au cours de l'année 2014/2015, Rothschild continue d'être classé parmi les meilleurs conseillers en se positionnant à la 4^{ème} place mondiale en nombre d'opérations de fusions et acquisitions réalisées⁽¹⁾. En Europe, le Groupe continue de dominer le marché en intervenant sur plus d'opérations que n'importe lequel de ses concurrents – une position que Rothschild occupe depuis treize ans⁽¹⁾.

Rothschild est intervenu au cours de l'année 2014/2015 sur de nombreuses fusions et acquisitions, pour une valeur totale de plus de 240 milliards de dollars US, y compris 10 opérations parmi les 50 plus importantes dans le monde, et 7 en Europe parmi les 20 plus significatives.

Notre envergure internationale et notre réseau avec les décideurs nous permettent d'être continuellement sollicités pour offrir des conseils sur des situations internationales complexes et de grande ampleur. Rothschild a gagné des parts de marché sur les opérations transfrontalières, pour représenter aujourd'hui 50% de l'activité totale⁽¹⁾.

En 2014/2015, Rothschild a conforté sa position parmi les cinq premiers conseillers dans de nombreux secteurs au niveau mondial, et dans la plupart des secteurs en Europe, avec notamment de nombreuses opérations dans les secteurs de la santé, des produits de consommation, de l'industrie et de l'immobilier.

Le Groupe fait également partie des banques-conseils incontournables pour les opérations de capital-investissement à l'échelle mondiale, en étant le plus actif en Europe.

Le talent de nos collaborateurs est notre principale force, et nous continuons à développer et enrichir nos équipes. Au cours de l'exercice 2014/2015, et jusqu'à récemment, nous avons recruté des *Managing Directors* au Royaume-Uni, en Scandinavie, en Chine, en Afrique, en Australie, à Singapour et aux États-Unis, et avons renforcé nos équipes sectorielles dans les domaines de l'assurance et des énergies.

Nous vous invitons à vous reporter à la page ci-contre pour disposer de la liste des principales opérations de fusions et acquisitions que le Groupe a conseillées au cours de l'année 2014/2015.

1^{er} en Europe
4^{ème} mondial
en nombre de fusions
et acquisitions⁽¹⁾

Classement des fusions et acquisitions par région

(au 31 mars)

Région	En valeur d'opérations		En nombre d'opérations	
	2014	2015	2014	2015
Monde	15	11	5	4
Monde – opérations transfrontalières	11	9	5	2
Europe	14	8	1	1
Asie (y compris Japon)	12	23	11	14
Amérique du Nord	19	22	18	20
Reste du monde	15	8	8	5

(1) Source: Thomson Reuters, opérations finalisées, classées par nombre. Exclut les cabinets d'expertise comptable.

Rothschild a conseillé de nombreuses opérations de fusions et acquisitions parmi les plus importantes réalisées au cours de l'année, notamment :



Advanced Computer Software Group (Royaume-Uni)

- Offre en numéraire pour son acquisition par Vista Equity Partners (725 M€)
- Conseil portant sur quatre opérations importantes dans le domaine des logiciels au cours de l'année



Rolls-Royce (Royaume-Uni et Allemagne)

- Acquisition d'une participation de 50% au capital de Rolls-Royce Power Systems (Tognum) auprès de Daimler (2,4 Mds€)
- Relation de longue date, conseil depuis sa privatisation en 1987



GAGFAH (Allemagne)

- Offre d'achat en numéraire par Deutsche Annington (3,9 Mds€)
- Création du premier groupe du secteur de l'immobilier résidentiel en Europe avec environ 350 000 lots en Allemagne



Rumo Logística (Brésil)

- Fusion avec América Latina Logística (4,7 Mds\$)
- Création du premier opérateur ferroviaire en Amérique latine



LetterOne (Luxembourg et Allemagne)

- Acquisition de RWE Dea (5,1 Mds€)
- Plus grande opération en Europe dans le secteur pétrolier et gazier en 2014



Shuanghui International (Chine et Espagne)

- Offre révisée sur Campofrio conjointement avec Sigma Alimentos (1,1 Md€)
- Opération sans précédent ayant nécessité l'application pour la première fois de la loi espagnole relative aux opérations de prise de contrôle



Meda (Suède et Italie)

- Acquisition de Rottapharm | Madaus (2,3 Mds€)
- Plus grosse acquisition de l'histoire du secteur de la santé en Italie



Songbird Estates (Royaume-Uni et Qatar)

- Offre de Qatar Investment Authority et Brookfield Property Partners (6,9 Mds£)
- Plus grande opération publique entièrement en numéraire jamais réalisée et plus grande privatisation du secteur de l'immobilier en Europe



Nestlé (Suisse et France)

- Cession de la participation de 8% au capital de L'Oréal (6 Mds€) en échange de 50% des parts de Galderma ainsi qu'une contrepartie en numéraire
- Étape stratégique majeure du développement de Nestlé dans le domaine de la nutrition, de la santé et du bien-être



Vodafone India (Inde)

- Acquisition de fréquences auprès du gouvernement indien (4,1 MdsUS\$)
- Négociations fructueuses dans un contexte très complexe



PSA Peugeot Citroën (France et Chine)

- Renforcement de son partenariat industriel avec Dongfeng Motor (augmentation de capital de 3 Mds€) et le renouvellement de sa facilité de crédit (2,7 Mds€)
- Appui sur nos relations existantes avec Dongfeng pour aider les parties à parvenir à un accord



Volkswagen (Allemagne et Suède)

- Offre publique d'achat aux actionnaires minoritaires de Scania (6,7 Mds€)
- Conseil de Volkswagen sur 10 transactions au cours des cinq dernières années



Publicis (France et États-Unis)

- Acquisition de Sapient (3,7 MdsUS\$)
- L'une des acquisitions françaises les plus importantes aux États-Unis au cours des dernières années



Westfield Group (Australie)

- Séparation de ses activités internationales (18 MdsUS\$) et la fusion simultanée (29 MdsA\$) de ses activités australiennes/néo-zélandaises avec Westfield Retail Trust pour former Scentre Group
- Plus importante fusion parmi les opérations de fusions et acquisitions australiennes en 2014



Rabobank (Pays-bas et Pologne)

- Cession de sa participation de 98,5% au capital de Bank BGZ à BNP Paribas (1 Md€)
- Une des opérations les plus importantes en Pologne et au sein du secteur financier



Woolworths (Afrique du Sud et Australie)

- Acquisition transfrontalière de David Jones (2,1 MdsUS\$), y compris des conseils relatifs à l'endettement financier, aux capitaux propres et à la couverture des risques
- Prestation complète de conseil en fusion-acquisition, financement et couverture dans le cadre d'une opération transfrontalière complexe, en s'appuyant sur l'expertise des équipes basées à Johannesburg, Sydney et Londres

Conseil financier

Conseil en financement

Le métier de Conseil en financement au sens large regroupe le conseil en financement, en restructuration de dette et le conseil sur les opérations de marchés de capitaux. Les équipes de conseil en financement collaborent étroitement et en permanence avec celles de conseil en fusions et acquisitions afin d'offrir un service intégré à nos clients.

Rothschild est un **acteur de premier plan** dans le conseil en financement

Conseil en financement et restructuration de dette

Les équipes de conseil en financement offrent du conseil stratégique de structure de bilan et proposent des solutions de refinancement et de restructuration de dette.

Les capacités du Groupe en matière de conseil en financement incluent le conseil sur les levées de capitaux et les refinancements sur l'ensemble des marchés bancaires ou obligataires, ainsi qu'un conseil sur les notations, les produits dérivés et produits de couverture.

Rothschild s'est imposé comme un acteur de premier plan dans le conseil en financement, en intervenant sur 180 transactions dans le monde au cours de l'exercice 2014/2015, pour une valeur totale de 124 milliards de dollars US⁽¹⁾. Les succès du Groupe dans l'optimisation des sources et des conditions de financement de ses clients favorisent le développement de cette activité.

Les capacités du Groupe en matière de restructuration incluent les négociations avec les prêteurs, les recapitalisations, les offres d'échange, les rachats d'entreprises en difficulté, les restructurations par voie judiciaire ou à l'amiable et la représentation des créanciers. L'indépendance du Groupe le préserve des conflits d'intérêts auxquels sont confrontés les principaux

Conseil sur les marchés de capitaux

Le Groupe accompagne les émetteurs dans toutes leurs opérations de marchés de capitaux primaires et secondaires, telles que les introductions en Bourse, les scissions, les placements de blocs d'actions et les émissions d'obligations convertibles. Les équipes travaillent en étroite collaboration avec les spécialistes sectoriels du conseil en fusions et acquisitions pour offrir à nos clients un conseil intégré, notamment en cas d'étude simultanée entre une cession ou une entrée en Bourse.

Avec des équipes spécialisées implantées sur les principaux marchés boursiers du monde entier, notamment en Europe, à New York, à Hong Kong, à Singapour, à Sydney et à Moscou, Rothschild bénéficie d'une présence mondiale inégalée et de ressources plus importantes que n'importe quel autre acteur de conseil dans ce domaine.

Nous vous invitons à vous reporter à la page ci-contre pour disposer de la liste des principales transactions financières que le Groupe a conseillées au cours de l'année 2014/2015.

établissements bancaires universels et l'important volume d'opérations conseillées procure une connaissance unique du marché, permettant ainsi de délivrer des conseils personnalisés, centrés sur les intérêts de ses clients.

Rothschild continue d'être sollicité pour offrir des conseils sur des missions de restructuration très complexes. Le Groupe a amélioré sa position déjà forte sur ce marché durant l'année 2014/2015, se classant 3^{ème} mondial en valeur des opérations et au 2^{ème} rang mondial en nombre d'opérations de restructurations. Rothschild a conseillé de nombreuses opérations d'une valeur totale de 58 milliards de dollars US⁽²⁾.

Classement des restructurations par région

(au 31 mars)

Région	En valeur d'opérations		En nombre d'opérations	
	2014	2015	2014	2015
Monde	5	3	5	2
Europe, Moyen-Orient et Afrique	3	2	2	2

Durant l'exercice 2014/2015, Rothschild a conseillé la plus grosse introduction en Bourse de l'histoire (introduction d'Alibaba au New York Stock Exchange, pour 25 milliards de dollars US). Les équipes de conseil sur les marchés de capitaux ont maintenu un niveau d'activité largement supérieur à tous les concurrents du Groupe en Europe en conseillant quelque 52 émissions primaires sur les marchés européens d'une valeur totale de 34 milliards de dollars US⁽³⁾ et, pour la deuxième année consécutive, plus d'introductions en Bourse européennes que tout autre conseiller financier indépendant (29 introductions en Bourse pour une valeur totale de 46 milliards de dollars US)⁽⁴⁾.

(1) Source : données internes Rothschild, transactions réalisées.

(2) Source : Thomson Reuters.

(3) Source : données internes Rothschild.

(4) Source : rapports des sociétés, données internes Rothschild.

Parmi les missions confiées au Groupe au cours de l'année figurent notamment :



Alibaba (Chine)

- Introduction à la Bourse de New York (25 MdsUS\$)
- Plus grosse introduction en Bourse de l'histoire en taille de capitalisation boursière



HKBN et CVC Capital Partners (Hong Kong)

- Introduction de la société à la Bourse de Hong Kong pour une capitalisation boursière de 748 MUS\$
- Opération parmi les plus grosses introductions à la Bourse de Hong Kong au cours des dernières années ; a marqué la réouverture du marché des entrées en Bourse à Hong Kong en 2015



Al Jaber Group (Émirats arabes unis)

- Restructuration de sa dette (4,5 MdsUS\$)
- Mission délicate auprès d'un groupe d'envergure caractérisé par une structure d'endettement complexe



KGHM (Pologne)

- Restructuration de sa dette dans le cadre d'une ligne de crédit permanent (2,5 MdsUS\$) auprès de 19 banques
- Prestation globale de conseil, mise en concurrence des acteurs afin d'obtenir des conditions attractives



Applus Services et The Carlyle Group (Espagne)

- Introduction d'Applus à la bourse de Madrid (1,2 Mds€)
- L'entrée en Bourse la plus importante en Espagne (hors groupe d'institutions financières) depuis Amadeus en 2010 (1,4 Mds€) (opération dont Rothschild était également la banque référente)



Punch Taverns (Royaume-Uni)

- Conseil à l'Association of the British Insurers sur la restructuration de Punch Taverns (2,6 Mds£)
- Opération historique qui a permis de renforcer la solvabilité des obligations seniors détenues par notre client ; l'une des restructurations les plus complexes jamais menées en Europe



APRR et Eiffarie (France)

- Restructuration de leurs dettes dans le cadre d'une opération de refinancement (5,2 Mds€)
- Assistance complète concernant les émissions obligataires, le refinancement de la dette bancaire et la notation financière



Rede Energia (Brésil)

- Restructuration de sa dette (2,3 MdsUS\$) et sa vente à Energisa
- Investisseur brésilien spécialisé dans les concessions de distribution d'électricité
- L'une des plus grosses opérations de restructuration de dette jamais menées au Brésil



Atos (France)

- Restructuration de sa dette dans le cadre d'une nouvelle ligne de crédit permanent (1,8 Md€)
- Relation de longue date avec Atos, conseil sur quatre opérations en douze mois, sur l'identification de cibles de fusion-acquisition, le financement en fonds propres et la restructuration de la dette



Shell (Royaume-Uni et Australie)

- Opération en bloc portant sur 9,5% du capital de Woodside (3 MdsA\$)
- Deuxième opération sur bloc de titres jamais réalisée après la première rétrocession de Shell (conseillée par Rothschild en 2010)



Aéroport de Budapest (Hongrie)

- Refinancement (1,4 Md€) et restructuration du montant notionnel de ses swaps (1,1Md€)
- Opération unique et innovante de refinancement et l'une des plus importantes jamais menée dans le pays



Sorgenif (Italie)

- Banque référente pour une opération de restructuration de dette (2,1 Mds€)
- Plus grosse opération menée par des prêteurs pour une entreprise industrielle en Italie



Emaar Properties et Emaar Malls (Émirats arabes unis)

- Introduction sur le marché financier de Dubaï (1,6 MdUS\$)
- Offre publique la plus élevée aux Émirats arabes unis depuis 2007 ; étape majeure du développement des marchés de capitaux du pays



Vivarte (France)

- Restructuration de sa dette (2,8 Mds€) et augmentation de capital (500 M€)
- L'une des rares opérations de restructuration menées par des prêteurs en France, représentant un montant record de dette convertie en actions



Grupo BFA et Bankia (Espagne)

- Cession d'une participation de 4,9% au capital d'Iberdrola (1,5 Md€)
- Plus grosse opération sur bloc de titres en une nuit sur le marché secondaire espagnol lors de la clôture depuis 2002



WM Morrison (Royaume-Uni)

- Restructuration de sa dette dans le cadre du refinancement des lignes de crédit permanentes existantes du groupe (1,35 Md£)
- Collaboration de longue date avec la société

Banque privée et gestion d'actifs

Notre modèle économique repose sur notre capacité à délivrer un conseil clair, indépendant et de qualité à nos clients privés et institutionnels, ce qui est démontré par notre capacité à attirer de nouveaux clients, augmenter nos encours et générer de solides performances de gestion. Nous poursuivons notre développement dans les activités de Banque privée et gestion d'actifs, conformément à notre stratégie de diversification des sources de revenus.

Nos métiers se concentrent sur la préservation, la croissance et la transmission du patrimoine et des actifs de nos clients privés et institutionnels. Nos activités de Banque privée et gestion d'actifs sont exercées à Bruxelles, Francfort, Genève, Guernesey, Hong Kong, Londres, Milan, New York, Paris, Singapour et Zurich.

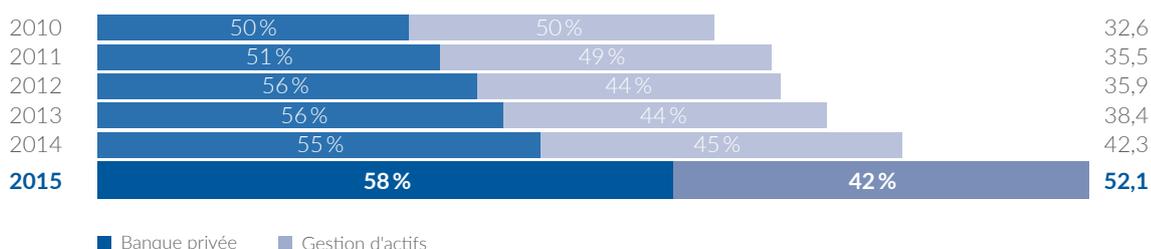
Actifs sous gestion

(en milliards d'euros, au 31 mars 2015)

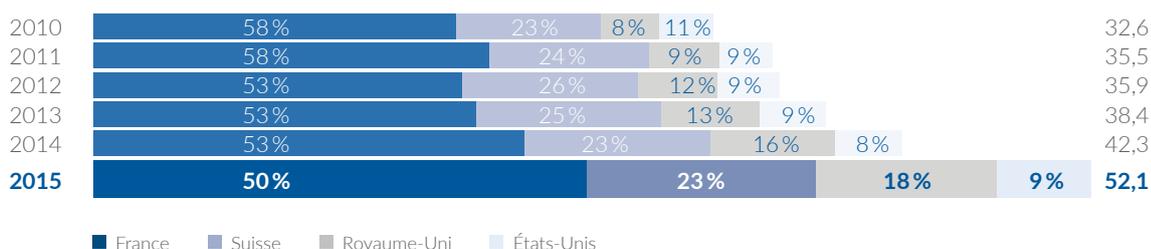
+ 23%

de croissance des actifs sous gestion en 2014/2015 comparé à 2013/2014

Par activité



Par pays



Présentation du marché

Si la confiance progresse dans les secteurs de la banque privée et de la gestion d'actifs, la situation reste difficile alors que les marchés financiers continuent de battre de nouveaux records. Au cours des quatre derniers trimestres, alors que les États-Unis décidaient de mettre fin à leur programme d'assouplissement quantitatif (QE), la Banque du Japon et plus récemment la Banque centrale européenne (BCE) se sont montrées particulièrement déterminées à procéder à des rachats d'obligations ; s'agissant de la BCE, ces rachats font suite à la première adoption formelle du programme d'assouplissement quantitatif. Les taux officiels de la BCE et de la Banque nationale suisse ont fait leur entrée en territoire négatif, suivis de nombreux rendements obligataires, y compris les titres offrant des maturités de dix ans en Suisse. À l'échelle internationale, les rendements obligataires ont atteint de nouveaux plus bas historiques.

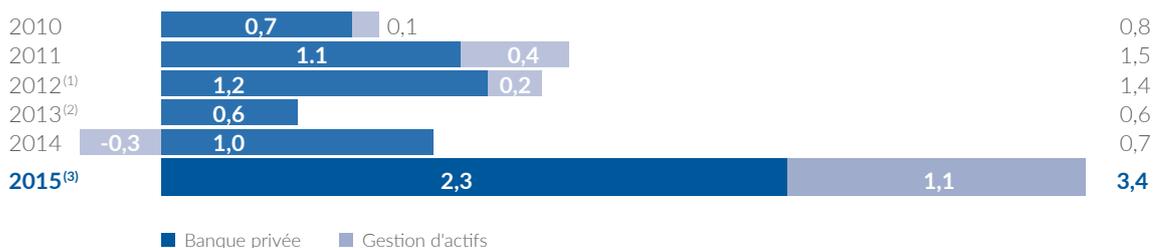
Parallèlement à cette baisse des taux, les marchés d'actions ont enregistré de très bonnes performances et les principaux indices des marchés développés ont atteint de nouveaux records. Les conditions de liquidité favorables sur les marchés obligataires ainsi que la poursuite de l'expansion de l'économie mondiale ont contribué à ces performances. Les États-Unis ont enregistré un ralentissement marqué au

premier trimestre 2015, qui pourrait bien, comme en 2014, n'être qu'un fléchissement temporaire : la reprise américaine est déjà assez ancienne et peu de signes semblent actuellement refléter les excès qui entraînent généralement une période de récession. La principale incertitude en ce qui nous concerne demeure le calendrier du relèvement probable des taux d'intérêt américains. Les données de la zone euro indiquent une reprise de la croissance, tandis que le Royaume-Uni reste l'une des grandes économies affichant les taux de croissance les plus élevés. Les économies émergentes ont été moins dynamiques : la Chine en particulier poursuit son ralentissement et l'Inde est le seul des quatre grands pays de la zone BRIC qui résiste malgré des variations conjoncturelles. Comme prévu, l'économie mondiale poursuit toutefois sa reprise tant bien que mal.

La croissance économique continue soutient les bénéfices des entreprises, ce qui se traduit généralement par une attractivité supérieure des actions par rapport aux obligations qui semblent nettement plus chères, même après les performances solides enregistrées jusqu'à présent.

Collecte nette sur six ans

(en milliards d'euros)



(1) Exclut la sortie d'1,5 milliards d'euros d'actifs sous gestion liée à la vente partielle de Sélection R en France.

(2) Inclut l'entrée de 0,8 milliard d'euros d'actifs sous gestion liée à la fusion avec HDF Finance en France.

(3) Exclut la sortie d'1,9 milliards d'euros d'actifs sous gestion liée à la cession de la tenue de compte de Sélection R en France.

3,4 Md€
de collecte nette
en 2014/2015

Banque privée et gestion d'actifs

Banque privée

Notre activité de Banque privée propose des services de structuration du patrimoine, de gestion d'actifs, de banque et de fiducie à une clientèle internationale composée d'individus et de familles fortunés ainsi que de trusts et d'associations caritatives.

Nous sommes un des leaders mondiaux en ce qui concerne la préservation, la structuration et la gestion d'actifs pour le compte de nos clients. Nous accompagnons de nombreuses familles fortunées, des entrepreneurs et des dirigeants d'entreprises qui souhaitent consolider leur patrimoine ou transmettre les fruits de leur réussite à la génération suivante.

Notre taille, nos ressources et notre capital humain nous permettent à la fois d'offrir une gestion de qualité mais également des services personnalisés, adaptés aux besoins de chaque client.

Notre activité de crédit aux clients privés est constituée principalement par des crédits Lombard, garantis par des nantissements de titres en dépôt dans nos livres (634 millions d'euros), des découverts bancaires et des cautions majoritairement garantis par des nantissements de contrats d'assurance (221 millions d'euros), des prêts hypothécaires essentiellement garantis par des biens

immobiliers résidentiels situés au Royaume-Uni (245 millions d'euros) ainsi que d'autres facilités de crédits (17 millions d'euros). L'activité de crédit est complémentaire de nos services de gestion d'actifs, de structuration patrimoniale et de fiducie, ce qui nous permet de répondre aux exigences de notre clientèle privée.

Nous sommes convaincus que notre activité de Banque privée est bien positionnée pour relever les défis futurs de notre secteur. Le succès de notre approche, reposant sur le conseil et l'indépendance, ainsi que notre actionnariat, familial et stable depuis plusieurs générations, nous rendent uniques sur ce marché très concurrentiel. Nous continuons à investir dans notre infrastructure et dans le recrutement de collaborateurs de très haut niveau, qui deviendront les conseillers de confiance de nos clients. Nous attendons, pour les années qui viennent, une croissance continue accompagnée d'une amélioration durable de notre rentabilité.

Au cours de l'exercice 2014/2015, nous avons remporté six récompenses prestigieuses qui témoignent de l'ensemble de nos réussites pendant ces douze mois.

7 000

clients dans
le monde

750

collaborateurs



PAM (Private Asset Managers) Awards 2015 (Prix 2015 des gérants privés)

- Lauréat du prix « Image & Réputation » – Très grandes fortunes
- Lauréat du prix « Qualité du service à la clientèle » – Très grandes fortunes



WealthBriefing Swiss Awards 2015

- Prix de la meilleure banque privée étrangère



WealthBriefing European Awards 2015

- Prix du meilleur gérant privé



Leaders League Awards 2015

- Trophée d'or « Gestion de patrimoine : banques spécialisées »
- Classé « Excellent » dans la catégorie des multi-family offices (Décideurs)

Nos activités se déploient autour de deux divisions, *Wealth Management & Trust* et Rothschild Patrimoine.

Wealth Management & Trust

Nos activités de *Wealth Management & Trust* sont présentes à Francfort, Genève, Guernesey, Hong Kong, Londres, Milan, Reno, Singapour et Zurich.

Notre objectif est de préserver et valoriser le patrimoine de nos clients, ce qui implique d'offrir des rendements supérieurs à l'inflation, de réaliser une performance prudente en évitant les pertes importantes, le tout avec une vision à long terme. Cette approche de la gestion ainsi que la stabilité de notre entreprise grâce à son actionariat familial depuis sept générations, continuent d'attirer un nombre croissant de clients, familles, entrepreneurs, associations caritatives et fondations du monde entier, en particulier dans le contexte économique actuel.

Pour la huitième année consécutive, *Wealth Management & Trust* a enregistré une croissance de ses actifs, qui s'élèvent à 21,6 milliards d'euros, soit une hausse de 32% alimentée par des entrées de capitaux importantes. Notre gestion a été performante et notre collecte nette a été soutenue, ce qui, conjugué aux impacts du change et des marchés, s'est traduit par une hausse de nos actifs sous gestion de 5,2 milliards d'euros cette année.

Rothschild Patrimoine

Rothschild Patrimoine, est le département de banque privée de Rothschild & Cie Gestion, présent à Paris et à Bruxelles.

Fin mars 2015, les actifs sous gestion en France et en Belgique progressaient à 8,8 milliards d'euros, contre 7,1 milliards d'euros à la fin de l'exercice précédent ; cette hausse est le résultat d'une collecte nette et d'une performance de gestion positive. L'année 2014 a signé la reprise de notre activité de fusions-acquisitions, ce qui, combinée au renforcement de notre organisation commerciale et à la performance de nos gestions, nous a permis d'enregistrer une collecte nette record durant cette période.

Malgré un environnement économique toujours difficile, notre clientèle s'est diversifiée suite à une croissance soutenue au Royaume-Uni et en Europe, ce qui nous a permis de faire croître notre chiffre d'affaires et d'afficher un résultat net solide.

Rothschild Bank AG a conclu un accord de non poursuite avec le Département américain de la Justice (DoJ). Le règlement de la responsabilité financière de 11,5 million de dollars US résultant de la participation au Programme, et des frais liés, professionnels et autres, était couvert par cette provision.

Au sein de notre pôle Trust, l'attention portée à la préservation et à la valorisation des actifs de nos clients en vue de les transmettre continue d'attirer des entrepreneurs et des familles fortunées du monde entier. La performance de ce pôle a été particulièrement remarquable en Asie, où nous bénéficions d'une croissance élevée et durable, grâce à une présence renforcée à Singapour et Hong Kong. Plus largement, grâce à une offre de services spécifique et à un positionnement unique, notre société est très bien positionnée pour tirer parti des principales tendances qui vont continuer à redessiner le paysage international de la gestion de patrimoine au cours des années à venir.

Conformément à nos objectifs, nous continuons de faire de la gestion financière une priorité, tout en optimisant notre organisation et en renforçant nos moyens commerciaux, en France comme en Belgique, afin de bénéficier pleinement de cette dynamique positive. En conséquence, notre rentabilité a atteint un niveau record, ce qui va nous permettre de poursuivre la mise en œuvre de notre stratégie de développement.

2015 devrait nous permettre de recueillir les fruits des investissements réalisés en 2014, aussi bien en France qu'en Belgique.

111
Banquiers Privés

Banque privée et gestion d'actifs

Gestion d'actifs

Le Groupe propose des services de Gestion d'actifs et de conseil à des clients institutionnels, des distributeurs de fonds et des intermédiaires financiers partout dans le

monde. Ces activités sont exercées depuis Paris, Londres, Zurich et New York, au sein de trois pôles d'expertise à forte valeur ajoutée, spécialisés et complémentaires.

Gestion de conviction | Paris, New York

Le Groupe dispose d'une expertise reconnue en gestion active de conviction, caractérisée par des choix de gestion marqués se traduisant par des portefeuilles souvent concentrés, parfois contrariants et pouvant s'écarter sensiblement des indices de référence en termes de composition.

Cette gestion est exercée par deux entités, l'une à Paris (Rothschild & Cie Gestion), l'autre à New York (Rothschild Asset Management Inc.).

À Paris, Rothschild & Cie Gestion a fait le choix de la spécialisation : se concentrer sur quelques expertises avec pour ambition de devenir l'un des acteurs de référence de la gestion de conviction en Europe. Les équipes de gestion, stables et expérimentées, disposent d'un savoir-faire reconnu sur les classes d'actifs sur lesquelles elles interviennent : actions européennes, obligations crédit et convertibles et gestion diversifiée flexible.

- Sur les **actions**, nos portefeuilles sont le reflet de convictions fortes – tant sur les titres, les secteurs que les thématiques – forgées par une analyse fondamentale approfondie qui constitue le cœur de notre processus d'investissement. Notre gestion est indifférente aux modes et ne comporte pas de biais structurels de style. Nos positions peuvent parfois s'avérer contrariantes de façon à rechercher à délivrer des performances supérieures aux indices sur le long-terme. Elles font l'objet d'une analyse de convexité qui conduit à privilégier les investissements asymétriques dont le potentiel de gain est supérieur au risque de perte.
- Cette expertise se décline sur différentes zones géographiques (France, zone euro, Europe) et tailles de capitalisation et est accessible sous plusieurs formes juridiques : mandat, OPC ouverts et fonds dédiés.
- Sur les **obligations**, nos équipes de gestion privilégient une approche flexible permettant d'exploiter l'ensemble des leviers de création de valeur des marchés de taux : sensibilité, positions de courbe, allocation État/Crédit, allocation pays. Notre processus repose sur une recherche fondamentale

associant analyse de l'environnement macro-économique et analyse approfondie des thématiques, secteurs, pays, titres et émetteurs.

- Cette expertise se décline selon plusieurs approches (buy and hold, gestion active, recherche de performance absolue), sur différentes maturités et différents univers d'investissement (Emprunts d'États, obligations privées, obligations convertibles). Elle est accessible sous forme de mandats assurantiels, d'OPC ouverts et de fonds dédiés.
- En matière de **gestion diversifiée**, nos fonds et mandats sont gérés activement, avec la flexibilité qu'impose un environnement toujours plus complexe et souvent changeant. Par rapport à une gestion à profil de risque prédéfini, la gestion flexible offre ainsi l'avantage de la réactivité, le gérant pouvant arbitrer une classe d'actifs pour une autre en fonction de l'environnement économique, de la configuration des marchés et de ses propres anticipations. Nos gérants investissent sur des critères fondamentaux dans une optique de moyen/long terme et s'appuient sur l'ensemble des ressources internes pour la sélection de titres et la construction des portefeuilles : analystes actions, analystes-gestionnaires obligataires, économistes, risk management, etc. Cette organisation a démontré sa capacité à délivrer des performances supérieures aux indices sur le long-terme, dans différentes configurations de marché.
- Cette expertise se décline sur différentes zones géographiques (zone euro, gestion internationale), différents niveaux d'exposition actions et de risque (gestion flexible ou benchmarkée). Elle est offerte aux investisseurs, tant privés qu'institutionnels, sous forme d'OPC ouverts de fonds dédiés et de mandats.

Au cours des dernières années, Rothschild & Cie Gestion a été particulièrement distinguée pour l'excellence des performances de sa gamme de fonds communs de placement, tant en France qu'en Europe. Ces nombreuses récompenses témoignent de la rigueur de notre processus de gestion, mis en œuvre par des équipes de grande expérience ayant démontré leur capacité à réaliser des performances robustes pour l'ensemble de nos clients.

3

pôles d'expertise à forte valeur ajoutée, spécialisés et complémentaires

À New York, le Groupe met en œuvre une gestion de conviction originale, combinant approches quantitative et fondamentale. Rothschild Asset Management propose des services d'investissement sur les stratégies spécialisées sur la gestion d'actions américaines :

- US Large-Cap Equity – Core and Value
- US Small/Mid-Cap Equity – Core
- US Small-Cap Equity – Core, Value, and Growth
- US Balanced

L'ensemble des stratégies gérées à New York ont affiché au cours de l'année des performances remarquables, conduisant à des surperformances significatives sur trois et cinq ans, se positionnant ainsi très favorablement par rapport à leurs concurrents.

Les équipes de Rothschild Asset Management Inc. ont été renforcées au cours des douze derniers mois avec l'arrivée de professionnels d'expérience qui permettront de développer encore davantage la présence en gestion d'actifs du Groupe sur le continent américain.

Architecture Ouverte et Solutions d'Investissements | Paris, Londres, New York, Zurich

À côté du pôle de gestion de conviction, la division « *Open Architecture Services and Investment Solutions (OASIS)* » rassemble sous une même direction opérationnelle l'ensemble des spécialistes de la gestion en architecture ouverte (classique et alternative) de Rothschild HDF Investment Solutions (Paris), Rothschild Bank (Zurich), Rothschild HDF Investment Adviser (London) et Rothschild Asset Management (New York).

Nos équipes « *Investment Solutions* » sont composées de professionnels d'expérience qui accompagnent nos clients dans la gestion de leurs actifs, qu'il s'agisse de grands investisseurs privés ou d'institutionnels, en respectant les valeurs de notre Maison : le conseil, les valeurs familiales, l'engagement personnel et la rigueur intellectuelle.

Le Groupe a pris plusieurs initiatives pour développer des solutions d'investissement innovantes en architecture ouverte afin d'élargir son offre et de répondre aux besoins des investisseurs, qu'ils soient particuliers ou institutionnels.

Nous avons développé des outils de modélisation actif-passif issus de la gestion institutionnelle pour répondre aux problématiques de nos grands investisseurs privés. De la même manière, nous faisons converger nos dispositifs de reporting pour offrir à ces investisseurs privés un service comparable à celui demandé pour les investisseurs institutionnels. Pour ces derniers, nos équipes ont développé des solutions d'investissement leur permettant d'accéder à une gestion performante tout en optimisant la consommation de fonds propres réglementaires liée aux placements sur des actifs risqués.

Sur des classes d'actifs « traditionnelles », nous sommes en mesure d'offrir des portefeuilles diversifiés gérés en architecture ouverte avec une allocation dynamique optimisée, particulièrement adaptée aux investisseurs institutionnels soumis aux règles prudentielles de Solvency II.

En gestion alternative, nous avons développé depuis deux ans une offre compétitive de comptes gérés permettant d'accéder, en totale transparence, à des gestionnaires talentueux sélectionnés à travers le monde par nos équipes de recherche.

La plateforme dédiée de comptes gérés créée en partenariat avec Innocap en 2013 accueille désormais trois compartiments au sein de la Sicav de droit irlandais InRIS, qui totalise près d'un milliard d'euros d'encours. Le premier compartiment enregistré sur la plate-forme est R Parus, un fonds d'actions *long/short* géré par le spécialiste britannique de la gestion alternative Parus. Le deuxième lancement a été celui d'un fonds *long/short equity* à faible beta et faible volatilité, R BlackRock Select, investi dans différentes stratégies gérées par BlackRock. Le dernier-né de la gamme, lancé en décembre 2014, R CFM Diversified, est le fruit d'une sélection de stratégies systématiques de Capital Fund Management (CFM), qui affiche un historique de plus de vingt ans en matière d'élaboration de modèles quantitatifs, sur toutes les classes d'actifs.

62
investment managers
en gestion d'actifs

Banque privée et gestion d'actifs

R CFM Diversified, fonds UCITS à liquidité quotidienne, est un fonds *multi-assets* investi sur des stratégies systématiques de capture des primes de risque non directionnelles, robustes et persistantes, dont les moteurs de performance et de risque sont par construction décorrélés de l'évolution directionnelle des marchés d'actions et de taux. L'exposition à ces primes, popularisées par le monde académique sous le terme « *alternative risk premia* », constitue un moyen efficace d'élargir le champ d'opportunités des allocataires globaux d'actifs. Le fonds a vocation à offrir aux investisseurs une performance absolue faiblement corrélée aux classes d'actifs traditionnelles avec une volatilité-cible de l'ordre de 7%. Commercialisé en Europe auprès d'investisseurs institutionnels et de distributeurs, le fonds a déjà bénéficié de près d'une centaine de millions d'euros de souscriptions en quelques semaines.

Risk Based Investment Solutions | Londres

Risk-Based Investment Solutions Ltd (RBIS), nouvelle offre du Groupe, offre des services de conseils à un large éventail d'investisseurs institutionnels français et internationaux, complémentaires aux autres activités de gestion d'actifs déjà largement reconnues. La société est ainsi spécialisée dans le conseil en investissement et la construction de portefeuilles fondés sur des modèles de gestion des risques.

Basée à Londres, la société RBIS propose une nouvelle approche dans la construction de portefeuilles, offrant aux investisseurs une alternative plus efficace aux traditionnels portefeuilles pondérés par la capitalisation (actions) ou par la dette (obligations). RBIS est en mesure d'offrir à ses clients des portefeuilles sur mesure, sans contraintes en termes de nombre de sous-jacents, de classes d'actifs et de combinaisons de classes d'actifs.

Le processus d'investissement adopté par RBIS combine approche académique, technologie propriétaire, études de cas et capacité de développement de solutions d'investissement sur mesure. Celles-ci sont conçues et adaptées à chaque client, en fonction de leurs objectifs particuliers : réduction de la volatilité, amélioration du ratio de Sharpe ou réduction de la perte maximale autorisée (*maximum drawdown*).

À terme, la plateforme InRIS devrait abriter une douzaine de comptes gérés couvrant un vaste ensemble de stratégies alternatives. Cette offre renouvelée, modernisée, performante, compétitive et transparente, constitue un atout significatif nous permettant d'accélérer le développement international de la gestion d'actifs.

Aux États-Unis, Rothschild Asset Management Inc. s'est associé avec Larch Lane Advisors LLC pour intervenir en qualité de conseil en investissement pour un fonds de gestion alternative géré en architecture ouverte (40 Act fund) et appliquant une approche pondérée du risque dans la construction du portefeuille. Les capacités de gestion de recherche et de sélection de gérants alternatifs aux États-Unis ont également été renforcées au cours du premier trimestre 2015, par le recrutement d'une équipe au savoir-faire reconnu et dont les performances ont été particulièrement remarquables.

Plusieurs initiatives ont été prises au cours des derniers mois : lancement d'un premier mandat de conseil sur un portefeuille « *risk-based* » de futures sur matières premières et d'un fonds dédié institutionnel combinant actions et obligations souveraines.

RBIS a également lancé en partenariat avec Source, société d'investissement et fournisseur de premier plan de produits indicels cotés (ETP), le premier ETF indexé sur le Risk-Based European Equity Index : Source R Equal-Risk European Equity UCITS ETF.

Cet indice fait partie d'une gamme créée en novembre 2014 par RBIS, en collaboration avec l'agent de calcul indépendant Markit. Baptisée R Risk-Based Equity Index Series, elle compte cinq indices boursiers équilibrés de nouvelle génération (actions européennes, actions américaines, actions britanniques, actions japonaises et actions marchés développés). Cette gamme d'indices et ce premier ETF permettent aux investisseurs de tirer parti d'une méthodologie basée sur le risque plutôt que sur la capitalisation boursière.

Récompenses



Morningstar Awards 2014

- Meilleur fonds obligations corporate Euro
 - R Euro Credit

Morningstar Awards 2014

- Meilleur fonds d'allocation flexible
 - R Valor

De Tijd/L'Écho 2015

- Meilleur fonds flexible
 - R Valor



Corbeilles « Mieux Vivre Votre Argent »

- Meilleure gestion diversifiée 2014
- 3^{ème} meilleure société de gestion 2014

Le Revenu 2015

- Trophée d'argent de la Meilleure gamme SICAV et fonds obligations Europe sur 3 ans
- Trophée d'argent du Meilleur fonds Obligations Europe sur 10 ans
 - R Euro Crédit

Morningstar Awards 2014

- Meilleur fonds obligations corporate Euro
 - R Euro Credit

Lipper Fund Awards 2014

- Meilleur fonds obligations corporate Euro sur 3 ans



Premios de Fondos Expansion-Allfund Bank 2014

- Meilleur fonds obligataire Euro
 - R Euro Credit



Lipper Fund Awards 2014

- Meilleur fonds obligations corporate Euro sur 3 ans
 - R Euro Crédit

Lipper Fund Awards 2015

- Meilleur fonds flexible Monde sur 10 ans
 - R Euro Crédit

Banko Swiss Hedge Funds Awards 2014

- Meilleur fonds multi-stratégie (biais agressif) sur 5 ans
 - R Opal Multi Strategies



Lipper Fund Awards 2014

- Meilleur fonds obligations corporate Euro sur 3 ans
 - R Euro Crédit C

Lipper Fund Awards 2015

- Meilleur fonds obligations convertibles Europe sur 3 ans
 - R Conviction Convertibles Europe



Morningstar Awards

Österreichischer Fondspreis 2014

- Meilleur fonds obligataire Euro
 - R Euro Crédit



Morningstar Awards 2014

- Meilleur fonds obligations corporate Euro
 - R Euro Crédit

Deutscher Fondspreis 2013/2014

- Meilleur fonds obligataire Euro
 - R Euro Crédit

Capital-investissement et dette privée

Performances financières exceptionnelles

dans un contexte très favorable pour les sorties du portefeuille

Notre activité *Merchant Banking* vise à offrir des produits présentant un couple risque/rendement attractif à des acteurs institutionnels et privés souhaitant investir sur les marchés européens du capital-investissement et de la dette privée.

Ainsi, cette activité a pour objectif de générer sur le long terme des retours attractifs, tout en tentant de se prémunir contre des cycles économiques baissiers. En tant qu'investisseur principal dans les fonds que nous gérons, le Groupe s'appuie sur ses compétences spécifiques sur le marché mid-market européen et sur son réseau de relations au sein de la communauté financière pour générer des retours sur investissement attractifs.

En 2014/2015, l'activité *Merchant Banking* a réalisé d'excellents résultats grâce à des performances financières exceptionnelles liées aux cessions, dans un contexte très favorable pour les sorties du portefeuille. Nous avons continué d'accroître nos actifs sous gestion et d'exploiter le positionnement et les capacités d'origination uniques du Groupe afin de saisir des opportunités d'investissement attractives.

Les faits marquants de l'exercice sont :

- Premiers *closings* réussis des fonds *Five Arrows Principal Investments* (FAPI II) hors 15 millions d'euros des cadres dirigeants du Groupe (493 millions d'euros à la première clôture, 599 millions d'euros à la deuxième en juin 2015 incluant 15 millions d'euros des cadres dirigeants du Groupe), d'Oberon II à 275 millions d'euros et du CLO 2.0 Contego II à 359 millions d'euros.
- Sorties réussies de différentes sociétés du portefeuille de capitaux de *Paris Orléans Proprietary Investments* (POPI), la branche d'investissement historique du Groupe avant le lancement du *Merchant Banking*, dont Fircosoft (multiple *cash-on-cash* de 6.4x) et LDR (multiple *cash-on-cash* de 3.9x).
- Déploiement soutenu du capital au sein de nos différentes initiatives, notamment *Five Arrows Secondary Opportunities* (FASO) et *Five Arrows Credit Solutions* (FACS) et nos fonds de dette senior et CLO.

Rothschild Merchant Banking aujourd'hui

L'activité *Merchant Banking* investit le capital du Groupe aux côtés de celui d'investisseurs dans des opportunités en capital-investissement et dette privée, en ciblant le marché intermédiaire européen.

Le développement de nos activités s'appuie sur les compétences spécifiques du Groupe sur ce marché, pour lequel notre activité de Conseil financier (*Global Financial Advisory*) jouit d'une position de leader. Cette position offre à nos équipes d'investissement une connaissance approfondie du marché et un flux d'affaire de qualité. Cela nous permet en particulier de nous positionner comme un spécialiste du marché intermédiaire européen et de déployer nos capitaux sur un large éventail de classes d'actifs.

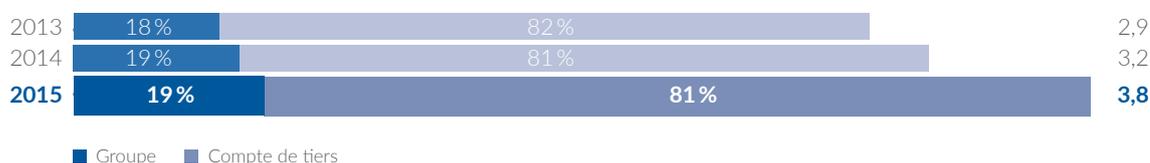
En parallèle, l'essor du *Merchant Banking* génère à son tour des synergies avec les métiers de Banque privée et gestion d'actifs (*Wealth & Asset Management*), en offrant à nos clients privés et institutionnels un accès ciblé et privilégié à nos fonds dans lesquels le Groupe lui-même investit des montants significatifs.

Le positionnement spécifique de cette activité repose sur plusieurs atouts :

- Tout d'abord, le Groupe est toujours un investisseur aux côtés des investisseurs avec des sommes importantes investies dans les fonds que nous gérons. Les fonds propres du Groupe, ainsi que ceux de nos cadres seniors, sont investis dans des stratégies bénéficiant d'un potentiel de long terme, objectif identique à celui des autres investisseurs, ce qui permet d'avoir des intérêts alignés.
- Par ailleurs, nous cherchons à utiliser au mieux l'important réseau de contacts du Groupe et les opportunités de transactions qui sont générées, notamment sur le marché intermédiaire européen, le tout associé à un processus d'investissement prudent et rigoureux.
- Enfin, *Rothschild Merchant Banking* est un partenaire d'investissement de choix pour les sociétés en quête de financement, ou pour les investisseurs privés et institutionnels souhaitant allouer leurs capitaux dans différentes stratégies grâce à la complémentarité de nos propositions d'investissement, qui couvrent l'intégralité de la structure du capital, des fonds propres à la dette privée.

Actifs sous gestion

(en milliards d'euros, au 31 mars)



Remarque : les actifs sous gestion incluent le capital engagé quand le fonds géré est dans sa période d'investissement, et incluent la valorisation une fois la période d'investissement expirée.

Au cours des deux dernières années, les actifs sous gestion ont fortement augmenté grâce aux levées de nouveaux fonds. En capital-investissement, FAPI II a levé 599 millions d'euros (en juin 2015, son dernier *closing* en date). En dette privée, FACS a levé 415 millions d'euros, Contego II 359 millions d'euros et Oberon II 275 millions d'euros (pour son dernier *closing* en date ; un *closing* final autour de 300 millions d'euros est prévu).

Ainsi, au 31 mars 2015, les actifs sous gestion s'élèvent à 3,8 milliards d'euros, dont 2,0 milliards d'euros en capital-investissement et 1,8 milliard d'euros en dette privée, répartis sur cinq initiatives. À l'avenir, les actifs sous gestion devraient continuer à croître grâce à la levée des fonds successeurs de nos principales autres initiatives et grâce à l'élargissement de notre base existante, notamment via la mise en place de mandats dédiés.

L'activité emploie au total 52 professionnels de l'investissement.

Les revenus générés par notre activité comprennent des commissions de gestion calculées sur la base des actifs sous gestion, des profits liés aux investissements (issus des investissements directs et des participations dans les fonds gérés), et des profits liés à la surperformance dits *carried interest*.

Nous intégrons les questions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) par le biais de notre société de gestion, qui est signataire des Principes pour l'investissement responsable (PRI) établis par les Nations unies.

Les actifs sous gestion ont fortement augmenté grâce aux levées de nouveaux fonds

Initiatives de Rothschild Merchant Banking

Fonds	CAPITAL-INVESTISSEMENT			DETTE PRIVÉE	
	FAPI	FASO	POPI	FACS	DFM
Stratégie d'investissement	Expansion/Capital transmission/PME	Secondaire/PME	Opportuniste diversifiée	Crédit junior	Crédit senior/CLO
Zone géographique	Europe	Europe	Monde	Europe	Europe
Année de lancement	2010 (FAPI I) 2015 (FAPI II)	2012	N/A	2014	N/A
Taille du fonds	583 M€ (FAPI I) ⁽¹⁾ 700 M€ (FAPI II) ⁽²⁾	259 M€	432 M€ ⁽³⁾	415 M€	1 530 M€

(1) Taille du fonds

(2) Taille attendue du fonds, dernier *closing* en juin 2015 à 599 millions d'euros

(3) Y compris RPO.

Capital-investissement et dette privée

Investissements réalisés durant l'exercice

Sur l'exercice clos le 31 mars 2015, les nouveaux investissements réalisés par nos cinq initiatives ont atteint 1 145 millions d'euros (dont 266 millions d'euros en capital-investissement et 879 millions d'euros en dette privée), représentant un décaissement de 100 millions d'euros pour le Groupe. Plus de la moitié de ces investissements concerne les fonds de capital-investissement FAPI, FASO et *Paris Orléans Proprietary Investments*. Le reste concerne nos initiatives de dette privée FACS, Oberon et Contego.

Cessions réalisées durant l'exercice

Sur l'exercice clos le 31 mars 2015, les cessions totales du Groupe se sont chiffrées à 197 millions d'euros et ont généré 111 millions d'euros de gains nets sur investissement.

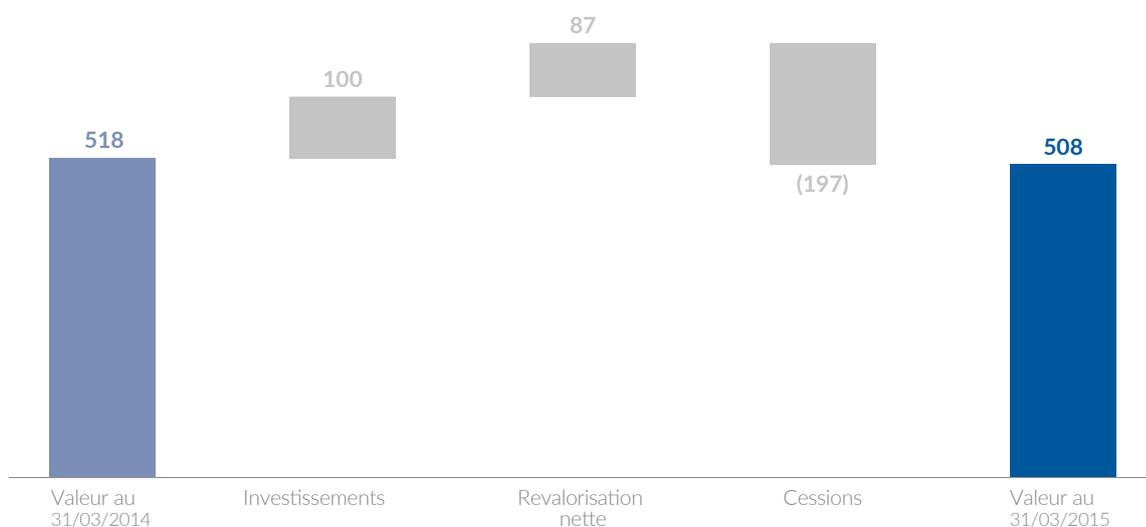
Évolution du portefeuille

Sur l'exercice clos le 31 mars 2015, la valeur comptable des actifs de capital-investissement et de dette privée détenus par le Groupe s'est élevée à 508 millions d'euros.

Le Groupe maintient le niveau de son capital au travail autour de 500 millions d'euros en compensant les cessions par de nouveaux investissements et une augmentation de la valeur des investissements existants.

Capital au travail
d'environ
500m€

Évolution du portefeuille (en millions d'euros)



Capital-investissement (*Private Equity*)

L'activité de Capital-investissement représente 2 milliards d'euros d'actifs sous gestion et regroupe une équipe de 31 professionnels de l'investissement. Elle repose sur trois stratégies différentes.

Five Arrows Principal Investments (FAPI)

FAPI est une initiative lancée en 2010 dans la continuité de la stratégie développée par Paris Orléans depuis de nombreuses années sur le marché intermédiaire européen. FAPI est spécialisé dans les opérations de capital-développement, de capital-transmission et les opérations LBO sur le segment intermédiaire européen, plus particulièrement en France, au Royaume-Uni, en Allemagne, en Europe du Sud et en Scandinavie. L'équipe gère aujourd'hui deux fonds : FAPI I, un fonds de 583 millions d'euros levé en 2010, et son fonds successeur, FAPI II, qui s'est fixé pour objectif de lever 700 millions d'euros (599 millions d'euros levés au 30 juin 2015).

La période d'investissement de FAPI I s'est terminée en mars 2015 avec 86 % de l'engagement investi au travers de 15 sociétés *mid-cap* dans 6 pays d'Europe.

Grâce à son appartenance au Groupe, FAPI a construit un portefeuille paneuropéen, ce qui est rare pour des fonds de sa taille, et développé des compétences spécifiques dans des secteurs diversifiés et porteurs : technologie (informatique, logiciels), santé, services aux entreprises, biens de consommation innovants. En 2014, la performance du portefeuille de FAPI s'est traduite par une croissance organique agrégée d'EBITDA de 19 %. Au 31 mars 2015, l'investissement du Groupe dans FAPI s'élevait à 110 millions d'euros.

FAPI II poursuivra la stratégie de FAPI I. Le fonds sera conduit par la même équipe de gestion composée de professionnels issus de fonds de capital-investissement de renommée mondiale.



En juillet 2014, FAPI et l'équipe de direction de la société ont investi dans Prospitalia, le principal fournisseur de groupements d'achats pour les hôpitaux en Allemagne. Fondé en 1991, Prospitalia sert à ce jour plus de 900 cliniques et hôpitaux, pour un chiffre d'affaires d'environ 25 millions d'euros. Cette transaction est l'aboutissement de plus de deux ans de suivi du secteur des fournisseurs de santé en Allemagne. Grâce notamment au réseau de Rothschild, FAPI a pu initier une longue discussion avec le vendeur et l'équipe dirigeante très en amont de l'investissement. Suite à cette acquisition, FAPI étudie un élargissement de l'offre de produits ainsi que la possibilité d'utiliser la technologie de la société pour offrir de nouveaux services à forte valeur ajoutée aux hôpitaux partenaires.



En février 2015, FAPI a finalisé le rachat d'une participation majoritaire dans Pirum Systems aux côtés des fondateurs de la société et d'un groupe de co-investisseurs privés. Fondée en 2000 et basée à Londres, Pirum Systems est l'un des principaux fournisseurs indépendants de services post-marché (règlement - livraison), permettant ainsi à ses clients intervenant sur les marchés actions de se connecter électroniquement à la fois à leurs contreparties et aux autres fournisseurs de services boursiers. Cette activité a généré un chiffre d'affaires d'environ 7 millions de livres sterling pour l'année à fin mars 2015. Cet investissement est le résultat de l'effort stratégique de FAPI pour repérer les principaux fournisseurs de services technologiques aux entreprises en Europe.

Capital-investissement et dette privée

Five Arrows Secondary Opportunities III (FASO)

FASO est un fonds de 259 millions d'euros levé en 2012 et géré par une équipe spécialisée dans les opérations sur le marché secondaire, plus particulièrement dans les opérations portant sur de petites et moyennes capitalisations européennes. FASO rachète des actifs, qu'il s'agisse de portefeuilles de sociétés ou de parts de fonds, à des vendeurs en quête de liquidité, soumis à des contraintes réglementaires ou simplement désireux de céder des actifs non stratégiques. Au 31 mars 2015, FASO a réalisé 12 transactions, dont 6 au cours des douze derniers mois. Ces transactions représentent un engagement cumulé de 232 millions d'euros ainsi qu'une exposition à 120 sociétés sous-jacentes actives dans toute l'Europe à travers plus de 13 secteurs différents.

Ces actifs proviennent principalement d'institutions financières européennes qui souhaitent céder ces actifs à des fins de liquidité ou pour des raisons de contraintes réglementaires. 81 % de ses transactions ont été réalisées en secondaire direct ou en restructuration de bases investisseurs. Enfin, en mars 2015, les cessions de sociétés depuis le lancement du fonds ont permis de retourner aux investisseurs plus de 40 % des capitaux investis. Au 31 mars 2015, l'investissement du Groupe dans FASO s'élève à 18 millions d'euros.



ACCP II

En mars 2015, FASO a réalisé une restructuration du fonds AC Capital Premier II (ACCP II), un fonds *small-cap buy out* espagnol, en acquérant cinq parts de ce fonds auprès de cinq vendeurs. Le portefeuille est constitué de participations pour la plupart majoritaires dans cinq sociétés espagnoles qui ont fait preuve de résistance face à la crise et bénéficient maintenant de la reprise économique espagnole. Ces sociétés jouissent de solides positions sur leurs marchés respectifs et d'un levier d'endettement faible (0,7x EBITDA 2014 en moyenne). Le portefeuille présente une large diversification sectorielle (santé, industrie, biens de consommation). L'une des sociétés sous-jacentes a déjà été vendue, permettant de retourner 40 % des capitaux investis à FASO dans les deux mois ayant suivi l'aboutissement de la transaction, conduisant ainsi à largement dérisquer cette dernière.

Paris Orléans Proprietary Investments

Paris Orléans Proprietary Investments est la structure d'investissement historique du Groupe qui a précédé le lancement de l'activité *Merchant Banking*. Au fil des ans, Paris Orléans Proprietary Investments a construit un portefeuille qui constitue le véhicule prédécesseur des différentes initiatives lancées depuis 2010. Depuis 2005, Paris Orléans Proprietary Investments a déployé plus de 500 millions d'euros de façon opportuniste sur des opérations de capital-investissement et de dette privée. Les succès rencontrés avec ce portefeuille historique témoignent de la capacité du Groupe à saisir des opportunités d'investissement attractives et à diversifier l'origine de ses investissements.



En mai 2011, Paris Orléans Proprietary Investments a investi 4 millions d'euros dans FircoSoft à l'occasion du *spin-off* de celle-ci du groupe Sword. La transaction a été réalisée aux côtés d'un autre fonds de capital-investissement et de l'équipe dirigeante. FircoSoft est le leader mondial incontesté du filtrage des listes de surveillance. Fondé en 1990, FircoSoft est connu historiquement pour sa relation de proximité avec ses clients afin d'anticiper les nouvelles contraintes réglementaires et le risque d'amendes ou d'atteintes à la réputation. En septembre 2014, Paris Orléans Proprietary Investments a vendu les 25 % détenus dans FircoSoft lorsque la société a été vendue à Reed Elsevier, le principal fournisseur mondial de solutions d'information professionnelle. Les gains pour Paris Orléans Proprietary Investments se sont élevés à environ 26 millions d'euros (dont environ 22 millions d'euros de plus-value), soit un multiple net *cash-on-cash* de 6,4x et un TRI net de 74 %.

Rothschild Private Opportunities

La stratégie de Paris Orléans Proprietary Investments consiste à conduire des co-investissements opportunistes avec les meilleures maisons de capital-investissement, en privilégiant les marchés émergents (Asie, Amérique latine, Afrique) et les États-Unis, ainsi que des opportunités non ciblées par nos autres initiatives. *Rothschild Private Opportunities* (« RPO ») est un programme dédié de co-investissement de 120 millions d'euros offrant aux clients-clés du Groupe la possibilité d'investir dans des cibles choisies. RPO est une initiative commune entre les activités de la Banque privée et le *Merchant Banking* levé auprès de familles fortunées et d'entrepreneurs. Depuis le lancement de cette plateforme, RPO a investi dans six sociétés présentes dans diverses régions du monde, incluant notamment les États-Unis et l'Afrique de l'Ouest.

Dette privée (*Private debt*)

L'activité de *Merchant Banking* est active sur le marché de la dette privée européenne par le biais de deux initiatives. Au total, nos activités de dette privée représentent 1,8 milliard d'euros de fonds sous gestion et une équipe de 21 professionnels de l'investissement.

Comme pour les autres initiatives du *Merchant Banking*, l'affiliation avec les autres activités du Groupe garantit une bonne appréhension du marché et une connaissance solide des secteurs qui nous permettent d'améliorer en permanence nos processus de sélection des opportunités de crédit.

Grâce à ses activités de dette privée, *Merchant Banking* permet à ses investisseurs d'accéder au marché européen du crédit aux moyennes entreprises, par le biais d'instruments de rendement spécifiques. Sur ce segment, la demande des investisseurs augmente, car ceux-ci recherchent une diversification en dehors des produits à taux fixe traditionnels, qui accusent une baisse de rendements.

Five Arrows Credit Solutions (FACS)

FACS, le fonds de dette junior du Groupe, a réalisé son *closing* final à 415 millions d'euros en mai 2014, dépassant ainsi son objectif.

FACS est centré sur les opportunités de prêts privés aux sociétés européennes du marché intermédiaire. Le fonds compte bénéficier de la réduction des crédits bancaires

accordés aux moyennes capitalisations européennes pour leur offrir des solutions intermédiaires structurées. Il vise entre 10 et 50 millions d'euros par investissement.

Depuis le lancement de cette initiative, cinq transactions ont été finalisées, représentant 35 % du capital du fonds. Au 31 mars 2015, l'investissement du Groupe dans FACS s'élève à 13 millions d'euros.



En décembre 2014, FACS a financé la recapitalisation du Groupe Witherslack. Witherslack est un des fournisseurs principaux au Royaume-Uni de services d'éducation spécifiques et de soins pour les enfants et adolescents souffrant entre autres du syndrome d'Asperger, d'autisme, ou de difficultés sociales, émotionnelles et comportementales. La société fournit des soins très spécialisés grâce à 9 écoles, 7 maisons de soin et 3 centres thérapeutiques intégrés. Elle s'occupe d'environ 500 enfants, pour le compte de 66 municipalités. La société est bien positionnée dans un secteur en pleine croissance : la tendance actuelle est au désengagement du secteur public en faveur de fournisseurs privés et d'écoles spécialisées. FACS a refinancé la dette existante de la société par un instrument de type unitranche, qui a également permis de rembourser partiellement un compte courant d'associés et de mettre en place une flexibilité opérationnelle et financière suffisante pour ouvrir de nouveaux centres de soins et écoles.



En juin 2014, FACS a conclu un financement privé pour le Groupe UGC. UGC exploite 40 salles de cinéma, soit 450 écrans, en France et en Belgique. Le marché français du cinéma a connu une évolution solide sur le long terme, grâce à des volumes importants et une augmentation des prix. UGC a racheté en mars 2014 à Perella Weinberg Real Estate un portefeuille de 13 cinémas qu'il lui avait vendu en 2009, via un véhicule d'investissement immobilier dédié. Cette acquisition a été pour partie financée par un instrument de dette junior apporté par FACS et certains co-investisseurs. L'investissement pour FACS s'est effectué sur un levier d'endettement de 2,6x et des fonds propres à hauteur de 69 %.

Capital-investissement et dette privée

Oberon Credit Strategy

En 2014, l'équipe d'investissement a réalisé le premier *closing* d'Oberon II à 275 millions d'euros, avec un *closing* final attendu à 300 millions d'euros en 2015. Oberon II est un fonds sans effet de levier qui investit dans de la dette LBO européenne de bonne qualité. Au total, 600 millions d'euros ont été levés par Oberon depuis le lancement de cette initiative. La levée de fonds pour Oberon III devrait débuter en 2015.

CLO Management business

L'équipe d'investissement continue de gérer activement 5 fonds de CLOs européens lancés avant 2008, et qui ont tous vu leur performance progresser au cours de l'année. De plus, en 2014, l'équipe a lancé son premier CLO (2.0) depuis 2007 : Contego II CLO B.V. est un CLO européen de 359 millions d'euros. Il a été lancé dans un contexte de forte demande des investisseurs pour ce type de produit et sur la base de la qualité des performances antérieures de Rothschild en gestion de crédit. L'équipe travaille sur l'émission de nouveaux CLO et prépare le lancement de Contego III, un CLO européen de 350 millions d'euros, qui devrait être levé un peu plus tard dans l'année.

Au 31 mars 2015, l'investissement du Groupe dans Oberon et Contego s'élève à 66 millions d'euros.

Contego CLO II B.V.

En novembre 2014, Rothschild a levé un fonds CLO de 359 millions d'euros : Contego II CLO B.V. Cette transaction marque le retour de Rothschild sur le marché européen du CLO, alors que sa dernière transaction CLO, Contego CLO I B.V. avait été conclue en 2007. Contego II cible les investissements dans des prêts seniors d'Europe de l'Ouest dont les émetteurs sont des sociétés européennes de moyenne à forte capitalisation, avec plus de 75 millions d'euros d'EBITDA.

Valorisation du portefeuille

<i>En millions d'euros</i>	31/03/2014	31/03/2015
Fonds sous gestion		
FAPI (capital-investissement)	79	110
FASO (capital-investissement)	14	18
FAI / FAMI (capital-investissement)	28	-
FACS (dette junior)	-	13
Oberon / Contego (dette senior)	36	66
Sous-total	158	207
Paris Orléans Proprietary investments (POPI)		
LBO / fonds propres	90	80
LBO / Mezzanine	29	21
Capital développement	88	82
Fond de capital-investissement hors Groupe	58	46
Participations stratégiques	57	60
Immobilier ⁽¹⁾	25	8
Sous-total	347	297
Autres		
Autres	13	4
Sous-total	13	4
TOTAL ACTIFS BRUTS	518	508

(1) Portefeuille en cours de liquidation.

Tel qu'indiqué ci-dessus, les actifs bruts sont restés stables sur l'année, montrant leur potentiel de génération de profit et de liquidité et la possibilité de recycler les plus-values réalisées dans les nouveaux fonds.



3

Rapport de gestion

Résultats au 31 mars 2015	52
Informations relatives à la Société et au capital social	54
Gouvernement d'entreprise	67
Responsabilité sociale de l'entreprise	107
Autres informations	120

Résultats au 31 mars 2015

I. Présentation résumée des résultats consolidés du Groupe

<i>En millions d'euros</i>	2014/2015	2013/2014
COMPTE DE RESULTAT		
Produit net bancaire	1 403,2	1 107,7
Résultat d'exploitation	268,0	128,9
Résultat avant impôt	316,7	106,7
Résultat net consolidé	253,9	64,0
Résultat net consolidé – part du Groupe	143,6	8,4
BILAN		
Total de bilan	9 079,3	8 049,1
Avoirs auprès des banques centrales	3 643,9	3 150,4
Prêts et créances sur la clientèle	1 601,6	1 377,3
Dettes envers la clientèle	5 686,9	4 946,7
Capitaux propres – part du Groupe	1 419,4	1 268,8
Participations ne donnant pas le contrôle	556,0	473,9

Des informations détaillées sur les résultats consolidés de l'exercice 2014/2015 sont présentées aux pages 123 et suivantes et la présentation des activités opérationnelles du Groupe au cours de l'exercice 2014/2015 figure aux pages 27 et suivantes du rapport.

II. Présentation résumée des résultats annuels de la Société

A. Résultats de l'exercice 2014/2015

<i>En millions d'euros</i>	2014/2015	2013/2014
COMPTE DE RESULTAT		
Résultat courant avant impôt	6,0	4,7
Résultat des opérations en capital	1,9	3,2
Résultat net	11,8	10,0
BILAN		
Total bilan	1 575,2	1 584,6
Immobilisations financières	1 471,4	1 470,6
Actif circulant	98,4	113,2
Emprunts et dettes financières	60,9	72,4
Capitaux propres	1 423,0	1 446,7

Paris Orléans a dégagé un bénéfice net de 11,8 millions€ au titre de son exercice 2014/2015, à comparer avec un bénéfice de 10,0 millions€ enregistré sur l'exercice précédent. La Société a notamment perçu des dividendes de ses filiales et autres sociétés du portefeuille pour un montant total de 19,5 millions€, dont 11,7 millions€ provenant de Paris Orléans Holding Bancaire (POHB) SAS, qui concentre les actifs bancaires du Groupe, qui a ainsi contribué de façon prépondérante au résultat courant du présent exercice.

Le résultat des opérations en capital est ressorti positif à hauteur de 1,9 million€, généré principalement par des distributions de fonds d'investissement à hauteur de 1,6 million€ et une reprise sur dépréciation des titres de la filiale américaine Francarep Inc. d'un montant de 0,6 million€.

La Société a également enregistré un produit net d'impôt sur les sociétés de 3,8 millions€, composé, d'une part, d'un produit d'impôt sur les sociétés de 6,7 millions€ reçu des filiales POHB et Financière Rabelais SAS dans le cadre de l'intégration fiscale et, d'autre part, en

sens opposé, d'une charge d'impôt sur les sociétés de 1,8 million€ du groupe intégré fiscalement et de la taxe de 3% sur les dividendes versés au cours de l'exercice qui a représenté 1,1 million€.

Sur le plan bilanciel, les principaux agrégats n'ont pas connu d'évolution notable.

B. Projet d'affectation du résultat de l'exercice

Le bénéfice de l'exercice 2014/2015 s'élève à 11 764 158,07€, lequel diminué de la dotation de la réserve légale d'un montant de 588 207,90 € et augmenté du report à nouveau d'un montant de 119 619 801,96 €, constitue un bénéfice distribuable de 130 795 752,13€. En application des dispositions de l'article 14.1 des statuts de la Société, un montant de 653 978,76€, correspondant à 0,5% du bénéfice distribuable, sera attribué de plein droit aux deux associés commandités, PO Gestion SAS et PO Commandité SAS.

Le Gérant de la Société proposera à l'Assemblée générale des actionnaires d'affecter le résultat de l'exercice 2014/2015 de la manière suivante :

<i>En euros</i>	
Résultat de l'exercice	11 764 158,07
Affectation à la réserve légale	(588 207,90)
Report à nouveau (crédeur)	119 619 801,96
Bénéfice distribuable	130 795 752,13
Dividende précipitaire attribué aux associés commandités	(653 978,76)
Affectation	
- au versement d'un dividende brut de 0,60 € par action ⁽¹⁾ aux actionnaires	42 682 221,60
- au report à nouveau	87 459 551,77

(1) Sur un total de 70 991 996 actions et 145 040 certificats d'investissement pouvant prétendre au dividende.

Il sera proposé de verser un dividende de 0,60 € par action aux actionnaires. La date de détachement du dividende sera le 29 septembre 2015 et le dividende sera mis en paiement à partir du 1^{er} octobre 2015. Enfin, conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, les sommes distribuées aux actionnaires au titre des trois derniers exercices sont les suivantes :

	2013/2014	2012/2013 ⁽³⁾	2011/2012 ⁽²⁾
Nombre d'actions et de certificats d'investissements pouvant prétendre au dividende ⁽¹⁾	70 466 680	70 322 966	31 771 967
Dividende brut par action (en euros)	0,50	0,50	0,50
Montant total distribué (en euros)	35 233 340,00 ⁽⁴⁾	35 161 483,00	15 885 983,50

(1) Nombre d'actions et de certificats d'investissement pouvant prétendre au dividende, hors actions et certificats d'investissement autodétenus.

(2) Avant la réorganisation de juin 2012.

(3) Après la réorganisation de juin 2012.

(4) Conformément à l'autorisation conférée par la 2^{ème} résolution de l'Assemblée générale du 25 septembre 2014, le Gérant a réajusté le montant final de la distribution effective puisque la Société n'a pas reçu de dividende relatif aux actions qu'elle détenait à la date de mise en paiement. Le montant du dividende correspondant à ces actions a été automatiquement ajouté au report à nouveau.

C. Résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices

<i>En euros</i>	2014/2015	2013/2014	2012/2013	2011/2012	2010/2011
I - Capital en fin d'exercice					
a) Capital social	142 274 072	142 208 216	141 806 058	65 031 174	64 747 030
b) Nombre d'actions ou certificats d'investissement émis	71 137 036	71 104 108	70 903 029	32 515 587	32 373 515
c) Nombre maximal d'actions futures à créer	-	-	-	-	-
II - Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes (produits financiers et d'exploitation)	26 542 974	25 238 744	132 789 534	20 636 932	17 039 485
b) Résultat avant impôts, amortissements et provisions	8 507 693	6 478 796	(746 339)	4 643 901	23 366 227
c) Impôt sur les bénéfices ⁽¹⁾	(3 832 636)	(2 029 187)	1 829 465	(201 947)	(1 468)
d) Résultat après impôts, amortissements et provisions	11 764 158	9 985 781	119 878 114	(114 297 251)	20 954 549
e) Résultat distribué hors actions propres	42 682 222 ⁽²⁾	35 233 340	35 161 483	15 885 984	12 644 698
III - Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Résultat après impôts mais avant amortissements et provisions	0,07	0,06	(0,04)	0,15	0,72
b) Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	0,17	0,14	1,69	(3,52)	0,65
c) Dividende attribué à chaque action	0,60 ⁽²⁾	0,50	0,50	0,50	0,40
IV - Personnel					
a) Effectif moyen des salariés	25	29	27	26	26
b) Montant de la masse salariale	3 451 711	5 230 484	3 411 558	3 667 596	3 555 524
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	1 595 239	2 887 383	2 012 034	1 889 761	1 724 996

(1) Les montants négatifs correspondent à des crédits d'impôt.

(2) Dividende proposé à l'Assemblée générale des actionnaires du 24 septembre 2015.

Informations relatives à la Société et au capital social

I. Informations relatives à la structure de la Société

L'Assemblée générale mixte des actionnaires du 8 juin 2012 a approuvé une réorganisation⁽¹⁾ du Groupe constitutive d'une étape significative dans la poursuite de son développement international et dans la simplification de ses structures. Un des volets de cette réorganisation qui a consisté en un changement de la forme juridique de Paris Orléans en société en commandite par actions; cette transformation s'est accompagnée de changements dans la gouvernance de Paris Orléans.

En conséquence de cette réorganisation, la structure de la société en commandite par actions repose sur deux catégories d'associés, les associés commandités et les associés commanditaires (appelés également actionnaires).

Associés commandités

En cas de pertes, ils sont indéfiniment et solidairement responsables des dettes de la Société.

Les deux premiers associés commandités de Paris Orléans ont été désignés par les statuts :

- **PO Gestion**, société par actions simplifiée (SAS) au capital de 60 000 € – 3 rue de Messine, 75008 Paris (à qui les statuts ont aussi confié les fonctions de Gérant), et
- **PO Commandité**, société par actions simplifiée (SAS) au capital de 60 000 € – 3 rue de Messine, 75008 Paris

Ces deux sociétés sont détenues par les branches française et anglaise de la famille Rothschild.

Associés commanditaires (actionnaires)

En cas de pertes, leur responsabilité est limitée au montant de leur apport.

Prise de décisions par les associés commandités et associés commanditaires

Conformément aux dispositions légales, aucune décision n'est valablement prise si elle n'est pas approuvée par les deux catégories d'actionnaires à l'exception de la nomination des membres du Conseil de surveillance, de la nomination et la révocation des Commissaires aux comptes, la distribution des dividendes de l'exercice et l'approbation des conventions et engagements réglementés pour lesquels les dispositions légales excluent expressément le vote des associés commandités.

Par ailleurs, toute opération ayant ou pouvant avoir pour objet ou pour effet de remettre en cause de manière fondamentale l'indépendance du Groupe ou sa tradition d'excellence, son attachement à la famille Rothschild ou le rôle que celle-ci y tient, son utilisation du nom Rothschild, ou le fait que les activités prépondérantes du Groupe sont les activités financières, sera soumise à l'accord des associés commandités, y compris dans les cas où cette opération ne nécessiterait pas l'accord de l'Assemblée générale des actionnaires.

Les associés commanditaires, quant à eux, votent en assemblée générale à la majorité simple pour les décisions ordinaires et à la majorité des deux tiers pour les décisions extraordinaires. Des informations supplémentaires sur les modalités de participation des actionnaires aux Assemblées générales figurent à la page 95.

II. Informations relatives à l'actionnariat

A. Composition du capital social

1. Capital social au 31 mars 2015

Au 31 mars 2015 et à la date du présent rapport, le capital social de la Société est composé de 70 991 996 actions ordinaires et 145 040 certificats d'investissement. Par ailleurs, 145 040 certificats de droit de vote, non comptabilisés dans le capital social, sont également en circulation. L'action est recomposée de plein droit par la réunion d'un certificat d'investissement et d'un certificat de droit de vote.

2. Modifications intervenues au cours de l'exercice

Au 31 mars 2014, le capital social de Paris Orléans était composé de 70 959 068 actions ordinaires et 145 040 certificats d'investissement.

L'Assemblée générale du 25 septembre 2014 a décidé d'offrir aux actionnaires la possibilité d'opter pour le paiement du dividende de l'exercice 2013/2014 en numéraire ou en actions nouvelles, étant précisé que l'option choisie s'appliquera au montant total du dividende. À l'issue de la période de souscription, le montant total du dividende réinvesti en actions nouvelles a été de 576 300,50 €, ayant pour conséquence l'émission de 32 928 actions nouvelles le 28 novembre 2014.

(1) Des informations détaillées sur cette réorganisation sont disponibles dans le document d'information ayant reçu le numéro d'enregistrement E.12-019 de l'AMF en date du 16 mai 2012, figurant en annexe au rapport du Directoire de Paris Orléans présenté à l'Assemblée générale mixte du 8 juin 2012. Ces documents sont disponibles sur le site Internet de Paris Orléans (www.paris-orleans.com).

B. Droits de vote

1. Droits de vote double

Chaque action et certificat de droit de vote donnent droit à une voix dans les Assemblées générales. Toutefois, l'article 11.1 des statuts de la Société prévoit que, depuis l'Assemblée générale des actionnaires du 8 juin 2012, le propriétaire de toute action entièrement libérée, inscrite depuis deux ans au moins au nominatif, au nom du même titulaire, disposera de deux voix par action, sans limitation.

En cas d'augmentation de capital, par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, le droit de vote double est conféré dès leur émission aux actions nominatives attribuées à un actionnaire à raison des actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas le délai prévu ci-dessus. Le droit de vote double cesse de plein droit pour toute action qui fera l'objet d'un transfert pour toute autre cause.

2. Démembrement de propriété

En cas de démembrement de la propriété des actions ou des certificats de droit de vote, le droit de vote attaché à l'action ou au certificat de droit de vote appartient au nu-propriétaire, sauf pour les décisions concernant l'affectation des résultats, pour lesquelles il appartient à l'usufruitier.

3. Nombre de droits de vote au 31 mars 2015

Chaque mois, la Société émet un rapport sur le nombre total d'actions et de certificats d'investissement composant le capital, disponible sur son site internet (www.paris-orleans.com à la rubrique « Informations réglementées »).

Le nombre total des droits de vote au 31 mars 2015 est le suivant :

Nombre total de droits de vote	31/03/2015
Exercçables	103 126 237
Théoriques ⁽¹⁾	105 421 296

(1) Le nombre total de droits de vote théoriques comprend les droits de vote attachés aux actions privées du droit d'exercer ce droit de vote conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables.

C. Valeurs mobilières donnant accès au capital

1. Valeurs mobilières émises au cours de l'exercice 2014/2015

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2015, la Société n'a émis aucune valeur mobilière donnant accès au capital.

2. Options de souscription ou d'achat d'actions octroyées au cours des exercices précédents

Programme d'intéressement à long terme du Groupe

Le 11 octobre 2013, Paris Orléans a mis en place un régime d'intéressement à long terme (*"Equity Scheme"*) destiné à certains membres clés des organes de direction et du personnel salarié de la société et de ses filiales, en vue de promouvoir la convergence d'intérêts entre la famille Rothschild, les actionnaires minoritaires et les participants au programme.

Les premiers bénéficiaires de l'*Equity Scheme* sont des collaborateurs séniors de l'activité de Conseil financier, ainsi que les membres du *Group Management Committee*, soit 57 personnes issues de 10 pays différents.

En vertu du Règlement de l'*Equity Scheme*, il a été requis que les participants à l'*Equity Scheme* acquièrent des actions de Paris Orléans ; pour chaque action investie, il leur a été attribué quatre options de souscription ou d'achat d'actions. Les actions investies sont soumises à une période de conservation de quatre ans et les options de souscription ou d'achat d'actions attribuées sont soumises à une période d'acquisition des droits avant exercice.

Les participants de l'*Equity Scheme* ont investi dans un montant total de 780 000 actions de Paris Orléans, représentant 1,10% du capital social de la Société à la date d'attribution, selon les modalités suivantes :

- en acquérant directement des actions de Paris Orléans, ou
- sur leur demande, par l'attribution de *restricted share units*, donnant à leurs détenteurs le droit de recevoir des actions de Paris Orléans à l'issue d'une période d'acquisition de droits déterminée (*vesting date*), sous réserve de certaines conditions ⁽¹⁾, ou
- par une combinaison des deux.

Conformément aux autorisations qui lui ont été conférées par l'Assemblée générale du 26 septembre 2013, le Gérant, par décisions du 11 octobre 2013, a octroyé 3 120 000 options de souscription ou d'achat d'actions.

Les options accordées dans le cadre de l'*Equity Scheme* sont classées en quatre catégories distinctes, les Options 2013-1, les Options 2013-2, les Options 2013-3 et les Options 2013-4, respectivement acquises lors de chacun des troisième, quatrième, cinquième et sixième anniversaires de l'*Equity Scheme*, et exercçables aux dates d'acquisition des droits à un prix de 17,50 €, 18 €, 19 € et 20 € par option.

Les participants de l'*Equity Scheme* ne peuvent exercer leurs options que s'ils conservent leurs fonctions de cadre et de dirigeant au sein du Groupe jusqu'à la date d'exercice de ces options sous réserve des exceptions prévues par le Règlement de l'*Equity Scheme*.

(1) Dans le cadre des *restricted share units* sous l'*Equity Scheme*, un nombre d'actions de Paris Orléans ont été acquises par des entités du Groupe dans lesquelles les participants de l'*Equity Scheme* exercent des fonctions de cadres ou de dirigeants. Ces actions, devant être attribuées aux détenteurs de *restricted share units* à l'issue de la date d'acquisition de droits (*vesting date*) et sous certaines conditions, sont actuellement, et jusqu'à la *vesting date*, des actions d'autocontrôle et donc dépourvues de droits de vote.

Récapitulatif des plans d'options en cours

Le tableau ci-dessous résume toutes les informations sur les plans d'options en vigueur au 31 mars 2015 et à la date du présent rapport.

	Options				Total
	2013-1	2013-2	2013-3	2013-4	
Date d'autorisation par l'Assemblée générale	26/09/2013	26/09/2013	26/09/2013	26/09/2013	-
Date d'attribution par le Gérant	11/10/2013	11/10/2013	11/10/2013	11/10/2013	-
Nombre total d'options de souscription ou d'achat attribuées	780 000	780 000	780 000	780 000	3 120 000
Nombre de bénéficiaires	57	57	57	57	57
% du capital à la date d'attribution	1,10 %	1,10 %	1,10 %	1,10 %	4,40 %
Conditions de performance	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	-
Point de départ d'exercice des options	11/10/2016	11/10/2017	11/10/2018	11/10/2019	-
Date d'expiration	11/10/2023	11/10/2023	11/10/2023	11/10/2023	-
Prix de souscription ou d'achat (en euros)	17,50	18,00	19,00	20,00	-
Nombre total d'options exercées au 31 mars 2015	-	-	-	-	-
Nombre total d'options annulées au 31 mars 2015	-	-	-	-	-
Nombre total d'options restantes au 31 mars 2015	780 000	780 000	780 000	780 000	3 120 000

D. Liste des délégations financières

Objet	Résolution	Montant	Durée	Utilisation au cours de l'exercice 2014/2015
Assemblée générale mixte du 26 septembre 2013				
Autorisation de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions aux salariés et mandataires sociaux de la Société et des sociétés qui lui sont liées	13	Limité à 10 % du capital à la date de l'Assemblée générale des actionnaires du 26 septembre 2013 ⁽¹⁾	38 mois	Néant
Assemblée générale mixte du 25 septembre 2014				
Réduction de capital par annulation des actions autodétenues	19	Limité à 10 % du capital par période de 24 mois	26 mois	Néant
Autorisation d'augmenter le capital par incorporation de toute ou partie des réserves, bénéfices ou primes d'émission, de fusion ou d'apport, par attribution gratuite d'actions, élévation de la valeur nominale des actions ou par la combinaison de ces deux modalités	20	Limité à un montant nominal de 50 m€	26 mois	Néant
Autorisation d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de Paris Orléans avec maintien du droit préférentiel de souscription	21	Limité à un montant nominal de 70 m€ pour les titres de capital ou 300 m€ pour les titres de créance ⁽¹⁾	26 mois	Néant
Autorisation d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de Paris Orléans avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public	22	Limité à un montant nominal de 15 m€ pour les titres de capital ou 200 m€ pour les titres de créance ⁽¹⁾	26 mois	Néant
Autorisation d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de Paris Orléans avec suppression du droit préférentiel de souscription et libre fixation du prix d'émission	23	Limité à 10 % du capital social par an (titres de capital) ou 200 m€ (titres de créance) ⁽¹⁾	26 mois	Néant
Augmentation du nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec suppression ou maintien du droit préférentiel de souscription	24	Imputation sur le montant du plafond individuel stipulé dans la résolution en vertu de laquelle est décidée l'émission initiale ⁽¹⁾	26 mois	Néant
Attribution gratuite d'actions au profit des salariés et mandataires sociaux des sociétés du Groupe	25	Limité à 5 % du montant du capital social au jour de la décision d'attribution	38 mois	Néant
Autorisation d'émettre des actions ou valeurs mobilières avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée aux adhérents de plan d'épargne entreprise	26	Limité à montant nominal de 1 m€ ⁽¹⁾	26 mois	Néant

(1) Plafond global fixé par la 27^{ème} résolution adoptée par l'Assemblée générale des actionnaires du 25 septembre 2014 à 70 m€ pour les titres de capital et 300 m€ pour les titres de créance.

III. Programmes de rachat d'actions

A. Programmes de rachat d'action au cours de l'exercice 2014/2015

1. Résumé des programmes de rachat d'actions

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, les programmes de rachat d'actions approuvés par les actionnaires lors des assemblées générales et en vigueur au cours de l'exercice 2014/2015 sont récapitulés ci-après :

	Assemblée générale du 26 septembre 2013	Assemblée générale du 25 septembre 2014
Utilisation au cours de l'année 2014/2015	Du 1 ^{er} avril 2014 au 25 septembre 2014	Du 25 septembre 2014 au 31 mars 2015
Résolution approuvant le programme	N°10	N°18
Nombre maximum d'actions pouvant être achetées	7 090 302	7 110 410
Prix d'achat maximum par action	35 €	35 €
Montant maximum autorisé	248 160 601,50 €	248 864 350 €

Dans le cadre de ces deux programmes, les actions pouvaient être acquises, cédées ou autrement transférées aux fins prévues par les réglementations européennes et sur la base des prix de marché, acceptées par l'Autorité des marchés financiers (AMF), à savoir :

- réduire le capital social ;
- attribuer des actions aux employées ;
- apporter des actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- animer le marché du titre dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement indépendant dans les conditions définies par le Règlement général de l'AMF.

2. Opérations effectuées dans le cadre d'un programme de rachat d'actions

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-211 du Code de commerce, les opérations effectuées par la Société dans le cadre de ces autorisations au cours de l'exercice 2014/2015 sont récapitulées ci-après.

	Au titre du contrat de liquidité ⁽¹⁾	Autres affectations	Non couvert par les programmes de rachat d'actions ⁽¹⁾⁽²⁾	Total
Nombre d'actions au 31 mars 2014	174 050	-	325 107	499 157
Nombre d'actions acquises	165 971	-	-	165 971
Nombre d'actions cédées	339 521	-	27 896	367 417
Nombre d'actions prêtées aux membres du Conseil de surveillance	N/A	-	50	50
Nombre d'actions annulées	-	-	-	-
Prix d'acquisition ou de cession moyen ⁽³⁾				
- acquisition	17,528 €	-	-	N/A
- cession	17,869 €	-	17,271 €	N/A
Nombre d'actions au 31 mars 2015	500	-	297 161	297 661

(1) Opérations ayant fait l'objet d'un règlement-livraison.

(2) Ces actions propres ne sont pas des actions acquises par la Société dans le cadre d'un programme de rachat mais des actions recomposées de plein droit par la réunion de certificats d'investissement détenus historiquement par la Société et des certificats de droits de vote qui leur sont liés, acquis ultérieurement. Ces actions propres ne sont donc pas soumis aux obligations prévues à l'article L. 225-209 du Code de commerce.

(3) Moyenne arithmétique des cours de l'action Paris Orléans pour les opérations conclues entre le 1^{er} avril 2014 et le 31 mars 2015, comptabilisées après règlement-livraison.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-212 du Code de commerce, Paris Orléans effectue mensuellement auprès de l'AMF une déclaration relative aux acquisitions, cessions, annulations et transferts effectués par la Société en application de l'article L. 225-209 dudit Code.

B. Autorisation d'un nouveau programme de rachat

L'Assemblée générale des actionnaires du 24 septembre 2015 sera invitée, en vertu de la 12^{ème} résolution soumise à son approbation, à adopter un nouveau programme de rachat conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- la part maximale du capital susceptible d'être achetée par la Société ne pourra pas excéder 10 % du capital social à la date de réalisation des achats, ce qui, sur la base du capital actuel, autorise un achat de 7 113 703 actions, en présumant que la Société ne procède à aucune annulation, cession ou vente des actions actuellement détenues ;
 - le prix maximum d'achat par action sera fixé à 50 € ;
 - le montant total maximum de décaissements affectés à l'achat des actions sera fixé à 355 685 150 € ;
 - le programme de rachat d'action sera fixé pour une durée de dix-huit mois à compter du 25 septembre 2015 ;
 - l'autorisation sera utilisée par la Société en vue des affectations suivantes :
- animation du marché du titre dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement indépendant,
 - annulation de tout ou partie des titres ainsi rachetés,
 - attribution d'actions au profit des salariés et mandataires sociaux de la Société et/ou des sociétés qui lui sont liées,
 - remise d'actions sur exercice, par leurs attributaires, d'options d'achat d'actions de la Société,
 - cession d'actions aux salariés de la Société ou de ses filiales, directement ou par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement d'entreprise ou de la mise en œuvre de tout plan d'épargne entreprise ou de groupe (ou plan assimilé),
 - remise d'actions par suite de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès, immédiatement et/ou à terme, au capital,
 - conservation et remise ultérieure en paiement ou en échange et, plus généralement, dans le cadre d'opérations de croissance externe,
 - plus généralement, toute autre pratique admise ou reconnue par la loi ou l'AMF, ou tout autre objectif conforme aux dispositions légales et réglementaires applicables.

IV. Informations relatives à l'actionnariat

Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, le tableau ci-après présente les actionnaires de Paris Orléans détenant au 31 mars 2015, un pourcentage du capital ou des droits de vote théoriques supérieur aux seuils de déclaration visés à l'article L. 233-9 du Code de commerce.

Actionnaires	Au 31 mars 2015			Au 31 mars 2014		
	Total titres	% du capital	% des droits de vote exerçables	Total titres	% du capital	% des droits de vote exerçables
- Rothschild Concordia SAS	24 806 341	34,87 %	39,32 %	15 738 000	22,13 %	35,94 %
- Famille David de Rothschild	-	-	-	4 128 791	5,81 %	4,71 %
- Famille Éric et Robert de Rothschild	267 130	0,38 %	0,52 %	5 206 680	7,32 %	5,94 %
- Holding Financier Jean Goujon SAS ⁽²⁾	3 581 685	5,03 %	6,19 %	3 581 685	5,04 %	4,12 %
- NM Rothschild & Sons Ltd (actions d'autocontrôle) ⁽³⁾	1 774 221	2,49 %	-	1 774 221	2,5 %	-
- Autres membres du concert familial élargi ⁽¹⁾	4 275 202	6,01 %	7,06 %	3 030 132	4,26 %	4,82 %
Total du concert familial élargi ⁽¹⁾	34 704 579	48,79 %	53,08 %	33 459 509	47,06 %	55,53 %
Actions autodétenues	442 701	0,62 %	-	644 197	0,91 %	-
Autres actions d'autocontrôle ⁽³⁾	220 245	0,31 %	-	193 943	0,27 %	-
Sous-total concert et Groupe	35 367 525	49,72 %	53,08 %	34 297 649	48,24 %	55,53 %
Groupe Edmond de Rothschild ⁽⁴⁾	5 573 586	7,83 %	10,42 %	5 573 586	7,84 %	7,08 %
Jardine Strategic Holdings Luxembourg Sàrl	4 217 310	5,93 %	7,97 %	4 217 310	5,93 %	4,82 %
Flottant	25 978 615	36,52 %	28,54 %	27 015 563	37,99 %	32,57 %
TOTAL	71 137 036	100,00 %	100,00 %	71 104 108	100,00 %	100,00 %

(1) Des informations détaillées concernant la composition du concert familial élargi sont détaillées en page 59.

(2) Contrôlée par Édouard de Rothschild.

(3) Sociétés du Groupe contrôlées par Paris Orléans.

(4) Sociétés du groupe Edmond de Rothschild agissant de concert.

À la connaissance de la Société, aucun autre actionnaire ne détient, directement ou indirectement, seul ou de concert, plus de 5 % du capital social ou des droits de vote.

A. Contrôle de la Société

La Société est contrôlée depuis 2008 par un concert comprenant des membres de la famille Rothschild (le « concert familial initial ») et élargi à de nouveaux concertistes depuis la réorganisation du Groupe en 2012 (le « concert familial élargi »). Les relations entre les membres du concert sont régies par des pactes d'actionnaires dont les principales dispositions sont présentées aux pages 62 et suivantes.

1. Le concert familial initial

Ce concert repose sur un pacte conclu le 22 janvier 2008 par les associés de Rothschild Concordia SAS, le principal actionnaire de Paris Orléans.

Par ailleurs, les dispositions du pacte d'actionnaires de Rothschild Concordia SAS cohabitent avec les dispositions du *Share Disposal Agreement* conclu le 22 janvier 2008 entre la Fondation Eranda et la Société.

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-11 du Code de commerce, ces deux pactes d'actionnaires ont été publiés par l'AMF le 25 janvier 2008 (Décision & Information N°208C0180 du 25 janvier 2008).

2. Le concert familial élargi

Le 12 juin 2012, dans le cadre de la réorganisation du Groupe, l'AMF a été informée de la nouvelle composition du concert qui s'est élargi à de nouveaux membres : Rothschild Concordia SAS, les branches familiales de David, Éric et Édouard de Rothschild, certains membres des organes de direction et la Compagnie Financière Martin-Maurel SA. Par la même occasion, l'AMF a été informée de la conclusion d'un nouveau pacte d'actionnaires entre certains membres du concert familial élargi (Décision & Information N°212C0752 du 13 juin 2012 et Décision & Information N°212C0783 du 19 juin 2012).

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2015, l'AMF a été informée de l'adhésion de quatre membres au concert familial élargi : MM. Nicolas Bonnault, Laurent Baril, Philippe Le Bourgeois, trois associés gérants du Groupe et CD GFA SARL, une société contrôlée par un quatrième associé gérant. À cette occasion, l'AMF a été informée de l'adoption d'un avenant au Pacte d'actionnaires du 8 juin 2012 dont les principales dispositions ont été publiées par l'AMF (Décision & Information N°215C0073 du 14 janvier 2015).

B. Changements intervenus au cours de l'exercice

1. Acquisition de droits de vote double

Depuis les délibérations de l'Assemblée générale des actionnaires du 8 juin 2012, le propriétaire de toute action entièrement libérée, inscrite depuis deux ans au moins au nominatif, au nom du même titulaire, disposera de deux voix par action, sans limitation.

Il est précisé qu'en juin 2014, le second anniversaire de la réorganisation du Groupe a entraîné l'acquisition de droits de vote double essentiellement attachés aux actions nouvelles émises en rémunération des opérations d'apports de titres de Rothschild & Cie Banque SCS, Financière Rabelais SAS et Rothschilds Continuation Holdings AG. Cette acquisition des droits de vote double a automatiquement engendré une augmentation significative du nombre total de droits de vote et un certain nombre de franchissements de seuils décrits ci-dessous.

2. Franchissement de seuils légaux

AMF Décision & Information N°214C1474

Par courrier reçu le 18 juillet 2014, l'AMF a été informée des franchissements de seuils suivants :

- Financière de Tournon SAS (3 rue de Messine, 75008 Paris) a déclaré avoir franchi individuellement à la hausse le seuil de 5 % des droits de vote de Paris Orléans et détenir individuellement 4 128 781 actions représentant 7 908 206 droits de vote, soit 5,81 % du capital et 7,28 % des droits de vote ;
- Ponthieu Rabelais SAS (3 rue de Messine, 75008 Paris) a déclaré avoir franchi individuellement à la hausse, le seuil de 5 % des droits de vote de Paris Orléans et détenir individuellement 3 765 975 actions représentant 7 531 950 droits de vote, soit 5,30 % du capital et 6,93 % des droits de vote ;
- Holding Financier Jean Goujon SAS (3 rue de Messine, 75008 Paris) a déclaré avoir franchi individuellement à la hausse, le seuil de 5 % des droits de vote de Paris Orléans et détenir individuellement, 3 581 685 actions représentant 3 609 895 droits de vote, soit 5,04 % du capital et 5,87 % des droits de vote ;
- Rothschild Concordia SAS (23 bis avenue de Messine, 75008 Paris) a déclaré avoir franchi individuellement à la baisse les seuils de 1/3 et 30 % des droits de vote de Paris Orléans et détenir individuellement, 15 738 000 actions représentant 31 476 000 droits de vote, soit 22,13 % du capital et 28,98 % des droits de vote.

Ces franchissements de seuil résultent de l'attribution de droits de vote doubles décrits au paragraphe 1. de la présente sous-section.

AMF Décision & Information N°214C1769

Par courrier reçu le 22 août 2014, la société Jardine Matheson Holdings Limited (Jardine House, 33-35 Reid Street, Hamilton, Bermudes) a déclaré avoir franchi à la hausse, indirectement par l'intermédiaire de la société JS Holdings Luxembourg Sàrl qu'elle contrôle, le seuil de 5 % des droits de vote de Paris Orléans et détenir indirectement 4 217 310 actions représentant 8 217 310 droits de vote, soit 5,93 % du capital et 7,19 % des droits de vote.

Ces franchissements de seuil résultent d'une attribution de droits de vote double décrits au paragraphe 1. de la présente sous-section.

AMF Décision & Information N°214C2309

Par courrier reçu le 30 octobre 2014, l'AMF a été informée des déclarations de franchissements de seuils suivants :

- Rothschild Concordia SAS (23 avenue de Messine, 75008 Paris) a déclaré avoir franchi individuellement à la hausse, les seuils de 25 % du capital, 30 % et 1/3 du capital et des droits de vote de Paris Orléans et détenir 24 806 341 actions représentant 40 544 341 droits de vote, soit 34,89 % du capital et 38,47 % des droits de vote ;
- Financière de Tournon SAS (3 rue de Messine, 75008 Paris) a déclaré avoir franchi individuellement à la baisse, les seuils de 5 % du capital et des droits de vote de Paris Orléans et ne plus détenir individuellement aucune action ;
- Ponthieu Rabelais SAS (3 rue de Messine, 75008 Paris) a déclaré avoir franchi individuellement à la baisse, les seuils de 5 % du capital et des droits de vote de Paris Orléans et ne plus détenir individuellement aucune action.

Ces franchissements de seuils résultent d'une série de cessions et d'apports portant sur 9 068 341 actions de Paris Orléans effectués par MM. Éric de Rothschild et David de Rothschild et trois sociétés qui leurs sont liées, Financière de Tournon SAS, Béro SCA et Ponthieu Rabelais SAS, au profit de Rothschild Concordia SAS, tous membres du concert familial élargi, en échange d'actions Rothschild Concordia SAS nouvellement émises.

Ces opérations représentaient la dernière étape de la consolidation au niveau de Rothschild Concordia SAS des actions Paris Orléans détenues directement ou indirectement par les branches familiales de David et Éric de Rothschild consécutivement à la réorganisation du Groupe en juin 2012.

À la suite de ces opérations, Rothschild Concordia SAS a augmenté sa participation au capital de Paris Orléans alors que la branche Éric de Rothschild diminuait sensiblement sa participation directe dans le capital et que la branche David de Rothschild ne détenait plus aucune action Paris Orléans directement. La participation du concert familial élargi n'a pas été impactée par ces opérations; néanmoins, le nombre de ses droits de votes a diminué suite à la perte des droits de vote double attachés aux actions cédées ou données.

Toutes ces opérations ont fait l'objet d'une obligation d'information à l'AMF en vertu de l'article 223-26 du Règlement Général de l'AMF et sont résumées à la page 106 de ce rapport.

AMF Décision & Information N°214C2351

Par courrier reçu le 6 novembre 2014, la société Edmond de Rothschild Holding SA (21 Route de Pregny, 1292 Pregny-Chambésy, Suisse), a déclaré avoir franchi à la hausse, directement et indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, le seuil de 10 % des droits de vote de Paris Orléans et détenir, directement et indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 5 573 586 actions représentant 10 743 822 droits de vote, soit 7,84 % du capital et 10,19 % des droits de vote, répartis de la manière suivante :

Actionnaires	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Edmond de Rothschild (Suisse) SA	2 536 410	3,57	5 072 820	4,81
Edmond de Rothschild Holding SA	1 510 170	2,12	3 020 340	2,87
Edmond de Rothschild SA	629 406	0,89	1 258 812	1,19
Carter Company Limited	494 250	0,70	988 500	0,94
Edmond de Rothschild (France) SA	403 350	0,57	403 350	0,38
Total Edmond de Rothschild Holding SA	5 573 586	7,84	10 743 822	10,19

Ce franchissement de seuil passif résulte d'une diminution du nombre total de droits de vote de la Société à la suite de la perte des droits de vote double attachés aux actions cédées ou apportées par MM. Éric de Rothschild et David de Rothschild et trois sociétés qui leurs sont liées, Financière de Tournon SAS, Béro SCA et Ponthieu Rabelais SAS, au bénéfice de Rothschild Concordia SAS comme expliqué précédemment.

AMF Décision & Information N°215C0073

Par courrier reçu le 7 janvier 2015, MM. Nicolas Bonnault, Laurent Baril et Philippe Bourgeois et la société CD GFA SARL (23 avenue de l'Observatoire, 75006 Paris) ont déclaré avoir franchi à la hausse, de concert avec les membres du concert familial élargi, les seuils de 5 %, 10 %, 15 %, 20 %, 25 %, 30 % et 1/3 du capital et des droits de vote et 50 % des droits de vote de Paris Orléans et détenir de concert 34 704 579 actions Paris Orléans représentant 54 737 089 droits de vote, soit 48,79 % du capital et 51,92 % des droits de vote, répartis comme suit :

A la date du franchissement de seuil	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Rothschild Concordia SAS	24 806 341	34,87 %	40 544 341	38,46 %
Famille Éric et Robert de Rothschild	267 130	0,38 %	534 260	0,51 %
Holding Financier Jean Goujon SAS	3 581 685	5,03 %	6 378 945	6,05 %
NM Rothschild & Sons Ltd	1 774 221	2,49 %	-	-
Fondation Eranda	1 183 480	1,66 %	2 366 960	2,25 %
Philippe de Nicolay-Rothschild	102	< 0,01 %	202	< 0,01 %
Alexandre de Rothschild	7 510	0,01 %	7 510	0,01 %
François Henrot	762 460	1,07 %	1 514 920	1,44 %
Famille Olivier Pécoux	437 329	0,61 %	866 379	0,82 %
PO Gestion SAS	1	< 0,01 %	2	< 0,01 %
Compagnie Financière Martin Maurel SA	639 250	0,90 %	1 278 500	1,21 %
Nicolas Bonnault	328 250	0,46 %	328 250	0,31 %
Laurent Baril	305 570	0,43 %	305 570	0,29 %
Philippe Le Bourgeois	293 250	0,41 %	293 250	0,28 %
CD GFA SARL	318 000	0,45 %	318 000	0,30 %
Total concert familial élargi	34 704 579	48,79 %	54 737 089	51,92 %

Ces franchissements de seuils résultent de la mise en concert de MM. Nicolas Bonnault, Laurent Baril et Philippe Le Bourgeois ainsi que la société CD GFA SARL au sein du concert familial élargi, formalisée par leur adhésion au pacte d'actionnaires conclu le 8 juin 2012 qui régit les relations entre les membres du concert familial élargi. A cette occasion, un avenant au pacte d'actionnaires du 8 juin 2012 a été conclu et ses principales dispositions ont été publiées par l'AMF (Décision & Information N°215C0073 du 14 janvier 2015, disponible sur le site internet de l'AMF).

C. Répartition actuelle du capital et des droits de vote

1. Nombre d'actionnaires

Conformément à l'article 7.2 des statuts de Paris Orléans, la Société est autorisée à faire usage à tout moment des dispositions légales et réglementaires prévues en matière d'identification de tout porteur de titres conférant, immédiatement ou à terme, le droit de vote dans ses Assemblées générales d'actionnaires.

En conséquence, la Société a effectué une recherche des titres au porteur identifiables le 22 avril 2015 parmi tous les dépositaires détenant plus de 20 000 actions. À l'issue de cette enquête, la Société a pu déterminer qu'elle avait plus de 4 580 actionnaires dont 4 049 détenteurs d'actions au porteur identifiés et 531 actionnaires inscrits au nominatif, représentant 99,84 % du nombre total d'actions composant le capital de Paris Orléans (exclusion faite des certificats d'investissement).

2. Participation des salariés au capital

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, la participation des salariés au capital de Paris Orléans s'établissait, au 31 mars 2015, à 0,08 % du capital détenu par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement d'entreprise dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise.

3. Actions détenues par la Société

Au 31 mars 2015, Paris Orléans détenait 442 701 de ses propres titres, répartis comme suit :

Nombre total d'actions autodétenues ⁽¹⁾	297 661
- Affectées au contrat de liquidité	500
- Autodétention hors contrat de liquidité	297 161
Nombre de certificats d'investissement autodétenus	145 040
Total du nombre d'actions et de certificats d'investissement autodétenus	442 701
En % du capital	0,62 %
Valeur comptable	2 939 442,96 €

(1) Le détail des transactions effectuées par Paris Orléans sur ses propres actions est présenté en page 57 du présent rapport.

4. Actions détenues par les sociétés contrôlées par la Société

Au 31 mars 2015, 1 994 466 actions de Paris Orléans étaient détenues par des entités indirectement contrôlées par Paris Orléans, représentant 2,80 % du capital. Ces actions sont par nature dépourvues de droits de vote :

Entité contrôlée par Paris Orléans	Actions de Paris Orléans détenues au 31 mars 2015	% du capital de Paris Orléans au 31 mars 2015
NM Rothschild & Sons Ltd ⁽¹⁾	1 774 221	2,49 %
Rothschild & Cie Banque SCS	100	< 0,01 %
Entités contrôlées détenant des actions en application des règles de l'Equity Scheme ⁽²⁾	193 843	0,27 %
Entités contrôlées détenant des actions en application des plans d'instruments financiers autres qu'en numéraire (<i>non-cash instruments</i>) ⁽³⁾	26 513	0,04 %

(1) Sur ces 1 774 221 actions, 317 170 sont détenues dans le cadre de l'Equity Scheme et des non-cash instruments.

(2) Actions d'autocontrôle acquises sous l'Equity Scheme, présenté en page 55, dans le cadre d'un programme d'investissement réalisé par certains cadres seniors et dirigeants-clés du Groupe.

(3) Politique de rémunération mise en place pour satisfaire les exigences réglementaires de CRD3 relatives au règlement des rémunérations des Personnes Régulées au sein du Groupe.

V. Pactes d'actionnaires

A. Pactes d'actionnaires du 22 janvier 2008

1. Pacte d'actionnaires de Rothschild Concordia SAS

AMF a assuré la publicité des principales clauses de ce pacte, conclu le 25 janvier 2008 entre les actionnaires de Rothschild Concordia SAS (Décision & Information N°208C0180). Les principales dispositions de ce pacte d'actionnaires, celles ayant un lien avec la Société ou le Groupe sont résumées ci-dessous.

Principales dispositions du pacte d'actionnaires du 22 janvier 2008

- Le Conseil d'administration de Rothschild Concordia SAS est composé de douze membres. Chacune des trois branches aura le pouvoir de désigner quatre membres (dont trois représentants de la famille Rothschild et un membre indépendant). Ce droit de nomination sera réduit à deux membres si la participation de la branche concernée devient inférieure à 15 % du capital de Rothschild Concordia SAS et sera supprimé si cette participation devient inférieure à 5 %.
- Les décisions importantes du conseil d'administration (les « Matières Réservées ») seront prises à la majorité de 75 % de ses membres. Ces décisions concernent notamment :
 - tout investissement par Rothschild Concordia SAS autre que dans Paris Orléans ou le groupe bancaire Rothschild,
 - toute décision relative au vote de Rothschild Concordia SAS aux assemblées générales extraordinaires de Paris Orléans,
 - toute cession d'actions Paris Orléans ou toute autre transaction dont il résulterait une réduction de la participation de Rothschild Concordia SAS dans le capital de Paris Orléans ou toute autre transaction ayant pour conséquence la perte de contrôle dans le capital de NM Rothschild and Sons Ltd,
- toute action dont il résulterait la cession, l'aliénation ou la concession à tout tiers du nom « Rothschild » et de tout droit de propriété intellectuelle qui y est attaché.
- Toutes les décisions du Conseil d'administration de Rothschild Concordia SAS à l'exception des Matières Réservées doivent être votées à la majorité simple des votes exprimés lors des réunions du Conseil d'administration. Cela comprend l'exercice des droits de vote de Rothschild Concordia SAS aux assemblées générales ordinaires de Paris Orléans (et en particulier la nomination des membres du Conseil de surveillance de Paris Orléans).
- Le Président de Rothschild Concordia SAS doit consulter le Conseil d'administration avant toute décision ou action du Conseil de surveillance de Paris Orléans afin d'atteindre un consensus au niveau de Rothschild Concordia SAS pour tous sujets susceptibles d'avoir un impact sur le Groupe (en particulier les décisions liées à la participation dans Rothschild Continuation Holdings AG ou à la gouvernance de cette dernière).
- Pour une période de dix ans à compter de la date du Pacte d'actionnaires et à moins qu'il en soit décidé autrement par au moins 90 % des actionnaires de Rothschild Concordia SAS, aucune action de Rothschild Concordia SAS ne pourra être transférée à des tiers et aucune opération de sortie (comme définie par le Pacte d'actionnaires) ne pourra être effectuée.
- Aucun actionnaire de Rothschild Concordia SAS ne peut, directement ou indirectement, seul ou de concert, acquérir des actions Paris Orléans ou effectuer des opérations pouvant conduire au déclenchement d'une offre publique obligatoire sans en informer préalablement le Conseil d'administration de Rothschild Concordia SAS.
- Rothschild Concordia SAS bénéficiera d'une priorité sur les associés de Rothschild Concordia SAS pour toute acquisition de titres Paris Orléans.

2. Share Disposal Agreement

Les dispositions du pacte d'actionnaires de Rothschild Concordia SAS cohabitent avec les dispositions du *Share Disposal Agreement* conclu le 22 janvier 2008 entre la Fondation Eranda et Paris Orléans. Les principales dispositions de cette convention ont été portées à la connaissance de l'AMF par courrier du 23 janvier 2008 qui en a assuré la publicité (Décision & Information N°208C0180 du 25 janvier 2008). Ce *Share Disposal Agreement*, qui porte sur les modalités de cession par la Fondation Eranda de ses actions Paris Orléans, prévoit notamment, au profit de Paris Orléans ou de toute personne que Paris Orléans désignera, un droit de premier refus qui s'appliquera, sauf certaines exceptions, en cas de transfert des actions détenues par la Fondation Eranda.

B. Pacte d'actionnaires du 8 juin 2012

L'AMF a assuré la publicité des principales clauses de ce pacte (Décision & Information N°212C0752 du 13 juin 2012 et Décision & Information N°212C0783 du 19 juin 2012). Celles-ci sont résumées ci-après.

Principales dispositions du pacte d'actionnaires du 8 juin 2012

- Les actionnaires agissent de concert. Ils feront leurs meilleurs efforts pour que s'établisse un consensus quant au sens dans lequel leurs droits de vote seront exercés lors de toute Assemblée générale d'actionnaires de Paris Orléans. Si un tel consensus ne pouvait être atteint, ils s'engagent à voter dans le sens qui sera recommandé par le Président de Rothschild Concordia SAS (Monsieur David de Rothschild à la date du présent rapport).
- Chaque actionnaire s'est engagé à conserver au minimum les proportions suivantes des actions de Paris Orléans qui ont été émises à son profit en rémunération des apports approuvés par l'Assemblée générale des actionnaires du 8 juin 2012 :
 - 100 % pendant 12 mois à compter du 8 juin 2012 ; et
 - 50 % pendant les 24 mois suivants.
- En cas de cession ou de transfert d'actions de Paris Orléans par un actionnaire, Rothschild Concordia SAS dispose d'un droit de premier refus (assorti d'un droit de substitution, dans l'exercice de ce droit par Rothschild Concordia SAS, de toute personne de son choix pour autant que cette personne agisse de concert avec elle) relativement à l'acquisition des actions que l'intéressé souhaite céder. Ce droit de premier refus de Rothschild Concordia SAS porte sur l'ensemble des actions de Paris Orléans détenues par tout actionnaire au 8 juin 2012, que celui-ci en soit devenu propriétaire par l'effet des apports approuvés par l'Assemblée générale des actionnaires du 8 juin 2012 ou de toute autre manière.
- Rothschild Concordia SAS pourra exercer son droit de premier refus sur tout ou partie des actions concernées (c'est-à-dire les acquérir par priorité), à un prix égal au cours moyen, pondéré par les volumes, de l'action Paris Orléans sur Euronext Paris pendant les 20 jours de négociation ayant précédé la date de la notification de l'intéressé à Rothschild Concordia SAS.
- Le droit de premier refus de Rothschild Concordia SAS sera également applicable en cas de cession ou transfert par un actionnaire de tout droit préférentiel de souscription, droit de priorité ou bon de souscription d'actions émis ou attribué dans le cadre d'une augmentation de capital de Paris Orléans.
- Les actionnaires percevront intégralement les dividendes distribués par Paris Orléans relativement aux actions qu'ils détiennent et en auront la libre disposition, étant toutefois précisé que si ces dividendes sont distribués en actions Paris Orléans, les actions ainsi reçues seront soumises au pacte dans les mêmes conditions que les actions au titre desquelles ce dividende en actions aura été reçu à l'exception de l'engagement de conservation et le droit de premier refus.
- Les actionnaires sont libres (dans le respect des règles légales, notamment en matière d'opérations d'initiés) d'acquiescer des actions Paris Orléans supplémentaires, étant précisé que celles-ci ne seront pas soumises au pacte et que tout actionnaire envisageant d'augmenter sa participation dans Paris Orléans devra au préalable :
 - informer les autres actionnaires afin d'apprécier les conséquences de cette augmentation projetée sur la participation globale des actionnaires dans Paris Orléans ; et
 - le cas échéant, obtenir toute dérogation à toute obligation de déposer une offre publique relativement aux actions de Paris Orléans et/ou toute autorisation requise des autorités de tutelle.

Changements intervenus depuis le 8 juin 2012

Il est ici précisé que le pacte d'actionnaire du 8 juin 2012 permet aux parties au pacte qui le souhaitent de transférer les actions qu'elles détiennent aux membres de leur famille par voie de donation et que ces actions transférées demeureront soumises aux dispositions du pacte d'actionnaires (notamment l'accord des parties d'agir de concert).

À ce titre, l'AMF a été informée qu'Éric de Rothschild et Olivier Pécoux, membres du concert familial, ont fait une donation en juillet 2012 d'une partie de leur actions Paris Orléans au bénéfice de membres de leurs familles. Consécutivement aux donations, ces derniers ont adhéré au concert familial élargi après l'accomplissement des obligations d'informations auprès de l'AMF. Leur adhésion a été formalisée par la signature d'un Avenant au Pacte d'actionnaires du 8 juin 2012, dont les principaux termes et conditions demeurent inchangés.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2015, l'AMF a été informée de l'adhésion de MM. Nicolas Bonnault, Laurent Baril, Philippe Le Bourgeois et de la société CD GFA SARL au concert familial élargi. À cette occasion, l'AMF a été informée de l'adoption d'un second Avenant au Pacte d'actionnaires du 8 juin 2012 dont les principales dispositions ont été publiées par l'AMF et sont disponibles sur le site internet de l'AMF (Décision & Information N°215C0073 du 14 janvier 2015).

C. Pactes “Dutreil”

Les pactes suivants, entrant dans le cadre de la loi Dutreil et conclus ou encore en vigueur au cours de l'exercice clos le 31 mars 2015, ont été portés à la connaissance de la Société :

Pacte	Régime	Date de signature	Durée de l'engagement collectif de conservation	% des droits financiers et des droits de vote visés par le pacte à la date de signature ⁽¹⁾	Nom des signataires ayant la qualité de dirigeants au sens de l'Art. 621-18-2 du Code monétaire et financier ⁽¹⁾
2012.1	Art. 787 B du CGI (transmission)	27 juin 2012	2 ans à compter de l'enregistrement soit jusqu'au 28 juin 2014	Plus de 20 % des droits financiers et des droits de vote	- PO Gestion SAS, Gérant
2012.2	Art. 787 B du CGI (transmission)	29 juin 2012	2 ans à compter de l'enregistrement soit jusqu'au 2 juillet 2014	Plus de 20 % des droits financiers et des droits de vote	- PO Gestion SAS, Gérant
2012.3	Art. 787 B du CGI (transmission)	2 juillet 2012	2 ans à compter de l'enregistrement soit jusqu'au 2 juillet 2014	Plus de 20 % des droits financiers et des droits de vote	- PO Gestion SAS, Gérant
2012.4	Art. 787 B du CGI (transmission)	2 juillet 2012	2 ans à compter de l'enregistrement soit jusqu'au 2 juillet 2014	Plus de 20 % des droits financiers et des droits de vote	- PO Gestion SAS, Gérant
2012.5	Art. 787 B du CGI (transmission)	10 juillet 2012	2 ans à compter de l'enregistrement soit jusqu'au 10 juillet 2014	Plus de 20 % des droits financiers et des droits de vote	- PO Gestion SAS, Gérant
2012.6	Art. 787 B du CGI (transmission)	24 juillet 2012	2 ans à compter de l'enregistrement soit jusqu'au 26 juillet 2014	Plus de 20 % des droits financiers et des droits de vote	- PO Gestion SAS, Gérant
2012.7	Art. 787 B du CGI (transmission)	25 juillet 2012	2 ans à compter de l'enregistrement soit jusqu'au 30 juillet 2014	Plus de 20 % des droits financiers et des droits de vote	- PO Gestion SAS, Gérant
2012.8	Art. 787 B du CGI (transmission)	11 octobre 2012	2 ans à compter de l'enregistrement soit jusqu'au 12 octobre 2014	Plus de 20 % des droits financiers et des droits de vote	- PO Gestion SAS, Gérant
2012.9	Art. 885 I bis du CGI (ISF)	20 décembre 2012	6 ans à compter de l'enregistrement soit jusqu'au 27 décembre 2018	Plus de 20 % des droits financiers et des droits de vote	- PO Gestion SAS, Gérant - David de Rothschild, Président de PO Gestion SAS, Gérant
2012.10	Art. 787 B du CGI (transmission)	21 décembre 2012	2 ans à compter de l'enregistrement soit jusqu'au 21 décembre 2014	Plus de 20 % des droits financiers et des droits de vote	- PO Gestion SAS, Gérant - David de Rothschild, Président de PO Gestion SAS, Gérant - Éric de Rothschild, Président du Conseil de surveillance - François Henrot, membre du Conseil de surveillance
2012.11	Art. 885 I bis du CGI (ISF)	27 décembre 2012	6 ans à compter de l'enregistrement soit jusqu'au 28 décembre 2018	Plus de 20 % des droits financiers et des droits de vote	- PO Gestion SAS, Gérant - David de Rothschild, Président de PO Gestion SAS, Gérant - Éric de Rothschild, Président du Conseil de surveillance - François Henrot, membre du Conseil de surveillance
2013.1	Art. 885 I bis du CGI (ISF)	27 décembre 2013	2 ans à compter de l'enregistrement soit jusqu'au 30 décembre 2015	Plus de 20 % des droits financiers et des droits de vote	- PO Gestion SAS, Gérant
2014.1	Art. 885 I bis du CGI (ISF)	12 décembre 2014	2 ans à compter de l'enregistrement soit jusqu'au 18 décembre 2016	Plus de 20 % des droits financiers et des droits de vote	- PO Gestion SAS, Gérant

(1) À la date du présent rapport.

D. Autres pactes d'actionnaires

Dans le cadre des opérations de réorganisation de juin 2012, divers engagements de conservation d'actions Paris Orléans ont été souscrits. Des pactes d'actionnaires ont ainsi été conclus avec les apporteurs, non-membres du concert familial élargi, qui ont apporté leurs parts sociales de Rothschild & Cie Banque SCS et leurs actions de Financière Rabelais SAS à la Société.

Les apporteurs, non-membres du concert familial élargi, de parts sociales de Rothschild & Cie Banque SCS et d'actions de Financière Rabelais SAS sont tenus d'une obligation de conservation portant

sur la totalité des actions Paris Orléans reçues en rémunération de leurs apports, pour des durées s'échelonnant de 1 à 18 ans, et d'une obligation d'information de Paris Orléans et de Rothschild Concordia SAS préalablement à toute cession desdites actions. Certains de ces pactes, qui concernent des personnes physiques exerçant des fonctions au sein du Groupe, octroient par ailleurs à Paris Orléans une option d'achat exerçable dans le cas où l'actionnaire concerné cesserait d'exercer ses fonctions avant l'expiration de son engagement de conservation.

VI. Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Paris Orléans est une société en commandite par actions et présente en conséquence des spécificités attachées à sa forme juridique, notamment des dispositions légales et statutaires pouvant avoir une incidence en cas d'offre publique.

Structure du capital

La structure du capital social de Paris Orléans est exposée en page 54 du présent rapport. Depuis la transformation de Paris Orléans en société en commandite par actions, elle présente une spécificité tenant à la présence de deux catégories d'associés : les associés commandités d'une part et les associés commanditaires d'autre part.

Un changement de contrôle implique, en conséquence, un changement dans la composition de ces deux catégories d'associés. Sous réserve des autres éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique portant sur les titres de la Société présentés ci-après, un tiers peut, par le biais d'une offre publique d'achat, prendre le contrôle du capital et des droits de vote qui lui sont attachés. Il ne pourrait toutefois prendre le contrôle des associés commandités. Dans ces conditions, un tiers qui prendrait le contrôle de Paris Orléans serait notamment dans l'incapacité de modifier les statuts ou de révoquer le Gérant, de telles décisions ne pouvant être adoptées qu'avec l'accord unanime des associés commandités. Par ailleurs, les parts d'associés commandités ne peuvent être transférées sans l'accord de l'unanimité des associés commandités. Ces dispositions sont de nature à empêcher un changement de contrôle de Paris Orléans sans l'accord unanime de ses associés commandités.

Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions

Les statuts de Paris Orléans n'imposent de restrictions directes à l'exercice des droits de votes et aux transferts d'actions.

Néanmoins, en plus des franchissements de seuils légaux, l'article 7.3 des statuts de Paris Orléans impose une obligation de déclaration des détenteurs d'actions ou certificats d'investissement au porteur qui franchissent un nombre d'actions, de certificats d'investissement ou de droits de vote égal ou supérieur à 1 % du capital social de la Société ou des droits de vote ou franchit, au-delà de ce seuil, tout multiple de ce pourcentage.

Les actionnaires doivent en informer la Société dans le même délai que celui de l'obligation légale par lettre recommandée avec accusé de réception en indiquant si les actions, les certificats d'investissement ou les droits de vote sont ou non détenus pour le compte, sous le contrôle ou de concert avec d'autres personnes physiques ou morales.

Cette obligation d'information s'applique dans les mêmes conditions lorsque la participation de l'actionnaire en titres de capital ou en droits de vote devient inférieure à chacun des seuils mentionnés précédemment.

En cas d'inobservation de l'obligation de déclaration prévue ci-dessus, sur demande consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée générale des actionnaires d'un ou plusieurs actionnaires ou titulaires de certificats de droit de vote détenant 5 % au moins des droits de vote de la Société, les titres excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privés du droit de vote dans toute Assemblée générale des actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de la régularisation adressée au siège social de la Société par lettre recommandée avec avis de réception.

Sous réserve des stipulations particulières ci-dessus, cette obligation statutaire est gouvernée par les mêmes dispositions que celles qui régissent l'obligation légale, en ce compris notamment les cas d'assimilation aux titres possédés prévus par la loi.

Clauses des conventions portées à la connaissance de la Société en application de l'article L. 233-11 du Code de commerce

Ces éléments sont exposés en page 62 et suivantes du présent rapport.

Participations directes ou indirectes dans le capital de la Société dont elle a connaissance en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12 du Code de commerce

Ces éléments sont exposés en page 58 du présent rapport.

Liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux

Il n'existe, à la date du présent rapport, aucun titre comportant des droits de contrôle spéciaux. Toutefois, PO Gestion SAS et PO Commandité SAS, associés commandités de Paris Orléans, disposent d'un certain nombre de droits pouvant s'apparenter à des droits de contrôle spéciaux. Ces informations sont présentées en pages 54 et 65 du présent rapport.

Mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier

Néant.

Accords entre actionnaires dont la Société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote

Les accords entre actionnaires sont exposés en pages 62 et suivantes du présent rapport.

Règles applicables à la nomination et au remplacement du Gérant et des membres du Conseil de surveillance

En application des statuts, le Gérant est désigné par décision unanime des associés commandités de Paris Orléans, avec l'approbation de l'Assemblée générale extraordinaire des associés commanditaires statuant à la majorité qualifiée des deux tiers lorsque (tel est le cas à la date du présent rapport) le Gérant est statutaire. Ils sont révocables dans les mêmes formes, pour juste motif uniquement. Enfin, il est libre de démissionner, sous réserve d'un préavis de 9 mois.

En cas de vacance du Gérant, celle-ci est assurée par les associés commandités jusqu'à la désignation d'un nouveau gérant.

Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil de surveillance sont fixées par les statuts. Les membres du Conseil de surveillance sont désignés et révoqués par l'Assemblée générale ordinaire des Associés commanditaires, par une délibération à laquelle les Associés commandités de Paris Orléans ne peuvent prendre part. Il est cependant précisé que la société Rothschild Concordia SAS, dans la continuité de l'apport d'actions de Rothschilds Continuation Holdings AG réalisé par la société Jardine Strategic Investment Holdings Sàrl approuvée par l'Assemblée générale des actionnaires du 8 juin 2012, a pris l'engagement de voter en faveur de la nomination d'un représentant du groupe Jardine Matheson au Conseil de surveillance de Paris Orléans aussi longtemps que le groupe Jardine Matheson détiendrait au moins 5 % du capital de Paris Orléans.

Cet engagement s'est traduit par la nomination le 8 juin 2012 d'un représentant du groupe Jardine Matheson au Conseil de surveillance de la Société sous sa nouvelle forme sociale de société en commandite par actions.

Pouvoirs du Gérant, en particulier s'agissant de l'émission ou du rachat d'actions

Les pouvoirs du Gérant en matière d'émission et de rachat d'actions sont décrits en page 57 du présent rapport.

Accords conclus par la Société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la Société

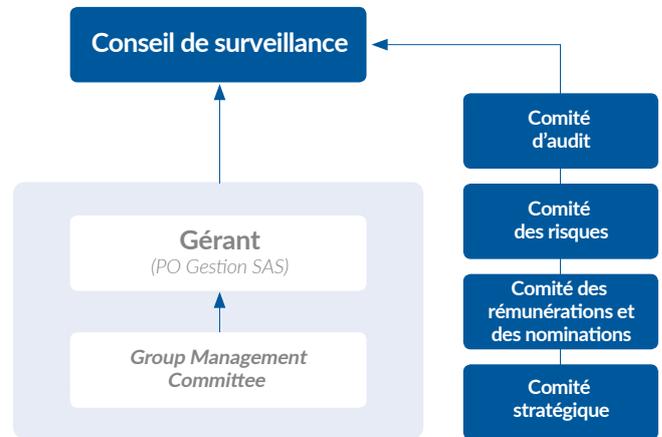
Certains des contrats de crédit souscrits par le Groupe auprès de tiers contiennent des clauses d'exigibilité anticipée en cas de changement de contrôle, usuelles pour ce type d'emprunts. Elles pourraient être déclenchées en cas d'offre publique portant sur les titres de la Société.

Accords prévoyant des indemnités pour le Gérant ou les membres du Conseil de surveillance

Néant.

Gouvernement d'entreprise

Depuis la réorganisation du Groupe en juin 2012, la gouvernance de Paris Orléans repose sur un **organe de direction**, le Gérant (PO Gestion SAS), assisté du *Group Management Committee*, et un organe de surveillance, le **Conseil de surveillance**, qui s'appuie sur des comités spécialisés : le Comité d'audit, le Comité stratégique, le Comité des risques et le Comité des rémunérations et des nominations.



I. Informations générales sur les mandataires sociaux de la Société

A. Le Gérant, PO Gestion SAS

1. Rôle et missions

PO Gestion SAS, le seul Gérant de Paris Orléans, a été nommé par les statuts pour la durée de la Société. Le Gérant a pour mission la conduite générale des affaires de la Société, la convocation des Assemblées générales d'actionnaires et la fixation de leur ordre du jour, ainsi que l'établissement des comptes. Le Gérant dispose des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom et pour le compte de la Société.

PO Gestion SAS, en sa qualité de Gérant de Paris Orléans agit au nom et pour le compte de la société Paris Orléans afin :

- d'assurer la détermination effective de l'orientation de l'activité de la Société et du Groupe sur une base consolidée ;
- de superviser l'information comptable et financière et piloter le contrôle interne de la Société et du Groupe sur une base consolidée ;
- de déterminer les fonds propres de la Société et du Groupe sur une base consolidée ;
- de procéder à l'arrêté des comptes sociaux (annuels) et consolidés (annuels et semestriels) de la Société ;
- de fixer l'ordre du jour et le projet des résolutions des Assemblées générales d'actionnaires de la Société ;
- de convoquer les assemblées générales d'actionnaires de la Société ; et
- de préparer les rapports et décisions établis en sa qualité de Gérant de la Société.

2. Président et Directeurs exécutifs

Seul mandataire social de PO Gestion SAS en sa qualité de Président, M. David de Rothschild, représente Paris Orléans dans ses rapports avec les tiers.

Sous réserve des pouvoirs attribués par la loi et les statuts à la collectivité des associés de PO Gestion SAS, le Président est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de PO Gestion SAS et donc de la Société.

Toutefois, avant d'approuver certaines décisions-clés concernant la Société au nom et pour le compte de PO Gestion SAS, le Président (qui ne peut pas déléguer ses pouvoirs à cet effet) doit obtenir l'autorisation préalable des associés de PO Gestion SAS. Ces décisions sont les suivantes :

- la nomination ou la révocation du Gérant de Paris Orléans ;
- le transfert de parts de commandité de la Société ;
- la modification de l'objet social de la Société ;
- le changement de forme sociale de la Société ; et
- toute opération ayant ou pouvant avoir pour objet ou pour effet de remettre en cause de manière fondamentale :
 - l'indépendance du Groupe ou sa tradition d'excellence,
 - son attachement à la famille Rothschild ou le rôle que celle-ci y tient,
 - son utilisation du nom Rothschild, ou
 - le fait que les activités prépondérantes du Groupe sont les activités bancaires et financières.

PO Gestion SAS dispose de deux Directeurs exécutifs, Nigel Higgins et Olivier Pécoux. Chaque Directeur exécutif assiste le Président et s'est vu doter des pouvoirs nécessaires à la mise en œuvre de fonctions spécifiques de gestion et de contrôle, sous réserve des pouvoirs dévolus au Conseil de gérance décrits ci-dessous.

Conformément à une délégation de pouvoir conférée par le Président à cet effet, les Directeurs exécutifs peuvent de temps à autres agir au nom et pour le compte de PO Gestion SAS lorsque celle-ci représente Paris Orléans en sa qualité de Gérant.

3. Conseil de gérance

Le processus décisionnel du Gérant repose sur son Conseil de gérance, organe collégial assistant PO Gestion SAS et son Président dans l'exercice de sa mission de Gérant de Paris Orléans.

Le Conseil de gérance est composé du Président et des deux Directeurs exécutifs. Depuis septembre 2014, Alexandre de Rothschild participe aux réunions du Conseil de gérance.

Dans le cadre de son fonctionnement collégial, le Conseil de gérance se réunit aussi souvent que le Président le juge utile et au moins deux fois par an.

4. Liste des mandats du Gérant et de David de Rothschild, Président de PO Gestion SAS

PO GESTION SAS

Fonctions au sein de Paris Orléans SCA :

Gérant

Informations générales

Société par actions simplifiée

Date de première nomination : 8 juin 2012

Date du dernier renouvellement : N/A

Date d'échéance : indéfinie

Nombre d'actions détenues au 31 mars 2015 : 1

Autres mandats et fonctions occupés au sein du Groupe

En France :

Associé-gérant de RCB Gestion SNC

À l'étranger :

Néant

Autres mandats et fonctions occupés à l'extérieur du Groupe

En France :

Néant

À l'étranger :

Néant

Mandats expirés au cours des cinq dernières années

En France :

Néant

À l'étranger :

Néant

David de ROTHSCHILD

Fonctions au sein de Paris Orléans SCA :

Président de PO Gestion SAS, Gérant

Informations générales et biographie

Français
Né en 1942
Date de première nomination : 8 juin 2012
Date du dernier renouvellement : N/A
Date d'échéance : N/A
Nombre d'actions détenues au 31 mars 2015 : aucune

David de Rothschild a été nommé Président du Groupe en 2003. Il est le descendant de Mayer Amschel Rothschild, le fondateur de la dynastie Rothschild, et du Baron James de Rothschild, qui a créé une banque à Paris en 1812. David de Rothschild se consacre aux métiers de la banque depuis 40 ans et a travaillé dans différentes branches de la société familiale. La Banque Rothschild, fondée par James de Rothschild en 1812 sous le nom de Rothschild Frères, a été nationalisée en 1981. David de Rothschild et son cousin, Éric de Rothschild, ont pris l'initiative de rapprocher les branches anglaise et française de la famille et ont finalement obtenu le droit de créer une nouvelle banque éponyme en 1986.

Il est diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris (« Sciences Po »).

Autres mandats et fonctions occupés au sein du Groupe

En France :

Président de Rothschild Concordia SAS
Président de SCS Holding SAS
Président de PO Commandité SAS
Président de RCG Partenaires SAS
Président de RCI Partenaires SAS
Président de Cavour SAS
Président de Verdi SAS
Président de Aida SAS
Président de Financière Rabelais SAS
Président de Paris Orléans Holding Bancaire (POHB) SAS
Président de Financière de Reux SAS
Président de Financière de Tournon SAS
Associé commandité gérant de Rothschild & Cie SCS
Associé-gérant de RCB Partenaires SNC
Gérant de Rothschild & Cie Banque SCS
Gérant de Béro SCA
Représentant permanent de PO Gestion SAS en tant qu'associé-gérant de RCB Gestion SNC
Administrateur unique de GIE Sagitas

À l'étranger :

Président de Rothschild Europe BV (Pays-Bas)
Président de Rothschild North America Inc. (États-Unis)
Vice-Président de Rothschild Bank AG (Suisse)
Administrateur de Rothschilds Continuation Holdings AG (Suisse)
Administrateur de Rothschild Holding AG (Suisse)
Administrateur de Continuation Investments NV (Pays-Bas)
Administrateur de Rothschild Employee Trustees Ltd (Royaume-Uni)
Administrateur de Rothschild Concordia AG (Suisse)

Autres mandats et fonctions occupés à l'extérieur du Groupe

En France :

Associé-gérant de Rothschild Ferrières SC
Associé-gérant de SCI 2 Square Tour Maubourg SC
Associé-gérant de Société Civile du Haras de Reux SC
Membre du Conseil de surveillance de Euris SAS
Administrateur de Compagnie Financière Martin Maurel SA
Administrateur de Casino SA*
Administrateur de Edmond de Rothschild SA
Administrateur unique de GIE Five Arrows Messieurs de Rothschild Frères

À l'étranger :

Néant

Mandats expirés au cours des cinq dernières années

En France :

Président de RCG Gestion SAS (2013)
Président de RCB Gestion SNC (2013)
Président de RCBP Gestion SAS (2013)
Président de RCI Gestion SAS (2013)
Président de Norma SAS (2013)

À l'étranger :

Président de Rothschilds Continuation Holdings AG (Suisse) (2014)
Président de NM Rothschild & Sons Ltd (Royaume-Uni) (2014)
Administrateur de Rothschild Asia Holdings Ltd (Chine) (2014)
Membre du Comité des rémunérations et des nominations de Rothschilds Continuation Holdings AG (Suisse) (2013)
Administrateur de De Beers SA* (Luxembourg) (2013) (hors Groupe)

* Société cotée.

B. Le Conseil de surveillance

1. Composition et obligations

Le Conseil de surveillance assure le contrôle permanent de la gestion de la Société, notamment de ses comptes sociaux et consolidés, et peut convoquer l'Assemblée générale des actionnaires. Il est par ailleurs amené à se prononcer par voie d'avis consultatif au Gérant et par voie de recommandations aux actionnaires sur un certain nombre de sujets déterminés par les statuts.

Les membres du Conseil de surveillance, actionnaires de la Société, sont nommés par l'Assemblée générale des actionnaires sans que les associés commandités ne puissent prendre part au vote, pour une durée fixée par l'Assemblée générale. À la date du présent rapport, le Conseil de surveillance est composé de 16 membres :

- Éric de Rothschild, Président
- André Lévy-Lang, Vice-Président ⁽¹⁾
- François Henrot, Vice-Président
- Martin Bouygues ⁽¹⁾
- Daniel Daeniker ⁽¹⁾
- Sylvain Héfès
- Angelika Gifford ⁽¹⁾
- Lord Leach ⁽¹⁾
- Arielle Malard de Rothschild
- Lucie Maurel-Aubert
- Carole Piwnica ⁽¹⁾
- Anthony de Rothschild
- Jacques Richier ⁽¹⁾
- Sipko Schat⁽¹⁾
- Peter Smith ⁽¹⁾
- Luisa Todini ⁽¹⁾

Afin de remplir de façon aussi efficace que possible sa mission, le Conseil de surveillance s'appuie sur des comités spécialisés : le Comité d'audit, le Comité des risques, le Comité stratégique et le Comité des rémunérations et des nominations.

Des informations détaillées sur les fonctions et les pouvoirs du Conseil de surveillance et de ses comités spécialisés, ainsi que sur ses travaux au cours de l'exercice 2014/2015, sont fournies dans le rapport du Président du Conseil de surveillance, aux pages 87 et suivantes de ce rapport.

Il est précisé que les mandats de Mme Lucie Maurel-Aubert, Lord Leach et MM. Sylvain Héfès, Sipko Schat, Peter Smith and Anthony de Rothschild arriveront à échéance à l'issue de l'Assemblée générale du 24 septembre 2015.

Il sera proposé aux actionnaires de délibérer sur le renouvellement de ces mandats. Des informations détaillées sur ces propositions de renouvellement seront présentées dans le Document d'Assemblée Générale, regroupant toutes les informations devant être présentées aux actionnaires, conformément à la réglementation applicable.

(1) Membres indépendants.

2. Profil des membres du Conseil de surveillance et liste de leurs mandats

Éric de ROTHSCHILD

Fonctions au sein de Paris Orléans SCA :

Président du Conseil de surveillance

Membre du Comité stratégique

Informations générales et biographie

Français

Né en 1940

Date de première nomination : 29 octobre 2004

Date du dernier renouvellement : 25 septembre 2014

Date d'échéance : Assemblée générale devant être tenue en 2017

Nombre d'actions détenues au 31 mars 2015 : 10

Éric de Rothschild a été nommé le 8 juin 2012 Président du Conseil de surveillance, fonction qu'il occupait déjà depuis 2004.

Il a rejoint Paris Orléans en 1974 comme Président du Conseil d'administration. Principal artisan, aux côtés de David de Rothschild, du rapprochement des branches anglaise et française de la famille Rothschild, il occupe plusieurs mandats et fonctions au sein du Groupe et des sociétés viticoles de la famille. Il est également membre du Conseil d'administration et Directeur général de Rothschild Concordia SAS. Il est diplômé de l'École Polytechnique fédérale de Zurich (Suisse).

Autres mandats et fonctions occupés au sein du Groupe

En France :

Administrateur et Directeur général de Rothschild Concordia SAS

Associé-gérant de RCB Partenaires SNC

Associé commandité gérant de Béro SCA

Représentant permanent de Béro SCA en qualité de Président de Ponthieu Rabelais SAS

À l'étranger :

Président de Rothschild Holding AG (Suisse)

Président de Rothschild Asset Management Holdings AG (Suisse)

Administrateur de Continuation Investments NV (Pays-Bas)

Administrateur de Rothschilds Continuation Holdings AG (Suisse)

Administrateur de Rothschild Concordia AG (Suisse)

Administrateur de The Rothschild Archive Ltd (Royaume-Uni)

Administrateur de Rothschild Employee Trustees Ltd (Royaume-Uni)

Autres mandats et fonctions occupés à l'extérieur du Groupe

En France :

Représentant permanent de Béro SCA en qualité de :

- Président de Société du Château Rieussec SAS
- Gérant de Château Lafite Rothschild SC
- Gérant de Château Duhart-Milon SC
- Gérant de La Viticole de Participation SCA

Président de la Fondation nationale des Arts Graphiques et Plastiques

Membre du Conseil de surveillance de Milestone SAS

Membre du Conseil de surveillance de SIACI Saint-Honoré SA

Administrateur de Baronnes et Barons Associés SAS

Administrateur de Christie's France SA

Administrateur de la Société des Amis du Louvre

Administrateur du Centre National de la Photographie

À l'étranger :

Président et administrateur de DBR USA Inc. (États-Unis)

Administrateur de Los Vascos SA (Chili)

Mandats expirés au cours des cinq dernières années

En France :

Néant

À l'étranger :

Président de Rothschild Bank AG (Suisse) (2014)

Administrateur de NM Rothschild & Sons Ltd (Royaume-Uni) (2014)

Membre du Comité des rémunérations et des nominations de Rothschilds Continuation Holdings AG (Suisse) (2013)

Administrateur de Rothschild North America Inc. (États-Unis) (2013)

André LÉVY-LANG

Fonctions au sein de Paris Orléans SCA :

Vice-Président du Conseil de surveillance - membre indépendant

Membre du Comité d'audit

Membre du Comité des rémunérations et des nominations

Membre du Comité stratégique

Informations générales et biographie

Français

Né en 1937

Date de première nomination : 29 octobre 2004

Date du dernier renouvellement : 25 septembre 2014

Date d'échéance : Assemblée générale devant être tenue en 2017

Nombre d'actions détenues au 31 mars 2015 : 4 305

André Lévy-Lang a débuté sa carrière en 1960 au Commissariat à l'énergie atomique. Après avoir occupé de nombreuses fonctions de direction en France et à l'étranger au sein du groupe Schlumberger entre 1965 et 1974, il a rejoint le groupe Paribas dont il a été Président du Directoire de 1990 à 1999, jusqu'à la fusion avec la BNP créant BNP-Paribas.

Il est diplômé de l'École Polytechnique et titulaire d'un Ph.D. de l'université de Stanford.

Autres mandats et fonctions occupés au sein du Groupe

En France :

Néant

À l'étranger :

Néant

Autres mandats et fonctions occupés à l'extérieur du Groupe

En France :

Président du Conseil de surveillance de Les Échos SAS

Président de La Fondation du Risque (association)

Président de l'Institut Français des Relations Internationales (association)

Président de l'Institut Louis Bachelier (association)

Administrateur de l'Hôpital Américain de Paris (association)

Administrateur de l'Institut des Hautes Études Scientifiques (association)

Administrateur de Paris Sciences et Lettres (association)

À l'étranger :

Néant

Mandats expirés au cours des cinq dernières années

En France :

Président du Comité d'audit de Paris Orléans SCA* (2013)

Vice-Président de l'Institut Europlace de Finance (association) (2013) (hors Groupe)

Administrateur du Groupe des Ecoles Nationales d'Economie et Statistique (2013) (hors Groupe)

Administrateur de Scor (2011) (hors Groupe)

À l'étranger :

Néant

* Société cotée.

François HENROT

Fonctions au sein de Paris Orléans SCA :

Vice-Président du Conseil de surveillance

Membre du Comité stratégique

Informations générales et biographie

Français

Né en 1949

Date de première nomination : 29 mars 2012

Date du dernier renouvellement : 25 septembre 2014

Date d'échéance : Assemblée générale devant être tenue en 2017

Nombre d'actions détenues au 31 mars 2015 : 762 460

François Henrot a été membre du Conseil d'État et a travaillé à la Direction Générale des Télécommunications où il a été responsable de la conception, du développement et de la commercialisation du programme Minitel. Il poursuit ensuite sa carrière dans le secteur privé, où il a été Directeur Général puis Président de la Compagnie Bancaire. Président du Crédit du Nord et membre du Directoire de Paribas de 1995 à 1997, il rejoint Rothschild & Cie, en qualité d'Associé-gérant.

Il est diplômé de l'École Nationale d'Administration (ÉNA) et de l'université de Stanford.

Autres mandats et fonctions occupés au sein du Groupe

En France :

Associé-gérant de FH GFA SARL, Associé commandité gérant de Rothschild & Cie SCS

Associé-gérant de FH GFA SARL, Associé-gérant de RCB Partenaires SNC

Gérant de Rothschild & Cie Banque SCS

Directeur général de Paris Orléans Holding Bancaire (POHB) SAS

À l'étranger :

Néant

Autres mandats et fonctions occupés à l'extérieur du Groupe

En France :

Membre du Conseil de surveillance de Rexel SA*

Censeur du Conseil de surveillance de Vallourec SA*

À l'étranger :

Président du Conseil d'administration de Cobepa (Belgique)

Administrateur de Yam Invest NV (Pays-Bas)

Mandats expirés au cours des cinq dernières années

En France :

Associé commandité gérant de Rothschild & Cie Banque SCS (2014)

Associé-gérant de RCB Partenaires SNC (2014)

Membre du Conseil de surveillance des 3 Suisses SA (2013) (hors Groupe)

À l'étranger :

Administrateur de Rothschilds Continuation Holdings AG (Suisse) (2013)

* Société cotée.

Martin BOUYGUES

Fonctions au sein de Paris Orléans SCA :

Membre indépendant du Conseil de surveillance

Informations générales et biographie

Français

Né en 1952

Date de première nomination : 7 décembre 2007

Date du dernier renouvellement : 25 septembre 2014

Date d'échéance : Assemblée générale devant être tenue en 2017

Nombre d'actions détenues au 31 mars 2015 : 35 697

Martin Bouygues est Président-Directeur général de Bouygues depuis 1989 et administrateur de TF1 depuis 1987.

Il a été le Président fondateur de Maison Bouygues de 1978 à 1986 et Président-Directeur général de la Saur de 1986 à 1997.

Autres mandats et fonctions occupés au sein du Groupe

En France :

Néant

À l'étranger :

Néant

Autres mandats et fonctions occupés à l'extérieur du Groupe

En France :

Président-Directeur Général de Bouygues SA*

Président de SCDM SAS

Administrateur de TF1 SA*

Président du Comité de sélection de TF1 SA*

Administrateur de la Fondation d'entreprise Francis Bouygues

Représentant permanent de SCDM SAS en qualité de :

- Président de SCDM Invest 3 SAS
- Président de SCDM Participations SAS
- Président de Actiby SAS

À l'étranger :

Administrateur de la Fondation Skolkovo (Russie)

Mandats expirés au cours des cinq dernières années

En France :

Membre du Comité stratégique de Paris Orléans SCA* (2014)

Représentant permanent de SCDM SAS en qualité de Président de FI Participations (2010) (hors Groupe)

À l'étranger :

Administrateur de SODECI (Côte d'Ivoire) (2010) (hors Groupe)

Administrateur de la Compagnie Ivoirienne d'Électricité (CIE) (Côte d'Ivoire) (2010) (hors Groupe)

* Société cotée.

Daniel DAENIKER

Fonctions au sein de Paris Orléans SCA :

Membre indépendant du Conseil de surveillance

Membre du Comité des risques

Membre du Comité stratégique

Informations générales et biographie

Suisse

Née en 1963

Date de première nomination : 25 septembre 2014

Date du dernier renouvellement : N/A

Date d'échéance : Assemblée générale devant être tenue en 2016

Nombre d'actions détenues au 31 mars 2015 : 2010

Daniel Daeniker a suivi des études de Droit aux universités de Neuchâtel et de Zurich, où il a obtenu un doctorat en 1992, ainsi qu'à l'université de Chicago où il a obtenu un *Master of Law* en 1996. Il a effectué l'essentiel de sa carrière professionnelle au sein de Homburger AG, l'un des plus importants cabinets d'avocats suisses implanté à Zurich, dont il est devenu Associé en 2000 et responsable du « Corporate / M&A practice group » en 2009. Depuis 2013, il est l'associé-gérant de ce cabinet. Ses activités sont axées sur les fusions et acquisitions, les marchés de capitaux, la réglementation des services financiers et la gouvernance d'entreprise.

Daniel Daeniker est administrateur de Kaba Holding AG, dont il préside le Comité d'audit, et de GAM Holding AG. Il a assumé les fonctions d'administrateur indépendant de Rothschilds Continuation Holdings AG entre 2001 et 2014.

Autres mandats et fonctions occupés au sein du Groupe

En France :

Néant

À l'étranger :

Néant

Autres mandats et fonctions occupés à l'extérieur du Groupe

En France :

Néant

À l'étranger :

Administrateur de GAM Holding AG* (Suisse)

Administrateur de Kaba Holding AG* (Suisse)

Administrateur de Homburger AG (Suisse)

Mandats expirés au cours des cinq dernières années

En France :

Néant

À l'étranger :

Administrateur indépendant de Rothschilds Continuation Holdings AG (Suisse) (2014)

* Société cotée.

Sylvain HÉFÈS

Fonctions au sein de Paris Orléans SCA :

Membre du Conseil de surveillance

Président du Comité des rémunérations et des nominations

Membre du Comité d'audit

Informations générales et biographie

Français

Née en 1952

Date de première nomination : 29 mars 2012

Date du dernier renouvellement : 8 juin 2012

Date d'échéance : Assemblée générale devant être tenue en 2015

Nombre d'actions détenues au 31 mars 2015 : 10

Attaché financier auprès de l'ambassade de France au Canada en 1974, Sylvain Héfès a débuté sa carrière à la banque Rothschild à Paris en 1976 (jusqu'en 1980). Il rejoint ensuite NMR à Londres pendant deux ans avant de regagner la banque à Paris en tant que Directeur général adjoint de 1982 à 1989.

À partir de 1990, Sylvain Héfès rejoint Goldman Sachs à Londres où il est associé de 1992 à 2004. Il a notamment été au sein de ce groupe, Responsable des activités en France, Directeur général pour l'Europe des activités de banque privée, Co-Président de l'International Advisory Board de Goldman Sachs International et Président du Conseil d'administration de Goldman Sachs Bank AG. Il est diplômé d'HEC.

Autres mandats et fonctions occupés au sein du Groupe

En France :

Administrateur de Rothschild Concordia SAS

Membre du Comité consultatif de Five Arrows Managers SAS

À l'étranger :

Senior Advisor de NM Rothschild & Sons Ltd (Royaume-Uni)

Membre du Comité des investissements de Five Arrows Principal Investments SCA SICAR (Luxembourg)

Administrateur de Five Arrows Capital Ltd (Iles Vierges britanniques)

Président de Francarep, Inc. (États-Unis)

Autres mandats et fonctions occupés à l'extérieur du Groupe

En France :

Néant

À l'étranger :

Administrateur de IntercontinentalExchange Group, Inc* (États-Unis)

Mandats expirés au cours des cinq dernières années

En France :

Président du Directoire de Paris Orléans SA* (jusqu'au 29 mars 2012)

Membre du Rothschild Group Risk Committee (2014)

À l'étranger :

Administrateur de NYSE Euronext Inc. (États-Unis) (2013) (hors Groupe)

Membre du Comité consultatif de General Atlantic LLC (États-Unis) (2013) (hors Groupe)

Administrateur de Rothschild Bank AG (Suisse) (2013)

Membre du Comité d'audit de Rothschild Bank AG (Suisse) (2013)

Administrateur non-exécutif de Rothschilds Continuation Holdings AG (Suisse) (2013)

* Société cotée.

Angelika GIFFORD

Fonctions au sein de Paris Orléans SCA :

Membre indépendant du Conseil de surveillance

Informations générales et biographie

Allemande

Née en 1965

Date de première nomination : 25 septembre 2014

Date du dernier renouvellement : N/A

Date d'échéance : Assemblée générale devant être tenue en 2016

Nombre d'actions détenues au 31 mars 2015 : 10

Angelika Gifford a suivi le *Young Manager's MBA Program* de l'INSEAD à Fontainebleau. Elle a débuté sa carrière à la Direction des Opérations internationales de la Deutsche Bank à Düsseldorf (Allemagne), avant d'intégrer le secteur de l'industrie informatique. De 1992 à 2013 elle a occupé divers mandats et fonctions de direction chez Microsoft EMEA et Microsoft Germany GmbH, où, de 2006 à 2011, elle a été membre du Directoire. En 2009, elle a été élue « Femme Manager de l'Année » pour l'Allemagne par un organisme indépendant. Elle est actuellement Directrice générale et Vice-Présidente de Hewlett Packard GmbH, et jusqu'à récemment membre du Conseil d'administration de TUI AG à Hanovre, en Allemagne.

Angelika Gifford est membre du Directoire de l'Atlantik Brücke e.V. et membre du Réseau EWMD (*European Women's Management Development e.V.*)

Autres mandats et fonctions occupés au sein du Groupe

En France :

Néant

À l'étranger :

Néant

Autres mandats et fonctions occupés à l'extérieur du Groupe

En France :

Néant

À l'étranger :

Directrice générale et Vice-Présidente de Hewlett-Packard GmbH (Allemagne)

Administrateur de TUI AG* (Allemagne)

Membre du Directoire de "Atlantic Bridge" e.V (Allemagne)

Mandats expirés au cours des cinq dernières années

En France :

Néant

À l'étranger :

Membre du Directoire de Microsoft Germany GmbH (Allemagne) (2011) (hors Groupe)

* Société cotée.

Lord LEACH

Fonctions au sein de Paris Orléans SCA :

Membre indépendant du Conseil de surveillance

Membre du Comité stratégique

Informations générales et biographie

Britannique

Né en 1934

Date de première nomination : 8 juin 2012

Date du dernier renouvellement : N/A

Date d'échéance : Assemblée générale devant être tenue en 2015

Nombre d'actions détenues au 31 mars 2015 : 10

Depuis 1984, Lord Leach est administrateur de Jardine Matheson, Jardine Strategic, Dairy Farm, Hong Kong Land et Mandarin Oriental. Il est également Vice-Président de Jardine Lloyd Thompson. Il a consacré sa carrière aux métiers de la banque et de la banque d'affaires.

Autres mandats et fonctions occupés au sein du Groupe

En France :

Néant

À l'étranger :

Néant

Autres mandats et fonctions occupés à l'extérieur du Groupe

En France :

Néant

À l'étranger :

Administrateur de Jardine Lloyd Thompson Group plc* (Royaume-Uni)
Administrateur de Dairy Farm International Holdings Ltd (Bermudes)
Administrateur de Hong Kong Land Holdings Ltd (Bermudes)
Administrateur de Jardine Matheson Holdings Ltd (Bermudes)
Administrateur de Jardine Strategic Holdings Ltd (Bermudes)
Administrateur de Mandarin Oriental International Ltd (Bermudes)
Administrateur de Matheson & Co. Ltd (Royaume-Uni)

Mandats expirés au cours des cinq dernières années

En France :

Néant

À l'étranger :

Néant

* Société cotée.

Arielle MALARD de ROTHSCHILD

Fonctions au sein de Paris Orléans SCA :

Membre du Conseil de surveillance

Informations générales et biographie

Française

Née en 1963

Date de première nomination : 25 septembre 2014

Date du dernier renouvellement : N/A

Date d'échéance : Assemblée générale devant être tenue en 2016

Nombre d'actions détenues au 31 mars 2015 : 10

Arielle Malard de Rothschild est titulaire d'un Doctorat de sciences économiques de l'Institut d'études politiques de Paris (« Sciences Po ») et d'une maîtrise en banque et finance de l'université de Paris.

Après avoir travaillé 10 ans chez Lazard Frères & Cie, elle a rejoint Rothschild & Cie SCS en 1999, entité du Groupe Rothschild à Paris spécialisée dans le Conseil financier (*Global Financial Advisory*, GFA), où elle a débuté dans le service dédié aux marchés émergents de l'activité GFA. Gérante de Rothschild & Cie SCS depuis 2006, elle assume en outre les fonctions d'administratrice du groupe Lucien Barrière (France) et d'Imerys (France) et siège également au Comité des nominations et des rémunérations d'Imerys. Elle est également Vice-Présidente de CARE International (Suisse) et Présidente de CARE France.

Arielle Malard de Rothschild a été pendant de nombreuses années membre du Conseil d'administration de la Fondation Rothschild.

Autres mandats et fonctions occupés au sein du Groupe

En France :

Gérante de Rothschild & Cie SCS

À l'étranger :

Néant

Autres mandats et fonctions occupés à l'extérieur du Groupe

En France :

Présidente de CARE France

Administrateur du Groupe Lucien Barrière SAS

Administrateur d'Imerys SA*

Membre du Comité des rémunérations et des nominations d'Imerys SA*

À l'étranger :

Vice-Présidente de CARE International (Suisse)

Administrateur d'Electrica SA (Roumanie & Royaume-Uni)

Mandats expirés au cours des cinq dernières années

En France :

Néant

À l'étranger :

Néant

* Société cotée.

Lucie MAUREL-AUBERT

Fonctions au sein de Paris Orléans SCA :

Membre du Conseil de surveillance

Membre du Comité stratégique

Informations générales et biographie

Française

Née en 1962

Date de première nomination : 8 juin 2012

Date du dernier renouvellement : N/A

Date d'échéance : Assemblée générale devant être tenue en 2015

Nombre d'actions détenues au 31 mars 2015 : 10

Lucie Maurel-Aubert a été pendant 15 ans avocat d'affaires chez Gide Loyrette Nouel, où elle a exercé notamment en droit communautaire, droit de la concurrence, de la propriété industrielle et droit des sociétés. Elle a par ailleurs été Maître de conférences à HEC et à l'ISA de 1987 à 1992. En 2002, Lucie Maurel-Aubert a rejoint la banque familiale, dont elle est administrateur depuis 1999. Nommée Directrice générale adjointe de la Compagnie Financière Martin Maurel en 2007, elle est membre du Directoire de la Banque Martin Maurel. Elle est également administrateur de la Fondation Hôpital Saint-Joseph, premier hôpital privé à but non lucratif de France.

Autres mandats et fonctions occupés au sein du Groupe

En France :

Néant

À l'étranger :

Néant

Autres mandats et fonctions occupés à l'extérieur du Groupe

En France :

Membre du Conseil de surveillance de Martin Maurel Gestion SA

Membre du Conseil de surveillance de BBR Rogier SA

Membre du Conseil de surveillance du Fonds de garantie des dépôts et de résolution

Membre du Conseil de surveillance de l'Aéroport Marseille Provence

Présidente de Grignan Participations SAS

Présidente de Hoche Paris SAS

Présidente de Immobilière Saint Albin SAS

Présidente du Groupement Européen de Banques

Membre du Directoire et Directeur général de Banque Martin Maurel SA

Présidente du Conseil de surveillance de International Capital Gestion SA

Présidente du Conseil de surveillance de Hoche Gestion Privée SA

Vice-Présidente, Directeur général adjoint et Administrateur de la Compagnie Financière Martin Maurel SA

Administrateur de la Fondation Hôpital Saint-Joseph

Représentant permanent de la Banque Martin Maurel en qualité de membre du Conseil de surveillance d'Optigestion SA

À l'étranger :

Gérant de Type A de Mobilim Participations Sàrl (Luxembourg)

Mandats expirés au cours des cinq dernières années

En France :

Membre du Conseil de surveillance de Foncière INEA SA (2014) (Hors Groupe)

Vice-Présidente du Conseil de surveillance d'Optigestion SA (2013) (hors Groupe)

À l'étranger :

Néant

Carole PIWNICA

Fonctions au sein de Paris Orléans SCA :

Membre indépendant du Conseil de surveillance

Membre du Comité d'audit

Membre du Comité stratégique

Informations générales et biographie

Belge

Née en 1958

Date de première nomination : 25 septembre 2014

Date du dernier renouvellement : N/A

Date d'échéance : Assemblée générale devant être tenue en 2016

Nombre d'actions détenues au 31 mars 2015 : 10

Carole Piwnica est titulaire d'une licence de droit de l'université de Bruxelles et d'une maîtrise de droit de la *New York University*. Elle est membre du Barreau de New York. Elle a débuté sa carrière à New York au sein de Proskauer Rose avant de rejoindre le service Fusions et Acquisitions de Shearman & Sterling à Paris. Elle a travaillé pendant 15 ans dans le secteur de la transformation agroalimentaire et a occupé le poste de Présidente du groupe Amylium (Belgique), ainsi que celui d'administrateur et de Vice-Présidente de Tate and Lyle (Royaume-Uni). Elle a été administrateur indépendant d'Aviva Plc. Depuis 2010, elle est administrateur indépendant d'Eutelsat Communications, siège au Comité d'audit de Sanofi (France) et assume les fonctions de membre indépendant et de Présidente du Comité de la gouvernance, des rémunérations et des nominations d'Eutelsat Communications (France).

Depuis 2006, Carole Piwnica est la Directrice fondatrice de Naxos UK Ltd (Royaume-Uni) et exerce divers mandats au sein de sociétés du portefeuille de Naxos aux États-Unis et au Royaume-Uni.

Autres mandats et fonctions occupés au sein du Groupe

En France :

Néant

À l'étranger :

Néant

Autres mandats et fonctions occupés à l'extérieur du Groupe

En France :

Membre indépendant du Conseil d'administration de Sanofi SA*

Membre du Comité d'audit de Sanofi SA*

Membre indépendant du Conseil d'administration d'Eutelsat Communications SA*

Présidente du Comité de la gouvernance, des rémunérations et des nominations d'Eutelsat Communications SA*

À l'étranger :

Administrateur de Naxos UK Ltd (Royaume Uni)

Administrateur de Big Red (États-Unis)

Administrateur d'Elevance (États-Unis)

Administrateur d'Amyris Inc.* (États-Unis)

Administrateur de I20 (Royaume-Uni)

Administrateur de RecyCoal Ltd (Royaume-Uni)

Mandats expirés au cours des cinq dernières années

En France :

Néant

À l'étranger :

Administrateur de Louis Delhaize* (Belgique) (2013) (hors Groupe)

Administrateur de Dairy Crest Plc* (Royaume-Uni) (2011) (hors Groupe)

Administrateur d'Aviva Plc* (Royaume-Uni) (2011) (hors Groupe)

Présidente du Comité de la responsabilité sociale et environnementale d'Aviva Plc* (Royaume-Uni) (2011) (hors Groupe)

Membre du Comité des rémunérations d'Aviva Plc* (Royaume-Uni) (2011) (hors Groupe)

Membre du Comité éthique de Monsanto* (États-Unis) (2010) (hors Groupe)

* Société cotée.

Anthony de ROTHSCHILD

Fonctions au sein de Paris Orléans SCA :

Membre du Conseil de surveillance

Informations générales et biographie

Britannique

Né en 1977

Date de première nomination : 8 juin 2012

Date du dernier renouvellement : N/A

Date d'échéance : Assemblée générale devant être tenue en 2015

Nombre d'actions détenues au 31 mars 2015 : 10

Anthony de Rothschild est administrateur non-exécutif et ambassadeur de la marque TrueStart, centre d'innovations dans les domaines de la consommation et de la distribution. Il a développé depuis 15 ans un large portefeuille d'investissements dans des sociétés liées aux secteurs de la musique, de la mode et de la distribution. Créatif dans l'âme, il a collaboré avec des grands groupes internationaux, tels que Nike ou Belstaff.

Autres mandats et fonctions occupés au sein du Groupe

En France :

Administrateur de Rothschild Concordia SAS

À l'étranger :

Néant

Autres mandats et fonctions occupés à l'extérieur du Groupe

En France :

Néant

À l'étranger :

Administrateur de Ascott Farms Ltd (Royaume-Uni)

Administrateur de Ascott Nominees Ltd (Royaume-Uni)

Administrateur de Ascott Properties Ltd (Royaume-Uni)

Administrateur de Southcourt Stud Company Ltd (Royaume-Uni)

Administrateur de Sculpt the future Company Ltd (Royaume-Uni)

Mandats expirés au cours des cinq dernières années

En France :

Néant

À l'étranger :

Administrateur de William and Suzue Curley Ltd (Royaume-Uni) (2014) (hors Groupe)

Administrateur de Rothschilds Continuation Holdings AG (Suisse) (2014)

Administrateur de A7 Music Ltd (Royaume-Uni) (2013) (hors Groupe)

Jacques RICHIER

Fonctions au sein de Paris Orléans SCA :

Membre indépendant du Conseil de surveillance

Informations générales et biographie

Français	Jacques Richier est Président et Directeur général d'Allianz Vie, un des principaux actionnaires de Paris Orléans. Il est également Président-Directeur général d'Allianz IARD. Il a occupé plusieurs mandats et fonctions dans le secteur des assurances.
Né en 1955	
Date de première nomination : 27 septembre 2010	
Date du dernier renouvellement : 25 septembre 2014	
Date d'échéance : Assemblée générale devant être tenue en 2017	Jacques Richier est titulaire d'un DEA de physique des matériaux, d'un Master en Business Administration (MBA) d'HEC et est ingénieur de l'INSA Lyon.
Nombre d'actions détenues au 31 mars 2015 : 10	

Autres mandats et fonctions occupés au sein du Groupe

<i>En France :</i>	<i>À l'étranger :</i>
Néant	Néant

Autres mandats et fonctions occupés à l'extérieur du Groupe

<i>En France :</i>	<i>À l'étranger :</i>
Président-Directeur général de Allianz IARD SA	Néant
Président-Directeur général de Allianz Vie SA	
Président-Directeur général de Allianz France SA	
Président du Conseil de surveillance de Allianz Worldwide Care SA	
Président de Allianz Worldwide Partners SAS	
Membre du Conseil de surveillance de Euler Hermès SA*	

Mandats expirés au cours des cinq dernières années

<i>En France :</i>	<i>À l'étranger :</i>
Membre du Conseil de surveillance d'Allianz Global Assistance SAS (2013) (hors Groupe)	Président de Allianz Worldwide Care Ltd (Irlande) (2014) (hors Groupe)
Membre du Conseil de surveillance d'Oddo & Cie SCA (2012) (hors Groupe)	Membre du Conseil de surveillance d'Allianz Global Corporate & Specialty AG (Allemagne) (2013) (hors Groupe)

* Société cotée.

Sipko SCHAT

Fonctions au sein de Paris Orléans SCA :

Membre indépendant du Conseil de surveillance

Président du Comité des risques

Informations générales et biographie

Néerlandais

Né en 1960

Date de première nomination : 8 juin 2012

Date du dernier renouvellement : N/A

Date d'échéance : Assemblée générale devant être tenue en 2015

Nombre d'actions détenues au 31 mars 2015 : 10

Sipko Schat a travaillé au sein du groupe Rabobank pendant plus de 25 ans où il était membre du Directoire de Rabobank Nederland. Il était en charge de la division *Wholesale Clients* de Rabobank International, et dirigeait le *Wholesale Management Team*.

Autres mandats et fonctions occupés au sein du Groupe

En France :

Néant

À l'étranger :

Néant

Autres mandats et fonctions occupés à l'extérieur du Groupe

En France :

Néant

À l'étranger :

Président du Conseil de surveillance de Vion N.V (Pays-Bas)

Administrateur non-exécutif de OCI N.V* (Pays-Bas)

Mandats expirés au cours des cinq dernières années

En France :

Représentant permanent de Rabobank en qualité d'Administrateur de NYSE Euronext (2013) (hors Groupe)

À l'étranger :

Membre du Directoire de Rabobank Nederland (Pays-Bas) (2013) (hors Groupe)

Président du Wholesale Management Team de Rabobank International (Pays-Bas) (2013) (hors Groupe)

Administrateur de Bank Sarasin & Cie AG (Suisse) (2013) (hors Groupe)

Administrateur de Rabo Real Estate (Pays-Bas) (2013) (hors Groupe)

Représentant permanent de Rabobank en qualité d'Administrateur de VNO-NCW (Confédération de l'industrie et des employeurs des Pays-Bas) (2013) (hors Groupe)

* Société cotée.

Peter SMITH

Fonctions au sein de Paris Orléans SCA :

Membre indépendant du Conseil de surveillance
Président du Comité d'audit
Membre du Comité des rémunérations et des nominations
Membre du Comité stratégique

Informations générales et biographie

Britannique
Né en 1946
Date de première nomination : 27 septembre 2012
Date du dernier renouvellement : N/A
Date d'échéance : Assemblée générale devant être tenue en 2015
Nombre d'actions détenues au 31 mars 2015 : 10

Peter Smith est Président non-exécutif des Conseils d'administration de Savills Plc et de Templeton Emerging Markets Investment Trust Plc, et occupe des fonctions d'administrateur non-exécutif d'Associated British Foods Plc. Il a été associé principal UK chez PricewaterhouseCoopers (et précédemment chez Coopers & Lybrand) de 1994 à 2000.

Autres mandats et fonctions occupés au sein du Groupe

En France :

Néant

À l'étranger :

Président non-exécutif et administrateur de NM Rothschild & Sons Ltd (Royaume-Uni)
Administrateur de Rothschild Bank AG (Suisse)
Membre du Comité d'audit de Rothschild Bank AG (Suisse)

Autres mandats et fonctions occupés à l'extérieur du Groupe

En France :

Néant

À l'étranger :

Président non-exécutif du Conseil d'administration de Savills Plc* (Royaume-Uni)
Président non-exécutif du Conseil d'administration de Templeton Emerging Markets Investment Trust Plc (Royaume-Uni)
Président du Conseil d'administration de Land Restoration Trust (association caritative) (Royaume-Uni)
Administrateur de Associated British Foods Plc (Royaume-Uni)

Mandats expirés au cours des cinq dernières années:

En France :

Néant

À l'étranger :

Administrateur non-exécutif de Rothschilds Continuation Holdings AG (Suisse) (2014)
Président du Comité d'audit de Rothschilds Continuation Holdings AG (Suisse) (2013)
Membre du Comité des rémunérations de Rothschilds Continuation Holdings AG (Suisse) (2013)
Vice-Président de The Equitable Life Assurance Society (Royaume-Uni) (2010) (hors Groupe)

* Société cotée.

Luisa TODINI

Fonctions au sein de Paris Orléans SCA :

Membre indépendant du Conseil de surveillance

Membre du Comité des rémunérations et des nominations

Informations générales et biographie

Italienne

Née en 1966

Date de première nomination : 24 septembre 2014

Date du dernier renouvellement : N/A

Date d'échéance : Assemblée générale devant être tenue en 2016

Nombre d'actions détenues au 31 mars 2015 : 10

Luisa Todini est titulaire d'un diplôme de Droit et a débuté sa carrière chez Todini Costruzioni Generali SpA (Italie) au sein du service des ressources humaines, puis à la direction du service juridique interne qu'elle avait elle-même créé. Elle a collaboré à la fin des années 1980 avec la Compagnie Générale des Eaux. Elle a siégé en tant qu'élue au Parlement européen entre 1994 et 1999.

De 2010 à 2012, elle a présidé la Fédération de l'Industrie Européenne de la Construction et de 2012 à 2014 elle a siégé au Conseil d'administration de RAI SpA. Luisa Todini préside actuellement Todini Costruzioni Generali SpA, Todini Finanziaria SpA (participations dans les secteurs de l'immobilier, du bâtiment, des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique, de l'agroalimentaire et de l'hôtellerie) et le Comitato Leonardo ; elle est coprésidente du Forum de dialogue de la société civile entre l'Italie et la Russie et siège également au Conseil d'administration de Salini Costruttori SpA.

Le 2 mai 2014, elle a été nommée présidente de Poste Italiane SpA sur recommandation du gouvernement italien.

Autres mandats et fonctions occupés au sein du Groupe

En France :

Néant

À l'étranger :

Néant

Autres mandats et fonctions occupés à l'extérieur du Groupe

En France :

Néant

À l'étranger :

Présidente de Poste Italiane (Italie)

Présidente de Todini Costruzioni Generali SpA (Italie)

Présidente de Todini Finanziaria SpA, Ecos Energia Srl, Uni-Esco Srl (Italie)

Gérante unique de Proxima Srl (Italie)

Présidente de Comitato Leonardo-Italian Quality Committee (Italie)

Co-Présidente du Forum pour le dialogue entre l'Italie et la Russie sur la Société Civile (Italie)

Administrateur de Salini Costruttori SpA (Italie)

Administrateur de la Foundation Child for Study and Research into Childhood and Adolescence (Italie)

Membre du Comité de Direction d'Assonime (Italie)

Mandats expirés au cours des cinq dernières années

En France :

Néant

À l'étranger :

Administrateur de RAI SpA* (Italie) (2014) (hors Groupe)

Administrateur de Cediv SpA (Italie) (2014) (hors Groupe)

Présidente de FIEC (Fédération européenne de l'industrie de la construction) (Italie) (2013) (hors Groupe)

Présidente de Cantina Todini Srl (Italie) (2013) (hors Groupe)

Administrateur de Salini SpA (Italie) (2013) (hors Groupe)

Administrateur de Tiesse Holding Srl (Italie) (2013) (hors Groupe)

Administrateur de AGI (Italie) (2011) (hors Groupe)

Vice-Présidente de IPI SpA (Institut pour la promotion de l'industrie) (Italie) (2010) (hors Groupe)

* Société cotée.

II. Rapport du Président du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise et sur le contrôle interne et les procédures de gestion des risques mises en œuvre par la Société

En application des alinéas 7 à 9 de l'article L. 225-68 du Code de commerce, sur renvoi de l'article L. 226-10-1 dudit code, le présent rapport rend compte des principes de gouvernement d'entreprise ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en œuvre par Paris Orléans.

Les autres sociétés du Groupe n'entrent pas dans le champ de ce rapport. Elles sont tenues néanmoins d'appliquer les procédures définies par le Groupe, notamment en ce qui concerne les politiques et procédures de contrôle interne du Groupe.

Le présent rapport, établi sous la responsabilité du Président du Conseil de surveillance de la Société, a été préparé avec le concours du Secrétaire du Conseil. La seconde partie du rapport, relative au contrôle interne et à la gestion des risques, a fait l'objet d'un examen par le Comité des risques et le Comité d'audit lors de leurs réunions tenues respectivement le 12 juin 2015 et le 17 juin 2015.

L'ensemble des diligences ayant permis la préparation de ce rapport ont été exposées au Conseil de surveillance, qui en a approuvé les termes lors de sa réunion du 24 juin 2015.

A. Gouvernement d'entreprise

Nous vous invitons à vous reporter aux pages 67 et suivantes, consacrées à la gouvernance, pour une présentation des organes de direction et de contrôle de la Société.

Le présent rapport présente les attributions du Conseil de surveillance, les obligations de ses membres, ainsi que les statuts et les attributions des comités spécialisés du Conseil de surveillance. Ceux-ci ressortent des dispositions des statuts de la Société, du règlement intérieur du Conseil de surveillance et des règlements intérieurs de ses comités spécialisés.

1. Composition et attributions du Conseil de surveillance, statut et obligations des membres du Conseil de surveillance

1.1. Composition du Conseil de surveillance

Conformément aux dispositions statutaires, le Conseil de surveillance est composé de 18 membres au plus, actionnaires de la Société, qui sont nommés et révoqués par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires qui détermine également, conformément aux statuts de la Société, la durée de leurs mandats. Le nombre des membres du Conseil de surveillance ayant dépassé l'âge de 75 ans ne peut être supérieur au tiers des membres en fonction ; si cette proportion vient à être dépassée, les membres devant quitter le Conseil de surveillance afin de rétablir le respect de cette proportion sont réputés démissionnaires d'office, en commençant par le plus âgé.

À la date du présent rapport, le Conseil de surveillance est composé de 16 membres : Éric de Rothschild (Président), François Henrot (Vice-Président), André Lévy-Lang (Vice-Président), Martin Bouygues, Daniel Daeniker, Angelika Gifford, Sylvain Héfès, Lord Leach, Arielle Malard de Rothschild, Lucie Maurel-Aubert, Carole Piwnica, Jacques Richier, Anthony de Rothschild, Sipko Schat, Peter Smith et Luisa Todini.

Parmi les 16 membres du Conseil de surveillance, 10 membres sont indépendants : Martin Bouygues, Daniel Daeniker (également membre du Comité des risques et du Comité stratégique), Angelika Gifford, André Lévy-Lang (également membre du Comité d'audit, du Comité des rémunérations et des nominations et du Comité stratégique), Lord Leach (également membre du Comité stratégique), Carole Piwnica (également membre du Comité d'audit et du Comité stratégique), Jacques Richier, Sipko Schat (également Président du Comité des risques), Peter Smith (également Président du Comité d'audit, membre du Comité des rémunérations et des nominations et du Comité stratégique) et Luisa Todini (également membre du Comité des rémunérations et des nominations).

5 nouveaux membres ont été nommés au cours de l'exercice 2014/2015 à l'occasion de l'Assemblée générale mixte des actionnaires du 25 septembre 2014 : Daniel Daeniker, Angelika Gifford, Arielle Malard de Rothschild, Carole Piwnica et Luisa Todini. Lors de sa réunion du 25 juin 2014, le Conseil de surveillance, sur recommandation du Comité des rémunérations et des nominations, a délibéré sur les propositions de nomination et s'est dit convaincu que les compétences et la diversité qu'apporteront les candidats envisagés enrichiront la composition du Conseil, conformément à l'organisation du Groupe et à son envergure internationale.

Une session de formation a été organisée pour les membres nouvellement nommés, avant leur prise de fonctions, afin de leur présenter, entre autres, le Groupe et ses métiers.

Un membre a démissionné de ses fonctions de membre du Conseil de surveillance au cours de l'exercice 2014/2015 : Alexandre de Rothschild a démissionné le 25 septembre 2014 ; depuis cette date, il participe aux réunions du Conseil de gestion de PO Gestion SAS, Gérant de Paris Orléans.

Des informations plus détaillées sur chaque membre du Conseil de surveillance sur l'exercice clos au 31 mars 2014, notamment sur sa nationalité, son âge, ses mandats et fonctions exercés au sein et en dehors du Groupe, la date de sa première nomination, l'échéance de son mandat et le nombre d'actions Paris Orléans détenues figurent en pages 70 et suivantes ; ces informations sont considérées comme faisant partie intégrante du présent rapport.

Stéphane Moal, Secrétaire général et Directeur juridique de la Société, assure le secrétariat des réunions du Conseil de surveillance sous le contrôle du Président du Conseil de surveillance.

1.2. Attributions du Conseil de surveillance

Le Conseil de surveillance assure le contrôle permanent de la gestion de la Société par le Gérant, en ce compris notamment l'information financière et comptable et le dispositif de contrôle interne en matière de risques, de conformité et d'audit interne, conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables à la Société.

Il peut convoquer l'Assemblée générale des actionnaires.

À l'effet d'exercer son pouvoir de contrôle permanent :

- le Conseil de surveillance opère, à toute époque de l'année, les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns et il peut se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission ;
- tous les trois mois, ou plus souvent si le Conseil de surveillance le demande, le Gérant présente au Conseil un rapport sur l'état et la marche des affaires sociales, qui est établi dans les conditions demandées par le Conseil ;
- dans le délai de trois mois après la clôture de l'exercice social, le Gérant présente au Conseil de surveillance, aux fins de vérification et de contrôle, les comptes annuels et les comptes consolidés ;
- le Gérant soumet au Conseil de surveillance ses objectifs annuels d'exploitation et, au moins une fois par an, ses projets stratégiques à long terme ;
- le Conseil de surveillance présente à l'Assemblée générale annuelle des actionnaires un rapport dans lequel il signale, notamment, les irrégularités et inexactitudes relevées dans les comptes annuels et consolidés, et commente la gestion de la Société ;
- le Conseil de surveillance approuve le rapport du Président sur la composition du Conseil de surveillance et l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, ainsi que sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société ;
- il délibère annuellement sur la politique de la Société en matière d'égalité professionnelle et salariale ;
- les conventions et engagements relevant des dispositions combinées des articles L. 226-10 et L. 225-38 à L. 225-43 du Code de commerce sont soumises à l'autorisation préalable du Conseil de surveillance ;
- il veille à la qualité de l'information fournie par Paris Orléans à ses actionnaires ainsi qu'aux marchés financiers à travers les comptes de la Société et du Groupe arrêtés par le Gérant et le rapport annuel établi par le Gérant, ou à l'occasion d'opérations majeures.

Outre les pouvoirs qui lui sont confiés par la loi, le Conseil de surveillance se prononce selon les modalités déterminées sous l'article 10.2.3 des statuts de la Société :

- par voie d'avis consultatif au Gérant sur :
 - les orientations stratégiques, le budget annuel et le plan d'affaires à trois ans de l'ensemble des sociétés du Groupe,
 - toute opération significative de croissance externe, de cession d'activité ou de branche d'activité, ou de rapprochement, et
 - toute initiative stratégique ou réorientation majeure de l'activité du Groupe, et
- par voie de recommandation aux actionnaires sur la politique de distribution de dividendes de la Société.

De plus, le Conseil de surveillance présente aux actionnaires un rapport et un avis motivé sur toute résolution soumise à l'Assemblée générale des actionnaires et sur tout sujet faisant l'objet d'un rapport des Commissaires aux comptes de la Société.

Le Conseil de surveillance peut se faire assister des experts de son choix, aux frais de la Société. Il est doté des pouvoirs d'investigation les plus larges et peut poser des questions écrites au Gérant, ou bien encore demander à l'entendre à tout moment.

1.3. Obligations des membres du Conseil de surveillance

Chaque membre du Conseil de surveillance s'assure, avant d'assumer ses fonctions, qu'il a connaissance des obligations générales et particulières attachées à sa charge. Il doit notamment prendre connaissance des textes légaux et réglementaires régissant les fonctions de membre du Conseil de surveillance.

Pour les nouveaux entrants, les statuts de la Société et le règlement intérieur du Conseil de surveillance leur sont remis préalablement à leur entrée en fonction. L'acceptation de la fonction de membre du Conseil de surveillance entraîne l'adhésion aux termes de son règlement intérieur.

Lorsqu'il participe aux délibérations du Conseil de surveillance et exprime son vote, le membre du Conseil de surveillance représente l'ensemble des actionnaires de la Société et agit dans l'intérêt social de la Société.

Chaque membre du Conseil de surveillance consacre à la préparation des réunions du Conseil, ainsi que des Comités auxquels il siège, le cas échéant, le temps nécessaire à l'examen attentif des dossiers qui lui ont été adressés. Il peut demander au Président tout complément d'information qui lui est nécessaire.

Les membres du Conseil de surveillance doivent participer à chaque réunion du Conseil de surveillance et aux réunions des comités dont ils sont membres, le cas échéant, ainsi qu'aux assemblées générales des actionnaires, sauf en cas d'empêchement et sous réserve d'en avertir au préalable le Président et/ou le Secrétaire.

Les dossiers de réunion du Conseil de surveillance, ainsi que les informations recueillies avant ou pendant la réunion sont confidentiels. Conformément à la réglementation en vigueur, les membres du Conseil de surveillance, ainsi que toute autre personne invitée à assister aux séances du Conseil de surveillance, ne peuvent en disposer au profit d'une personne tierce en dehors du cadre normal de leurs fonctions ou de leur profession, ou à des fins autres ou pour une activité autre que celles à raison desquelles ils ont été obtenus. Ils prennent toutes mesures utiles pour que cette confidentialité soit préservée. Le caractère confidentiel et personnel de ces informations est levé à compter du moment où elles font l'objet d'une publication externe par la Société, notamment par voie d'un communiqué de presse.

Un membre du Conseil de surveillance ne peut utiliser son titre et/ou ses fonctions pour s'assurer, ou assurer à un tiers, un avantage quelconque, pécuniaire ou non pécuniaire.

Il fait part au Conseil de surveillance de toute situation de conflit d'intérêts, même potentiel, avec le Groupe. Il s'abstient de participer au vote de la délibération correspondante, voire à la discussion précédant ce vote.

La participation directe ou indirecte d'un membre du Conseil de surveillance à une opération à laquelle le Groupe est directement intéressé, ou dont il a connaissance en tant que membre du Conseil de surveillance, est portée à la connaissance du Conseil de surveillance préalablement à sa conclusion.

Un membre du Conseil de surveillance ne peut prendre de responsabilités, à titre personnel, dans des entreprises ou dans des affaires concurrentes, directement ou indirectement, celles du Groupe sans en informer préalablement ledit Conseil.

Chaque membre du Conseil de surveillance, ainsi que toute autre personne invitée à assister aux séances du Conseil de surveillance, doit s'abstenir d'effectuer à titre personnel, ou par personne interposée, des opérations sur les instruments financiers de la Société et/ou de tout autre émetteur aussi longtemps qu'il dispose, de par ses fonctions ou sa présence à une séance du Conseil de surveillance, d'informations non encore rendues publiques et qui seraient susceptibles d'avoir une influence significative sur le cours desdits instruments financiers ou le cours des instruments financiers qui leur sont liés. Ce devoir s'impose sans que la Société ait à préciser que les informations concernées sont confidentielles ou privilégiées. Chaque membre du Conseil de surveillance s'abstient, de la même façon, de communiquer ces informations à une autre personne en dehors du cadre normal de ses fonctions ou à des fins autres que celles à raison desquelles elles lui ont été communiquées. Enfin, chaque membre s'abstient de recommander à une autre personne d'acquiescer ou céder les instruments financiers auxquels se rapportent ces informations.

Pour ce faire, les mesures suivantes doivent notamment être respectées :

- les actions de la Société détenues par un membre du Conseil à titre personnel ainsi que par son conjoint non séparé de corps, son enfant mineur non émancipé ou encore par toute autre personne interposée, doivent être inscrites au nominatif : soit au nominatif pur auprès du teneur de registre de la Société, soit au nominatif administré dans les livres d'un teneur de compte-conservateur français dont les coordonnées seront communiquées au Secrétaire du Conseil de surveillance ;
- toute opération sur d'éventuels instruments financiers dérivés ou liés à des titres émis par la Société (instruments financiers à terme, warrants, obligations échangeables...) à découvert ou en report est interdite aux membres du Conseil ;
- toute transaction sur l'action Paris Orléans elle-même, y compris en couverture, pendant les trente jours calendaires qui précèdent la publication des comptes sociaux et consolidés annuels, semestriels et le cas échéant, des comptes trimestriels complets (la période est réduite à quinze jours s'agissant de la publication financière de l'information trimestrielle) ainsi que le jour de la publication est strictement interdite pour tout membre du Conseil de surveillance ou pour toute autre personne ayant assisté à la séance du Conseil de surveillance au cours de laquelle ces résultats ont été examinés ; la même règle s'applique pour l'annonce de l'estimation des résultats annuels et semestriels.

2. Organisation et fonctionnement du Conseil de surveillance

2.1. Convocation

Le Conseil de surveillance arrête chaque année pour l'année à venir, sur proposition de son Président, un calendrier de ses réunions.

Le Conseil de surveillance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige et au moins quatre fois par an, sur convocation par tout moyen du Président, de la moitié au moins des membres du Conseil de surveillance, du Gérant ou d'un associé commandité, et dans le respect d'un délai de convocation raisonnable, sauf circonstances justifiant une convocation à très bref délai.

La(es) personne(s) convoquant le Conseil de surveillance arrête(nt) l'ordre du jour de la réunion et le communique(nt) en temps utile et par tous moyens appropriés aux membres du Conseil de surveillance.

Tous les membres du Conseil de surveillance peuvent consulter le Secrétaire du Conseil et bénéficier de ses services ; ce dernier est responsable de toutes les procédures relatives au fonctionnement du Conseil de surveillance ainsi que de la bonne organisation des réunions.

Les documents permettant aux membres du Conseil de surveillance de se prononcer en toute connaissance de cause sur les points inscrits à l'ordre du jour sont communiqués aux membres du Conseil quarante-huit heures au moins avant la réunion du Conseil de surveillance, sauf urgence ou nécessité d'assurer une parfaite confidentialité.

Le Gérant et les dirigeants sont informés des réunions du Conseil de surveillance et peuvent assister à ces réunions, avec voix consultative. Toute autre personne externe au Conseil de surveillance peut être invitée à participer en tout ou partie aux réunions du Conseil de surveillance, à l'initiative du Président du Conseil de surveillance.

2.2. Tenue des réunions

En toute circonstance, le Conseil de surveillance peut au cours de chacune de ses réunions, en cas d'urgence, et sur proposition du président de séance, délibérer sur des questions non inscrites à l'ordre du jour mais qui sont communiquées aux membres du Conseil.

Lors de chaque réunion du Conseil de surveillance, le Président porte à la connaissance de ses membres les principaux faits et événements significatifs relatifs aux activités du Groupe et intervenus depuis la précédente réunion du Conseil de surveillance.

Les réunions du Conseil de surveillance peuvent se tenir soit au siège social, soit en tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation ainsi que par des moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant l'identification des membres du Conseil de surveillance et garantissant leur participation effective par l'utilisation de moyens techniques permettant la retransmission continue et simultanée des délibérations. Elles sont présidées par le Président ou, en cas d'absence de celui-ci, par le Vice-Président présent ayant le plus d'ancienneté en cette qualité ou, en l'absence de Vice-Président, par le membre désigné à cet effet par le Conseil de surveillance.

2.3. Participation et majorité

Les membres du Conseil de surveillance ont le droit de se faire représenter à chaque réunion par un autre membre au moyen d'un pouvoir exprès donné par lettre, télécopie ou par tout moyen de télécommunication. Sont réputés présents les membres du Conseil qui participent à la réunion du Conseil par les moyens autorisés susvisés, sauf lorsque le Conseil de surveillance est réuni pour procéder aux opérations de vérification et de contrôle du rapport annuel et des comptes sociaux et consolidés.

Les décisions sont prises à la majorité simple des membres présents ou représentés et pouvant prendre part au vote. En cas de partage égal des voix, la voix du président de séance est prépondérante.

2.4. Bilan d'activité du Conseil de surveillance

La Conseil de surveillance se réunit au minimum quatre fois par an en mars, juin, septembre et novembre. Le Conseil de surveillance s'est réuni à quatre reprises au cours de l'exercice clos le 31 mars 2015, avec un taux de présence moyen de 83,82 % sur l'ensemble de ces réunions. Les membres du Conseil reçoivent systématiquement, avant la tenue de chaque réunion, un dossier comprenant l'ordre du jour de la réunion, les rapports, notes et études nécessaires à l'examen des questions portées à l'ordre du jour.

Chaque réunion du Conseil de surveillance est précédée d'une réunion du Comité d'audit et du Comité des risques.

Au cours de sa réunion du 25 juin 2014, le Conseil de surveillance a notamment :

- examiné les comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2013/2014 et le projet de communiqué sur ces résultats ;
- examiné la situation d'ensemble des activités du Groupe et de ses perspectives d'avenir ;
- pris connaissance des rapports du Comité d'audit et du Comité des rémunérations et des nominations ;
- pris connaissance du projet des résolutions soumis par le Gérant en vue de l'Assemblée générale mixte des actionnaires ;
- approuvé le rapport du Président du Conseil de surveillance et les termes de son rapport aux actionnaires, ainsi qu'une convention réglementée ; et
- sur recommandation du Comité des rémunérations et de la nominations, a délibéré sur les cinq propositions de nominations des membres du Conseil de surveillance nommés à l'Assemblée générale des actionnaires du 25 septembre 2014.

Au cours de sa réunion du 25 Septembre 2014, le Conseil de surveillance a notamment :

- suite à la nomination par l'Assemblée générale du même jour de MM. Éric de Rothschild, François Henrot et André Lévy-Lang comme membres du Conseil de surveillance, a procédé à leur réélection respectivement en tant que Président et Vice-Présidents du Conseil de surveillance ;
- pris connaissance de l'analyse de la performance du Groupe (résultats pour les quatre mois clos au 31 juillet 2014) ;
- pris connaissance du rapport du Comité d'audit ; et
- pris connaissance du plan d'évaluation des risques du Groupe.

Au cours de sa réunion du 25 Novembre 2014, le Conseil de surveillance a notamment :

- pris connaissance de l'analyse de la performance du Groupe (résultats au 30 septembre 2014 et prévisions pour l'exercice clôturant le 31 mars 2015) ;
- examiné les comptes semestriels de l'exercice 2014/2015 et le projet de communiqué d'annonce de ces résultats ; et
- pris connaissance du rapport du Comité d'audit ;
- pris connaissance, en particulier, de la transposition de la directive CRD IV sur la gouvernance et le contrôle interne avec l'entrée en vigueur d'un arrêté du 3 novembre 2014 qui abroge le règlement CRBF 97-02 sur le contrôle interne. Sur la base d'une revue des nouvelles dispositions réglementaires et notamment celles relatives au comités des risques applicables à compter du 1^{er} janvier 2015, le Conseil de surveillance a pris note que ces dispositions incluaient des missions appartenant au Comité d'audit, notamment sur le contrôle des risques, nonobstant le fait que, selon les dispositions légales applicables, les comités d'audit de sociétés cotées doivent examiner l'efficacité du contrôle interne et la gestion des risques. En réponse à ces nouvelles dispositions réglementaires, afin de mettre en place une structure pleinement opérationnelle et pour s'assurer que le Groupe mette en place les mesures appropriées, le Conseil de surveillance a créé un Comité des risques.

Au cours de sa réunion du 26 mars 2015, le Conseil de surveillance a notamment :

- pris connaissance de l'analyse de la performance du Groupe (résultats sur dix mois au 31 janvier 2015), des perspectives de l'exercice clos le 31 mars 2015, du budget du Groupe à fin mars 2016, du budget des divisions opérationnelles du Groupe à fin mars 2016, ainsi qu'un rapport du Comité d'audit et un rapport du Comité des rémunérations et des nominations sur les développements réglementaires en matière de rémunération et la modification de la politique de rémunération du Groupe ;
- reçu des informations relatives à un projet de cession des activités gérées par une entité du Groupe ;
- examiné le rapport du Groupe sur le contrôle interne devant être adressé à l'ACPR pour l'année 2014 ; et
- examiné les rémunérations allouées aux membres du Conseil de surveillance pour l'exercice 2014/2015.

3. Évaluation de l'organisation et des méthodes de travail du Conseil de surveillance

Conformément au Code AFEP MEDEF de gouvernement des entreprises des sociétés cotées auquel Paris Orléans se réfère, le Secrétaire général du Groupe, en liaison avec le Comité des rémunérations et des nominations, a procédé à l'évaluation de l'organisation et des méthodes de travail du Conseil de surveillance au cours de l'année 2014/2015.

La méthode utilisée poursuivait les objectifs suivants :

- faire le point sur les modalités de fonctionnement du Conseil de surveillance et de ses Comités ;

- vérifier que les questions importantes ont été convenablement préparées et débattues ;
- évaluer la gouvernance du Groupe au regard notamment des bonnes pratiques de gouvernance.

L'autoévaluation du Conseil de surveillance a pris la forme d'un questionnaire avec un barème de notation allant de 1 (excellent) à 4 (faible) avec la possibilité de formuler des commentaires. Ce questionnaire couvrait six thèmes généraux : la composition du Conseil de surveillance, son organisation et son fonctionnement, les travaux du Conseil de surveillance et de ses Comités, la supervision du contrôle interne et de la gestion des risques, la communication avec les actionnaires et l'appréciation générale de la gouvernance.

Les résultats du questionnaire d'autoévaluation ont été collectés par le Secrétaire général du Groupe et un compte-rendu de ces résultats a été communiqué au Comité des rémunérations et des nominations ainsi qu'au Conseil de surveillance.

Les résultats globaux de l'autoévaluation sont satisfaisants avec une note moyenne de 1,56.

De manière générale, les membres sont particulièrement satisfaits de la composition du Conseil de surveillance et notamment au regard des critères de genre, de nationalité et d'expertise, ainsi qu'au regard du processus de sélection des nouveaux membres.

Concernant l'organisation et le fonctionnement du Conseil de surveillance et de ses Comités, les membres considèrent que la documentation fournie et les informations relatives aux activités de la Société et des comptes sont satisfaisantes et leur permet de traiter correctement les sujets importants. Les membres du Conseil de surveillance apprécient également la qualité des débats et la liberté d'expression au sein du Conseil de surveillance.

4. Comités spécialisés

En application des dispositions légales et réglementaires, le Conseil de surveillance a créé un Comité d'audit, un Comité des rémunérations et des nominations et un Comité des risques; pour lesquels il a défini leur composition, leurs missions ainsi que leurs modalités de fonctionnement.

En outre, les statuts de la Société permettant la mise en place de comités supplémentaires, le Conseil de surveillance a créé un Comité stratégique.

Seuls des membres du Conseil de surveillance peuvent être membres de ces comités et ce pour la durée de leur mandat. La composition de chaque comité est déterminée par le Conseil de surveillance.

4.1. Le Comité d'audit

4.1.1. Composition

À la date du présent rapport, le Comité d'audit est composé de quatre membres : Peter Smith (Président et membre indépendant), Carole Piwnica (membre indépendant nommé le 25 septembre 2014), Sylvain Héfès et André Lévy-Lang (membre indépendant).

4.1.2. Responsabilités

Le règlement intérieur du Comité d'audit a été modifié par le Conseil de surveillance à l'occasion de sa réunion du 26 mars 2015 afin de refléter les analyses menées par le Groupe à la suite de la

transposition de la directive CRD IV sur la gouvernance et le contrôle interne par l'entrée en vigueur d'un arrêté du 3 novembre 2014 et la création d'un Comité des risques.

Le Comité d'audit a pour missions principales les suivantes :

- procéder à la revue du processus d'élaboration de l'information financière telle que les comptes annuels, semestriels et l'information financière trimestrielle, du contrôle légal des comptes annuels et consolidés par les Commissaires aux comptes et de l'indépendance et de l'objectivité des Commissaires aux comptes ;
- vérifier que l'information fournie est claire et évaluer la pertinence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes annuels et consolidés ;
- procéder à la revue de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques au niveau du Groupe et de Paris Orléans ;
- évaluer les systèmes de contrôle interne et en particulier examiner si sa mesure, sa revue et ses systèmes de contrôle des risques sont fiables et, le cas échéant, suggérer les mesures supplémentaires nécessaires.

Le Comité d'audit peut s'assurer le concours des collaborateurs de la Société qu'il juge bon de mobiliser. Il a autorité pour obtenir toute information qu'il estime nécessaire à la bonne fin de ses missions de la part des membres de l'organe exécutif de la Société, des collaborateurs de la Société et du Groupe comme auprès des Commissaires aux comptes de la Société et de ses filiales. Les membres du Comité d'audit ont la possibilité, si nécessaire, d'entendre les principaux dirigeants du Groupe ainsi que, par ailleurs, les Commissaires aux comptes.

4.1.3. Bilan d'activité

Le Comité d'audit se réunit au minimum quatre fois par an en mars, juin, septembre et novembre. Le Comité d'audit s'est réuni à 5 reprises au cours de l'exercice 2014/2015 avec un taux de présence moyen de 95 % sur l'ensemble de ces réunions. Avant chaque réunion du Comité d'audit, chaque membre reçoit un dossier contenant toute la documentation, les notes et les rapports relatifs à chacun des sujets de l'ordre du jour.

Le Directeur financier du Groupe, le Directeur du reporting externe du Groupe, le Responsable de l'Audit interne du Groupe, le Responsable Juridique et Conformité du Groupe, le Responsable Risque du Groupe, le Secrétaire général du Groupe et les Commissaires aux comptes sont invités permanents aux réunions du Comité d'audit.

Les Directeurs exécutifs du Gérant de la Société peuvent être invités à participer aux réunions lorsque le Président du Comité d'audit l'estime nécessaire.

Les réunions de juin et novembre sont axées respectivement sur l'examen des comptes annuels et semestriels ainsi que la présentation par les Commissaires aux comptes de leur rapport sur ces comptes. En outre, lors de la réunion de juin, le Comité d'audit examine la section du rapport du Président conforme aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, sur les procédures de gestion des risques mises en œuvre par la Société visée aux pages 95 et suivantes de ce rapport. La réunion de juin a

également eu pour objet l'examen du portefeuille bancaire et celle de novembre, l'examen des actifs gérés par la division de capital-investissement et dette privée (« *Merchant Banking* »).

Les réunions de mars et septembre sont principalement axées sur le contrôle interne. En mars il a été remis au Comité d'audit, afin qu'il puisse en prendre connaissance, le rapport du Groupe sur le contrôle interne devant être transmis à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR). En amont de chaque réunion, les membres du Comité d'audit reçoivent le rapport de l'Audit interne ainsi que les recommandations des Commissaires aux comptes. Les activités des comités d'audit des filiales du Groupe sont également présentées au Comité d'audit lors de ces deux réunions.

À l'issue de chaque réunion du Comité d'audit, ses membres s'entretiennent régulièrement avec le Responsable de l'Audit interne du Groupe et les Commissaires aux comptes hors la présence des dirigeants du Groupe.

Après chaque réunion du comité d'audit, son Président adresse un rapport aux membres du Conseil de surveillance sur les travaux menés par le Comité.

En outre, il est communiqué au Comité d'audit avant chaque réunion le rapport trimestriel Risque et Conformité du Groupe lequel est présenté au Comité des risques.

4.2. Le Comité des rémunérations et des nominations

4.2.1. Composition

À la date du présent rapport, le Comité des rémunérations et des nominations est composé de quatre membres : Sylvain Héfès (Président), André Lévy-Lang (membre indépendant), Peter Smith (membre indépendant) et Luisa Todini (membre indépendant nommé le 25 septembre 2014).

4.2.2. Responsabilités

Le rôle du Comité des rémunérations et des nominations est d'assister le Conseil de surveillance en ce qui concerne ses missions en matière de rémunérations et notamment au regard des principes gouvernant la politique de rémunération du Groupe. Il émet également des recommandations au Conseil de surveillance sur les sujets relatifs à la composition du Conseil de surveillance tels que les nominations et les renouvellements des mandats ou sa conformité avec les recommandations AFEP-MEDEF.

Le Comité des rémunérations et des nominations a pour missions principales les suivantes :

- établir les principes et les paramètres de la politique de rémunération du Groupe dans son ensemble et examiner périodiquement le caractère approprié et l'efficacité de cette politique en tenant compte de tous les facteurs qu'il juge nécessaires, y compris la stratégie du Groupe ;
- superviser et examiner le cadre stratégique global concernant la rémunération des membres du *Group Management Committee* ainsi que la politique de rémunération applicable aux personnes régulées ;
- superviser la rémunération versée/accordée aux collaborateurs des départements Conformité et Risques et, lorsqu'il l'estime nécessaire, les programmes en matière d'emploi et de rémunération du *Group Management Committee* ;

- identifier les personnes régulées telles que définies respectivement au sein de Paris Orléans, Rothschild & Cie Banque SCS et ses filiales, NM Rothschild & Sons Limited et ses filiales et de Rothschild Wealth Management au sens de l'ACPR et de la FCA/PRA ;
- participer au processus de sélection et de nomination des membres du Conseil, selon les recommandations visées dans le Code AFEP-MEDEF ;
- examiner la nature et l'ampleur des programmes d'incitation de performance du Groupe tant à court terme qu'à long terme, afin de s'assurer que ceux-ci encouragent une meilleure performance et récompensent les individus de manière équitable et responsable pour leur contribution à la réussite du Groupe, tout en tenant compte de la situation financière et des perspectives ;
- discuter et examiner avec les dirigeants de PO Gestion SAS la détermination et le montant de la somme totale réservée aux bonus ; et
- entreprendre toute autre mission liée à la rémunération du Groupe incombant au Comité des rémunérations et des nominations, qu'elle soit prévue par le régulateur central ou un régulateur local.

4.2.3. Bilan d'activité

Le Comité des rémunérations et des nominations s'est réuni à cinq reprises au cours de l'exercice 2014/2015, avec un taux de présence moyen de 95,83 % sur l'ensemble de ces réunions. Avant chaque réunion du Comité des rémunérations et des nominations, chaque membre reçoit un dossier comprenant toute la documentation, les notes et rapports relatifs à chacun des points de l'ordre du jour.

Les réunions du Comité des rémunérations et des nominations ont eu principalement pour objet la définition des principes et des paramètres de sa politique de rémunération ainsi que l'examen périodique de la pertinence et de l'efficacité de cette politique, et de l'évolution des règles en matière de rémunération et de la bonne application de ces règles par PO Gestion SAS et les divisions opérationnelles.

Le Comité des rémunérations et des nominations s'est également réuni afin d'examiner les propositions qui lui ont été soumises par les différents métiers concernant les éléments de rémunération fixe et variable, le Comité des rémunérations et des nominations disposant en effet d'un pouvoir de discrétion absolu afin d'ajuster les propositions de rémunération fixe, le montant total des bonus et les rémunérations individuelles. Il a en outre supervisé et examiné le cadre de la politique globale concernant la rémunération des cadres, incluant la population régulée au sein du Groupe.

Aucun employé du Groupe n'a été autorisé à participer aux discussions ou décisions concernant sa rémunération.

Le Président du Conseil de surveillance, le Président et les Directeurs exécutifs de PO Gestion SAS, le Directeur des Ressources humaines du Groupe et le Directeur financier du Groupe sont invités permanents aux réunions du Comité des rémunérations et des nominations.

En outre, en ce qui concerne les réunions où le Comité des rémunérations et des nominations examine les propositions de rémunérations fixes et variables proposées par les divisions opérationnelles, leurs responsables respectifs assistent aux réunions pour présenter leur division.

4.3. Comité des risques

4.3.1. Composition

A la date du présent rapport, le Comité des Risques est composé de deux membres : Sipko Schat (Président et membre indépendant) et Daniel Daeniker (membre indépendant nommé le 25 septembre 2014).

4.3.2. Responsabilités

Le Comité des risques a pour missions principales les suivantes :

- donner son avis au Conseil de surveillance sur l'appétence au risque et la stratégie globale actuelle et à venir de la Société et du Groupe ;
- assister le Conseil de surveillance dans la supervision de la mise en œuvre de cette stratégie ;
- examiner, sur une base consolidée, les risques importants auxquels le Groupe est exposé et l'exposition totale des activités du Groupe aux différents risques ;
- examiner les résultats de l'évaluation des risques du Groupe qui identifie et évalue les expositions au risque à la lumière de facteurs internes et externes ;
- examiner les grandes orientations de la politique du Groupe en matière de gestion des risques, en particulier en ce qui concerne les limites des risques, reflétant la tolérance au risque, présentées au Conseil de surveillance, et évaluer l'efficacité des politiques de gestion des risques mises en place ;
- examiner tous les principaux nouveaux produits et nouvelles classes de produits et fonds qui ont été approuvés par le Comité des nouveaux produits du Groupe ; et
- examiner si les mesures d'incitation prévues par les politiques et pratiques de rémunération sont conformes à la situation de l'entité concernée en termes de risques, de capital et de liquidité ainsi que la probabilité et les dates de perception des revenus attendus.

4.3.3. Bilan d'activité

Le Comité des risques se réunit au moins quatre fois par an en mars, juin, septembre et novembre, ou plus fréquemment si les circonstances l'imposent. Dans la mesure où le Comité des risques a été mis en place en novembre 2014, il ne s'est réuni qu'une seule fois au cours de l'exercice 2014/2015, avec un taux de présence de 100 % sur l'ensemble de ces réunions. Avant chaque réunion du Comité des risques, chaque membre reçoit un dossier contenant toute la documentation, les notes et rapports relatifs à chacun des points de l'ordre du jour.

Le Président du Comité d'audit de Paris Orléans, le Responsable des Risques du Groupe, le Responsable Juridique & Conformité du Groupe, le Responsable Risque du Groupe, le Responsable de l'Audit interne du Groupe, le Directeur financier du Groupe, le Directeur de la Communication de l'Information financière du Groupe et le Secrétaire général du Groupe sont invités permanents aux réunions du Comité des risques.

Le Directeur exécutif du Gérant auquel rend compte le responsable Risques du Groupe et les Commissaires aux comptes peuvent être invités à participer aux réunions lorsque le Comité des risques l'estime nécessaire.

4.3.4. Coopération entre le Comité d'audit et le Comité des risques

Les Présidents du Comité d'audit et du Comité des risques se consulteront mutuellement chaque fois qu'ils le jugeront nécessaire et au moins une fois par an, sur différents sujets, incluant, sans que cette liste soit limitative, des sujets d'intérêt commun et/ou questions transversales relevant des missions qui leur sont confiées et liés au contrôle interne et au système de gestion des risques.

4.4. Comité stratégique

4.4.1. Composition

A la date du présent rapport, le Comité stratégique était composé de huit membres : Éric de Rothschild, Daniel Daeniker (membre indépendant nommé le 25 septembre 2014), François Henrot, André Lévy-Lang (membre indépendant), Lord Leach (membre indépendant), Peter Smith (membre indépendant) Lucie Maurel-Aubert et Carole Piwnica (membre indépendant nommé le 25 septembre 2014).

4.4.2. Responsabilités

Ce comité a principalement pour rôle d'assister le Conseil de surveillance lorsque ce dernier est amené à émettre des avis consultatifs au Gérant sur les orientations stratégiques du Groupe.

Les réunions du Comité stratégique sont préparées en amont par PO Gestion SAS, assisté du *Group Management Committee*.

4.4.3. Bilan d'activité

Le Comité stratégique se réunit au moins une fois par an ou plus fréquemment si les circonstances l'imposent. Avant chaque réunion du Comité, chaque membre reçoit un dossier contenant toute la documentation, les notes et les rapports relatifs à chacun des sujets de l'ordre du jour. Le Comité stratégique s'est réuni une fois au cours de l'exercice 2014/2015 avec un taux de participation moyen de 66,67 %.

Le Président et les membres du Conseil de Gérance de PO Gestion SAS, le Directeur financier du Groupe, le Directeur de la stratégie du Groupe, les *senior advisors* du Groupe et le Secrétaire général du Groupe sont invités permanents aux réunions du Comité stratégique.

En outre, les responsables d'activité du Groupe peuvent être invités à assister aux réunions du Comité stratégique si celui-ci l'estime nécessaire.

5. Code de gouvernement d'entreprise

La Société a décidé de se référer au Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées publié par l'AFEP et le MEDEF, révisé pour la dernière fois le 16 juin 2013 et disponible sur <http://www.medef.com/> (le "Code AFEP-MEDEF").

La Société est particulièrement attachée aux principes de bonne gouvernance et au respect des recommandations du Code AFEP-MEDEF. Il est toutefois précisé que le principe même de la société en commandite par actions, qui prévoit une séparation très nette des pouvoirs entre le Gérant et le Conseil de surveillance, ne permet pas l'application du Code AFEP-MEDEF sans adaptation. Dans ce cadre, compte tenu des spécificités propres à cette forme de société, le Conseil de surveillance suit une organisation adaptée à la nature des missions qui lui sont confiées par la loi et les statuts ainsi que par les recommandations du Code AFEP-MEDEF.

Conformément aux recommandations de l'AMF, les recommandations du Code AFEP-MEDEF non suivies par la Société sont décrites dans le tableau ci-dessous, avec une explication pour chacune d'entre elles :

Recommandations du Code AFEP-MEDEF	Explications de la Société
<p>Critère d'indépendance d'un membre du Conseil lié à la durée du mandat (§9.4 du Code AFEP-MEDEF) :</p> <p>Critère selon lequel, pour être qualifié de membre indépendant, un administrateur ne doit « pas être administrateur de l'entreprise depuis plus de douze ans ».</p>	<p>En raison de la structure actionnariale de la Société, contrôlée par le concert élargi de la famille Rothschild agissant de concert, par des sociétés elles-mêmes contrôlées par des membres de la famille Rothschild et d'autres actionnaires liés historiquement à la famille Rothschild, et étant donné les caractéristiques de la société en commandite par actions, le Conseil de surveillance a expressément décidé d'écarter le critère lié à la durée du mandat d'un membre du Conseil de surveillance.</p> <p>Ce critère a ainsi été expressément écarté dans le Règlement intérieur du Conseil de surveillance de la manière suivante :</p> <p>« Les critères d'indépendance sont ceux visés à l'article 9.4 du Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF de décembre 2008 et révisé en juin 2013 à l'exclusion du critère relatif à la durée des fonctions qui est expressément écarté. »</p> <p>Le Conseil de surveillance estime que la durée du mandat est un élément fondamental afin de pouvoir examiner et comprendre les activités du Groupe et que le bon fonctionnement de Conseil de surveillance est assuré par la richesse de sa composition notamment grâce à la diversité, mais aussi à l'expérience et à l'expertise de ses membres.</p>
<p>Critère d'indépendance d'un membre du Conseil lié aux relations d'affaires effectives (§9.4 du Code AFEP-MEDEF) :</p> <p>Critère d'indépendance selon lequel un membre du Conseil de surveillance ne peut être indépendant s'il est « salarié ou dirigeant mandataire social de la société, ni salarié, ou administrateur de sa société mère ou d'une société que celle-ci consolide ou l'a été au cours des cinq années précédentes ».</p>	<p>Peter Smith est Président non-exécutif du Conseil d'administration de NM Rothschild & Sons Ltd (NMR) et Directeur non-exécutif de Rothschild Bank AG, deux entités du Groupe. Cependant, le Conseil de surveillance a constaté que Peter Smith a exercé des fonctions dans de grands groupes internationaux et que cela lui offre un recul et une hauteur de vue qui contribuent à l'efficacité du Conseil de surveillance. En outre, son expérience et sa connaissance du Groupe lui confèrent une liberté de parole et de jugement, ce qui constitue une garantie d'indépendance. Il est donc capable de mettre en cause le Conseil de surveillance et apporte ainsi une contribution précieuse aux discussions du Conseil de surveillance.</p> <p>Sipko Schat est <i>senior advisor</i> à NMR. Cependant, le Conseil d'administration a constaté qu'il a exercé des fonctions dans de grands groupes bancaires internationaux et cela lui donne une expertise et une capacité de jugement qui enrichit le Conseil.</p> <p>En conséquence, le Conseil de surveillance considère que la situation de Peter Smith et de Sipko Schat ne remet pas en cause leur indépendance et qu'ils doivent être considérés indépendants.</p>
<p>Evaluation de la contribution effective des administrateurs (§10.2 du Code AFEP-MEDEF) :</p> <p>L'évaluation doit notamment mesurer « la contribution effective de chaque administrateur aux travaux du conseil du fait de sa compétence et de son implication dans les délibérations ».</p>	<p>Le questionnaire d'évaluation du Conseil de surveillance ne mesure pas explicitement la contribution effective de chacun de ses membres.</p> <p>L'ensemble des membres du Conseil a exprimé une appréciation positive sur le fonctionnement collégial du Conseil, qui ne peut résulter que de contributions individuelles généralement satisfaisantes. Une évaluation de la contribution effective individuelle engendre un risque de détérioration du climat de confiance au regard du caractère collégial du Conseil de surveillance. Néanmoins, si le questionnaire d'évaluation concentre son évaluation sur la contribution collective des membres, il offre aussi la possibilité aux Administrateurs d'exprimer librement leur appréciation sur les contributions effectives individuelles dans le cadre des commentaires généraux.</p>
<p>Situation du Président du Comité des rémunérations et des nominations (§ 18.1 du Code AFEP-MEDEF) :</p> <p>Le Comité (en charge des rémunérations) « ne doit comporter aucun dirigeant mandataire social et doit être composé majoritairement d'administrateurs indépendants. Il doit être présidé par un administrateur indépendant. Il est conseillé qu'un administrateur salarié soit membre du comité ».</p>	<p>Sylvain Héfès, membre non indépendant du Conseil de surveillance, est le Président du Comité des rémunérations et des nominations.</p> <p>L'expérience et l'expertise de Sylvain Héfès dans le secteur bancaire le rendent particulièrement au fait des pratiques en matière de gouvernement d'entreprise qu'il convient de suivre dans un groupe tel que Paris Orléans, et notamment en matière de rémunération et de nomination.</p> <p>Par conséquent, le Conseil de surveillance considère que sa situation ne compromet pas sa capacité à présider le Comité des rémunérations et des nominations dans l'intérêt du Groupe.</p>

6. Représentation équilibrée des femmes et des hommes membres du Conseil de surveillance

Le Conseil de surveillance a fixé des objectifs d'évolution de sa composition pour se conformer aux échéances définies par la loi N°2011-103 du 27 janvier 2011, qui imposent la représentation des hommes et des femmes au sein du Conseil de surveillance de la manière suivante :

- au moins une femme à partir de la publication de la loi citée ci-dessus ;
- une représentation d'au moins 20 % de femmes à l'issue de la première Assemblée générale qui doit se tenir à compter du 1^{er} janvier 2014 ;
- une représentation d'au moins 40 % de femmes à l'issue de la première Assemblée générale qui doit se tenir à compter du 1^{er} janvier 2017.

La nomination de Mme Lucie Maurel-Aubert, le 8 juin 2012, a introduit la présence d'une femme au sein du Conseil de surveillance sur un total de 14 membres (7,14 %), répondant au premier taux de représentation exigé par la loi.

L'Assemblée générale des actionnaires du 25 septembre 2014 a nommé 5 nouveaux membres du Conseil de surveillance dont 4 femmes, augmentant ainsi le nombre de femmes au sein du Conseil de surveillance à 5 sur un total de 16 (31,25 %) et répondant au deuxième taux de représentation exigé par la loi.

Il est également précisé que ce taux de représentation est également respecté au sein du Comité d'audit (25 %), du Comité des rémunérations et des nominations (25 %) et du Comité stratégique (25 %).

7. Modalités de participation des actionnaires aux Assemblées générales

Les Assemblées générales sont convoquées par le Gérant ou le Conseil de surveillance et délibèrent, dans les conditions fixées par la loi, à la majorité simple des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés pour les Assemblées générales ordinaires ou à la majorité des deux-tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés pour les Assemblées générales extraordinaires.

Leur réunion a lieu au siège social ou en tout autre endroit précisé dans l'avis de convocation. Les Assemblées générales sont présidées par l'un des Gérants statutaires ou, avec l'accord du Gérant, par le Président du Conseil de surveillance ; à défaut, l'Assemblée générale élit elle-même son Président.

En application des dispositions de l'article 11 des statuts de la Société en vigueur à compter du 8 juin 2012, tout actionnaire ou porteur de certificats de droit de vote a le droit de participer aux Assemblées générales dans les conditions prévues par la loi et les statuts. Ces personnes peuvent adresser leur formule de procuration ou de vote à distance concernant toute Assemblée générale par écrit ou par télétransmission, dans les conditions prévues par la loi. Le Gérant a la faculté d'accepter toute procuration, formulaire de vote ou attestation de participation reçue ou présentée jusqu'à la date de l'Assemblée générale. Sur décision du Gérant publiée dans

l'avis de réunion ou dans l'avis de convocation de recourir à de tels moyens de télécommunication, sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires et porteurs de certificats de droit de vote qui participent à l'Assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification.

En cas de démembrement de la propriété des actions ou des certificats de droit de vote, le droit de vote attaché à l'action ou au certificat de droit de vote appartient au nu-propiétaire, sauf pour les décisions concernant l'affectation des résultats, pour lesquelles il appartient à l'usufruitier.

Des détails supplémentaires sur les modalités de participation des actionnaires aux Assemblées générales de Paris Orléans sont fournis dans le Document d'Assemblée générale qui sera publié sur le site internet de la Société avant l'Assemblée générale conformément aux conditions légales.

B. Contrôle interne et procédure de gestion des risques

Les informations ci-après concernant le système de contrôle interne du Groupe ont été communiquées par la Direction générale. Cette partie du rapport a été préparée sur la base des informations transmises par les fonctions suivantes du Groupe : Juridique, Conformité et Risques, Finance et Audit interne. Ces informations s'appuient sur les rapports établis par Paris Orléans sur le contrôle interne en application des articles 258, 259, 261, 262, 264 et 266 de l'arrêté du 3 novembre 2014 applicables aux compagnies financières supervisées sur base consolidée par l'ACPR, rapports qui ont été adressés au Conseil de surveillance.

Cette partie du présent rapport a été soumise au Comité d'audit lors de sa réunion du 19 juin 2014, pour les questions relevant de sa compétence, et approuvée par le Conseil de surveillance lors de sa séance du 25 juin 2014.

1. Référentiel de contrôle interne

Dans la mesure où Paris Orléans a été désignée par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution comme l'entité consolidante du Groupe aux fins de la surveillance prudentielle, les règles applicables aux compagnies financières s'appliquent à Paris Orléans. Les règles concernant les dispositions prises par le Groupe en matière de contrôle des systèmes de gestion des risques du Groupe sont énoncées dans le Code monétaire et financier (ou « COMOFI ») et l'arrêté du 3 novembre 2014 qui fixent les conditions de mise en œuvre et de surveillance des systèmes de contrôle interne des banques et des entreprises d'investissement. L'arrêté du 3 novembre 2014 fixe les principes relatifs aux systèmes de contrôle des opérations et des procédures internes, systèmes comptables et traitement de l'information, systèmes de mesure des risques et des risques, systèmes de surveillance et de maîtrise des informations et de documentation de contrôle interne des risques.

Conformément à l'arrêté du 3 novembre 2014, Paris Orléans a mis en place un dispositif de contrôle interne au niveau du Groupe au sein duquel des unités et responsables différents se sont vu confier la responsabilité des contrôles permanents (y compris la Conformité et la Gestion des risques) et des contrôles périodiques.

Le système de contrôle interne de Paris Orléans doit également prendre en compte, le cas échéant, le règlement général de l'AMF, les réglementations locales applicables aux succursales et aux filiales hors de France et aux opérations telles que la gestion de portefeuilles, les usages professionnels les plus reconnus en la matière et les recommandations des organismes internationaux en charge des questions relatives au dispositif d'adéquation des fonds propres des banques internationales, au premier rang desquels figurent le Comité de Bâle, le Conseil de stabilité financière et les autorités européennes (Autorité bancaire européenne et Autorité européenne des marchés financiers).

2. Définition, objectifs et périmètre du contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne s'entend du dispositif propre à Paris Orléans et de celui du Groupe sur base consolidée.

Le dispositif de contrôle interne vise à fournir aux administrateurs, dirigeants et actionnaires l'assurance raisonnable que les objectifs suivants sont atteints :

- l'efficacité et l'efficience de la conduite des opérations de l'entreprise ;
- la prévention et la détection des fraudes ;
- la conformité avec les lois et réglementations, les normes et les règles internes ;
- la fiabilité de l'information comptable et financière ;
- et la protection des actifs de l'organisation.

Il répond par ailleurs aux objectifs du contrôle interne propres aux compagnies financières sous la supervision de l'ACPR sur base consolidée.

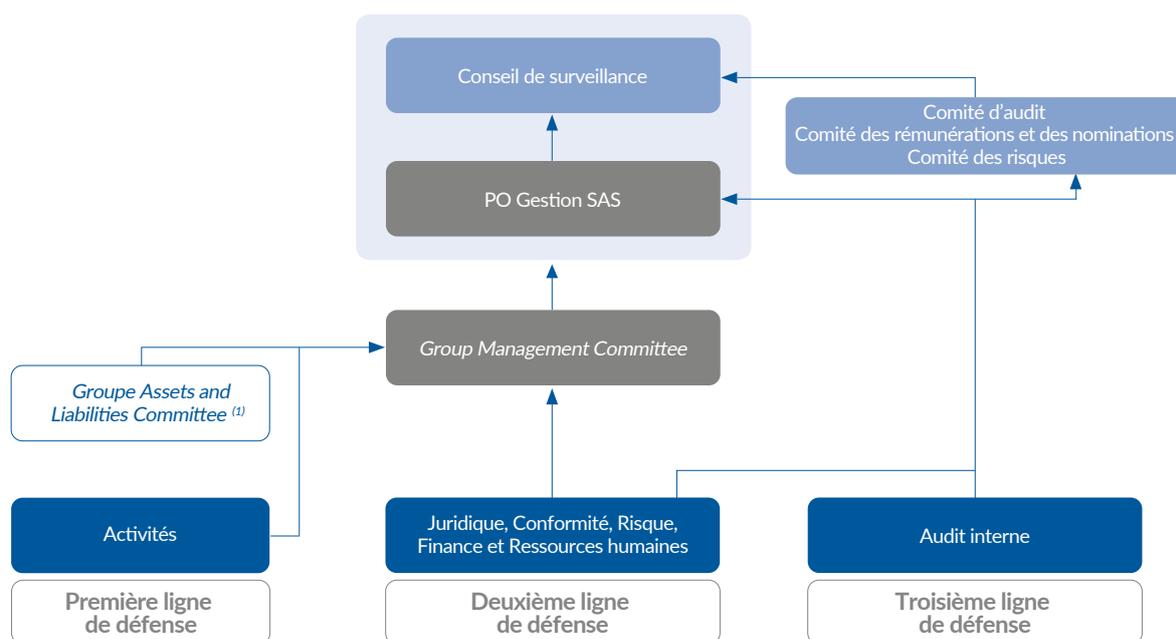
3. Organisation du contrôle interne

Le contrôle interne de Paris Orléans est constitué du contrôle permanent et du contrôle périodique. Ils sont distincts et indépendants l'un de l'autre, tout en étant complémentaires :

- le contrôle permanent est l'ensemble du dispositif de surveillance des risques auxquels le Groupe est exposé en raison de ses opérations et activités courantes. Il est assuré par les opérationnels et leurs responsables hiérarchiques, ainsi que par les fonctions indépendantes de contrôle permanent intégrées au sein des entités opérationnelles ou indépendantes de celles-ci ;
- le contrôle périodique est l'ensemble du dispositif par lequel est assurée la vérification « ex post » de la conformité des opérations du Groupe au moyen d'enquêtes conduites par la fonction Audit interne du Groupe, qui réalise de manière indépendante des vérifications périodiques portant sur le contenu et l'efficacité des deux premières lignes de défense.

Le dispositif de contrôle interne de Paris Orléans s'appuie sur le modèle des « trois lignes de défense ». La première ligne est constituée des responsables opérationnels des activités. La deuxième ligne repose sur un contrôle permanent de l'activité des responsables de première ligne par les fonctions indépendantes Risque, Conformité et Juridique et, dans une moindre mesure, par les fonctions Finance et Ressources humaines. La troisième ligne s'appuie sur la surveillance exercée périodiquement par l'Audit interne et par les auditeurs externes du Groupe sur les activités du Groupe.

L'organigramme fonctionnel ci-dessous présente la structure de gouvernance du contrôle interne mise en place par Paris Orléans au 31 mars 2014 afin de se conformer à ces obligations.



(1) Le Comité ALCO (Group Assets & Liabilities Committee) est chargé de la planification des fonds propres à moyen terme, dans le cadre des plans d'affaires du Groupe et des contraintes réglementaires.

4. Principaux acteurs du contrôle interne et missions principales

4.1. La Direction générale

PO Gestion SAS exerce ses fonctions de direction par l'intermédiaire de son Président, David de Rothschild, lequel est assisté d'un Conseil de gérance et du *Group Management Committee* pour exécuter les missions qui lui incombent (PO Gestion SAS et le *Group Management Committee* sont désignés sous les termes « Direction générale »). La Direction générale, qui rend compte au Conseil de surveillance, est responsable du dispositif d'ensemble de contrôle interne du Groupe. PO Gestion SAS, assistée par le *Group Management Committee*, définit les lignes directrices générales des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, contrôle les actions mises en œuvre au sein du Groupe qui font l'objet d'une surveillance par les fonctions d'audit interne du Groupe et par les comités de direction de chaque pôle d'activité au niveau local.

4.2. Les fonctions indépendantes de contrôle permanent (contrôles dits de deuxième niveau)

- **La fonction Juridique et Conformité du Groupe** contribue au contrôle permanent du risque de non-conformité en veillant à ce que le Groupe respecte les dispositions légales et réglementaires, les normes professionnelles et les codes de conduite, ainsi que la stratégie globale du Conseil de surveillance et les instructions de la Direction générale. La fonction Juridique et Conformité du Groupe a pour principales missions : d'élaborer et de mettre à jour les procédures et politiques de conformité (en lien avec les procédures et politiques juridiques), d'appliquer ou de superviser les programmes de surveillance, de détecter tout manquement au respect des procédures et politiques de conformité, d'assurer le suivi et l'analyse des évolutions législatives et réglementaires susceptibles d'avoir un impact sur les activités du Groupe, d'informer les dirigeants des résultats des programmes de surveillance mis en place, ainsi que de convenir, avec les dirigeants, des actions correctrices ou des modifications à apporter aux procédures concernées. Cette fonction indépendante de contrôle interne est placée sous l'autorité du Responsable Juridique, Conformité et Risque Groupe qui est membre du *Group Management Committee*. Le Responsable Juridique, Conformité et Risque Groupe rend compte à la Direction générale et aux divers Conseils du Groupe.
- **La fonction Risque Groupe** est chargée de vérifier que des procédures de gestion des risques adéquates sont en place au sein du Groupe et de présenter une vision consolidée de l'exposition du Groupe aux risques. À ce titre, la fonction Risque Groupe évalue les risques encourus par chaque activité et la façon dont ils sont gérés, s'efforce d'établir une vision prospective des risques émergents liés aux activités ou à l'environnement extérieur, fournit une évaluation indépendante et objective des risques attachés à l'activité et s'assure qu'ils sont conformes à la stratégie et à l'appétence au risque approuvées par le Groupe. Le Directeur des Risques du Groupe rend compte à Olivier Pécoux, en sa qualité de Directeur exécutif, et au Comité des Risques du Groupe. La fonction Risque Groupe informe la Direction générale de tout incident significatif conformément aux dispositions de la *Group Operational Risk Policy*. Cette politique fixe les critères et les seuils en fonction desquels les incidents de risque opérationnel

significatifs sont identifiés et indique la procédure à suivre pour les faire remonter et veiller à ce que l'exécution des mesures correctrices soit suivie de manière appropriée.

- **La Direction financière du Groupe** est chargée de préparer les états financiers requis par la loi, en conformité avec les dispositions juridiques et les normes comptables, de préparer les états de gestion du Groupe, d'assurer la maintenance et l'évolution du système d'information financier du Groupe, de préparer et de présenter les rapports réglementaires, de surveiller le respect des exigences de fonds propres réglementaires, de coordonner le processus d'élaboration des budgets et plans d'affaires, d'élaborer et de mettre en œuvre la planification fiscale et les financements structurés du Groupe. Par l'intermédiaire de la Division Surveillance des fonds propres réglementaires, la Direction financière du Groupe est également chargée de la surveillance des fonds propres du Groupe, ainsi que du suivi des grands risques. Le Responsable de la fonction, le Directeur financier du Groupe, qui est membre du *Group Management Committee*, rend compte directement à la Direction générale.
- **D'autres fonctions** jouent un rôle important et participent au système de contrôle interne dans le cadre de leur domaine de responsabilité, par exemple les **Ressources humaines Groupe**.

4.3. Contrôles périodiques (dits de troisième niveau)

Le contrôle périodique est exercé de manière indépendante par l'**Audit interne Groupe**. Le Responsable de l'Audit interne Groupe et les deux Co-Directeurs généraux du Groupe se réunissent formellement tous les trois à quatre mois, et chaque fois que cela s'avère nécessaire, afin de passer en revue l'activité de la fonction Audit interne Groupe et d'examiner les principales conclusions établies au cours de la période. Le Responsable de l'Audit interne Groupe présente l'activité de l'Audit interne Groupe au Comité d'audit qui se réunit quatre fois par an. Le Comité d'audit approuve en mars le plan d'audit pour l'année à venir et examine de manière approfondie, lors des réunions qu'il tient en mars et en septembre, l'activité de la fonction Audit interne selon les principes décrits ci-dessous. Le Responsable de l'Audit interne et les responsables des principales lignes métiers se réunissent à intervalles réguliers, généralement chaque trimestre, afin d'analyser l'évolution de l'activité et l'évolution des risques propres à leur domaine de responsabilité respectif. Cette analyse fait partie des informations régulières délivrées par la fonction Audit interne relativement à l'évolution du profil de risque du Groupe.

En parallèle de la couverture géographique des activités d'audit sur le plan local, chacun des responsables de mission d'audit interne est chargé de l'audit de lignes métiers spécifiques : Conseil financier, Banque privée, trust et fiducie, Gestion d'actif, Capital-investissement et dette privée, Banque de financement et Trésorerie, et Informatique. Les autres membres de la fonction Audit ne sont pas spécialisés par activité et se voient confier des missions d'audit en fonction du calendrier du plan d'audit annuel.

4.4. Le Conseil de surveillance

Le Conseil de surveillance, en particulier par l'intermédiaire du Comité d'audit et du Comité des risques, veille à ce que la Direction générale mette en œuvre des procédures et processus fiables aux fins de la surveillance des systèmes de contrôle interne du Groupe visant à identifier, évaluer et gérer les risques.

Chaque trimestre, un rapport relatif aux Risques et à la Conformité au niveau du Groupe est présenté au Comité d'audit et au Comité des risques qui rendent compte au Conseil de surveillance de toutes les questions majeures pour le Groupe traitées dans ledit rapport, lequel met en évidence tous les risques significatifs.

Les Responsables des fonctions Conformité, Risque et Audit interne rendent compte du résultat de leurs missions à la Direction générale et, chaque fois que celle-ci ou le Conseil de surveillance l'estime nécessaire, au Conseil de surveillance. Ils rendent également compte au comité compétent constitué au sein du Conseil de surveillance et peuvent être entendus par le Conseil de surveillance ou le comité compétent du Conseil de surveillance.

4.5. La gestion du risque

Le dispositif de contrôle interne de Paris Orléans s'appuie sur le modèle des « trois lignes de défense ». La première ligne est constituée des responsables opérationnels des activités. La deuxième ligne repose sur un contrôle permanent de l'activité des responsables de première ligne par les fonctions indépendantes Risque, Conformité et Juridique et, dans une moindre mesure, par les fonctions Finance et Ressources humaines. La troisième ligne s'appuie sur la surveillance exercée périodiquement par l'Audit interne et par les auditeurs externes du Groupe sur les activités du Groupe.

4.6. Appétence au risque

La forte implication du principal actionnaire dans la surveillance active des activités du Groupe constitue une caractéristique déterminante de la culture et de l'environnement au sein desquels le Groupe gère ses risques. La philosophie qui guide la Direction consiste à adopter une approche prudente et conservatrice en matière de prise de risque et de gestion des risques.

Les principaux éléments qui sous-tendent cette approche sont les suivants :

4.6.1. Primauté de la réputation

Le Groupe Rothschild est une institution unique dont la réputation prestigieuse, qui s'étend au-delà des cercles bancaires habituels, est imparfaitement reflétée par l'étendue des activités effectivement exercées. Le maintien de la réputation est un des principaux moteurs de la gestion des risques. L'entreprise doit exercer ses activités dans le respect des normes d'éthique les plus exigeantes. La protection de la réputation détermine le type de clients et d'activités dans lesquelles le Groupe s'engage

4.6.2. Contrôle et actionnariat à caractère familial

Le maintien d'un contrôle et d'un actionnariat à caractère familial détermine la stratégie à long terme du Groupe, l'horizon des prévisions et l'affectation des capitaux. L'affectation des capitaux est gérée dans le cadre des contraintes de levée de capitaux imposées par une société sous contrôle familial.

4.6.3. Gestion du capital

L'accès limité au capital dicte la stratégie d'entreprise et l'appétence au risque. Le capital disponible pour le Groupe est alloué aux principales lignes d'activité par le *Group Management Committee*. Afin de réduire la probabilité de concentration des risques, les activités sont diversifiées en termes de marchés et de couverture géographique. Les comités Groupe et les organes délibérants au niveau local sont responsables de la gestion quotidienne des grands *pools* de capitaux.

4.6.4. Conseil et intelligence

Conseil et intelligence sont au cœur de la philosophie d'entreprise du Groupe. L'accent est mis sur les produits présentant un contenu intellectuel et structuré à forte valeur ajoutée.

L'appétence au risque du Groupe est encadrée par :

- un système de limites (incluant les limites sur l'utilisation du capital, le risque de crédit et le risque de marché) et des *stress tests* ; et
- une évaluation qualitative du niveau de tolérance du Groupe en matière de risque opérationnel, notamment de risque de réputation et de risque de conformité réglementaire.

4.7. Identification du risque

Les activités du Groupe l'exposent à plusieurs types de risque. Les risques se développent dans les entités du Groupe en lien avec leurs métiers spécifiques. La responsabilité d'identifier, communiquer et gérer les risques repose sur chaque métier et sa direction.

Les principales activités du Groupe sont :

- Conseil financier indépendant – *Global Financial Advisory*.
- Banque privée, trusts et fiducies – *Wealth Management and Trust*.
- Services de gestion d'actifs et de fonds de clients institutionnels et de sociétés françaises et américaines – *Asset Management*.
- Capital investissement et gestion de fonds de dette privée – *Merchant Banking*.

En outre, l'activité de financements spécialisés offre des services de gestion privée, de prêts commerciaux et de financements d'actifs.

Le tableau ci-après présente les différentes catégories de risque et leur exposition pour chaque activité du Groupe.

Catégorie de risques	Risques par métier			
	Conseil Financier	Banque privée et gestion d'actifs	Capital investissement et dette privée	Financements spécialisés
Groupe	✓	✓	✓	✓
Activité	✓	✓	✓	✓
Besoins financiers		✓	✓	✓
Crédit		✓	✓	✓
Opérationnel (y compris de réputation)	✓	✓	✓	✓
Marché		✓	✓	✓
Liquidité		✓	✓	✓

Les catégories de risques identifiés comme significatifs sont les suivantes :

4.7.1. Risque Groupe

Le risque Groupe est le risque qu'un événement survenu au sein d'une entité du Groupe, tel qu'une défaillance ou un événement causant un préjudice important à la réputation d'une ligne métier, nuise à une autre ligne métier du Groupe ou à l'ensemble du Groupe.

4.7.2. Risque lié à l'activité

Le Groupe et chacune de ses lignes métiers sont exposés au risque lié à l'activité, qui recouvre le risque de pertes (ou de coûts d'opportunité) relatif à chacun des éléments suivants : stratégie de l'entreprise, cycle économique, environnement concurrentiel de l'entreprise, paysage politique et exécution de la stratégie.

4.7.3. Risque lié aux besoins financiers

Ce risque correspond au risque que le Groupe et/ou les entités du métier Banque de financement et Trésorerie ne disposent pas des fonds propres suffisants pour se protéger contre les pertes attendues et inattendues dues aux risques décrits ci-dessus. Les activités de Banque de financement et Trésorerie appréhendent les exigences de fonds propres liées au risque de crédit à l'aune du capital réglementaire et du capital économique.

Cela comprend l'identification, la gestion et la surveillance des risques d'endettement excessif.

4.7.4. Risque de crédit et de contrepartie

Le risque de crédit désigne le risque de pertes qui peut survenir en raison, principalement, d'une exposition à un défaut de paiement d'un client ou d'une contrepartie. Bien que d'autres lignes métiers du Groupe aient une exposition limitée au risque de crédit, ce risque concerne plus particulièrement le métier de Banque de financement et Trésorerie au titre de ses activités de financements structurés et de prêts aux entreprises et aux particuliers, de mise en place de couvertures destinées aux entreprises, de prêts interbancaires et des positions du portefeuille de négociation.

Le risque de concentration représente le risque lié aux expositions envers chaque contrepartie, y compris les contreparties centrales, des groupes de contreparties liées et des contreparties opérant dans le même secteur économique ou la même région ou dont l'activité porte sur la même activité ou le même produit de base. Ce risque est traité comme une composante du risque de crédit.

Le risque de règlement, qui est considéré comme relevant du risque de crédit, est le risque encouru au cours de la période qui sépare le moment où l'instruction de paiement ou de livraison d'un instrument financier vendu ne peut plus être annulée unilatéralement et la réception définitive de l'instrument financier acheté ou des espèces correspondantes.

Le risque de titrisation, que le Groupe prend en considération au titre du risque de crédit, est le risque généré par des opérations de titrisation pour lesquelles l'établissement de crédit intervient en tant qu'investisseur, initiateur ou sponsor.

4.7.5. Risque opérationnel

Le risque opérationnel est défini comme le risque de pertes résultant d'une inadaptation ou d'une défaillance imputable à des procédures, collaborateurs et systèmes internes ou à des événements extérieurs.

Le risque opérationnel concerne toutes les activités du Groupe. Le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire a identifié les grands domaines de risque opérationnel suivants :

- interruptions d'activité et dysfonctionnements des systèmes ;
- clients, produits et pratiques commerciales ;
- dommages aux actifs corporels ;
- pratiques en matière d'emploi et sécurité sur le lieu de travail ;
- exécution, livraison et gestion des processus ;
- fraude externe ;
- fraude interne.

Dans la mesure où le risque de réputation est inhérent à de nombreux aspects de l'activité, le Groupe en tient compte dans tous les processus décisionnels et considère que toute défaillance dans la maîtrise du risque opérationnel peut engendrer, à divers degrés, un risque de réputation (lequel se définit comme la possibilité qu'une publicité négative, qu'elle soit fondée ou non, concernant les pratiques commerciales d'une entité du Groupe, se traduise pour cette entité par des pertes de clients, des actions en justice coûteuses ou des diminutions des revenus).

Le risque opérationnel recouvre également le risque de conformité réglementaire qui est le risque lié au non-respect par une ligne métier et/ou par ses collaborateurs de l'une des nombreuses lois, réglementations, procédures et politiques internes s'appliquant à cette ligne métier et à ses collaborateurs. Le risque opérationnel s'étend en outre au risque que de telles infractions ne soient pas rapidement identifiées et signalées aux dirigeants et au(x) régulateur(s) concernés.

Le risque opérationnel englobe les risques résiduels résultant d'un manque de clarté de la documentation relative au produit, des actions entreprises par la contrepartie ou de changements dans l'environnement juridique en raison d'évolutions législatives, d'interprétations des tribunaux ou de procédures judiciaires. Le risque juridique représente le risque que les contrats puissent ne pas avoir force exécutoire ou que la documentation soit inexacte. D'une manière générale, les risques juridiques peuvent conduire à (i) des plaintes contre l'établissement de crédit, (ii) des amendes, pénalités, dommages et intérêts punitifs, (iii) des contrats qui n'ont pas force exécutoire en raison de lacunes dans la documentation, et (iv) une atteinte à la réputation de l'établissement.

4.7.6. Risque de marché

Le risque de marché est le risque de pertes résultant de positions de marché exposées à des facteurs tels que les taux d'intérêt, les cours de change, les niveaux de volatilité implicite, les spreads et les actions. Ce risque concerne plus particulièrement le métier de Banque de financement et Trésorerie au titre des activités du portefeuille de négociation.

Le risque de marché non négocié est celui d'une perte imputable à des facteurs de marché subie dans le cadre d'autres activités que la négociation. Ce risque découle principalement des éléments suivants :

- portefeuille de liquidités (titres de créances négociables) ;
- asymétrie de réajustement des taux d'intérêt (« repricing ») des actifs et des dettes (position actif-passif) ;
- engagements de prise de participation ; et
- prises de participation.

Le risque de marché comprend le risque de taux d'intérêt du portefeuille bancaire, qui correspond au risque encouru en cas de variations des taux d'intérêt affectant les activités autres que de négociation exercées par un établissement de crédit.

4.7.7. Risque de liquidité

Il s'agit du risque que le Groupe ne soit pas en mesure de maintenir ou de générer des liquidités suffisantes pour honorer dans les délais prévus ses obligations de paiement. Ce risque survient principalement en cas d'asymétrie des échéances des actifs et des dettes liés aux activités de prêts d'une filiale et aux activités de refinancement.

5. Organisation comptable du Groupe

La Direction financière du Groupe a les effectifs nécessaires pour produire les informations financières, comptables et réglementaires concernant le Groupe, sur une base consolidée et réglementaire. La Direction financière du Groupe est constituée de trois divisions : comptabilité des sociétés, comptabilité financière (incluant la consolidation) et reporting réglementaire.

5.1. Aperçu de l'organisation comptable

Les départements comptables locaux ont la responsabilité des comptes sociaux à l'échelle locale. La Direction financière du Groupe produit uniquement les comptes consolidés de Paris Orléans.

5.2. Processus d'établissement des comptes consolidés

Le département Consolidation de Paris Orléans gère la nomenclature des comptes et les bases de données associées, centralise les tâches de la consolidation du Groupe, contrôle la cohérence et l'exhaustivité des données et établit les comptes consolidés et les notes annexes.

Dans le cadre de BFC, un outil de consolidation au niveau mondial, toutes les filiales présentent leurs informations comptables en utilisant une nomenclature et un format communs à l'ensemble du Groupe.

Les données comptables sont directement présentées selon les normes IFRS dans BFC. Le Groupe définit dans son dictionnaire de données comment enregistrer les transactions spécifiques et définit la manière dont l'annexe aux comptes doivent être établie. Le dictionnaire de données, ainsi que les autres directives comptables, sont disponibles pour tous les bureaux sur l'intranet de Paris Orléans. Il existe également des instructions de déclaration trimestrielle et une lettre d'information trimestrielle de la filière finance.

Une fois les liasses saisies sur BFC, des contrôles « bloquants » définis par le Groupe sont appliqués afin de vérifier la cohérence des données comptables, l'exactitude des flux et l'exhaustivité des ventilations. En complément de ces contrôles, la procédure d'élaboration des comptes consolidés inclut un examen initial de la validité des données comptables, dont :

- la vérification du rapprochement des transactions inter sociétés et de la répartition des participations dans les sociétés du Groupe ;
- des vérifications de l'application des ajustements aux fins de consolidation ;
- l'analyse et la justification du capital ;
- l'analyse de l'évolution des soldes et ratios à chaque trimestre et depuis le début de l'année ; et
- l'examen au niveau consolidé de la politique de provisionnement.

Ces contrôles sont ensuite répétés au niveau de la consolidation de Paris Orléans.

5.3. Processus de contrôle comptable

Le processus de contrôle comptable est basé sur la juxtaposition des systèmes de contrôles mis en œuvre à chaque niveau organisationnel du Groupe.

5.4. Dispositifs de contrôle comptable dans le Groupe

La Direction financière du Groupe s'appuie sur un système décentralisé où les fonctions de contrôle de première ligne sont attribuées aux personnes responsables localement de la production des états financiers.

Les comptes sont consolidés en utilisant BFC, l'outil de consolidation du Groupe. Les départements financiers locaux sont responsables de la validation des données comptables saisies dans BFC à travers trois niveaux de contrôle :

- un premier niveau – du type autocontrôle – intégré dans les procédures comptables locales. Ces contrôles sont effectués quotidiennement ;
- un deuxième niveau effectué par les managers du département comptable. Ces contrôles, qui portent par exemple, sur les positions sur titres et la cohérence, visent à s'assurer de la fiabilité et de l'exhaustivité des informations comptables et financières ; et
- un troisième niveau, qui implique les Commissaires aux comptes qui certifient les comptes, sur une base annuelle et semestrielle. Notez que toutes les entités ne sont pas auditées (mais la plupart le sont) et que seules les grandes entités et les soldes importants sont examinés pour les comptes semestriels. La filière audit interne peut également être impliquée dans les procédures de contrôle en tant que troisième niveau de contrôle.

Les informations comptables des entités locales sont saisies selon les normes IFRS dans les matrices de BFC. Une fois que les informations ont été saisies, les contrôles « bloquants » du système sont appliqués.

5.5. Dispositifs de contrôle comptable au niveau consolidé

Outre les procédures de contrôle décrites ci-dessus, le processus de consolidation s'accompagne de vérifications supplémentaires de l'intégrité des informations comptables consolidées. Ces vérifications sont effectuées par :

- la Direction financière du Groupe, en plus des procédures de contrôle de l'intégrité des informations comptables, la filière Finance du Groupe veille à la cohérence des données saisies avec :
 - sa connaissance des principales transactions ;
 - le contrôle de gestion du Groupe ;
 - une analyse par catégorie des principaux soldes ;
 - les documents produits par les autres comités concernés (par exemple, le Comité de rémunération, le Comité ALCO, le Comité exécutif, etc.) ;

- PO Gestion SAS, Gérant de Paris Orléans, qui approuve les comptes consolidés avant qu'ils ne soient adressés au Comité d'audit de Paris Orléans ;
- les Commissaires aux comptes, dans le cadre de la certification des comptes. Leur travail s'effectue conformément aux normes de la profession ;
- le dernier niveau de contrôle s'effectue au niveau du Comité d'audit de Paris Orléans, responsable de l'examen des comptes consolidés de Paris Orléans.

Pour le reporting de septembre 2014, la Direction financière du Groupe a identifié des domaines potentiels d'amélioration pour les équipes locales. Une présentation les résumant a été faite aux comptables seniors locaux des principales entités déclarantes. L'équipe locale a convenu des actions avec la Direction financière du Groupe afin de maîtriser les problèmes constatés, ces mesures seront appliquées pour le reporting des prochains trimestres.

5.6. Dispositif de contrôle de reporting réglementaire

Le département Reporting réglementaire Groupe procède à l'élaboration des procédures Groupe nécessaires et s'assure de la qualité et de la fiabilité du calcul du ratio de solvabilité, du risque de crédit, des risques de marché, du risque opérationnel, des fonds propres réglementaires. Au niveau du Groupe, le reporting réglementaire auprès de l'ACPR porte sur

- le ratio de solvabilité (COREP) ;
- le reporting réglementaire aux normes IFRS (FINREP) ;
- le reporting financier unifié (SURFI) ;
- les gains et perte non-réalisés (SURFI) ;
- la liste des filiales (SURFI) ;
- les engagements à l'étranger (SURFI) ; et
- le système de garantie des dépôts bancaires (SURFI).

Rapport des Commissaires aux comptes

établi en application de l'article L. 226-10-1 du Code de commerce sur le rapport du Président du Conseil de surveillance de la société Paris Orléans S.C.A.

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Paris Orléans S.C.A. et en application des dispositions de l'article L. 226-10-1 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de cet article au titre de l'exercice clos le 31 mars 2015.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil de surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 226-10-1 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 226-10-1 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;

- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil de surveillance, établi en application des dispositions de l'article L. 226-10-1 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil de surveillance comporte les autres informations requises à l'article L. 226-10-1 du Code de commerce.

Paris-La Défense, le 24 juin 2015

KPMG Audit FS II

Pascal Brouard

Associé

Paris, le 24 juin 2015

Cailliau Dedouit et Associés

Jean-Jacques Dedouit

Associé

III. Rémunération des mandataires sociaux

A. Rémunération des dirigeants mandataires sociaux

1. PO Gestion SAS

Conformément aux statuts de Paris Orléans, PO Gestion SAS ne reçoit aucune rémunération en sa qualité de Gérant de Paris Orléans. En conséquence, les tableaux de synthèse des rémunérations et les avantages de toute nature accordés au Gérant conformément aux recommandations AMF sont sans objet.

Conformément aux statuts de Paris Orléans, PO Gestion SAS a toutefois droit au remboursement de ses frais de fonctionnement. Pour l'exercice clos le 31 mars 2015, un montant total de 230 166,80 € a été versé par Paris Orléans à PO Gestion SAS, au titre du remboursement de ses frais de fonctionnement.

Par ailleurs, il convient de rappeler qu'en application des dispositions de l'article 14.1 des statuts de la Société, un montant de 653 978,76 €, correspondant à 0,5 % du bénéfice distribuable de l'exercice 2014/2015, sera attribué de plein droit aux deux associés commandités, PO Gestion SAS et PO Commandité SAS. Cependant, ce montant ne constitue pas une rémunération reçue en contrepartie de services rendus par les associés commandités.

2. David de Rothschild

Conformément aux recommandations de l'AMF, le tableau ci-dessous présente les éléments de rémunération dus ou versés au Président de PO Gestion SAS, Gérant, à savoir David de Rothschild.

en milliers d'euros	Exercice 2014/2015	Exercice 2013/2014
Rémunération fixe	382 ⁽¹⁾	363 ⁽¹⁾
Rémunération variable	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-
Jetons de présence	-	-
Avantages en nature	4	3 ⁽²⁾
TOTAL	386	366

(1) Rémunérations perçues des sociétés contrôlées.

(2) Ce montant se rapporte à l'utilisation d'une voiture de fonction à partir du 1^{er} mars 2013.

Par ailleurs, il est précisé ici que David de Rothschild n'a pas bénéficié au cours de l'exercice clos le 31 mars 2015 de contrat de travail, régime de retraite supplémentaire, indemnité ou avantage du ou susceptible d'être dû à raison de la cessation ou du changement de fonctions ou d'indemnité relative à une clause de non-concurrence.

3. Vote consultatif « Say on Pay »

Conformément au Code AFEP MEDEF auquel la Société se réfère, les rémunérations dues ou attribuées à PO Gestion SAS en sa qualité de Gérant de Paris Orléans, et au Président et unique représentant du Gérant, à savoir David de Rothschild, seront soumises aux votes consultatifs des actionnaires à l'occasion de la prochaine Assemblée générale des actionnaires du 24 Septembre 2015.

B. Rémunération des mandataires sociaux non-exécutifs

1. Rémunération du Conseil de surveillance

Les statuts de Paris Orléans prévoient que toute rémunération allouée par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires au Conseil de surveillance est répartie librement, en tout ou partie, par le Conseil de surveillance entre ses membres.

L'Assemblée générale du 25 septembre 2014 a fixé le montant maximal des rémunérations pouvant être allouées aux membres du Conseil de surveillance, jusqu'à décision nouvelle, à la somme de 500 000 €.

A l'occasion de sa réunion du 26 mars 2015, le Conseil de surveillance a approuvé la mise en place, pour l'exercice 2014/2015 et les exercices suivants jusqu'à ce qu'il en soit décidé autrement, d'une politique de rémunération basée sur une structure de rémunération fixe pour les membres du Conseil de surveillance et membres des Comités de la manière suivante :

	Rémunération en euros (par membre par an)
Membre de Conseil de surveillance	20 000
Membre de Comité (par comité)	5 000
Président du Conseil de surveillance et/ ou de Comité	10 000

Il est ici précisé que l'attribution de ces rémunérations est sujette aux dispositions suivantes :

- Quand un membre détient plusieurs positions au sein du Conseil de surveillance et de ses Comités, les rémunérations sont cumulées. Par exemple, un membre du Conseil de surveillance, par ailleurs président d'un Comité reçoit 35 000 € par exercice.
- Toutes les rémunérations sont calculées prorata temporis à la fin de l'exercice clos en mars. Par exemple, quand un membre du Conseil de surveillance est nommé par l'Assemblée générale des actionnaires de septembre, la base prorata temporis appliquée sera la période allant de la date de nomination en tant membre du Conseil de surveillance à la date de fin de l'exercice.

- Le Conseil de surveillance a décidé qu'en raison de leurs fonctions opérationnelles au sein d'autres sociétés du Groupe, Mme Arielle Malard de Rothschild et MM. Éric de Rothschild et François Henrot ne perçoivent aucune rémunération au titre de leurs fonctions au sein du Conseil de surveillance et de ses comités.

2. Rémunération allouée aux membres du Conseil de surveillance au cours de l'exercice 2014/2015

Le tableau ci-dessous présente les rémunérations versées par la Société aux membres du Conseil de surveillance en fonctions au 31 mars 2015, au titre de leurs fonctions au sein du Conseil de surveillance de Paris Orléans et ses comités au cours de l'exercice 2014/2015.

	Conseil de surveillance	Comité d'audit	Comité stratégique	Comité des rémunérations et des nominations	Comité des risques	Rémunération brute 2014/2015
Éric de Rothschild	■ ■		■			-
André Lévy-Lang	■ ■	■	■	■		35 000
François Henrot	■ ■		■			-
Martin Bouygues	■					20 000
Daniel Daeniker	■		■		■	15 452
Sylvain Héfès	■	■		■ ■		40 000
Angelika Gifford	■					10 301
Lord Leach	■		■			25 000
Arielle Malard de Rothschild	■					-
Lucie Maurel-Aubert	■		■			25 000
Carole Piwnica	■	■	■			15 452
Anthony de Rothschild	■					20 000
Jacques Richier	■					20 000
Sipko Schat	■				■ ■	35 000
Peter Smith	■	■ ■	■	■		45 000
Luisa Todini	■			■		12 877
TOTAL						319 082

- Président
- Vice-Président
- Membre indépendant
- Membre non-indépendant

Résumé des rémunérations allouées aux membres du Conseil de surveillance par la Société et les entités du Groupe au cours de l'exercice 2014/2015

Le tableau ci-dessous présente les rémunérations reçues par les membres du Conseil de surveillance (en fonction au cours de l'exercice) au regard de leurs fonctions au sein de Paris Orléans et d'autres sociétés du Groupe au cours de l'exercice 2014/2015.

En milliers d'euros	2014/2015		2013/2014		
	Paris Orléans ⁽¹⁾	Autre rémunération ⁽²⁾	Paris Orléans ⁽¹⁾	Autre rémunération ⁽²⁾	
Éric de Rothschild	-	Fixe	-	Fixe	-
		Exceptionnel	-	Exceptionnel	50
		Avantages en nature	6	Avantages en nature	6
André Lévy-Lang	35	-	29	-	
François Henrot	-	-	-	-	
Martin Bouygues	20	-	7	-	
Daniel Daeniker ⁽⁴⁾	15	-	N/A	N/A	
Sylvain Héfès	40	Fixe	-	Fixe	339
		Variable	-	Variable	-
		Jetons de présence	175	Jetons de présence	-
		Avantages en nature	2	Exceptionnel	73
Angelika Gifford ⁽⁴⁾	10	-	N/A	N/A	
Lord Leach	25	-	8	-	
Arielle Malard de Rothschild ⁽⁴⁾	-	Fixe	261	Fixe	N/A
		Variable	-	Variable	N/A
		Avantages en nature	-	Avantages en nature	N/A
Lucie Maurel-Aubert	25	-	12	-	
Carole Piwnica ⁽⁴⁾	15	-	N/A	N/A	
Alexandre de Rothschild ⁽³⁾	-	Fixe	66	Fixe	121
		Variable	-	Variable	291
		Avantages en nature	19	Autres	15
Anthony de Rothschild	20	-	9	-	
Jacques Richier	20	-	9	-	
Sipko Schat	35	-	9	-	
Peter Smith	45	159	35	Fixe	144
Luisa Todini ⁽⁴⁾	13	-	N/A	N/A	

(1) Comprend la rémunération due ou versée par Paris Orléans au titre de leur position de membre du Conseil de surveillance et, le cas échéant, de ses comités.

(2) Reçu par les sociétés contrôlées

(3) Membre du Conseil de surveillance jusqu'au 25 septembre 2014. En conséquence, les montants indiqués sont calculés jusqu'au 25 septembre 2014.

(4) Membre du Conseil de surveillance à compter du 25 septembre 2014.

Lors de sa réunion du 25 juin 2014, le Conseil de surveillance a décidé la politique de rémunération allouée à ses membres au regard de leurs positions au sein du Conseil de surveillance et de ses comités au cours de l'année 2013/2014 selon les modalités suivantes :

Jeton ordinaire fixe	1 000 €
Jeton ordinaire variable par réunion	1 000 €
Rémunération annuelle complémentaire allouée au Président du Comité d'audit	4 000 €
Majoration fixe pour participation au Comité d'audit	1 000 €
Majoration variable pour participation au Comité d'audit	1 000 €
Majoration fixe pour participation au Comité stratégique	1 000 €
Majoration variable pour participation au Comité stratégique	1 000 €
Majoration fixe pour participation au Comité des rémunérations et des nominations	1 000 €
Majoration variable pour participation au Comité des rémunérations et des nominations	1 000 €

IV. Opérations sur les titres de la Société mentionnées à l'article 223-23 du Règlement général de l'AMF

Le tableau ci-après mentionne, conformément aux dispositions de l'article 223-26 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, les opérations sur les titres de Paris Orléans réalisées au cours de l'exercice 2014/2015 par les personnes visées à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier. Ces opérations déclarées à l'Autorité des marchés financiers pouvant être consultées sur son site www.amf-france.org, sont les suivantes :

Nom	Qualité	Date de l'opération	Nature de l'opération	Prix unitaire (en euros)	Montant de l'opération (en euros)	Décision & Information AMF ⁽¹⁾
David de Rothschild	Président de PO Gestion SAS, Gérant	24/10/2014	Cession	17,00	170	2014DD335248
Financière de Tournon SAS	Personne morale liée à David de Rothschild	24/10/2014	(a) Cession	17,00	5 939 052	2014DD335267
			(b) Apport d'action à Rothschild Concordia SAS	17,00	64 250 225	2014DD335265
Éric de Rothschild	Président du Conseil de surveillance	24/10/2014	Apport d'action à Rothschild Concordia SAS	17,00	1 053 575	2014DD335266
Ponthieu Rabelais SAS	Personne morale liée à Éric de Rothschild	24/10/2014	Apport d'action à Rothschild Concordia SAS	17,00	64 021 575	2014DD335268
Béro SCA	Personne morale liée à Éric de Rothschild	24/10/2014	Apport d'action à Rothschild Concordia SAS	17,00	18 897 200	2014DD335269
Rothschild Concordia SAS	Personne morale liée à David de Rothschild et Éric de Rothschild	24/10/2014	(a) Acquisition d'actions	17,00	5 939 052	2014DD335263
			(b) Acquisition d'actions	17,00	170	2014DD335263
			(c) Actions apportées par Financière de Tournon SAS	17,00	64 250 225	2014DD335264
			(d) Actions apportées par Béro SCA	17,00	18 897 200	2014DD335264
			(e) Actions apportées par Ponthieu Rabelais SAS	17,00	64 021 575	2014DD335264
Daniel Daeniker	Membre du Conseil de surveillance	05/03/2015	(e) Actions apportées par Éric de Rothschild	17,00	1 053 575	2014DD335264
			Acquisition d'actions	18,05	36 100	2015DD358225

(1) Ces décisions sont disponibles sur le site de l'AMF (www.amf-france.org).

Responsabilité sociale de l'entreprise

I. Politique du Groupe en matière de responsabilité sociale

Depuis plusieurs années, le Groupe a développé et mis en place progressivement des politiques destinées à mieux intégrer à ses activités les questions sociales et environnementales et à informer ses collaborateurs des problématiques liées. En raison de la structure du Groupe, les initiatives sont généralement prises au niveau local mais s'inscrivent dans le cadre d'une culture commune fondée sur les valeurs que le Groupe considère essentielles et qui régissent ses opérations internes, ses relations avec les parties prenantes et ses décisions d'investissement.

Les facteurs sociaux et environnementaux font maintenant partie intégrante de l'analyse qualitative effectuée dans le cadre des activités du Groupe. De plus, plusieurs comités contribuent à la réflexion sur les problématiques sociales, environnementales et sociétales dont un Comité de l'environnement, un Comité d'investissement communautaire et un Comité de la diversité.

En tant que société de tête du Groupe Rothschild, Paris Orléans supervise sur une base consolidée le respect par ses entités des politiques qu'elle a mises en place.

Le Groupe tient particulièrement à mesurer l'impact de ses activités sur la société et l'environnement. Néanmoins, le Groupe exerçant des activités bancaires et financières, la publication de certaines des informations énumérées par l'article R. 225-105-1 du Code de commerce n'est pas pertinente. Des explications seront fournies pour chacune de ces exclusions.

En application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, les informations en matière de responsabilité sociale des entreprises (« RSE ») publiées dans ce rapport doivent être certifiées par un organisme tiers indépendant. En conséquence, le Gérant a nommé KPMG comme organisme de certification indépendante dont le rapport de KPMG se trouve aux pages 118 et 119.

II. Méthodologie

A. Procédure de reporting

L'ensemble de la procédure de reporting RSE est coordonné au niveau du Groupe par des membres des départements des Ressources Humaines, des fonctions centrales en charge de l'environnement et de l'investissement communautaire, du Reporting Externe, des Services Généraux et du Secrétariat Général (le « Groupe de Travail RSE »). Ce groupe s'est réuni régulièrement pour définir le périmètre du reporting, organiser la collecte et la centralisation des informations pertinentes concernant la période 2014/2015 ainsi que consolider les indicateurs utilisés dans la procédure d'élaboration du reporting.

En l'absence de normes reconnues de reporting RSE adaptées aux activités du Groupe, Paris Orléans a défini au cours de l'exercice 2013/2014 ses propres procédures de reporting en se fondant sur les bonnes pratiques ainsi que sur les informations exigées par les dispositions légales. Celles-ci ont été consolidées dans un document, les « *Rothschild CSR Reporting Guidelines* ».

Ce document établit un cadre officiel traitant tous les aspects environnementaux, sociaux et en matière de ressources humaines. Il fournit également des lignes directrices sur la méthodologie pour toutes les données utilisées dans la préparation des informations RSE à inclure dans ce rapport. Ces lignes directrices ont été rédigées et mises à jour par le Groupe de Travail RSE et seront réexaminées et validées annuellement par Paris Orléans afin d'intégrer les modifications concernant le Groupe ou les indicateurs de performance.

- **l'exhaustivité** : le Groupe s'efforce de fournir l'information la plus complète possible, notamment en incluant des indicateurs couvrant les entités consolidées les plus significatives ;
- **la matérialité** : l'information publiée est importante et représentative de l'activité du Groupe. Les données relatives à la performance du Groupe sont présentées dans un cadre social, environnemental et sociétal prenant en compte les enjeux auxquels le Groupe fait face.

Compte tenu de ce qui précède, le périmètre défini pour les informations environnementales de ce rapport est le suivant :

- Le site de Paris, qui comprend entre autres Paris Orléans, Rothschild & Cie Banque SCS et son sous-groupe ;
- Le site de Zurich, qui comprend entre autres Rothschild Bank AG ;
- Le site de Londres, qui comprend NM Rothschild & Sons Ltd et son sous-groupe ;
- Le site de New York, qui comprend Rothschild North America Inc. ;
- Le site de Francfort, qui comprend Rothschild GmbH, et
- Le site de Johannesburg, qui comprend Rothschild (South Africa) Proprietary Ltd.

Le périmètre de reporting de l'information environnementale, qui comprend 6 bureaux répartis sur 6 des 43 pays d'implantation du Groupe, couvre environ 70 % des effectifs totaux du Groupe.

Les informations recueillies couvrent la période allant du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015. Les données relatives à l'exercice 2013/2014 sont également fournies afin de permettre la comparaison des deux exercices. Pour certains indicateurs, le périmètre ou la période de reporting peut être différent des règles du Groupe. En pareil cas, le périmètre ou la période considéré sera spécifié dans le paragraphe correspondant.

B. Périmètre du reporting

Lors de l'exercice 2013/2014, étant donnée l'organisation complexe du Groupe, le périmètre du reporting ne couvrirait pas l'ensemble de ses entités. Il a donc été décidé de prendre en compte, pour la plupart des informations publiées, Paris Orléans et ses quatre principales entités opérationnelles.

Pour les informations environnementales, il a été décidé d'étendre le périmètre, avec pour objectif d'avoir une meilleure approche qualitative et un meilleur processus de vérification s'appuyant sur les caractéristiques suivantes :

III. Ressources humaines

A. Nos collaborateurs

Effectifs par pays (au 31 mars)	2015	2014
Royaume-Uni	1 059	1 008
France	642	627
Suisse	351	341
Autres pays européens	335	333
Amérique du Nord	219	220
Reste du monde	247	275
Total Groupe	2 853	2 804

Effectifs par métiers (au 31 mars)	2015	2014
Conseil financier	1 112	1 105
Banque privée et gestion d'actifs	796	755
Capital investissement et dette privée	70	63
Financements spécialisés	258	247
Fonctions centrales et support	617	634
Total Groupe	2 853	2 804

Profil des employés par âge* (au 31 mars)	2015	2014
< 30 ans	22,5 %	22,3 %
Entre 30 et 39 ans	32,7 %	34,2 %
Entre 40 et 49 ans	26,6 %	26,6 %
> 50 ans	18,2 %	16,9 %
Total Groupe	100,0 %	100,0 %

*Répartition représentant 97 % des effectifs.

Profil des employés par genre (au 31 mars)	2015
Hommes	60,3 %
Femmes	39,7 %
Total Groupe	100,0 %

Une équipe mondiale de collaborateurs talentueux issus de différentes origines et cultures

Le Groupe attire, développe et fidélise les meilleurs talents du secteur. Nous nous efforçons de créer une culture de la diversité qui favorise l'application des meilleurs standards en termes de qualité, de professionnalisme et d'éthique.

Le Groupe emploie plus de 2 800 personnes à travers le monde, dont 40 % de femmes. Notre équipe est résolument internationale. Nous recrutons des collaborateurs localement dans chacun des 43 pays dans lesquels nous sommes implantés, en choisissant et en développant les meilleurs talents dans chaque région. Le Groupe propose également à travers le *Five Arrows Leasing Group* (FALG), une gamme de solutions de financement d'équipement spécialisées aux entreprises au Royaume-Uni. FALG emploie 188 personnes dont 39 % de femmes.

Le Groupe propose des programmes de formation et de stage structurés au sein de ses divisions de Conseil financier et de Banque privée et Gestion d'actifs. Ils sont destinés à la fois aux étudiants en dernière année d'études universitaires et à ceux qui sont déjà

diplômés. 97 étudiants ont été recrutés et intégrés au programme mondial de formation. Un grand nombre d'entre eux avaient effectué un stage au sein de Rothschild avant d'intégrer la formation à temps complet et les autres ont été recrutés par le biais de nos campagnes de recrutement en ligne et sur les campus universitaires. Tous nos stages et programmes de formation reposent sur la diversité.

Le Groupe recrute également des professionnels expérimentés pour l'aider à développer son activité dans certains domaines d'expertise ou pour remplacer des départs éventuels. Toutefois, nous privilégions la mobilité interne pour offrir des perspectives d'évolution de carrière à nos collaborateurs. Pour les recrutements externes, les candidats sont sélectionnés en partenariat avec les responsables métiers, les responsables de divisions et le département des Ressources humaines. Les Ressources humaines s'appuient également sur les compétences de prestataires spécialisés pour identifier les candidats, en prenant en compte, une fois encore, une plus grande diversité des candidats que nous sélectionnons.

Au cours de l'exercice 2014/2015, le nombre de licenciements n'était pas significatif et le total des nouveaux arrivants au sein du Groupe s'élevait à 517, dont les jeunes diplômés mentionnés précédemment.

B. Rémunération

Les politiques, procédures et pratiques de rémunérations sont conformes à la stratégie commerciale et aux objectifs, valeurs et intérêts à long terme recherchés par le Groupe. Elles sont élaborées de manière à favoriser une gestion des risques efficace. Le Comité des rémunérations est chargé de superviser les problématiques liées à la rémunération.

Les performances des collaborateurs du Groupe se traduisent dans les rémunérations qui leur sont octroyées, celles-ci pouvant être fixes ou variables. Nous nous assurons que la part fixe et la part variable des rémunérations soient équilibrées.

La part fixe prend en compte le niveau de responsabilité du collaborateur, son expérience et ses compétences ainsi que le niveau de rémunération du marché pour un poste comparable. La rémunération variable annuelle est octroyée de manière discrétionnaire, en prenant en compte les résultats du Groupe dans son ensemble, la performance de la division dans laquelle le collaborateur travaille et la compétitivité du marché rentre également en compte et est donc différencié sur la base de critères de performance individuelle financiers et non financiers.

Dans certains cas, notamment pour les personnes régulées, le versement de la part variable de la rémunération est différé et échelonné sur trois ans. Pour notre population régulée, une partie de ce report est attribuée sous forme de paiement autre qu'en espèce.

Des informations détaillées sont présentées dans la note 28 des comptes consolidés en page 172.

C. Organisation du travail

Les heures de travail varient d'un pays à l'autre en fonction de la législation nationale et elles sont gérées et supervisées par les équipes de direction et de ressources humaines locales.

L'absentéisme est contrôlé et géré localement de manière active par les bureaux. Actuellement, le Groupe ne dispose pas d'un système uniforme pour permettre un suivi de l'absentéisme au niveau du Groupe, mais a amorcé un projet de système global pour mettre en place de nouveaux logiciels d'ici 2017 qui permettront un tel suivi ainsi que la remontée d'autres informations.

D. Les relations de travail

La communication et le dialogue avec les collaborateurs font partie intégrante de nos valeurs. Deux de ces valeurs, la vision à long terme et le travail en équipe, soulignent notre engagement envers eux. Notre priorité est d'attirer, de développer et de récompenser nos collaborateurs. Il est donc essentiel d'entretenir un dialogue régulier et complet. C'est ce que nous faisons de façon formelle par le biais de notre système d'évaluation qui prévoit un entretien annuel avec chaque employé. Les managers sont encouragés à rencontrer régulièrement leurs collaborateurs directs pour entretenir un dialogue sur les progrès réalisés et favoriser un dialogue dans les deux sens. De manière plus générale, la communication au sein du Groupe et des

divisions est régulièrement encouragée par le biais de bulletins d'information envoyés par courrier électronique. Les différentes divisions organisent leur propre communication. Parmi nos quatre bureaux les plus importants, seul celui en France a conclu des accords collectifs. Au cours de l'exercice 2014/2015, nous avons signé 13 accords collectifs sur l'égalité homme-femme, les rémunérations et le temps de travail.

E. Santé et sécurité

Nous considérons que la santé et la sécurité sont des enjeux importants et nous nous efforçons à exercer nos activités en respectant toutes les exigences légales.

Nous entendons minimiser les risques de blessure et de maladie en fournissant et en préservant, dans la mesure du possible, un environnement de travail sécurisé et sain pour tous les employés, les clients, les visiteurs et les fournisseurs ainsi qu'en s'assurant du soutien des employés pour atteindre cet objectif.

Par exemple, au Royaume-Uni, nous disposons d'un Directeur de la Santé et de la Sécurité permettant une communication directe et une consultation des employés sur les problématiques de la santé et de la sécurité. La gestion de la santé et de la sécurité comprend notamment :

- les évaluations des risques – notamment ceux relatifs aux postes de travail, au travail à domicile, aux nouvelles mères ou femmes enceintes, à l'expérience professionnelle, et aux opérations manuelles ;
- la gestion des fournisseurs et les procédures d'accès ;
- le signalement des accidents ; et
- l'inspection et l'audit.

Le Directeur de la Santé et de la Sécurité utilise l'évaluation des risques, l'inspection et l'audit pour mesurer et contrôler de manière proactive le niveau de santé et de sécurité dans l'entreprise.

En France, avec le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT), nous accordons beaucoup d'importance à la santé, à l'hygiène, à la sécurité et aux conditions de travail de nos collaborateurs. Nous évaluons et anticipons les risques, communiquons des informations et mettons en place des formations sur ces sujets. De plus, nous contrôlons au moins une fois par an nos systèmes et procédures dans ce domaine à travers le document d'évaluation des risques et le document de prévention des risques. Ces deux documents sont régulièrement révisés avec les représentants des salariés.

Au Royaume-Uni, en Suisse et aux États-Unis, il n'existe pas de conventions collectives concernant les problématiques de santé et de sécurité. En France, nos accords collectifs les incluent.

Au cours de l'exercice 2014/2015, notre bureau de Londres avait signalé un accident du travail ayant entraîné des jours d'arrêt de travail et notre bureau à Paris en avait répertorié sept.

F. Formation et développement

Le Groupe propose des occasions de formations et de perfectionnement professionnel permettant aux collaborateurs de développer leurs compétences professionnelles. Il existe ainsi des programmes de formation locaux et internationaux, en présentiel ou à distance.

Les équipes dédiées à la formation et au développement visent à offrir des solutions couvrant tous les aspects du développement de compétences et de carrière par le biais de services de formation, de parrainage, de coaching et de développement d'équipe.

Quelques exemples de nos principaux programmes :

- Le Programme *Bankers' Development*, programme d'évolution de carrière dans la banque, est une formation technique complète qui comprend des cours obligatoires, recommandés et optionnels pour les membres du personnel de la banque à tous les niveaux de la division de Conseil financier. Organisés en différents niveaux, les cours sont conçus pour développer les compétences des collaborateurs au fur et à mesure de leur progression au sein de l'entreprise. En complément des séances dispensées en présentiel par un formateur, des sessions Webex sont également proposées pour les bureaux situés à l'étranger.
- Le Programme *Associates & Vice-President Offsite* a rassemblé les employés de nos différentes branches de métiers : Conseil Financier, Banque privée et gestion d'actifs, Capital investissement et dette privée. Ce programme s'est déroulé sur deux jours en externe, pour créer un réseau international, renforcer la cohésion des équipes, développer les compétences de gestion, et approfondir la compréhension de la philosophie du Groupe. Le programme a été suivi par 280 collaborateurs à travers le monde.
- Le Programme de transition a été organisé pour les Directeurs nommés récemment (en 2013 et 2014) au Conseil Financier. Le programme était destiné à répondre aux attentes des Directeurs et des Directeurs généraux, concernant l'apprentissage des stratégies fondamentales pour passer d'un rôle de chargé de livraison/d'exécution à celui de générateur de recettes, et de conseiller de confiance pour les clients en continuant à mettre en place un réseau international entre les différents secteurs/produits/pays.
- Chaque activité de la Banque privée et gestion d'actifs possède son propre Cadre de développement de carrière et de parcours, qui permet d'éclairer les employés sur les différentes formations qui s'offrent à eux et à leurs fonctions spécifiques.
- Le Programme mondial de formation et d'éducation, *Global Graduate Training Programme*, est organisé chaque année à l'attention des diplômés des activités de Conseil financier et Banque privée. Il est composé de quatre semaines d'entraînement technique intensif suivies d'une formation spécifique au métier pour les activités de Conseil financier et Banque privée. Le programme a lieu au Royaume-Uni pour les *Global Graduates* et aux États-Unis pour les *Americas Analysts*. En plus de ces formations techniques, le programme comprend une présentation des métiers (*Corporation Induction*) ainsi qu'un programme de formation à plein temps pendant deux jours.

- La Formation à la conformité est dispensée à travers des modules de formations en lignes (e-learning) ainsi que des ateliers classiques de formation ; elle est adaptée aux missions des collaborateurs et aux exigences des réglementations locales.
- L'évaluation de la performance (*Performance Review*) : Nous offrons chaque année à nos responsables hiérarchiques des formations au processus de révision des performances (*Performance Review Process*) afin qu'ils améliorent leur façon de gérer les performances et les commenter. Dans l'activité de Banque privée, dix ateliers ont eu lieu à Londres et à Zurich et un certain nombre de séances de coaching individuel a été organisé pour les supérieurs hiérarchiques. Dans l'activité de Conseil financier, sept ateliers ont eu lieu à Londres, à New York et par WEBEX pour les collaborateurs situés à l'étrangers.
- Au sein du Conseil Financier, un certain nombre de programmes de formation sur mesure ont été organisés par secteurs ou par produits. Par exemple, l'équipe des Institutions financières a suivi la formation sur l'évaluation des secteurs de la Banque et de l'assurance, l'équipe de Conseil en financement de dettes a suivi le Projet relatif à la restructuration et au financement des dettes et l'équipe Énergie a suivi une formation en communication.

Le Groupe ne comptabilise pas les heures de formation, néanmoins, au Royaume-Uni, 203 ateliers de formations ont eu lieu auxquels ont participé 1 474 collaborateurs participants. En France, notre budget de formation dépasse les obligations légales et 279 formations ont été dispensées.

À ces programmes de formation internationaux viennent s'ajouter des politiques et programmes de formation propres à chaque pays.

G. Égalité des chances

Nous recrutons les collaborateurs les plus talentueux issus de différentes origines, cultures et possédant diverses expériences. Le Groupe s'engage à préserver l'égalité des chances au niveau de son processus de recrutement et évite toute discrimination illégale à l'embauche pour des raisons de race, de couleur de peau, de religion ou de croyance, de sexe, d'origine nationale ou ethnique, de handicap, d'âge, de nationalité, de statut marital, de grossesse ou de maternité, d'orientation sexuelle ou de changement de sexe. Rothschild s'efforce donc d'offrir un environnement de travail qui soit libre de tout harcèlement, de toute intimidation ou discrimination, autant de comportements que le Groupe considère inacceptables.

Cette politique s'applique à tous les domaines de l'emploi, y compris les recrutements, conditions de travail, formations, évolutions de carrière, remplacements, promotions, mutations, licenciements, réembauches, avantages sociaux, rémunérations, prestations de retraite et résiliations de contrats de travail.

En tant que défenseur du principe de l'égalité des chances, les recrutements au sein du Groupe reposent sur l'expérience et les compétences afin de s'assurer que le meilleur candidat soit sélectionné pour chaque poste. Seules les qualifications et les compétences importantes pour le poste à pourvoir servent de critères de sélection pour le recrutement et la promotion.

Le respect de la diversité et l'instauration d'une culture favorisant cette diversité sont au cœur de notre réussite. Par conséquent, nous soutenons plusieurs initiatives de développement personnel, y

compris le parrainage et l'adhésion à des organisations et des forums d'échange- *networking* afin de connecter nos professionnels et de promouvoir la diversité au sein du Groupe.

À ce titre, nous avons adhéré à la Charte de la Diversité depuis 2005. Nous cherchons, en effet, à utiliser des critères objectifs dans le cadre de nos processus de recrutement, d'évaluation et de rémunération, et nous informons et formons nos managers sur ce sujet important.

Le Comité *Network for Knowledge (NfK)* est une organisation féminine inter-entreprise basée à Londres et fondée par Goldman Sachs International en 2007. Il se compose de femmes occupant des postes à haut niveau dans des cabinets d'avocats et des banques, dont certaines travaillent chez Rothschild. Son objectif est de mettre en relation des femmes travaillant dans ces domaines et d'aborder les questions qui ont une incidence sur leurs carrières. Le Comité *NfK* organise régulièrement des rencontres, des séances de formation et des séminaires ainsi qu'un événement annuel. Plusieurs professionnels de Rothschild participent également à un programme de parrainage interentreprises.

David de Rothschild est l'un des 54 présidents d'entreprises du « 30 % Club » qui souhaite augmenter le taux de représentation des femmes au sein des conseils d'administration au Royaume-Uni et le faire passer du niveau moyen actuel d'environ 12 % à celui de 30 %. Cette initiative a été lancée pour soutenir et encourager le développement de carrière des femmes et obtenir l'appui de présidents et de sociétés afin de reconnaître et de promouvoir les femmes de talent au niveau des conseils d'administration. Nous comptons désormais des femmes au sein de nos principaux comités. Notre objectif est d'augmenter ce chiffre et d'accroître la diversité au sein du Groupe.

Au Royaume-Uni, nous avons créé un Comité de la Diversité présidé par un cadre de la banque d'investissement en coopération avec un certain nombre de cadres représentant chacune des activités de la banque. Parallèlement, nos femmes cadres ont créé le *Rothschild Women's Network* afin de contribuer à recruter et à maintenir en poste les femmes dans nos diverses activités. Le RWN a déjà organisé plusieurs événements ciblés pour les différents collaborateurs et il envoie régulièrement des lettres d'information à tous ses membres. Cette année, les employés ont également mis en place un réseau LGBT et la société a rejoint le *Stonewall's Diversity Champions Programme*, un forum britannique préconisant les bonnes pratiques concernant l'orientation sexuelle au travail. Nous nous concentrons

tout spécialement sur nos jeunes collaborateurs et nous avons lancé des initiatives pour les aider à équilibrer leurs vies professionnelle et personnelle. Cette approche ne pourrait être mise en pratique sans l'aide de nos cadres supérieurs. Pour soutenir tous les efforts mentionnés, nous avons également lancé *Balance@Rothschild*, une série d'ateliers et de séminaires sur la santé et le bien-être.

En France, nous avons adopté des mesures visant à promouvoir la parité dans trois domaines clés : le recrutement, la rémunération et l'équilibre entre travail et vie privée. Des plans d'action sont présentés et examinés chaque année avec nos représentants du personnel. Nous avons également mis en place un programme en faveur de nos employés seniors ainsi que des mesures pour optimiser leur évolution de carrière.

H. Mesures en place pour promouvoir le recrutement et l'intégration des personnes handicapées

Le Groupe garantit qu'aucun critère discriminatoire n'influencera les décisions en matière de recrutement, de développement de carrière et de rémunération. Nous travaillons en étroite collaboration avec nos employés handicapés et nos conseillers dans le domaine de la santé au travail afin de fournir les ajustements et le soutien nécessaire pour garantir leur réussite et leur bien-être sur le lieu de travail. Nous coopérons également avec des organismes et des organisations caritatives comme *Blind in Business* pour apporter la meilleure attention et le meilleur soutien à nos collaborateurs.

En France, nous contribuons également à l'emploi des personnes handicapées en finançant des sociétés spécialisées ou en choisissant des fournisseurs qui emploient des handicapés.

I. Promotion et respect de la Convention de l'Organisation Internationale du Travail

Les politiques mises en place par le Groupe observent les principales dispositions de la Convention de l'OIT, par exemple en ce qui concerne l'élimination de toute forme de travail forcé, l'abolition du travail des enfants ainsi que l'absence de discrimination en matière d'embauche et d'attribution de postes. Des exemples de ces politiques sont détaillés dans la section « égalité des chances ».

IV. Informations environnementales

Les opérations du Groupe ont des répercussions sur l'environnement et il nous incombe de prendre nos responsabilités pour réduire autant que possible les conséquences négatives sur l'environnement et promouvoir une culture de gestion environnementale. Pour ce faire, nous devons mieux comprendre notre impact matériel.

En 2013/2014, les données environnementales provenaient de nos quatre bureaux les plus importants. En 2014/2015, nous avons étendu le périmètre en incluant Francfort et Johannesburg. En conséquence, une augmentation apparente des impacts environnementaux est à prévoir.

Cette année, nous avons également considéré notre impact environnemental par effectif, ce qui a permis aux employés de mieux le comprendre, et au Groupe de fixer des objectifs concrets pour le réduire. Le montant de notre effectif à plein temps est tiré du système des Ressources humaines, il s'agit d'un « instantané » prélevé le 31 mars 2015.

Nous avons par la suite affiné et amélioré nos processus de recueil et de traitement des données. Il advient que l'amélioration de la qualité des données a permis une variation de notre impact environnemental au fil des années, indépendamment des programmes, des projets ou des réglementations spécifiques mis en place au cours de l'année de

référence. Nous envisageons de plus amples améliorations de la qualité des données, grâce à des techniques toujours plus automatiques de recueil et de traitement des données.

Nos émissions de gaz à effet de serre (GES) sont calculées en équivalent tonnes de dioxyde de carbone (tCO₂e), une unité de mesure universelle qui exprime l'impact de chacun des gaz à effet de serre en le remplaçant par la quantité de CO₂ qui serait nécessaire pour le même impact climatique. Nous calculons le CO₂e en multipliant nos données d'activité (par exemple, l'incinération ou l'enfouissement des déchets, les kilomètres aériens parcourus) par les facteurs de conversion fournis par le *Department of Environment, Food and Rural Affairs* (DEFRA), Royaume-Uni.

Pour cette année de référence, il n'y a eu aucun changement significatif dans notre secteur principal d'impact environnemental, tCO₂e. Avec les programmes et les projets en cours de développement pour l'année de référence à venir, nous envisageons quelques améliorations possibles. L'incorporation de sites additionnels l'an prochain nous donnera une plus grande transparence et une vue d'ensemble plus éloquente de notre impact environnemental.

A. Politique générale en matière d'environnement

1. Politique environnementale et mesures prises en vue de l'évaluation des performances ou de l'obtention d'une certification environnementale

Même si le Groupe a une marge de manœuvre limitée pour réduire les impacts sur l'environnement compte tenu de son activité, celui-ci s'emploie à gérer son activité de manière efficace et à encourager ses collaborateurs à réduire leur empreinte écologique au travail. Le meilleur exemple de cet engagement se trouve au Royaume-Uni, où un Comité environnemental (*Environmental Committee*) a été formellement constitué pour développer une politique environnementale, laquelle est ensuite appliquée par le *Property Services Department* et le Responsable de l'Engagement et de l'Environnement.

La politique environnementale du Royaume-Uni concerne Londres et des bureaux plus petits au Royaume-Uni : Birmingham, Leeds, Manchester et Guernesey.

À Londres, la consommation d'énergie est contrôlée chaque mois et chaque année à titre de comparaison et elle est examinée soigneusement par le *Premises Manager and Environment Manager*. Le Groupe applique le *CRC Energy Efficiency Scheme* (Programme d'engagement en faveur de la réduction des émissions de carbone), en vertu duquel la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre en résultant font l'objet d'un rapport annuel au gouvernement britannique. Le bureau de Londres s'est également vu décerner le *Gold standard* dans le cadre des *Clean City Awards* 2014 pour son approche responsable de la gestion des déchets.

Les autres bureaux mettent en œuvre des solutions localement appropriées à la gestion environnementale. Par exemple, le bureau de Zurich continue de mettre en œuvre une politique de tri des déchets

et s'efforce de réduire sa consommation d'énergie de 2 % par an, conformément aux réglementations locales. Le bureau de New York suit la politique environnementale de son gérant d'immeuble, notamment en encourageant l'utilisation des transports en commun, les déplacements en vélo ou le co-voiturage vers le lieu de travail.

À New York, notre bureau a été désigné « Bureau Vert » par Hines (Landlord) en 2014. Les propriétaires de l'immeuble sont encouragés à participer aux initiatives Landlords Green Office pour la conservation des ressources et l'utilisation de matériaux plus durables. Le propriétaire a mis en place des programmes de soutien pour la Journée de la Terre (Earth Day), et devrait participer activement à l'effort collectif prévu au mois d'avril 2015 concernant les déchets électroniques. De plus, les utilisations des infrastructures sont supervisées par un consultant indépendant, et le gérant d'immeuble travaille à l'obtention de la certification Energy Star : un programme gouvernemental américain chargé de promouvoir les économies d'énergie et soutenu par l'Agence américaine pour la protection de l'environnement (*the US Environmental Protection Agency*).

Notre ambition est de renforcer notre engagement dans la protection de l'environnement par la conception et la mise en place d'une politique environnementale au sein du Groupe Paris Orléans.

2. Formation et sensibilisation des employés en matière de protection de l'environnement

À Londres, un réseau de volontaires baptisé *Green Champions* a pour mission de sensibiliser leurs collègues aux questions écologiques, en organisant, notamment une Semaine de sensibilisation à l'écologie (*Green Awareness Week*). Les employés sont encouragés à participer, sur leur temps de travail, aux initiatives du *London Wildlife Trust*, afin de se former et de contribuer à la conservation des habitats naturels dans Londres. Tous les nouveaux employés sont informés des actions relatives à l'environnement et aux partenariats communautaires lors de leur arrivée et reçoivent fréquemment de la part des *Green Champions* des informations relatives aux initiatives environnementales par courrier électronique, par le biais d'affiches et en personne.

À New York, le gérant d'immeuble a mis en place une action « Bureau écologique » (*Green Office*) dans le cadre de laquelle les employés sont encouragés à adopter de bonnes pratiques environnementales.

Le bureau de Johannesburg est tenu, par la loi en vigueur, d'envoyer un rapport du Comité Éthique et Social à la direction et aux membres tous les ans. Comme aucun objectif spécifique n'est fixé, ce Comité rend compte des sujets environnementaux de manière qualitative plutôt que de manière quantitative. En 2014, le bureau a également formé un Comité pour l'environnement, qui se réunit quatre fois par an pour discuter des idées d'amélioration pour la protection de l'environnement et des progrès de projets spécifiques.

3. Montant des provisions et garanties pour les risques environnementaux

Compte tenu de la nature des activités du Groupe, il n'existe pas de provision ou de garantie particulière pour les risques environnementaux.

B. Pollution et gestion des déchets

1. Mesures propres à prévenir, réduire ou compenser les émissions polluantes dans l'air, l'eau et le sol ayant un impact significatif sur l'environnement

Compte tenu de la nature de ses activités, le Groupe considère que les rejets dans l'eau et le sol ne constituent pas un risque environnemental significatif.

2. Mesure de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets

Le Groupe met en œuvre diverses mesures destinées à réduire la quantité de déchets envoyés à la décharge.

À Londres, des équipements sont fournis pour le recyclage de plusieurs matériaux, y compris du papier, du carton, du verre, du plastique, des boîtes de conserve, des piles et du matériel informatique. Tous les déchets de cuisine sont compostés et les déchets résiduels sont envoyés pour incinération avec récupération de l'énergie. Le réseau des *Green Champions* encourage le personnel à utiliser moins de consommables (par exemple, à utiliser des tasses à café réutilisables) et leur rappelle régulièrement de recycler autant que possible et de le faire correctement. Par exemple, ils peuvent acheter des tasses à café réutilisables à la cafétéria, et ils bénéficient d'un rabais à chaque utilisation.

Le bureau de New York dispose de poubelles de recyclage pour que les employés puissent trier les déchets de manière adéquate. Le recyclage est très encouragé dans ce bureau. Des supports complémentaires sont fournis par la direction de l'immeuble pour que le tri sélectif soit plus efficace.

Notre bureau de Johannesburg a récemment banni l'utilisation de bouteilles d'eau en plastique en les remplaçant par des distributeurs d'eau filtrée. Le coût de ce nouveau système est pratiquement équivalent à celui des bouteilles d'eau en plastique, mais le nouveau système présente une réduction de l'impact environnemental, notamment en ce qui concerne les émissions liées au transport, à la livraison, à l'énergie nécessaire à la fabrication des bouteilles d'eau et au taux de déchets dus aux emballages.

Données sur le recyclage des déchets

(En tonnes)	2014/2015	2013/2014
Recyclage	145,5	135,9
Compostage	17,7	12,1
Incinération	303,2	231,4
Enfouissement	15,5	10,5
Total des déchets par sites	481,9	389,9
Tonnes/ETP	0,24	N/A

Les chiffres de l'exercice 2013/2014 reflètent les activités de nos bureaux de Londres, Paris, New York et Zurich ; ceux de l'exercice 2014/2015 reflètent les activités de ces bureaux, plus ceux de Francfort et de Johannesburg.

Les données de l'exercice 2014/2015 de Zurich sont estimées sur la base du nombre de conteneurs de déchets de matériaux envoyés depuis les infrastructures. Le bureau de Zurich commencera à recevoir des données détaillées concernant les déchets à partir de 2015.

Les chiffres de l'exercice 2013/2014 de New York sont ceux de l'année calendaire 2012, puisque les données 2013 n'étaient pas disponibles au moment de la clôture de l'exercice. Les chiffres de 2014/2015 de New York sont ceux de l'année calendaire 2013, puisque les données de 2014 n'étaient pas disponibles au moment de la clôture de l'exercice.

Les données concernant le traitement des déchets de New York pour l'exercice 2013/2014 ont été recalculées pour refléter 2,9 % du traitement total des déchets de l'immeuble, ce qui reflète la proportion d'occupation de l'immeuble par l'étage de Rothschild. L'année précédente, cette proportion était de 1,6 %.

Le traitement total des déchets du bureau de Francfort est estimé sur la base des informations fournies par les autorités de la ville. Les déchets produits par la ville sont divisés par le nombre d'habitants. Ce chiffre est ensuite multiplié par le nombre de collaborateurs présents dans notre bureau de Francfort pour obtenir le résultat final.

3. Pollution sonore et autre forme de pollution propre à l'activité commerciale

Nos activités ayant lieu dans des bureaux, le Groupe ne considère pas la pollution sonore comme un risque environnemental significatif. En outre, le Groupe n'engendre pas d'autre forme de pollution particulière.

C. Utilisation durable des ressources

1. Consommation et approvisionnement d'eau tenant compte des contraintes locales

Comme la portée de ce rapport s'élargit, nous allons commencer à rédiger des rapports sur les sites basés dans les pays considérés en stress hydrique. Dans le prochain rapport, nous définirons le stress hydrique au Groupe et nous analyserons les répercussions de la consommation d'eau dans le cadre de nos activités.

Données relatives à la consommation d'eau

(En m ³)	2014/2015	2013/2014
Consommation d'eau	36 114,0	29 861,9
m ³ /FTE	17,98	N/A

Les chiffres de l'exercice 2013/2014 reflètent les activités de nos bureaux de Londres, Paris, New York et Zurich ; ceux de l'exercice 2014/2015 reflètent les activités de ces bureaux, plus ceux de Francfort et de Johannesburg.

Les données concernant la consommation d'eau de New York pour l'exercice 2013/2014 ont été recalculées pour refléter 2,9 % de la consommation totale d'eau de l'immeuble, ce qui reflète la proportion d'occupation de l'immeuble par l'étage de Rothschild. L'année précédente, cette proportion était de 1,6 %.

2. La consommation de matières premières et les mesures destinées à optimiser leur utilisation

Aux fins du présent rapport, le terme « matières premières » désigne le papier.

À Londres et à New York, plusieurs mesures ont été instaurées pour réduire la quantité de papier utilisée. Cela inclut le réglage par défaut des imprimantes sur l'impression recto verso. Les bureaux de Londres et de Zurich utilisent du papier recyclé (75 % de contenu recyclé).

À New York un investissement a été réalisé pour rendre plus accessible la technologie audiovisuelle. Les employés sont encouragés à l'utiliser pour les présentations, ainsi que pour partager davantage les informations par voie numérique au lieu de les imprimer.

Données de consommation de papier

(En tonnes)	2014/2015	2013/2014
Papier	171,7	170,6
Serviettes en papier	5,0	N/R
Consommation totale de papier	176,7	170,6
Tonnes/ETP	0,09	N/A

Pour les besoins de ce rapport, par matières premières on entend le papier, y compris les serviettes en papier, lorsque les données sont fournies. On considère qu'une feuille de papier A4 pèse 5 grammes.

Les chiffres de l'exercice 2013/2014 reflètent les activités de nos bureaux de Londres, Paris, New York et Zurich ; ceux de l'exercice 2014/2015 reflètent les activités de ces bureaux, plus ceux de Francfort et de Johannesburg.

Les informations concernant les serviettes en papier n'ont pas été fournies en 2013/2014.

3. Consommation d'énergie et mesures d'amélioration de l'efficacité énergétique

Le bureau de Londres est un immeuble neuf comprenant des systèmes de chauffage, de climatisation et d'éclairage très efficaces. Néanmoins, plusieurs modifications ont été apportées aux systèmes de commande du bâtiment cette année, dans un effort de réduction supplémentaire de la consommation d'énergie. Un système d'arrêt automatique de la climatisation en fin de journée a ainsi été mis en place. Au moment de la rédaction du rapport, l'audit était en cours et les résultats n'étaient pas disponibles. Cependant, nous envisageons que d'autres solutions d'économie d'énergies seront identifiables grâce à ces résultats.

À New York, nous travaillons en étroite collaboration avec le gérant d'immeuble sur de nombreuses activités environnementales. Cet immeuble possède actuellement la Médaille d'argent LEED (LEED Silver Certified), et nous travaillons à l'obtention de la Médaille d'or, ainsi qu'à la certification Energy Star. Pour atteindre ces objectifs, un nouveau Système de gestion d'immeuble (BMS) est en cours d'installation, et presque déjà installé au moment de la rédaction de ce rapport. Ce nouveau BMS permettra une meilleure capacité de recueil des données et une plus grande efficacité des systèmes de chauffage et de climatisation, ce qui réduira la consommation énergétique de l'immeuble et, par conséquent, ses émissions de gaz à effet de serre.

Les deux plus grands bureaux contributeurs (ceux de Londres et de Zurich) n'utilisant pas les carburants, la consommation d'essence et de diesel est réduite. De plus, les données de New York pour l'exercice 2013/2014 ont dû être corrigées.

Avec l'extension de notre périmètre en 2014/2015 et l'incorporation des bureaux de Francfort et de Johannesburg, la société a connu une hausse de la consommation d'énergie et par conséquent des émissions de gaz à effet de serre. Pour ce qui est de la consommation de chauffage, l'augmentation est le résultat direct de l'ajout des données recueillies pour Francfort.

Données de consommation d'énergie

(En Mwh)	2014/2015	2013/2014
Consommation de gaz naturel	3 272,5	2 955,0
Consommation de gasoil/diesel	5,5	29,2
Consommation d'électricité	14 580,0	14 254,3
Consommation de chauffage	464,0	14,7
Consommation total d'énergie	18 322,0	17 253,2
MWh/ETP	9,12	N/A

Les chiffres de l'exercice 2013/2014 reflètent les activités de nos bureaux de Londres, Paris, New York et Zurich ; ceux de l'exercice 2014/2015 reflètent les activités de ces bureaux, plus ceux de Francfort et de Johannesburg.

Les données 2013/2014 de consommation d'électricité et de chauffage de New York sont recalculées pour refléter les 2,9 % de la consommation totale de l'immeuble, ce qui reflète la proportion d'occupation de l'immeuble par l'étage de Rothschild. New York n'a pas été en mesure de fournir des données concernant le gaz ou carburant pour les exercices 2013/2014 et 2014/2015.

À Paris, le gasoil est utilisé pour les moteurs diesels.

4. Utilisation des sols

Le Groupe ne considère pas que l'utilisation des sols constitue un risque environnemental significatif, dans la mesure où ses sites sont exclusivement à usage de bureau et se trouvent dans des grandes villes. Aucun site n'est situé dans ou près de zones présentant un intérêt en matière de biodiversité.

D. Changement climatique

1. Adaptation aux conséquences du changement climatique

Le Groupe ne considère pas que le changement climatique constitue un risque significatif pour l'activité et adopte en conséquence une approche essentiellement réactionnelle.

2. Émissions de gaz à effet de serre

Les obligations d'information en matière d'émissions incluent les émissions de catégorie 1 et 2 (scopes 1 et 2), mais aussi les émissions de catégorie 3 (scope 3) relatives aux voyages d'affaires, à l'alimentation en eau et au traitement des eaux usées, à l'élimination des matériaux et des déchets et aux pertes liées à la transmission et à la distribution de l'électricité.

Avec l'extension de notre périmètre en 2014/2015 et la prise en compte des bureaux de Francfort et de Johannesburg, la société a connu une hausse de la consommation d'énergie et par conséquent des émissions de gaz à effet de serre. Voir notamment le Scope 2, pour la consommation de chaleur et les véhicules en leasing de la société, l'augmentation est le résultat direct de l'ajout des données recueillies pour Francfort.

Données sur les émissions de gaz à effet de serre

En tCO ₂ e (à l'exception des données de New York, Zurich, Paris et Francfort qui sont présentées en tCO ₂)			2014/2015	2013/2014
Direct (catégorie 1)	Consommation de gaz naturel		605,3	543,8
	Consommation de gasoil		1,5	8,4
	Détection de véhicules	Distance	35,9	19,5
		Essence	57,2	12,7
		Diesel	69,1	51,9
Indirect (catégorie 2)	Consommation d'électricité		3 613,7	3 635,5
	Consommation de chaleur		100,6	3,2
Total émissions – bureaux & détention de véhicules			4 483,3	4 275,0
Avions (catégorie 3)	Voyages d'affaire - Avion	Moyenne par passager	612,6	104,6
		Vol court - classe économique	848,4	833,8
		Vol court - classe affaire	1 266,5	2 006,1
		Vol court - première classe	264,5	297,3
		Long courrier - classe économique Premium	65,0	100,5
		Long courrier - classe affaire	6 462,4	6 686,0
		Long courrier - première classe	998,9	1 135,3
Total émissions – vols			10 518,2	11 163,7
Autre trajet (catégorie 3)	Déplacements professionnels - Train	National	54,8	40,3
		International	16,8	10,8
	Déplacements professionnels - Taxis		125,8	99,7
Total émissions – autres trajets			197,3	150,9
Autre (catégorie 3)	Eau	Distribution d'eau	12,4	10,3
		Traitement des eaux	25,6	21,2
	Matériaux	Papier	161,4	144,2
		Réutilisation	0,0	0,0
	Déchets	Recyclage	3,1	2,9
		Compostage	0,1	0,1
		Incinération	6,4	4,9
		Enfouissement	4,5	3,0
	Véhicules de la Société en leasing		64,7	0,0
	Pertes (T&D) d'électricité		285,7	247,8
Total émissions – autres			563,8	434,2
Total émissions – toutes les catégories 1, 2 et 3			15 762,7	16 023,8

Emissions tCO ₂ e/ETP	2014/2015
Catégories 1 et 2	2,23
Catégorie 3 (tous)	5,62
Catégories 1, 2 et 3 (tous)	7,85

Données sur les émissions des déplacements professionnels

En tCO ₂ e	Total 2014/2015	Total 2013/2014
Total des émissions – vols	10 518,2	11 163,7
Total des émissions – autres trajets	197,3	150,9
Total des émissions des déplacements professionnels	10 715,6	11 314,6
tCO₂e/FTE	5,33	N/A

Les chiffres de l'exercice 2013/2014 reflètent les activités de nos bureaux de Londres, Paris, New York et Zurich ; ceux de l'exercice 2014/2015 reflètent les activités de ces bureaux, plus ceux de Francfort et de Johannesburg.

Les émissions pour les transports aériens de passagers toutes classes pour les vols domestiques font référence aux vols internes à courte distance, par exemple Londres-Glasgow. Le kilométrage recueilli sur les voitures de la société de Londres compte pour la période du 14 avril 2014 au 15 mars 2015, nous avons donc extrapolé pour couvrir l'année de référence.

Les données 2013/2014 et 2014/2015 des vols de Paris ont été fournies en un seul chiffre. Il a donc été nécessaire d'estimer la ventilation avec la distance et les différentes classes de transport, en nous basant sur les données des vols de Londres.

Les émissions 2013/2014 dues à la consommation d'électricité, de chauffage, d'eau, au traitement des eaux, des déchets et au transport, à la distribution et à la perte d'électricité pour le bureau de New York ont été recalculées pour refléter les 2,9 % d'occupation de l'immeuble par l'étage de Rothschild.

E. Mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité

Le bureau de Londres est membre du London Wildlife Trust. Le volontariat environnemental constitue un élément essentiel de son programme d'employés bénévoles. En 2014/2015, 88 volontaires ont travaillé sur 40 hectares de terre. Leur engagement a eu un impact positif sur la protection des espèces menacées et la conservation des terres protégées, et a bénéficié à plusieurs milliers d'habitants de Londres.

Remarques complémentaires pour les sections A à C

En ce qui concerne Londres, Zurich et New York, la période de référence 2014/2015 est l'exercice clos au 31 mars 2015 sauf s'il en est convenu autrement. En ce qui concerne Paris, l'exercice 2014/2015 s'étend de janvier 2014 à décembre 2014.

Les chiffres de l'exercice de 2013/2014 reflètent les activités de nos bureaux de Londres, Paris, New York et Zurich ; ceux de l'exercice 2014/2015 reflètent les activités de ces bureaux, plus ceux de Francfort et de Johannesburg.

Pour les endroits où figurent des suppositions ou des estimations, des explications seront fournies dans les notes à la suite de chaque section.

La valeur N/A indique que l'activité concernée n'a pas eu lieu au cours de l'année de référence. N/R indique que les données n'ont pas été enregistrées.

Chaque ensemble de données comprend les données de l'année précédente, lorsqu'elles étaient disponibles, dans une optique de comparaison et pour pouvoir mettre en valeur les progrès effectués sur la quantité et la qualité des données recueillies.

Les émissions de gaz à effet de serre ont été calculées en utilisant les facteurs d'émission DEFRA 2014. Dans la plupart des cas, le facteur de l'équivalent CO₂ (CO₂e) a été utilisé. Les exceptions à cette règle sont mentionnées dans la/les section(s) correspondante(s). Une copie des facteurs d'émissions utilisés est disponible sur demande.

Remarques complémentaires pour la section C

Les facteurs nationaux d'électricité DEFRA pour Zurich, Paris et New York sont disponibles uniquement pour le CO₂, et non pour le CO₂e. Le montant total relatif à l'électricité est en CO₂e.

Les chiffres de l'exercice 2013/2014 reflètent les activités de nos bureaux de Londres, Paris, New York et Zurich ; ceux de l'exercice 2014/2015 reflètent les activités de ces bureaux, plus ceux de Francfort et de Johannesburg.

V. Informations sociétales

A. Impact territorial, économique et social de l'activité du Groupe

En tant qu'entreprise reconnue sur le marché des services financiers, le Groupe exerce des activités de conseil financier, de financement spécialisé et d'investissement. Dès lors, il participe activement au financement de l'économie des pays où il exerce ses activités à travers ses 56 bureaux établis dans 43 pays.

Le Groupe est également fortement impliqué dans des actions de soutien et de partenariat dans le monde, qui sont partie intégrante du programme RSE du Groupe (« *Rothschild in the Community* »). En outre, il encourage ses collaborateurs à participer à ces actions. Les initiatives du Groupe sont principalement déployées dans le domaine de l'éducation et du soutien aux communautés défavorisées.

B. Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité du Groupe

1. Les conditions du dialogue avec les parties prenantes

Conformément à la définition donnée par les « GRI Guidelines », les parties prenantes du Groupe sont les entités ou personnes sur lesquelles les activités, les produits et/ou les services de l'organisation peuvent avoir un impact significatif et dont les actions sont susceptibles d'influencer la capacité de l'organisation à mettre en œuvre, avec succès, ses stratégies et à atteindre ses objectifs

Le Groupe compte parmi ses principales parties prenantes, ses actionnaires, les analystes financiers ainsi que les personnes susceptibles d'investir dans les titres émis par les sociétés du Groupe. Nous nous efforçons de maintenir un dialogue avec toutes les parties prenantes afin d'être en mesure de prendre en compte leurs intérêts et d'assurer la promotion des valeurs du Groupe, essentiellement par le biais du Service des Relations investisseurs.

Au cours de l'exercice 2014/2015, de nombreuses réunions coordonnées par la Responsable des Relations investisseurs se sont tenues avec ces principales parties prenantes, réunions auxquelles certains dirigeants du Groupe Paris Orléans ou personnes occupant des fonctions clés ont également participé. En outre, la Responsable des Relations investisseurs a participé à des conférences consacrées à la facilitation des relations entre les sociétés cotées et les investisseurs.

Le Groupe accorde également une grande importance à se conformer aux règles qui lui sont applicables en matière de transparence. Ainsi, il communique au marché dès que possible, nonobstant ses obligations légales et réglementaires, en français et en anglais, toute information nécessaire pour permettre aux investisseurs ou actionnaires d'apprécier sa situation et ses perspectives d'évolution. Ces informations, financières ou non, sont disponibles sur le site de Paris Orléans (www.paris-orleans.com) dans la section intitulée « Relations investisseurs ». Des informations sont également données dans la section intitulée « Actionnaires », comprenant toutes les informations relatives aux Assemblées générales et à l'exercice des droits de vote ou encore toute information nécessaire pour permettre aux investisseurs ou actionnaires d'apprécier sa situation et ses perspectives d'évolution.

2. Actions de partenariat et de mécénat

Investissement communautaire : Rothschild in the Community

Fondé sur une longue tradition le programme *Rothschild in the Community* donne l'occasion à nos collaborateurs de mettre leur temps et leurs compétences au service d'autres personnes.

Nous cherchons à nous engager de manière utile dans des partenariats à long terme avec les associations scolaires et communautaires. Nous sommes convaincus qu'un programme communautaire réussi représente un bénéfice aussi bien pour notre société que pour la communauté, favorisant l'apprentissage et le développement mutuels, et permettant un sentiment d'appartenance et de lien entre les individus et la communauté.

À Londres, notre politique d'investissement communautaire permet aux employés de se porter volontaires autant qu'ils le souhaitent pour les projets Rothschild, et plus de 50 % de notre personnel y participe au moins une fois par an. Nous visons surtout l'amélioration des perspectives d'avenir pour les jeunes de milieux défavorisés, grâce à une grande variété de programmes de formation, d'expériences professionnelles et de projets professionnels. Le *Rothschild Mentoring Programme*, mis en place à la Bow School et la Regent High School, permet à 50 étudiants de bénéficier chaque année de l'aide d'un mentor, qui leur permet d'élargir leurs horizons, d'améliorer leur confiance en eux et de développer leur futur parcours d'études ou leur projet professionnel. Notre travail avec les écoles a été reconnu après six années de collaboration, et récompensé par les Prix d'excellence de la Communauté Business (*Community's Awards for Excellence*).

À Paris, les volontaires ont permis à des entreprises sociales en partenariat avec Ashoka de faire des bénéfices, pendant qu'un nouveau programme lancé à Francfort se focalisait sur les écoles et les centres locaux pour enfants. À New York, en partenariat avec *New York Cares*, le personnel s'est porté volontaire cette année dans une grande variété d'organisations caritatives locales, notamment des banques alimentaires et des foyers pour sans-abri, et nos bureaux de Madrid et de Milan se sont tous deux engagés dans un partenariat avec la Fondation Théodora.

À Johannesburg, un programme de bourse d'études aide les Sud-africains des milieux défavorisés à poursuivre leurs études supérieures dans le domaine de la finance à l'Université du Witwatersrand. Le Groupe offre bien plus qu'une simple aide financière, il s'assure que les étudiants sont soutenus par des mentors et leur permet d'avoir accès à des stages.

Les programmes d'investissement communautaires fonctionnent déjà dans dix de nos bureaux, et nous envisageons d'accroître ce nombre dans les années à venir.

Actions caritatives

Les dons caritatifs sont supervisés par les Comités caritatifs (*Charities Committees*) dans chacun de nos bureaux les plus importants. Au Royaume-Uni par exemple, les dons sont effectués en accord avec les demandes des employés, ainsi qu'avec celles d'une grande variété d'organisations qui s'adressent directement

aux Comités. Nous nous penchons davantage sur les causes de proximité, et sur les organisations caritatives les plus petites, qui n'ont pas souvent les moyens de lever des fonds. Une liste complète des organisations caritatives que nous avons soutenues en 2014/2015 est disponible sur le site Internet Rothschild.

C. Sous-traitance et fournisseurs

1. Prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux

Au cours de l'année à venir, nous envisageons de fixer des règles plus claires sur les conséquences environnementales de nos choix de fournisseurs et de leurs services fournis.

2. L'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale

Nous développons des outils d'évaluation de l'engagement des fournisseurs afin de nous aider à examiner la politique sociale et environnementale de nos fournisseurs potentiels.

D. Loyauté des pratiques

Le Groupe s'attache à exercer ses activités avec un haut niveau d'éthique professionnelle en faisant des intérêts du client une priorité. Cela est assuré par la mise en place d'un dispositif de contrôle interne rigoureux et un contrôle du risque adapté à la taille du Groupe et aux activités exercées. De plus amples détails sur le contrôle interne et la structure de contrôle des risques sont présentés dans le rapport du Président sur le contrôle interne aux pages 95 et suivantes de ce rapport.

Paris Orléans, société de tête du Groupe, est chargée de mettre en œuvre et de piloter un dispositif de contrôle interne à l'échelle du Groupe. Ce dernier se matérialise par un ensemble de politiques et de procédures mises en œuvre de façon homogène.

Au sein de la nouvelle organisation interne du Groupe, les fonctions Juridique, Conformité et Risques ont été introduites et centralisées pour permettre une approche globale et mieux coordonnée.

Des politiques ont été mises en œuvre par des initiatives récentes de partage et d'harmonisation des meilleures pratiques. Environ vingt politiques différentes sont actuellement mises en œuvre dans les cinq principales régions du monde dont treize d'entre elles ont été révisées au cours de l'exercice 2014/2015. La sensibilisation des collaborateurs à ces problématiques et aux risques qu'elles présentent est assurée par le biais de formations ou par la mise à leur disposition de guides sur l'intranet du Groupe.

En ce qui concerne la lutte contre la corruption, le Groupe consacre une approche de « tolérance zéro » matérialisée par l'élaboration d'une politique Groupe ambitieuse. Celle-ci lui permet d'être en ligne avec la réglementation en vigueur et notamment les dispositions récentes du « *UK Bribery Act* », texte britannique dont l'objet est de prévenir et de sanctionner ces infractions.

Cette politique porte par exemple sur l'offre ou l'acceptation par les collaborateurs de cadeaux et autres avantages. Le Groupe estime en effet que ces pratiques peuvent donner lieu à des situations douteuses voir répréhensibles et qu'elles doivent être strictement encadrées. Ainsi, afin d'éviter de telles situations, chaque entité doit prévoir des plafonds déterminant la valeur maximale d'un cadeau pouvant être accepté ou offert librement par l'un de ses collaborateurs. Au-delà, l'agrément préalable du responsable local de la conformité est nécessaire. En outre, il existe des choses que les personnes auxquelles ladite politique est applicable ne peuvent accepter ; c'est le cas des dons en espèces ou de toute autre chose convertible en espèces (telles que des actions, des obligations ou des options de souscription ou d'achat d'actions).

E. Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs

Au regard de l'activité exercée par le Groupe, il n'est pas nécessaire de mettre en œuvre des mesures pour garantir la santé et la sécurité des consommateurs.

F. Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme

Le Groupe ne conduit pas d'actions en faveur des droits de l'homme autres que celles mentionnées dans les sections précédentes du présent rapport.

Rapport de l'un des Commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur les informations consolidées sociales, environnementales et sociétales figurant dans le rapport de gestion

Exercice clos le 31 mars 2015

Aux actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant de la société Paris Orléans SCA, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1049 ⁽¹⁾ et membre du réseau KPMG International comme l'un de vos commissaires aux comptes, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 mars 2015, présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE »), en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au Gérant d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce, préparées conformément au référentiel utilisé par la société (ci-après le « Référentiel »), dont un résumé figure dans le rapport de gestion et disponible sur demande au siège de la société.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes professionnelles et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225-105 du Code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;

- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont été effectués par une équipe de cinq personnes entre mai et juin 2015 pour une durée d'environ trois semaines. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en matière de RSE.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes professionnelles applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et, concernant l'avis motivé de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000 ⁽²⁾.

1. Attestation de présence des Informations RSE

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du Code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R. 225-105 alinéa 3 du Code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L. 233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3

(1) Dont la portée est disponible sur le site www.cofrac.fr.

(2) ISAE 3000 - Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information.

du Code de commerce avec les limites précisées dans la note méthodologique présentée dans la partie intitulée « Méthodologie » du rapport de gestion.

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené deux entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité, son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et de prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la Société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes ⁽¹⁾ :

- au niveau de l'entité consolidante, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions),

nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;

- au niveau d'un échantillon représentatif de sites que nous avons sélectionnés ⁽²⁾ en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente 49 % des effectifs et entre 34 % et 62 % des informations quantitatives environnementales.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la Société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnage ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Paris-La Défense, le 24 juin 2015

KPMG Audit SA

Pascal Brouard
Associé

Anne Garans
Associé

Département Changement climatique
& Développement durable

(1) Informations sociales : Effectif total (répartition par sexe, âge et zone géographique), Nombre de sessions de formation, Nombre d'accidents de travail avec arrêt, Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées. Informations environnementales : Consommation d'eau, Consommation d'énergies (électricité, fioul, gaz et chaleur), Consommation de papier, Production de déchets, Émissions de CO₂ liées aux déplacements professionnels, L'organisation de la Société pour prendre en compte les questions environnementales et les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement. Informations sociétales : Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la Société, Les actions de partenariat ou de mécénat, les actions engagées pour prévenir la corruption.

(2) Pour les informations sociales : Suisse, Royaume-Uni. Pour les informations environnementales : bureaux de Zürich (Suisse), bureau de Londres (Royaume-Uni).

Autres informations

I. Prises de participation et prises de contrôle

Au cours de l'exercice 2014/2015, Paris Orléans a acquis, indirectement par l'intermédiaire d'une entité qu'elle contrôle, une participation au sein de la société TRR Partenaires SAS (3 rue de Messine, 75008 Paris) à hauteur de 50 %. La Société n'a pas pris d'autres participations ou le contrôle de sociétés et groupements ayant leur siège social sur le territoire de la République française, au sens de l'article L. 233-6 alinéa I du Code de commerce.

II. Conventions et engagements réglementés

Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, les Commissaires aux comptes ont été informés qu'aucune convention ni engagement réglementé n'a été conclu au cours de l'exercice 2014/2015. Par ailleurs, avis leur a été donné des conventions et engagements réglementés conclus au cours d'exercices antérieurs et dont les effets se sont poursuivis au cours de l'exercice 2014/2015.

III. Politique en matière d'application des délais de paiement fournisseurs

Les délais appliqués par Paris Orléans au règlement des fournisseurs sont conformes aux dispositions de l'article L. 441-6 du Code de commerce. Sauf disposition contraire figurant dans les conditions générales de vente ou litige, les sommes dues aux fournisseurs sont payées dans les trente jours suivant la réception de la facture.

En milliers d'euros	Montants au 31 mars 2015					Montants au 31 mars 2014				
	Bruts	Échus	À échoir			Bruts	Échus	À échoir		
			< 30 jours	30 à 60 jours	> 60 jours			< 30 jours	30 à 60 jours	> 60 jours
Dettes fournisseurs	477,0	-	477,0	-	-	11,0	-	11,0	-	-
Dettes fournisseurs - factures non parvenues	432,0	-	-	-	-	807,0	-	-	-	-
Total	909,0	-	477,0	-	-	818,0	-	11,0	-	-

IV. Commissaires aux comptes

1. Mandats

L'Assemblée générale des actionnaires du 27 septembre 2011 avait :

- renouvelé pour une durée de six exercices les mandats respectifs de Commissaire aux comptes titulaire et de Commissaire aux comptes suppléant de la société Cailliau Dedouit et Associés SA et de M Didier Cardon ;
- nommé aux fonctions respectives de Commissaire aux comptes titulaire et de Commissaire aux comptes suppléant la société KPMG Audit FS II SAS et la société KPMG Audit FS I SAS, en remplacement, respectivement, de KPMG Audit (département de la société KPMG SA) et de la société SCP de Commissaires aux comptes Jean-Claude André et Autres, dont les mandats, arrivés à échéance, n'ont pas été renouvelés.

Dans la continuité de la transformation de Paris Orléans en société en commandite par actions approuvée par l'Assemblée générale des actionnaires du 8 juin 2012, les Commissaires aux comptes titulaires et suppléants ont été confirmés dans leurs mandats respectifs.

Les mandats des Commissaires aux comptes arriveront à échéance à l'issue de l'Assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 mars 2017.

2. Honoraires

Les informations relatives aux honoraires versés aux Commissaires aux comptes de la Société au titre de l'exercice clos le 31 mars 2014 sont présentées en page 177 du présent rapport.

V. Événements significatifs post-clôture

En décembre 2013, la Société a annoncé la participation de sa filiale suisse de banque privée, Rothschild Bank AG, au Programme de régularisation américain en qualité de banque de catégorie 2. L'objectif était de parvenir à un accord de non-poursuite avec le Département américain de la Justice quant à une éventuelle responsabilité liée à toute transaction fiscale ou monétaire avec les États-Unis, au titre de comptes non déclarés ayant un lien avec ce pays et détenus au sein de la banque à compter du 1^{er} août 2008. Le 3 Juin 2015, Rothschild Bank AG a conclu un accord de non poursuite avec le Département amércaïn de la Justice.

Le Groupe avait constitué une provision au 31 mars 2014 afin de couvrir le montant estimé de la responsabilité financière, ainsi que les frais professionnels et autres coûts. Le règlement de la responsabilité financière de 11,5 millions de dollars US résultant de la participation au programme, et des frais liés, professionnels et autres, est couvert par cette provision.



4

Comptes

Comptes consolidés

124

Comptes sociaux

186

Bilan consolidé au 31 mars 2015

Actif

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	31/03/2015	31/03/2014
Caisse et banques centrales		3 643 942	3 150 360
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	1	363 170	285 126
Instruments dérivés de couverture	2	20 023	14 346
Actifs financiers disponibles à la vente	3	669 437	748 042
Prêts et créances sur les établissements de crédit	4	1 530 914	1 175 858
Prêts et créances sur la clientèle	5	1 601 605	1 377 304
Actifs d'impôts courants		15 121	10 261
Actifs d'impôts différés	17	92 760	89 627
Comptes de régularisation et actifs divers	6	455 416	488 417
Participations dans les entreprises mises en équivalence	7	47 688	69 412
Immobilisations corporelles	8	360 485	355 061
Immobilisations incorporelles	9	168 159	176 347
Ecarts d'acquisition	10	110 533	108 936
TOTAL DES ACTIFS		9 079 253	8 049 097

Passif

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	31/03/2015	31/03/2014
Banques centrales		1 240	73
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	1	67 012	50 117
Instruments dérivés de couverture	2	8 195	13 880
Dettes envers les établissements de crédit	11	292 584	334 762
Dettes envers la clientèle	12	5 686 863	4 946 668
Dettes représentées par un titre		13 500	-
Passifs d'impôts courants		33 971	9 449
Passifs d'impôts différés	17	55 053	58 970
Comptes de régularisation et passifs divers	13	730 855	683 564
Provisions	14	214 500	180 549
Dettes subordonnées	15	-	28 338
Capitaux propres		1 975 480	1 742 727
Capitaux propres - part du Groupe		1 419 446	1 268 794
Capital		142 274	142 208
Primes liées au capital		981 692	981 191
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		134 859	70 529
<i>Ecarts d'évaluation sur actifs financiers disponibles à la vente</i>		86 813	98 514
<i>Réserves de couverture de flux de trésorerie</i>		(5 671)	(9 274)
<i>Réserves de conversion</i>		53 717	(18 711)
Réserves consolidées		17 070	66 513
Résultat de l'exercice - part du Groupe		143 551	8 353
Participations ne donnant pas le contrôle	19	556 034	473 933
TOTAL DES PASSIFS		9 079 253	8 049 097

Compte de résultat consolidé pour l'exercice clos le 31 mars 2015

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	31/03/2015	31/03/2014
+ Intérêts et produits assimilés	23	93 889	90 093
- Intérêts et charges assimilées	23	(47 734)	(47 192)
+ Commissions (Produits)	24	1 251 200	1 043 907
- Commissions (Charges)	24	(45 215)	(44 664)
+/- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	25	60 659	41 695
+/- Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	26	78 827	17 881
+ Produits des autres activités	27	18 516	12 389
- Charges des autres activités	27	(6 943)	(6 440)
Produit net bancaire		1 403 199	1 107 669
- Charges de personnel	28	(820 157)	(699 282)
- Autres charges d'exploitation	28	(257 064)	(251 005)
- Dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	29	(35 597)	(35 273)
Résultat brut d'exploitation		290 381	122 109
- Coût du risque	30	(22 358)	6 765
Résultat d'exploitation		268 023	128 874
+/- Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	7	3 598	1 968
+/- Gains ou pertes nets sur autres actifs	31	45 072	(24 165)
Résultat avant impôt		316 693	106 677
- Impôt sur les bénéfices	32	(62 839)	(42 712)
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ		253 854	63 965
Participations ne donnant pas le contrôle	19	110 303	55 612
Résultat net part du Groupe		143 551	8 353
Résultat net et dilué - part du Groupe par action en euros	36	2,08	0,11
Résultat net et dilué - part du Groupe des activités poursuivies par action en euros	36	2,08	0,11

Résultat net et autres éléments du résultat global pour l'exercice clos le 31 mars 2015

<i>En milliers d'euros</i>	31/03/2015	31/03/2014
Résultat net consolidé	253 854	63 965
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables		
Écarts de conversion	135 370	36
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	66 150	76 695
(Gains)/pertes nets sur actifs disponibles à la vente transférés au résultat	(67 855)	(1 007)
Réévaluation des instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie	5 990	8 535
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entreprises mises en équivalence	2 194	(101)
Impôts	3 854	(13 721)
Total des gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	145 703	70 437
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables		
Gains/(pertes) de réévaluation sur les régimes à prestations définies	(45 734)	15 094
Impôts	9 398	(10 304)
Autres	(1 321)	-
Total des gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	(37 657)	4 790
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	108 046	75 227
RÉSULTAT GLOBAL	361 900	139 192
<i>dont part du Groupe</i>	186 977	75 286
<i>dont participations ne donnant pas le contrôle</i>	174 923	63 906

Les écarts de conversion dans les comptes annuels au 31 mars 2015 proviennent d'un accroissement des devises USD, CHF et GBP face à l'euro durant cette période, ce qui signifie que les filiales dont les comptes sont libellés en USD, CHF et GBP ont vu leur actif net s'apprécier d'une réévaluation positive de leurs réserves de conversion en consolidation.

Tableau de variation des capitaux propres consolidés pour l'exercice clos le 31 mars 2015

En milliers d'euros	Capital et réserves liées			Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (net d'impôt)				Résultat net - part du Groupe	Capitaux propres - part du Groupe	Capitaux participations ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres consolidés
	Capital	Primes liées au capital	Titres auto-détenus	Réserves consolidées	Réserves de conversion	Actifs disponibles à la vente	Instruments dérivés de couverture				
CAPITAUX PROPRES AU 31 MARS 2013	141 806	978 255	(9 429)	68 139	(17 142)	36 493	(15 087)	41 746	1 224 781	481 336	1 706 117
Affectation du résultat	-	-	-	41 746	-	-	-	(41 746)	-	-	-
CAPITAUX PROPRES AU 1^{er} avril 2013	141 806	978 255	(9 429)	109 885	(17 142)	36 493	(15 087)	-	1 224 781	481 336	1 706 117
Augmentation de capital	402	2 936	-	-	-	-	-	-	3 338	-	3 338
Impact de l'élimination des titres auto-détenus	-	-	(3 413)	-	-	-	-	-	(3 413)	-	(3 413)
Dividendes versés	-	-	-	(34 959)	-	-	-	-	(34 959)	(56 360)	(91 319)
Transactions dont le paiement est fondé sur des actions	-	-	-	488	-	-	-	-	488	10	498
Intérêts sur dettes subordonnées à durée indéterminée	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(13 921)	(13 921)
Effet des acquisitions et des cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	1 151	9	-	-	-	1 160	(1 972)	(812)
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	402	2 936	(3 413)	(33 320)	9	-	-	-	(33 386)	(72 243)	(105 629)
Résultat net pour l'exercice 2013/2014	-	-	-	-	-	-	-	8 353	8 353	55 612	63 965
Variations de valeur affectant les capitaux propres	-	-	-	-	-	64 844	6 026	-	70 870	2 668	73 538
(Gains)/pertes nets transférés au résultat à la suite d'une cession	-	-	-	-	-	(5 771)	-	-	(5 771)	46	(5 725)
(Gains)/pertes nets transférés au résultat à la suite d'une dépréciation	-	-	-	-	-	3 421	-	-	3 421	96	3 517
Gains/(pertes) de réévaluation sur les régimes à prestations définies	-	-	-	603	-	-	-	-	603	4 187	4 790
Ecarts de conversion et autres variations	-	-	-	2 187	(1 578)	(473)	(213)	-	(77)	2 231	2 154
CAPITAUX PROPRES AU 31 MARS 2014	142 208	981 191	(12 842)	79 355	(18 711)	98 514	(9 274)	8 353	1 268 794	473 933	1 742 727
Affectation du résultat	-	-	-	8 353	-	-	-	(8 353)	-	-	-
CAPITAUX PROPRES AU 1^{er} AVRIL 2014	142 208	981 191	(12 842)	87 708	(18 711)	98 514	(9 274)	-	1 268 794	473 933	1 742 727
Augmentation de capital	66	501	-	-	-	-	-	-	567	-	567
Impact de l'élimination des titres auto-détenus	-	-	3 361	-	-	-	-	-	3 361	-	3 361
Dividendes versés ⁽¹⁾	-	-	-	(35 059)	-	-	-	-	(35 059)	(75 299)	(110 358)
Transactions dont le paiement est fondé sur des actions	-	-	-	1 012	-	-	-	-	1 012	13	1 025
Intérêts sur dettes subordonnées à durée indéterminée	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(14 267)	(14 267)
Effet des changements de pourcentage d'intérêt sans changement sur le contrôle	-	-	-	4 542	(370)	63	(113)	-	4 122	(2 531)	1 591
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	66	501	3 361	(29 505)	(370)	63	(113)	-	(25 997)	(92 084)	(118 081)
Résultat net pour l'exercice 2014/2015	-	-	-	-	-	-	-	143 551	143 551	110 303	253 854
Variations de valeur affectant les capitaux propres	-	-	-	-	-	55 969	4 614	-	60 583	1 791	62 374
(Gains)/pertes nets transférés au résultat à la suite d'une cession	-	-	-	-	-	(57 948)	84	-	(57 864)	(2 355)	(60 219)
(Gains)/pertes nets transférés au résultat à la suite d'une dépréciation	-	-	-	-	-	1 973	-	-	1 973	30	2 003
Gains/(pertes) de réévaluation sur les régimes à prestations définies	-	-	-	(31 728)	-	-	-	-	(31 728)	(4 609)	(36 337)
Ecarts de conversion et autres variations	-	-	-	76	72 798	(11 758)	(982)	-	60 134	69 025	129 159
CAPITAUX PROPRES AU 31 MARS 2015	142 274	981 692	(9 481)	26 551	53 717	86 813	(5 671)	143 551	1 419 446	556 034	1 975 480

(1) Cette distribution comprend 34,3 millions d'euros de dividendes versés aux actionnaires de Paris Orléans et 0,8 million d'euros de dividendes versés à SAS et PO Commandité SAS. Les dividendes versés aux participations ne donnant pas le contrôle sont analysés en note 19.

Tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 mars 2015

En milliers d'euros	31/03/2015	31/03/2014
Résultat avant impôt (I)	316 693	106 677
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	37 923	37 213
Dotations nettes aux provisions et dépréciations	46 805	52 563
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence et dividendes des participations à long terme	(7 494)	(5 827)
(Gains)/pertes nets des activités d'investissement	(157 040)	(36 181)
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et des autres ajustements (II)	(79 806)	47 768
(Réalisation)/remboursement net des prêts et créances sur la clientèle	(39 923)	(3 947)
Flux de trésorerie (placés)/reçus liés aux opérations avec les établissements de crédit	(145 746)	62 019
Augmentation/(diminution) nette des dettes envers la clientèle	27 738	(666 739)
Flux nets de trésorerie générés par les instruments dérivés et par le portefeuille de transaction	21 585	44 144
Emission de dettes représentées par un titre	13 500	-
(Achats)/ventes nets d'actifs financiers disponibles à la vente détenus à des fins de liquidité	15 228	(22 462)
Autres mouvements affectant des actifs et des passifs liés aux activités de trésorerie	42 979	90 746
Flux nets de trésorerie liés aux activités de trésorerie	(24 716)	(492 292)
(Augmentation)/diminution nette du fonds de roulement	(60 210)	(51 040)
Impôts versés	(21 217)	(36 497)
Flux nets de trésorerie liés aux autres activités opérationnelles	(81 427)	(87 537)
(Augmentation)/diminution nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles (III)	(146 066)	(583 776)
Total des flux nets de trésorerie générés par les activités opérationnelles et de trésorerie (A) = (I) + (II) + (III)	90 821	(429 331)
Achat d'investissement	(118 403)	(64 126)
Achat de filiales et d'entreprises associées	(4 757)	(1 224)
Achat d'immobilisations corporelles et incorporelles	(18 068)	(26 189)
Flux de trésorerie investis	(141 228)	(91 539)
Flux de trésorerie reçus d'investissements (ventes et dividendes)	272 642	122 136
Flux de trésorerie reçus de filiales, d'entreprises associées et des participations à long terme (ventes et dividendes)	9 910	4 123
Vente d'immobilisations corporelles et incorporelles	49 457	1 362
Flux de trésorerie reçus	332 009	127 621
Total des flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement (B)	190 781	36 082
Dividendes versés aux actionnaires	(34 492)	(31 620)
Dividendes versés aux minoritaires	(75 299)	(56 360)
Remboursement de dettes subordonnées	(34 559)	-
Flux d'intérêts versés sur dettes subordonnées à durée indéterminée	(14 267)	(13 921)
(Acquisition)/ vente de titres auto détenus et d'intérêts minoritaires	(5 351)	(2 230)
Total des flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement (C)	(163 968)	(104 131)
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	594 417	6 522
AUGMENTATION/(DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE = (A) + (B) + (C) + (D)	712 051	(490 858)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture (note 21)	4 063 718	4 554 576
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture (note 21)	4 775 769	4 063 718
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE	712 051	(490 858)

Les tableaux des flux de trésorerie de l'exercice actuel et du précédent ont été retraités afin d'être plus en phase avec les flux de trésorerie présentés dans les comptes de gestion du Groupe. En complément, la définition des équivalents de trésorerie a été modifiée afin d'inclure les prises en pension au jour le jour. Ceci a pour effet d'augmenter le montant de la trésorerie de 400 millions d'euros au 31 mars 2015, 517 millions d'euros au 31 mars 2014 et 280 millions d'euros au 31 mars 2013. La trésorerie et équivalents de trésorerie sont présentés en note 21.

I. Faits caractéristiques de l'exercice

Le Groupe intervient dans deux métiers principaux : d'une part, le Conseil financier, qui comprend les activités de conseil en fusions et acquisitions, en financement, en restructuration de dettes et en opérations sur les marchés de capitaux ; et, d'autre part, la Gestion d'actifs au sens large, qui regroupe les activités de Banque privée et de gestion d'actifs ainsi que le Capital-investissement et dette privée. En complément, le Groupe est présent dans les financements spécialisés qui incluent essentiellement le portefeuille de prêts en voie d'extinction.

Conseil financier

Les revenus du Conseil financier de l'année 2014/2015 ont atteint 880 millions d'euros, en hausse de 28 % par rapport à l'année précédente, ce qui représente notre meilleure performance depuis le début de la crise financière.

Les revenus du conseil en fusions et acquisitions se sont élevés à 588 millions d'euros, soit un accroissement de 33 % par rapport à l'an passé (443 millions d'euros). À titre de comparaison, la valeur des transactions sur le marché mondial des fusions et acquisitions a augmenté de 21 % sur la même période. Cette performance reflète l'accroissement permanent de nos parts de marché, particulièrement en Europe mais aussi dans les opérations transfrontalières. La croissance des revenus sur l'année a été très soutenue en Europe, en Asie et en Australie.

Les revenus du conseil en financement se sont établis à 292 millions d'euros, contre 246 millions d'euros l'année précédente, une nouvelle fois en forte hausse sur l'année (+ 19 %). Cette performance a été rendue possible par la relation privilégiée du Groupe avec nombre d'entreprises, de gouvernements et de fonds d'investissement.

Banque privée et gestion d'actifs

Au cours de l'année 2014/2015, les revenus de la Banque privée et de la gestion d'actifs ont atteint 336 millions d'euros, soit 10 % de plus que l'année dernière (307 millions d'euros), soit le meilleur niveau depuis cinq ans, portés par la croissance de 23 % des actifs sous gestion, qui ont atteint 52,1 milliards d'euros au 31 mars 2015 (contre 42,3 milliards d'euros au 31 mars 2014).

Au cours de l'exercice, l'activité de Banque privée et de gestion d'actifs a collecté 3,4 milliards d'euros. Cette collecte nette a été soutenue au sein des implantations de la Banque privée au Royaume-Uni, en France, en Belgique, en Allemagne et en Suisse (+ 2,3 milliards d'euros) ainsi qu'au sein de la gestion d'actifs (+ 1,1 milliard d'euros). L'appréciation des marchés ainsi que les effets de la variation des taux de change (nets des variations de périmètre) ont représenté une hausse de 6,4 milliards d'euros.

Capital-investissement et dette privée

Au cours de l'exercice 2014/2015, cette activité a généré des revenus de 145,1 millions d'euros, en très forte croissance par rapport à l'année précédente (73,6 millions d'euros). Ces revenus comprennent 30,6 millions d'euros de commission de gestion (34,7 millions d'euros en 2013/2014), 111,2 millions d'euros de plus-values nettes (27,6 millions d'euros en 2013/2014), 13,1 millions d'euros d'intérêts et de dividendes (15,3 millions d'euros en 2013/2014) desquels il convient de déduire 9,8 millions d'euros de provisions (4,0 millions d'euros en 2013/2014).

En 2014/2015, le Groupe a profité de la reprise des marchés pour céder un certain nombre de ses investissements pour compte propre, générant des plus-values très significatives. Des cessions ont été réalisées pour un montant de 197 millions d'euros et ont généré 111,2 millions d'euros de plus-values nettes. Par ailleurs, 100 millions d'euros ont été investis, dont 21 millions d'euros pour compte propre et 79 millions dans les fonds gérés pour compte de tiers.

Financements spécialisés

Dans les financements spécialisés, le volume des prêts commerciaux en voie d'extinction a baissé, en ligne avec le plan de réduction de ces activités. Les encours nets se sont élevés à 262 millions d'euros au 31 mars 2015, contre 396 millions d'euros au 31 mars 2014.

Charges d'exploitation et autres éléments

Les charges de personnel pour l'année 2014/2015 se sont établies à 820 millions d'euros contre 699 millions en 2013/2014. Cette hausse de 121 millions d'euros provient essentiellement de l'accroissement des rémunérations variables lié à celui des revenus du Conseil financier.

Le nombre de collaborateurs de l'ensemble du Groupe a augmenté, passant de 2 804 à 2 853 au 31 mars 2015.

Les charges administratives se sont élevées à 257 millions d'euros au cours de l'année 2014/2015 contre 251 millions d'euros en 2013/2014, soit une hausse de 6 millions d'euros. La variation des taux de change a eu un impact négatif de 8,5 millions d'euros.

Pour l'année 2014/2015, le coût du risque se traduit par une charge de 22 millions d'euros contre un produit de 7 millions d'euros pour 2013/2014. Ce montant comprend 15 millions d'euros de provisions relatives au portefeuille de prêts en voie d'extinction, les provisions restantes portent essentiellement sur des créances du Conseil financier et sur des dépréciations constatées sur des investissements sous forme de dette au sein du Merchant Banking. Le crédit constaté en 2013/2014 provenait des recouvrements d'actifs bancaires précédemment dépréciés.

Les effets de change liés à la variation des taux des devises ont eu un impact positif de 5 millions d'euros sur le résultat d'exploitation pour l'année 2014/2015.

Pour l'année 2014/2015, les autres produits et charges, qui incluent le résultat des sociétés mises en équivalence, se sont établis à 49 millions d'euros contre une charge nette de 22 millions d'euros pour l'année 2013/2014. Cette hausse provient principalement des gains réalisés sur des cessions (cession de l'investissement détenu dans FircoSoft pour compte propre et vente d'un bien immobilier en Suisse). Les autres produits et charges incluent également une provision complémentaire de 3 millions d'euros (contre 27 millions d'euros en 2013/2014) relative à la participation à long terme du Groupe de 8,4 % dans le capital d'Edmond de Rothschild (Suisse) SA.

Pour l'année 2014/2015, la charge d'impôt s'est élevée à 63 millions d'euros, répartis entre une charge d'impôt courant de 50 millions d'euros et une charge d'impôt différé de 13 millions d'euros, soit un taux d'imposition effectif de 19,8 %.

Ce dernier aurait été de 17,0 % sans les dépréciations de la participation mentionnée ci-dessus et le passage en perte de 9 millions d'euros d'impôts différés au Royaume-Uni suite à un changement de législation.

Pour l'année 2014/2015, les participations ne donnant pas le contrôle ont atteint 110 millions d'euros, contre 56 millions d'euros en 2013/2014. Cette évolution s'explique par l'accroissement du dividende précipitaire des associés français en lien avec la hausse de la rentabilité des activités françaises, par la hausse des bénéfices au sein de l'activité de Banque privée suisse et par une moindre dépréciation des participations à long terme.

Capital et liquidité

Le Groupe conserve un important volant de liquidités. Au 31 mars 2015, les disponibilités placées auprès des banques centrales et des banques représentaient 57 % de l'actif total, contre 54 % au 31 mars 2014. Au 31 mars 2015, le ratio de liquidité à court terme était de 512 %.

Les capitaux propres – part du Groupe sont passés de 1 269 millions d'euros au 31 mars 2014 à 1 419 millions d'euros au 31 mars 2015, notamment en raison du résultat de l'exercice (144 millions d'euros).

Les effets de change liés à la variation des taux des devises entre le 31 mars 2014 et le 31 mars 2015 ont augmenté les actifs de 0,9 milliard d'euros.

Le Groupe est régulé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (« ACPR ») en tant que Compagnie Financière. Les ratios, calculés avec la pleine application des règles Bâle III (incluant un coussin de conservation) sont largement supérieurs aux exigences réglementaires avec un ratio de Capital Tier 1 de 18,1 % (minimum de 8,5 %) et un ratio de solvabilité global de 20,5 % (minimum de 10,5 %).

II. Base de préparation des états financiers

A. Informations relatives à l'entreprise

Les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2015 du Groupe Paris Orléans (« le Groupe ») sont présentés conformément au référentiel IFRS en vigueur à la date d'arrêté, tel qu'adopté au sein de l'Union européenne par le règlement CE n° 1606/2002. Le format des états de synthèse utilisé est un format bancaire. Il est conforme à celui proposé par la recommandation n° 2013-04 du 7 novembre 2013 de l'organisme français de normalisation comptable, l'Autorité des Normes Comptables (ANC). Ces états couvrent la période allant du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015 et sont préparés, sauf indication contraire, en milliers d'euros (k€).

Les comptes consolidés ont été arrêtés par PO Gestion SAS, le Gérant de Paris Orléans SCA, le 15 juin 2015 et présentés pour vérification et contrôle au Conseil de surveillance le 24 juin 2015.

Au 31 mars 2015, la société mère du Groupe est Paris Orléans SCA, société en commandite par actions, dont le siège social est situé à l'adresse suivante : 23 bis avenue de Messine 75008 Paris (RCS Paris 302 519 228). La société est cotée sur le marché Euronext d'Euronext Paris (Compartiment A).

B. Principes généraux

La présente annexe a été établie en tenant compte de l'intelligibilité, de la pertinence, de la fiabilité, de la comparabilité et de la matérialité des informations fournies.

C. Événements postérieurs à la clôture

En décembre 2013, Paris Orléans a annoncé la participation de sa filiale suisse de banque privée, Rothschild Bank AG, au Programme de régularisation américain en qualité de banque de catégorie 2. L'objectif était de parvenir à un accord de non-poursuite avec le Département américain de la Justice quant à une éventuelle responsabilité liée à toute transaction fiscale ou monétaire avec les États-Unis, au titre de comptes non déclarés ayant un lien avec ce pays, et détenus au sein de la banque à compter du 1^{er} août 2008.

Le 3 juin 2015, Rothschild Bank AG a conclu un accord de non-poursuite avec le Département américain de la Justice.

Le Groupe avait constitué une provision au 31 mars 2014 afin de couvrir le montant estimé de la responsabilité financière, ainsi que les frais professionnels et autres coûts. Le règlement de la responsabilité financière de 11,5 millions de dollars US résultant de la participation au Programme, et des frais liés, professionnels et autres, est couvert par cette provision.

Aucun autre événement significatif n'est intervenu depuis la clôture au 31 mars 2015.

D. Développement des normes et des interprétations comptables

Les normes et interprétations utilisées dans les états financiers au 31 mars 2014 ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 mars 2015 et dont l'application est obligatoire pour la première fois au cours de l'exercice 2014/2015. Celles-ci portent sur :

1. Nouvelles normes comptables ayant une incidence sur les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2015

La norme IFRS 10 « États financiers consolidés » remplace la norme IAS 27 « États financiers consolidés et individuels » et SIC 12 « Consolidation - Entités ad hoc ». IFRS 10 introduit un modèle unique d'évaluation du contrôle. Le contrôle exclusif est démontré lorsqu'un investisseur a le pouvoir de diriger les activités d'une entité afin d'influer sur le rendement qu'il en retire. Au 31 mars 2015, l'application d'IFRS 10 n'a pas d'incidence significative sur les états financiers consolidés de Paris Orléans.

La norme IFRS 11 « Partenariats » remplace la norme IAS 31 « Participations dans des co-entreprises ». IFRS 11 exige que la méthode de mise en équivalence soit appliquée à toutes les co-entreprises. Au 31 mars 2015, l'application d'IFRS 11 n'a pas d'incidence significative sur les états financiers consolidés de Paris Orléans.

La norme IFRS 12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités » établit de nouvelles obligations d'information à l'égard des participations dans les filiales, les sociétés mises en équivalence et les co-entreprises. Elle introduit également de nouvelles exigences pour les entités ad hoc. L'application de la norme IFRS 12 s'est traduite, dans les comptes au 31 mars 2015, par un enrichissement de l'information produite sur les intérêts dans les entreprises associées, dans les entités structurées non consolidées et sur les participations ne donnant pas le contrôle.

Les amendements à IAS 32 précisent les informations à présenter dans le cadre de la compensation au bilan des instruments financiers. Au 31 mars 2015, ces amendements n'ont pas d'incidence significative sur les états financiers de Paris Orléans.

L'amendement « Novation de dérivés et maintien de la comptabilité de couverture » à la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation » permet de maintenir la comptabilité de couverture dans les cas où un dérivé qui a été désigné comme instrument de couverture fait l'objet d'un transfert par novation d'une contrepartie à une contrepartie centrale en conséquence de dispositions législatives ou réglementaires. Cet amendement n'impacte pas significativement ces états financiers consolidés.

IFRIC 21 « Droits et Taxes » précise les conditions de comptabilisation d'une dette relative à des droits ou des taxes prélevés par une autorité publique. IFRIC 21 identifie le fait générateur permettant la reconnaissance d'un passif. Si l'obligation de payer la taxe naît de la réalisation progressive de l'activité, celle-ci doit être comptabilisée au fur et à mesure sur la même période. Si l'obligation de payer est générée par l'atteinte d'un certain seuil, le passif lié ne sera enregistré que lorsque le seuil sera atteint. Cette interprétation doit être appliquée de manière rétrospective mais n'impacte pas ces états financiers consolidés.

2. Nouvelles normes et interprétations

Un certain nombre de nouvelles normes, amendements et interprétations entreront en vigueur avec une date d'application postérieure aux périodes annuelles se clôturant après le 31 mars 2015. Par conséquent, elles n'ont pas été appliquées pour la préparation des états financiers consolidés. Le Groupe étudie actuellement ces nouvelles normes afin de déterminer leurs incidences sur l'information financière du Groupe. Celles qui pourraient avoir un effet significatif sur les états financiers consolidés du Groupe sont :

Normes et interprétations applicables à compter du 1^{er} avril 2017

IFRS 15 « Revenus des contrats passés avec les clients » fournit un cadre identifiant des principes de base pour déterminer quand et pour quel montant le revenu est reconnu, et remplace les normes existantes sur la reconnaissance du revenu. Bien que toutes les incidences potentielles de cette nouvelle norme n'aient pas été évaluées, il semble qu'elle ne devrait pas avoir d'impact significatif sur la reconnaissance des revenus futurs.

Normes et interprétations applicables à compter des exercices ouverts après le 1^{er} avril 2018

La norme IFRS 9 sur les instruments financiers remplace la norme IAS 39 « Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation », et inclut de nouvelles instructions en lien avec la classification et l'évaluation des actifs et passifs financiers. Elle introduit également de nouvelles exigences pour les passifs et la comptabilité de couverture, ainsi qu'un nouveau modèle de perte de crédit attendue qui servira pour le calcul des dépréciations des actifs financiers. L'incidence la plus significative pour le Groupe serait de devoir remplacer sa classification actuelle des actifs financiers (actifs financiers à la juste valeur par résultat, actifs financiers disponibles à la vente, prêts et créances) de telle sorte que les actifs financiers ne seraient évalués au coût amorti ou à la juste valeur qu'en fonction des conditions contractuelles de détention des actifs.

E. Normes appliquées par anticipation

Le Groupe n'a pas anticipé l'application de nouvelles normes, nouveaux amendements et interprétations adoptés par l'Union européenne ou l'IASB lorsque l'application en 2014/2015 n'est qu'optionnelle.

III. Règles et méthodes comptables

Pour préparer des états financiers conformes aux méthodes comptables du Groupe, la Direction a été conduite à faire des hypothèses et à procéder à des estimations qui affectent la valeur comptable d'éléments d'actif et de passif, de charges et de produits.

De par leur nature, ces évaluations comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur. La Direction s'est attachée à prendre en compte la situation financière de la contrepartie, ses perspectives, et des valorisations multicritères intégrant, lorsqu'ils sont disponibles, des paramètres observables afin de déterminer l'existence d'indices objectifs de dépréciation.

Les principales incidences des estimations et hypothèses apparaissent au niveau des écarts d'acquisition, des actifs financiers disponibles à la vente, des prêts et créances et du coût du risque.

À chaque arrêté comptable, le Groupe tire ainsi les conclusions de ses expériences passées et de l'ensemble des facteurs pertinents au regard de son activité.

A. Méthodes de consolidation

1. Date d'arrêté des comptes des sociétés ou sous-groupes consolidés

La société Paris Orléans et ses filiales sont consolidées sur la base d'un arrêté comptable annuel ou d'une situation au 31 mars 2015 à l'exception de celles citées ci-après, dont les comptes sont arrêtés au 31 décembre 2014 : Francarep Inc., Continuation Investments NV (CINV), FircoSoft Group, Rivoli Participation SAS, St Julian's Property, Rothschild (Mexico) SA de CV, Rothschild Mexico (Guernesey) Ltd et Financière Nextpool. FircoSoft Group, Rivoli Participation SAS et Financière Nextpool ont été vendues sur l'exercice.

Lorsqu'un événement ayant une incidence significative sur les comptes consolidés intervient entre la date d'arrêté des comptes de la filiale et le 31 mars 2015, celui-ci est pris en compte dans les comptes consolidés du Groupe au 31 mars 2015.

2. Principes de consolidation

Les états financiers du Groupe sont établis au 31 mars 2015 et consolident les états financiers de la Société et de ses filiales.

Filiales

Les filiales sont les entités qui sont contrôlées par le Groupe. Le Groupe contrôle une entité, s'il est exposé, ou s'il a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité, et a la capacité d'influencer ces rendements à travers son pouvoir sur l'entité.

Pour qualifier le contrôle, les droits de vote potentiels actuellement exerçables ou convertibles sont pris en compte. Les filiales sont intégrées globalement à compter de la date où le Groupe en acquiert le contrôle et cessent d'être consolidées à compter de la date où le Groupe en perd le contrôle.

Le Groupe utilise la méthode de l'acquisition pour comptabiliser l'entrée de la filiale dans le périmètre. Le coût d'acquisition est évalué comme le total des justes valeurs, à la date d'acquisition, des actifs remis, des passifs encourus ou assumés, et des instruments de capitaux propres émis en échange du contrôle de l'entreprise acquise. L'écart positif entre le coût d'acquisition de l'entité et la quote-part acquise de l'actif net ainsi réévalué est inscrit à l'actif du bilan consolidé en écart d'acquisition. Toutes les opérations intra-groupe, soldes et profits et pertes latents entre entités du Groupe sont éliminés lors de la consolidation. Les règles et méthodes comptables utilisées par les filiales dans les états financiers remontés pour la consolidation sont conformes à celles du Groupe.

Certaines des filiales sont des sociétés en commandite simple (« SCS »). Le pourcentage d'intérêts figurant dans les comptes consolidés est calculé conformément aux dispositions statutaires applicables aux SCS sur la base du résultat social de chacune d'entre elles, en tenant compte de la quote-part revenant au travail.

Entreprises associées et partenariats

Une entreprise associée est une entité au sein de laquelle le Groupe exerce une influence notable, mais non le contrôle, sur les décisions de politique opérationnelle et de gestion financière. C'est généralement le cas lorsque le Groupe détient une participation supérieure à 20 %, mais inférieure ou égale à 50 % des droits de vote.

Les partenariats existent lorsque deux ou plusieurs parties, en vertu d'un accord contractuel, exercent un contrôle conjoint sur les actifs et les passifs de l'entreprise. En fonction des droits et des obligations, le partenariat sera soit une activité conjointe (les parties ont des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs) soit une co-entreprise (les parties ont des droits sur l'actif net).

Les investissements du Groupe dans des entreprises associées font initialement l'objet d'une comptabilisation au coût. Ils sont ensuite augmentés ou diminués de la part du Groupe dans le résultat après acquisition ou par d'autres mouvements directement reflétés dans les capitaux propres de l'entreprise associée. Lorsque la quote-part du Groupe dans les pertes d'une entreprise associée est égale ou supérieure à sa participation dans cette entreprise associée, le Groupe cesse de comptabiliser les pertes ultérieures, sauf s'il encourt des obligations ou a effectué des paiements pour le compte de l'entreprise associée. L'écart d'acquisition positif généré lors de l'acquisition d'une entreprise associée est inclus dans le coût de l'investissement (après déduction du cumul des pertes de valeur le cas échéant).

3. Regroupements d'entreprises et écarts d'acquisition

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition prévue par la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises ». Ainsi, lors de la première consolidation d'une entreprise nouvellement acquise, les actifs remis, les passifs encourus ou assumés de l'entité acquise sont évalués à leur juste valeur conformément aux dispositions des normes IFRS. Les frais directement liés à une opération de regroupement sont comptabilisés dans le résultat de la période.

Les compléments de prix sont intégrés dans le coût d'acquisition pour leur juste valeur à la date de prise de contrôle, même s'ils présentent un caractère éventuel. Cet enregistrement est effectué par contrepartie des capitaux propres ou des dettes en fonction du mode de règlement de ces compléments de prix. Les révisions ultérieures de ces compléments de prix sont enregistrées en résultat pour les dettes financières relevant de la norme IAS 39 et selon les normes appropriées pour les autres passifs.

L'écart positif entre le coût d'acquisition de l'entité et la quote-part acquise de l'actif net identifiable réévalué est inscrit à l'actif du bilan consolidé dans la rubrique « Écarts d'acquisition ». Si l'écart est négatif, il est comptabilisé immédiatement en résultat. Les analyses et expertises nécessaires à l'évaluation initiale des actifs et des passifs du regroupement, ainsi que leur correction éventuelle en cas d'informations nouvelles, peuvent intervenir dans un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition. Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis. Ils font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an, conformément à la norme IAS 36 et aux normes du Groupe définies au paragraphe traitant de la dépréciation des actifs financiers.

Pour chaque regroupement d'entreprises, le Groupe évalue les participations ne donnant pas le contrôle :

- soit sur la base de leur quote-part dans l'actif net identifiable de l'entité acquise évaluée à la juste valeur à la date d'acquisition, et donc sans comptabilisation d'un écart d'acquisition au titre des participations ne donnant pas le contrôle (méthode dite du *goodwill* partiel) ;
- soit à leur juste valeur à la date d'acquisition, avec en conséquence la comptabilisation d'un écart d'acquisition à la fois pour la part du Groupe et pour les participations ne donnant pas le contrôle (méthode dite du *goodwill* complet).

À la date de prise de contrôle d'une entité, l'éventuelle participation dans cette dernière antérieurement détenue par le Groupe est réévaluée à sa juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Dans ce cas, la prise de contrôle s'analyse comptablement comme la cession des titres précédemment détenus et l'acquisition de la totalité des titres détenus après la prise de contrôle.

En cas d'augmentation du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité déjà contrôlée de manière exclusive, l'écart entre le coût d'acquisition de la quote-part d'intérêt supplémentaire et la quote-part acquise de l'actif net de l'entité à cette date est enregistré dans les réserves consolidées. Pour ce faire, l'écart est réaffecté des participations ne donnant pas le contrôle vers les autres capitaux propres. De la même manière, une baisse du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité restant contrôlée de manière exclusive est traitée comptablement comme une opération de capitaux propres. Lors de la perte de contrôle d'une filiale consolidée, la quote-part éventuellement conservée par le Groupe est réévaluée à sa juste valeur, sa contrepartie transitant par le compte de résultat.

Le résultat des filiales acquises ou cédées au cours de l'exercice est inclus dans le compte de résultat consolidé depuis la date d'acquisition ou jusqu'à la date de cession.

4. Engagement de rachat accordé à des actionnaires minoritaires de filiales consolidées par intégration globale

Le Groupe peut être amené à consentir à des actionnaires minoritaires d'une filiale du Groupe consolidée par intégration globale un engagement de rachat de leur participation. Dans ce cas, cet engagement de rachat correspond pour le Groupe à un engagement optionnel (vente d'option de vente).

En application des dispositions de la norme IAS 32, le Groupe enregistre un passif financier au titre de l'option de vente concédée aux actionnaires minoritaires de l'entité contrôlée de manière exclusive. Ce passif est comptabilisé initialement pour la valeur du prix d'exercice estimé des options de vente dans la rubrique « Passifs divers ».

L'obligation d'enregistrer un passif alors même que les options de vente ne sont pas exercées conduit, par cohérence, à retenir le même traitement comptable que celui appliqué aux transactions relatives aux participations ne donnant pas le contrôle. En conséquence, la contrepartie de ce passif est enregistrée en diminution des participations sous-jacentes aux options ne donnant pas le contrôle et pour le solde en diminution des réserves consolidées, part du Groupe.

Si le rachat est effectué, le passif est dénoué par le décaissement de trésorerie lié à l'acquisition des participations ne donnant pas le contrôle dans la filiale concernée. En revanche, à l'échéance de l'engagement, si le rachat n'est pas effectué, le passif est annulé, en contrepartie des participations ne donnant pas le contrôle et des réserves consolidées, part du Groupe.

Tant que les options ne sont pas exercées, les résultats afférents aux participations ne donnant pas le contrôle faisant l'objet d'options de vente seront présentés sous la rubrique « Résultat net part du Groupe du compte de résultat consolidé ».

B. Principes comptables et méthodes d'évaluation

1. Opérations de change

Les états financiers consolidés sont présentés en euros, monnaie fonctionnelle de la Société et de présentation des comptes du Groupe. Les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités du Groupe sont évalués dans leur monnaie fonctionnelle. La monnaie fonctionnelle est la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel opère l'entité.

Le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie générés par les entités étrangères sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au cours de change moyen du trimestre auxquels ils se rapportent, taux représentatif de l'effet cumulé des taux en vigueur aux dates de transaction. Leur bilan est converti au cours de change en vigueur à la date de clôture. Les différences de change provenant de la conversion de l'investissement net dans les filiales, des entreprises associées et des co-entreprises étrangères sont comptabilisées en capitaux propres. Lors de la décomptabilisation d'une entité étrangère, les écarts de conversion y afférents sont enregistrés dans le compte de résultat comme un composant de la plus ou moins-value de cession.

Les transactions en devises sont comptabilisées au cours de change en vigueur à la date de la transaction. Les profits et les pertes résultant du règlement de ces transactions et de la conversion au cours de change de clôture d'éléments monétaires libellés en devises sont comptabilisés dans le compte de résultat, sauf lorsqu'ils sont comptabilisés en capitaux propres au titre d'opérations de couverture de flux de trésorerie. Les actifs et passifs non monétaires libellés en devises valorisés au coût historique sont convertis au cours de change en vigueur à la date de l'opération.

Les écarts de conversion sur actifs financiers évalués à la juste valeur par le résultat sont présentés dans le compte de résultat comme un élément des gains ou des pertes nets. En l'absence de relation de couverture, les écarts de conversion sur actifs financiers classés comme étant disponibles à la vente sont enregistrés dans le poste « Écarts d'évaluation sur actifs financiers disponibles à la vente » dans les capitaux propres.

L'écart d'acquisition et les ajustements de juste valeur résultant de l'acquisition d'une entité étrangère sont traités comme faisant partie des actifs et des passifs de l'entité acquise et convertis au cours de clôture.

Le tableau ci-dessous présente les principaux taux de change utilisés pendant l'exercice pour préparer les comptes consolidés.

Devise	Cours de clôture 31/03/2015	Cours moyen pour le trimestre clos 31/03/2015	Cours moyen pour le trimestre clos 31/12/2014	Cours moyen pour le trimestre clos 30/09/2014	Cours moyen pour le trimestre clos 30/06/2014	Cours d'ouverture 31/03/2014
GBP	0,7273	0,7444	0,7889	0,7941	0,8152	0,8264
CHF	1,0463	1,0756	1,2045	1,2116	1,2193	1,2180
USD	1,0759	1,1285	1,2490	1,3268	1,3717	1,3779

2. Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture

Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont négociés dans le cadre de portefeuilles de transaction ou à des fins de gestion des risques. Les instruments dérivés utilisés à des fins de gestion des risques sont reconnus comme des instruments de couverture lorsqu'ils sont qualifiés comme tels au regard de la norme IAS 39.

Les instruments dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur avec, par la suite, une comptabilisation au compte de résultat des changements de leur juste valeur. S'il existe une relation de couverture désignée entre un instrument de couverture et un élément couvert, la comptabilisation du profit ou de la perte sur l'instrument de couverture et sur l'instrument couvert doit suivre les modalités définies par la norme IAS 39 en fonction de la relation de couverture.

Dérivés incorporés

Certains contrats hybrides contiennent à la fois un composant dérivé et un composant non dérivé.

Dans ce cas, le composant dérivé est qualifié de dérivé incorporé. Si les caractéristiques économiques et les risques des dérivés incorporés ne sont pas en étroite corrélation avec ceux du contrat hôte concerné, et si le contrat hybride lui-même n'est pas comptabilisé à sa juste valeur par le compte de résultat, le dérivé incorporé est séparé et comptabilisé à sa juste valeur ; les gains et pertes étant comptabilisés au compte de résultat.

Comptabilité de couverture

Le Groupe peut appliquer la comptabilité de couverture lorsque des opérations répondent aux critères définis par IAS 39. À l'initiation de la couverture, le Groupe évalue si les dérivés de couverture répondent aux critères d'efficacité d'IAS 39 en comparant les variations de juste valeur ou de flux de trésorerie des instruments avec ceux des éléments couverts. Ensuite, le Groupe documente la relation entre l'instrument de couverture et l'élément couvert. Il enregistre également ses objectifs de gestion des risques, sa stratégie pour entreprendre l'opération de couverture et les méthodes adoptées pour évaluer l'efficacité de la relation de couverture.

Après la mise en place de la couverture, l'efficacité est testée en permanence. La comptabilité de couverture cesse lorsqu'il est démontré qu'un dérivé n'est plus efficace, ou lorsque le dérivé ou l'élément couvert est décomptabilisé, ou lorsque la transaction prévue n'est plus attendue.

Comptabilité de couverture de juste valeur

Les variations de juste valeur des dérivés de couverture sont comptabilisées au compte de résultat, tout comme les variations de juste valeur de l'élément couvert attribuables au risque couvert.

Si la couverture ne répond plus aux critères de la comptabilité de couverture, la différence entre la valeur comptabilisée de l'élément couvert à la fin de la relation de couverture et la valeur à laquelle elle aurait été comptabilisée si la couverture n'avait jamais existé est amortie sur la période restante jusqu'à l'échéance de l'élément couvert. L'élément couvert est alors comptabilisé en adoptant la méthode du taux d'intérêt effectif. Si l'élément couvert est un actif financier disponible à la vente, l'ajustement est maintenu en capitaux propres jusqu'à la cession du titre concerné.

Comptabilité de couverture de flux de trésorerie

Les variations de juste valeur de la partie efficace des instruments dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie sont prises en compte dans les capitaux propres. Le gain ou la perte lié à la partie non efficace de la couverture est comptabilisé au compte de résultat.

Les montants cumulés dans les capitaux propres sont transférés au compte de résultat lorsque l'élément couvert a un impact sur le compte de résultat.

Lorsqu'on cesse de pratiquer la comptabilité de couverture, tout gain ou perte cumulé en capitaux propres demeure en capitaux propres et n'est comptabilisé dans le compte de résultat que lorsque l'opération prévue y est aussi comptabilisée. Dès lors que l'opération prévue n'est plus attendue, le solde cumulé dans les capitaux propres est immédiatement transféré au compte de résultat.

Couverture d'investissements nets

Les couvertures des investissements nets à l'étranger sont comptabilisées de la même façon que les couvertures de flux de trésorerie. Tout gain ou perte sur l'instrument de couverture relatif à la partie efficace de la couverture est comptabilisé dans les capitaux propres ; le gain ou la perte lié à la partie inefficace est immédiatement comptabilisé au compte de résultat. Les gains et pertes cumulés inscrits en capitaux propres sont transférés au compte de résultat à la date de cession de l'investissement en devises.

3. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

Les gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat naissent des variations de juste valeur des actifs financiers détenus à des fins de transaction et des actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option.

4. Produits d'honoraires et de commissions

Le Groupe perçoit des honoraires et des commissions pour les services fournis à ses clients. Les produits d'honoraires pour services de conseil et autres se subdivisent en deux grandes catégories : les honoraires perçus pour services fournis au cours d'une période sont comptabilisés prorata temporis au cours de la période pendant laquelle ceux-ci sont fournis et les honoraires perçus à la réalisation d'un acte significatif ou à la survenance d'un événement, tel que la réalisation d'une transaction. Ces derniers sont comptabilisés lorsque l'acte s'est réalisé ou lorsque l'événement est survenu.

Le Groupe comptabilise les honoraires liés aux services fournis lorsque les conditions suivantes sont remplies : il existe des éléments probants d'un accord avec un client, les services convenus ont été rendus, le montant des honoraires a été fixé et le recouvrement est probable.

Les honoraires et les commissions faisant partie intégrante d'un prêt ainsi que les commissions d'engagement sur prêts susceptibles de faire l'objet de tirages sont étalés (ainsi que les éventuels coûts directs associés) et sont comptabilisés sur l'ensemble de la durée du prêt par le biais d'un ajustement du taux d'intérêt effectif.

Les commissions de portefeuille et autres commissions de gestion sont comptabilisées d'après les contrats de service applicables. Les commissions de gestion d'actifs liées aux fonds d'investissement sont comptabilisées au cours de la période de fourniture du service. Le même principe est appliqué aux produits générés par les services de gestion de patrimoine, de prévision financière et de dépôt fournis de manière continue sur une longue période.

5. Produits et charges d'intérêts

Les produits et charges d'intérêts représentent l'ensemble des intérêts découlant d'activités bancaires, y compris les activités d'octroi de prêts et de collecte de dépôts ainsi que les intérêts relatifs aux opérations de couverture et les intérêts sur dettes représentées par un titre. Les intérêts de tous les instruments financiers, à l'exception de ceux qui sont classés comme étant détenus à des fins de transaction ou qui sont reconnus à leur juste valeur par le biais du compte de résultat, sont comptabilisés au compte de résultat en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Lorsqu'un intérêt négatif résulte d'actifs financiers, le produit d'intérêt négatif est présenté au sein des charges d'intérêts.

Le taux d'intérêt effectif correspond au taux d'actualisation qui permet d'égaliser les flux de trésorerie futurs estimés d'un instrument financier à sa valeur nette comptable. Il sert à calculer le coût amorti d'un actif ou d'un passif financier et à rattacher les intérêts à la période concernée (généralement la durée de vie attendue de l'instrument). Pour calculer le taux d'intérêt effectif, le Groupe prend en considération toutes les modalités contractuelles de l'instrument financier (par exemple, options de remboursement anticipé) mais ne tient pas compte des pertes sur crédit futures. Le calcul inclut l'intégralité des primes ou décotes payées ainsi que toutes les commissions et les coûts de transaction qui font partie intégrante du prêt.

6. Actifs et passifs financiers

Le Groupe comptabilise les prêts et créances ainsi que les emprunts à la date où ils sont octroyés. Tous les autres actifs et passifs financiers sont comptabilisés à la date de négociation.

Lors de la comptabilisation initiale, la norme IAS 39 exige que les actifs financiers soient classés dans les catégories suivantes : actifs financiers à la juste valeur par résultat, prêts et créances, actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ou actifs financiers disponibles à la vente. Le Groupe ne détient pas d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance.

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Cette catégorie comprend les actifs financiers détenus en portefeuille de transaction (c'est-à-dire ceux principalement acquis dans le but d'être revendus à court terme), les actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option et les dérivés qui ne sont pas considérés comme instruments de couverture.

Ces actifs financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, avec une comptabilisation immédiate des frais d'opération au compte de résultat et sont ensuite évalués à leur juste valeur. Les gains et pertes résultant des variations de juste valeur, ou de la décomptabilisation, sont comptabilisés au compte de résultat en tant que gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat. Les produits d'intérêts et les dividendes des actifs financiers à la juste valeur par résultat sont enregistrés dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur les instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables, qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Les prêts destinés à être cédés à court terme sont classés en « Actifs financiers détenus en portefeuille de transaction ».

Les prêts et créances sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, y compris tous les coûts de transaction, et sont ensuite évalués au coût amorti en adoptant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les gains et les pertes relatifs à des prêts et créances ayant fait l'objet d'une décomptabilisation sont enregistrés en « Produits des autres activités ».

Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente comprennent les actifs financiers non dérivés qui sont, soit considérés comme disponibles à la vente lors de leur comptabilisation initiale, soit non classés dans les catégories décrites ci-dessus. Les actifs financiers disponibles à la vente comprennent des prêts et des titres à revenu fixe qui ne répondent pas aux critères d'une classification en prêts et créances dans la mesure où ils font l'objet d'une cotation sur un marché actif. Ils sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, y compris les coûts d'acquisition directs et cumulés, et ils sont ensuite réévalués à leur juste valeur.

Les gains et les pertes résultant des variations de juste valeur d'actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés en capitaux propres jusqu'à ce que ces actifs soient cédés ou dépréciés. Le gain ou la perte cumulé est alors transféré au compte de résultat. Les intérêts (déterminés en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif), les dépréciations durables et les écarts de conversion sur les éléments monétaires sont comptabilisés au compte de résultat à mesure qu'ils sont générés. Les dividendes sur les actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés au compte de résultat lorsque le droit du Groupe d'encaisser le dividende a été établi.

Dettes financières

Les dettes financières sont comptabilisées au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, à l'exception des instruments dérivés, qui sont classés à la juste valeur par résultat dès leur comptabilisation initiale (sauf ceux désignés comme instruments de couverture de flux de trésorerie).

7. Reclassement d'actifs financiers

Lorsqu'un actif financier à revenu fixe ou déterminable, initialement enregistré dans la catégorie des « Actifs financiers disponibles à la vente » n'est plus, postérieurement à son acquisition, négociable sur un marché actif et que le Groupe a désormais l'intention et la capacité de le détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à son échéance, alors cet actif financier peut être reclassé dans la catégorie des « Prêts et créances » sous réserve du respect des critères d'éligibilité propres à celle-ci. Les actifs financiers ainsi reclassés sont transférés dans leur nouvelle catégorie à leur juste valeur à la date de reclassement et sont ensuite évalués conformément aux dispositions applicables à cette nouvelle catégorie.

S'il existe une indication objective de dépréciation résultant d'un événement survenu après le reclassement des actifs financiers considérés et que cet événement a une incidence négative sur les flux de trésorerie futurs initialement attendus, une dépréciation de l'actif concerné est alors comptabilisée en coût du risque au compte de résultat.

8. Contrats de garantie financière

Un contrat de garantie financière est un contrat imposant à l'émetteur d'effectuer des paiements déterminés pour rembourser le titulaire d'une perte encourue en raison de la défaillance d'un débiteur déterminé lors de paiements à effectuer à l'échéance prévue aux termes d'un d'emprunt. La comptabilisation initiale des passifs liés à une garantie financière s'effectue à la juste valeur et la juste valeur initiale est amortie sur la durée de vie de la garantie. Les passifs liés à des garanties sont ensuite comptabilisés au coût amorti ou, si elle est plus élevée, à la valeur actualisée de tout paiement attendu (lorsqu'un paiement dans le cadre de la garantie est devenu probable).

9. Décomptabilisation

Le Groupe décomptabilise un actif financier du bilan :

- lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à expiration ; ou
- lorsqu'il transfère l'actif financier, y compris la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif ; ou
- lorsqu'il transfère l'actif financier, en ne conservant ni ne transférant la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif, mais en ne conservant plus le contrôle de l'actif concerné.

Dans le cas d'opérations de vente suivies d'un rachat immédiat et dans lesquelles le Groupe considère qu'il conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier, il ne le décomptabilise pas.

10. Opérations de titrisation

Le Groupe peut conclure des accords de financement auprès de prêteurs en vue de financer des actifs financiers spécifiques.

En général, les actifs liés résultant de ces transactions sont présentés dans le bilan du Groupe à l'origine. Cependant, lorsque la quasi-totalité des risques et des avantages associés aux actifs ont été transférés à un tiers, les actifs et les passifs sont partiellement ou intégralement décomptabilisés.

Les participations dans des actifs financiers titrisés peuvent prendre la forme de dettes seniors ou subordonnées ou encore prendre la forme d'autres participations résiduelles. Ces participations sont généralement comptabilisées en tant qu'actifs financiers disponibles à la vente.

11. Dépréciation des actifs financiers

Les actifs comptabilisés à leur coût amorti sont évalués à chaque clôture afin de déterminer s'il y a des indications objectives de dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers.

Des dépréciations sont appliquées si les deux conditions suivantes sont réunies.

Premièrement, il doit y avoir une indication objective de la perte de valeur résultant d'un ou de plusieurs événements qui se sont produits après la comptabilisation initiale de l'actif (un « événement générateur de pertes »).

Deuxièmement, cet événement générateur de pertes doit avoir une incidence sur les flux de trésorerie futurs attendus de l'actif financier ou du groupe d'actifs financiers qui peut être évaluée de manière fiable. Une indication objective de la dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers se présente sous la forme de données observables sur les événements générateurs de pertes tels que décrits ci-après :

- difficultés financières significatives de l'émetteur ;
- non-respect des obligations contractuelles tel qu'un défaut de paiement des intérêts ou du principal ;
- octroi à l'emprunteur, pour des raisons économiques ou juridiques liées à ses difficultés financières, d'une facilité que le prêteur n'envisagerait pas dans d'autres cas ;
- s'il devient probable que l'emprunteur fasse faillite ou subisse un autre type de restructuration financière.

Dépréciation des prêts et créances

Le Groupe commence par évaluer s'il existe une indication objective de dépréciation : individuellement pour les actifs financiers significatifs, et individuellement ou collectivement pour les actifs financiers non significatifs. Les dépréciations sont calculées globalement pour toutes les pertes sur prêts qui font l'objet d'une évaluation individuelle de perte de valeur, lorsque ces pertes ont été encourues, mais non encore identifiées. L'évaluation collective est aussi utilisée pour des groupes de prêts homogènes qui ne sont pas considérés comme étant significatifs individuellement. S'il n'existe pas d'indication objective de perte de valeur pour un actif financier évalué individuellement, il est inclus dans une évaluation collective de perte de valeur avec d'autres actifs présentant des caractéristiques de risque similaires.

S'il y a une indication objective de perte de valeur, le montant de la perte est mesuré par différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur des flux de trésorerie futurs attendus, actualisée au taux d'intérêt effectif initial de l'actif financier. Le montant comptabilisé de l'actif est réduit par l'utilisation d'un compte de dépréciation. Le montant de la perte est comptabilisé au compte de résultat.

Le calcul de la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimés pour un actif financier reflète les flux de trésorerie qui peuvent résulter des paiements d'intérêts prévus, des remboursements du principal ou d'autres paiements exigibles, y compris la liquidation du bien affecté en garantie, s'il est disponible. Pour l'estimation de ces flux de trésorerie, la Direction émet des jugements sur la situation financière de la contrepartie et sur la valeur de tout bien donné en garantie ou toute garantie en faveur du Groupe. Chaque actif déprécié est évalué sur la base de ses caractéristiques. La stratégie de réalisation et l'évaluation des flux de trésorerie considérés comme recouvrables sont revues de manière régulière par le Comité de crédit compétent. La méthodologie et les hypothèses adoptées pour évaluer à la fois le montant et l'occurrence des flux de trésorerie futurs sont révisées régulièrement pour atténuer les différences entre les pertes estimées et les pertes effectivement subies.

Les dépréciations pour risque de crédit évaluées collectivement couvrent les pertes de crédit inhérentes aux portefeuilles de créances dont les caractéristiques économiques sont similaires, lorsqu'il y a des indications objectives qui suggèrent qu'ils contiennent des créances dépréciées non identifiables individuellement. Pour les besoins d'une évaluation collective de la perte de valeur, les actifs financiers sont regroupés sur la base de caractéristiques de risques de crédit similaires. Les flux de trésorerie futurs sont évalués sur la base des pertes historiques subies. Ces estimations font l'objet de révisions périodiques et sont ajustées pour refléter les effets des conditions actuelles n'ayant pas affecté la période sur laquelle les pertes historiques subies sont basées et pour gommer les effets des conditions en vigueur durant la période historique, qui n'existent pas actuellement.

La précision des dépréciations comptabilisées dépend de la précision des estimations faites par le Groupe sur les flux de trésorerie futurs pour les dépréciations évaluées individuellement, et en particulier de la juste valeur des sûretés et des hypothèses et paramètres adoptés dans le modèle, pour déterminer les provisions.

Une fois qu'un actif financier ou un groupe d'actifs financiers similaires a été déprécié à la suite d'une perte de valeur, les produits d'intérêts sont comptabilisés sur la base du taux d'intérêt effectif d'origine qui a été utilisé pour actualiser les flux de trésorerie futurs rentrant dans l'évaluation de la perte de valeur.

Si, au cours d'un exercice ultérieur, le montant de la perte de valeur diminue et si cette diminution peut être imputée à un événement objectif (comme l'appréciation du risque de crédit du débiteur) survenu après la comptabilisation de la perte de valeur, celle-ci est extournée en ajustant le compte de dépréciations. La reprise est comptabilisée au compte de résultat.

Lorsqu'un prêt est considéré irrécouvrable, il est sorti du bilan en contrepartie d'une dépréciation correspondante pour perte de valeur du prêt. Les reprises au titre de prêts précédemment sortis du bilan sont enregistrées en diminution des pertes de valeur au compte de résultat de l'exercice. Les prêts dont les échéances ont été renégociées et qui auraient été classés en impayés ou dépréciés s'ils n'avaient pas été renégociés, sont revus afin de déterminer s'ils doivent figurer dans les catégories dépréciés ou impayés.

Dépréciation des actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués à chaque arrêté pour déterminer s'il existe des indices objectifs de dépréciation.

Pour les instruments de capitaux propres, une baisse significative ou durable de leur cours en deçà de leur coût d'acquisition constitue un indice objectif de dépréciation. Le Groupe estime que c'est notamment le cas pour les instruments de capitaux propres qui présentent à la date de clôture des pertes latentes supérieures à 40 % de leur coût d'acquisition ainsi que pour ceux en situation de perte latente pendant une période continue de cinq ans. Quand bien même les critères mentionnés ci-dessus ne seraient pas atteints, la Direction peut être amenée à étudier les résultats d'autres critères (situation financière de l'émetteur, perspectives de l'émetteur, valorisations multicritères, etc.) afin de déterminer si la baisse de valeur a un caractère durable. En présence d'un indice objectif de dépréciation, la perte cumulée comptabilisée en capitaux propres est recyclée dans le compte de résultat. Les améliorations ultérieures de la juste valeur sont comptabilisées dans les capitaux propres.

La perte de valeur des titres à revenu fixe disponibles à la vente est basée sur les mêmes critères que tous les autres actifs financiers. Si, au cours d'un exercice ultérieur, la juste valeur d'un titre à revenu fixe considéré comme disponible à la vente augmente, et si l'augmentation peut être objectivement imputée à un événement qui se produit après la comptabilisation de la perte de valeur au compte de résultat, cette perte de valeur est reprise par le biais du compte de résultat.

La perte comptabilisée au compte de résultat correspond à la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur actuelle, diminuée de toute perte de valeur sur cet actif financier comptabilisée auparavant dans le compte de résultat.

12. Classification des dettes et capitaux propres

En vertu des normes IFRS, le facteur déterminant permettant de différencier un instrument de dettes d'un instrument de capitaux propres est l'existence, pour le Groupe, d'une obligation contractuelle d'apporter de la trésorerie (ou un autre actif financier) à une autre entité. Si ce type d'obligation contractuelle n'existe pas, le Groupe classera l'instrument financier en capitaux propres ; sinon il l'enregistrera au passif et le comptabilisera au coût amorti. Les caractéristiques contractuelles des titres subordonnés à durée indéterminée émis par des filiales du Groupe permettent de renoncer au versement de tout dividende de manière discrétionnaire au-delà de ceux qui ont été payés au cours des six derniers mois. Par conséquent, ces instruments sont considérés comme des capitaux propres.

13. Écarts d'acquisition et immobilisations incorporelles

L'écart d'acquisition sur une entreprise associée ou sur une filiale représente la différence, à la date d'acquisition, entre le coût d'acquisition et la juste valeur de la part du Groupe dans les actifs identifiables nets acquis. Les immobilisations incorporelles identifiables sont celles pouvant être cédées séparément ou résultant de droits légaux, que ces droits soient ou non séparés.

L'écart d'acquisition est présenté pour son montant historique diminué des pertes de valeur cumulées. L'écart d'acquisition est soumis à un test de dépréciation chaque année, voire plus fréquemment si les circonstances indiquent que sa valeur comptable pourrait être trop élevée. L'écart d'acquisition est affecté aux unités génératrices de trésorerie pour les besoins de la mise en œuvre des tests de dépréciation. Si la valeur de chacune des unités génératrices de trésorerie est insuffisante pour justifier sa valeur comptable, alors l'écart d'acquisition fait l'objet d'une dépréciation. Les pertes de valeur sur l'écart d'acquisition sont comptabilisées au compte de résultat et ne font pas l'objet de reprises.

Les profits et les pertes résultant de la déconsolidation d'une entité comprennent la valeur comptable de l'écart d'acquisition relatif à l'entité vendue.

Les immobilisations incorporelles comprennent les noms commerciaux acquis, les logiciels, les droits de propriété intellectuelle acquis, et les relations clients. Ils sont comptabilisés au coût historique diminué des amortissements, le cas échéant, et du cumul des pertes de valeur. Ces immobilisations incorporelles sont réexaminées à chaque date d'arrêté afin de déterminer s'il existe des indications objectives de perte de valeur. Si de telles indications existent, un test de dépréciation est effectué.

14. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont valorisées au coût, ou au coût présumé, diminué des amortissements et des pertes de valeur cumulés. Le coût comprend les charges directement imputables à l'acquisition de l'actif. Le coût présumé fait référence à la situation dans laquelle, lors de la transition aux normes IFRS, le Groupe a décidé, comme l'autorise IFRS 1 « Première adoption des normes internationales d'information financière », de considérer la juste valeur d'un élément d'immobilisation corporelle comme étant son coût présumé.

Les terrains ne sont pas amortis. Les amortissements des autres immobilisations corporelles sont calculés selon la méthode linéaire de manière à amortir le coût des actifs diminué de leur valeur résiduelle sur leur durée d'utilité résiduelle, qui s'établit de manière générale comme suit :

Matériel informatique	2-10 ans
Matériel de transport	3-5 ans
Mobilier et agencements	3-10 ans
Aménagements de locaux loués	4-24 ans
Immeubles	10-60 ans

La valeur résiduelle et les durées d'utilité des actifs sont examinées et éventuellement ajustées à chaque date de clôture.

Les plus ou moins-values de cession sont déterminées en comparant le prix de cession à la valeur comptable. Elles sont comptabilisées au compte de résultat, en « Gains ou pertes nets sur autres actifs ».

15. Dépréciation des immobilisations corporelles

À chaque date de clôture, ou plus fréquemment si des événements ou des changements de circonstances l'imposent, les immobilisations corporelles sont examinées afin d'établir s'il existe des indications de dépréciation. Si de telles indications sont avérées, ces actifs sont soumis à un test de dépréciation. Si les actifs sont dépréciés, leur valeur comptable est diminuée du montant de la dépréciation et celle-ci est comptabilisée au compte de résultat de l'exercice au cours duquel elle intervient. Une perte de valeur comptabilisée antérieurement sur une immobilisation corporelle peut faire l'objet d'une reprise lorsqu'un changement de circonstances entraîne une variation de l'estimation du montant récupérable pour cette immobilisation corporelle. La valeur comptable des immobilisations corporelles n'est augmentée que jusqu'à concurrence du montant qu'elle aurait atteint si la perte de valeur initiale n'avait pas été comptabilisée.

16. Contrats de location-financement et contrats de location simple

Un contrat de location-financement est un contrat de location qui transfère la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif. Un contrat de location simple est un contrat qui n'est pas un contrat de location-financement.

Lorsque le Groupe est le bailleur

Contrats de location-financement

Lorsque le Groupe détient des actifs soumis à un contrat de location-financement, la valeur actualisée des paiements à recevoir au titre de la location est comptabilisée comme une créance. La différence entre la créance brute et la valeur actualisée de la créance est comptabilisée en tant que produit financier non acquis. Les revenus locatifs sont comptabilisés en créances d'intérêts sur la durée du contrat de location selon la méthode de l'investissement net (avant impôt), qui traduit un taux de rentabilité périodique constant.

Contrats de location simple

Les actifs acquis en vue de leur utilisation par des clients dans le cadre de contrats de location simple, y compris les coûts directs initiaux encourus par le bailleur lors de la négociation d'un contrat de location simple, sont incorporés à l'actif dans la catégorie adéquate des immobilisations corporelles. Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire de manière à amortir la valeur de l'actif jusqu'à sa valeur résiduelle attendue sur une période similaire à celle adoptée pour d'autres actifs de ce type.

Les produits de location simple et les coûts initiaux directs sont alors comptabilisés en « Produits des autres activités » de manière linéaire sur la durée du contrat de location.

Lorsque le Groupe est le locataire

Le Groupe a conclu des contrats de location simple. Le montant total des paiements effectués au titre de ces contrats est comptabilisé au compte de résultat en charges d'exploitation. Les engagements émanant de contrats de location simple sont présentés séparément.

17. Carried interest

Le Groupe peut percevoir du « *carried interest* » en lien avec certains fonds de capital-investissement et de dette privée qu'il gère. La créance est comptabilisée si les conditions de performance associées sont atteintes, dans l'hypothèse où les actifs résiduels du fonds seraient vendus pour leur juste valeur à la date de clôture. La juste valeur est déterminée en utilisant la méthode d'évaluation appliquée par le Groupe dans son rôle de gestionnaire des fonds et est évaluée à la date de clôture. Une provision est comptabilisée à hauteur de la part du Groupe dans les résultats dépassant les conditions de performance, en tenant compte des liquidités déjà payées aux investisseurs du fonds et de la juste valeur des actifs résiduels.

Certains employés peuvent également détenir des titres de capital qui leur donne le droit de percevoir du « *carried interest* » sur les investissements gérés par le Groupe. Lorsque les titres détenus par les employés se trouvent dans un véhicule d'investissement non consolidé, les intérêts dus à ces derniers se traduisent par une réduction du rendement alloué au Groupe. Lorsque les titres détenus par les employés se trouvent dans un véhicule d'investissement qui est consolidé, les intérêts dus aux employés sont considérés comme des participations ne donnant pas le contrôle. L'évaluation des intérêts détenus par les employés est calculée à la date de clôture en utilisant la même méthode que celle des intérêts du Groupe, comme décrit ci-dessus.

18. Régimes d'intéressement à long terme

Plans d'avantages à long terme

Le Groupe a mis en place des dispositions d'avantages à long terme au bénéfice des salariés. Le coût de ces régimes est comptabilisé au compte de résultat au cours de l'exercice de survenance des services qui ont donné lieu à la constatation d'une obligation. Lorsqu'il est prévu que le paiement de la part de profit soit reporté à l'issue d'une période d'acquisition de droits, le montant différé est comptabilisé dans le compte de résultat sur la période allant jusqu'à la date d'acquisition.

Paiements basés sur des actions

Le Groupe a émis des options sur actions qui sont traitées comme des transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en instruments de capitaux propres. Elles sont évaluées à la date où elles sont attribuées aux salariés et sont comptabilisées en charges de personnel sur la période d'acquisition des droits, en contrepartie des capitaux propres. La juste valeur est calculée sur la base de la valeur d'ensemble du plan à la date d'attribution. En l'absence de marché pour les options sur actions, des modèles sont utilisés pour évaluer les paiements fondés sur des actions. Les seules hypothèses susceptibles d'être révisées après l'estimation initiale et de donner lieu à une réévaluation de la charge, sont celles qui ont trait à la probabilité de voir les salariés quitter le Groupe.

19. Retraites

Le Groupe a mis en place plusieurs régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi, financés ou non, soit à cotisations définies, soit à prestations définies.

Pour les régimes à cotisations définies, la cotisation est comptabilisée au compte de résultat de la période où elle est acquittée.

Les gains et pertes de réévaluation issus des régimes de retraite à prestations définies sont comptabilisés en dehors du compte de résultat et sont présentés dans l'état du résultat global.

Le montant des obligations relatives aux régimes et engagements de retraite enregistré au bilan correspond à la différence entre la valeur actuelle des obligations à la date de clôture et la juste valeur des actifs du régime si existante. Une évaluation indépendante est réalisée chaque année par des actuaires sur la base de la méthode des unités de crédit projetées. La valeur actuelle des obligations est déterminée sur la base des flux futurs de trésorerie actualisés en retenant des taux d'intérêt d'obligations d'entreprises de haute qualité libellées dans les devises dans lesquelles les avantages seront payés et ayant une durée restant à courir proche de la maturité du passif comptabilisé au titre des retraites.

20. Fiscalité

L'impôt sur les bénéfices et les impôts différés sont comptabilisés dans le compte de résultat, sauf s'ils sont liés à des éléments comptabilisés en capitaux propres.

Les impôts différés sont calculés suivant la méthode du report variable, pour les différences temporelles résultant des écarts entre les bases taxables des actifs et passifs et leur valeur comptable. L'impôt différé est déterminé sur la base des taux d'impôt et des lois dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif d'impôt différé sera réalisé ou le passif d'impôt différé réglé.

Les actifs d'impôts différés, y compris les déficits fiscaux reportables, ne sont comptabilisés que lorsqu'il est probable qu'il existera un bénéfice imposable sur lequel ils pourront s'imputer. Des passifs d'impôts différés relatifs aux différences temporelles taxables se rapportant à des participations dans des filiales et entreprises associées sont comptabilisés, sauf si le Groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporaire se résorbera et s'il est probable que cette différence temporelle ne se résorbera pas dans un avenir prévisible.

21. Dividendes

Les dividendes versés sur actions ordinaires sont comptabilisés en capitaux propres au cours de l'exercice pendant lequel ils sont approuvés par les actionnaires de la Société lors de l'Assemblée générale ou, dans le cas d'acomptes sur dividendes, lorsque ceux-ci sont payés par la Société après décisions du gérant, PO Gestion SAS.

22. Activités fiduciaires

Le Groupe intervient au titre de dépositaire et à d'autres titres fiduciaires, entraînant la détention ou le placement d'actifs au nom de clients. Ces actifs, ainsi que les produits qui en découlent, sont exclus des présents états financiers, puisqu'il ne s'agit pas d'actifs ou de produits du Groupe.

23. Provisions et passifs éventuels

Le Groupe comptabilise des provisions seulement lorsqu'il a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé. En complément, il faut qu'il soit probable qu'une sortie de ressources soit nécessaire pour régler l'obligation, et que celle-ci puisse être estimée de manière fiable.

Les passifs éventuels sont, soit des obligations éventuelles résultant d'événements passés dont l'existence sera confirmée par un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas entièrement sous le contrôle du Groupe, soit des obligations présentes qui ne sont pas comptabilisées parce qu'il n'est pas probable qu'une sortie de ressources soit nécessaire pour éteindre l'obligation ou parce que le montant de l'obligation ne peut être estimé de manière fiable. Les passifs éventuels significatifs sont présentés en annexe, sauf si la probabilité d'un transfert d'avantages économiques est faible.

IV. Gestion des risques associés aux instruments financiers

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir », les risques associés aux instruments financiers et la manière dont le Groupe les gère sont présentés ci-après :

A. Gouvernance

L'organe de surveillance du Groupe est le Conseil de surveillance de PO qui assure le contrôle de la gestion de PO par son gérant, PO Gestion SAS, et soumet, à l'Assemblée générale annuelle des actionnaires, un rapport sur les résultats de son contrôle. En complément, conformément aux dispositions de l'Article L. 225-68 du Code de commerce, le Président du Conseil de surveillance soumet à l'Assemblée générale annuelle des actionnaires, un rapport sur la gouvernance d'entreprise, ainsi que sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société. Le Conseil de surveillance a créé quatre comités spécialisés destinés à traiter des sujets spécifiques : le Comité d'audit, le Comité des rémunérations et des nominations, le Comité des risques et le Comité stratégique.

Le Comité des risques a été créé en novembre 2014, à la suite de la revue par le Groupe des dispositions de l'arrêté publié le 5 novembre 2014 qui transpose dans la Règlementation les dispositions de la directive CRD IV sur la gouvernance et le contrôle interne, et plus particulièrement les dispositions qui requièrent la création d'un comité des risques au sein de l'organe de surveillance, lesquelles sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2015.

Les membres des comités spécialisés sont nommés parmi les membres du Conseil de surveillance. Le règlement intérieur de chaque comité est approuvé par le Conseil de surveillance.

Le Comité d'audit rend compte au Conseil de surveillance de l'efficacité du contrôle interne.

Le Comité des risques rend compte au Conseil de surveillance et est principalement chargé de conseiller ce dernier sur la stratégie et l'appétence actuelles et futures au risque et d'examiner sur une base consolidée les risques significatifs du Groupe.

Le Comité des rémunérations et des nominations assiste le Conseil de surveillance dans la conduite de ses responsabilités liées aux rémunérations, et, en particulier, dans la préparation des décisions visant les principes de la politique de rémunération du Groupe.

Le Comité stratégique fournit des recommandations au Gérant et au Conseil de surveillance sur les orientations stratégiques à long terme du Groupe, les investissements significatifs et autres opérations significatives initiées ou proposées par le Gérant qui affectent PO et la stratégie du Groupe sur une base consolidée.

En tant que Gérant, PO Gestion SAS agit comme représentant légal de PO. PO Gestion SAS et ses dirigeants sont assistés et conseillés dans la gestion du Groupe par le Comité exécutif du Groupe (*Group Management Committee* ou GMC), qui constitue le comité opérationnel et fonctionnel du Groupe, en charge d'assurer un fonctionnement effectif et approprié des structures de gouvernance, des politiques et procédures opérationnelles, et de la mise en œuvre de la stratégie du Groupe. Le GMC assiste PO Gestion SAS dans la gestion des affaires du Groupe et supervise les autres comités exécutifs en matière de conduite des activités et de contrôle interne du Groupe.

A la date du présent rapport, les organes exécutifs clés du Groupe impliqués dans le contrôle interne sont les suivants :

- le Comité de gestion actif-passif (*Group ALCO*), est responsable de la surveillance et de la gestion de tous les risques de bilan au sein du Groupe, hormis ceux concernés par la politique de gestion du risque de crédit. Le comité supervise également toutes les opérations de trésorerie au sein du Groupe ;
- le Comité des risques du Conseil financier (*GFA Global Risk Committee*), est responsable des décisions sur les sujets qui présentent des risques complexes, difficiles, ou importants et qui ont une incidence sur l'activité.

Les règlements intérieurs ainsi que la composition de ces comités sont régulièrement revus.

B. Risque de crédit

Le risque de crédit naît à l'occasion du défaut de contreparties ou de clients au moment de faire face à leurs obligations.

Les activités de crédit du Groupe concernent actuellement :

- les prêts aux particuliers, à travers NM Rothschild & Sons Limited (« NMR »), Rothschild Bank Zurich (« RBZ »), Rothschild Bank International Limited (« RBI »), Rothschild Bank C.I. Limited (« RBCI ») et Rothschild & Cie Banque (« RCB ») ;

- les prêts adossés à des actifs au sein de NMR ;
- les expositions détenues à des fins de liquidités (*Residual Treasury exposures*) ; et
- les dettes mezzanine au sein du portefeuille de Paris Orléans, dont l'activité résiduelle est supervisée par la division Capital-investissement et dette privée.

Le Groupe est également exposé au risque de crédit à travers son portefeuille de prêts en voie d'extinction (comprenant des prêts commerciaux aux entreprises) au sein de NMR.

Le Groupe applique une politique de gestion du risque de crédit qui est revue annuellement par PO Gestion SAS. Cette politique définit le profil de risque de crédit du Groupe, les limites qui ont été fixées au niveau du Groupe, ainsi que des protocoles de déclaration. Elle impose également à chaque entité bancaire d'adopter une politique de risque de crédit conforme à la fois avec la politique de risque de crédit du Groupe et avec les exigences des régulateurs locaux.

L'exposition au risque de crédit est gérée, préalablement à la réalisation de toute opération avec un client ou une contrepartie, en procédant à une analyse détaillée de leur solvabilité et, par la suite, en surveillant continuellement leur solvabilité. Une partie significative des expositions nées des prêts accordés par le Groupe est maîtrisée par l'obtention de garanties sur des actifs immobiliers ou d'autres actifs ; le Groupe suit la valeur de toutes les sûretés qu'il a obtenues. Le Groupe recourt en outre à des accords de compensation avec les contreparties afin de réduire son exposition au risque de crédit. Pour des raisons de contrôle interne, le risque de crédit sur les prêts et les titres de dette est évalué sur la base du capital restant dû, majoré des intérêts courus.

Compte tenu de l'intérêt porté par le Groupe aux prêts à la clientèle privée, un Comité Groupe consacré au risque de crédit de la clientèle privée (« *Group Private Client Credit Committee* », PCCC) approuve et examine régulièrement les expositions résultant de prêts aux clients privés ainsi que la cohérence des politiques de crédit en place, au regard de la stratégie de prêt à la clientèle privée approuvée par PO Gestion SAS.

La politique de prêt en faveur de la clientèle privée, ainsi que les délégations associées, sont confirmées, chaque année, par l'organe compétent (ou par le comité, le cas échéant) de chacune des entités bancaires. Toute modification significative de la politique de prêt à destination de la clientèle privée sera soumise à l'approbation de PO Gestion SAS.

Le risque de crédit lié aux expositions interbancaires est soumis à des limites qui sont supervisées par le Comité de gestion actif-passif (*Group ALCO*). Ces limites sont suivies sur une base consolidée de manière hebdomadaire. Le Groupe a également une politique Grands Risques pour les prêts interbancaires qui est revue annuellement.

Les expositions au risque de crédit lié aux prêts et titres de dettes sont revues trimestriellement et sont classées comme suit :

Catégorie 1	Expositions pour lesquelles le paiement du principal et des intérêts n'est pas remis en question et qui ne font pas partie des catégories 2 à 5.
Catégorie 2	Expositions pour lesquelles le paiement du principal et des intérêts n'est pas remis en cause mais qui nécessitent une surveillance particulière en raison de la détérioration de la situation financière du débiteur (ex. : mauvaises performances commerciales, conditions de marché difficiles sur le secteur d'activité du client, menaces concurrentielles ou réglementaires, incidence éventuelle d'une variation du cours des devises ou d'un autre facteur).
Catégorie 3	Expositions pour lesquelles une détérioration accrue de la situation financière du client est observée. La situation du client nécessite une surveillance particulière de la part des chargés d'affaires bien que le risque de l'exposition ne soit pas considéré comme étant à provisionner.
<i>Actifs financiers en souffrance mais non dépréciés</i>	<i>Un actif financier est considéré en souffrance dès lors que la contrepartie qui y est attachée a fait défaut lors du règlement d'une échéance contractuelle. Les actifs financiers en souffrance mais non dépréciés sont les expositions pour lesquelles le risque n'est pas considéré comme étant à provisionner en dépit du non-respect des obligations contractuelles.</i>
Catégorie 4	Expositions pour lesquelles une dépréciation est comptabilisée sur une partie du prêt (sauf si la valeur de la sûreté est supérieure au montant de la créance). Le recouvrement de tout ou partie de la créance est attendu.
Catégorie 5	Expositions pour lesquelles une dépréciation est comptabilisée sur la totalité du prêt. Aucun recouvrement n'est envisagé.

Chacune des entités du Groupe ventile son exposition au risque de contrepartie en utilisant ces catégories dans ses rapports pour le Groupe.

Les tableaux suivants détaillent l'exposition maximale au risque de crédit au 31 mars 2015 et au 31 mars 2014 pour les actifs financiers comportant un risque de crédit, sans prise en compte des contre-garanties reçues ou de l'atténuation du risque de crédit.

<i>En milliers d'euros</i>	Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3	Actifs en souffrance mais non dépréciés	Catégorie 4	Catégorie 5	Dépréciations	31/03/2015
Actifs financiers à la juste valeur par résultat ⁽¹⁾	152 133	-	-	-	-	-	-	152 133
Instruments dérivés de couverture	20 023	-	-	-	-	-	-	20 023
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 530 914	-	-	-	-	-	-	1 530 914
Prêts et créances sur la clientèle	1 347 353	19 805	149 510	9 795	141 237	35 160	(101 255)	1 601 605
Titres à revenu fixe disponibles à la vente	268 160	-	10 408	-	11 700	12 756	(23 295)	279 729
Autres actifs financiers	274 320	32	75	27 171	3 561	13 592	(16 868)	301 883
Sous-total Actifs	3 592 903	19 837	159 993	36 966	156 498	61 508	(141 418)	3 886 287
Engagements et garanties	192 769	1 884	15	-	-	-	-	194 668
TOTAL	3 785 672	21 721	160 008	36 966	156 498	61 508	(141 418)	4 080 955

(1) Hors investissements en actions.

En milliers d'euros	Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3	Actifs en souffrance mais non dépréciés			Dépréciations 31/03/2014	31/03/2014
				Catégorie 4	Catégorie 5			
Actifs financiers à la juste valeur par résultat ⁽¹⁾	155 519	-	-	-	-	-	-	155 519
Instruments dérivés de couverture	14 346	-	-	-	-	-	-	14 346
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 175 858	-	-	-	-	-	-	1 175 858
Prêts et créances sur la clientèle	1 060 017	65 773	162 498	5 685	147 437	15 885	(79 991)	1 377 304
Titres à revenu fixe disponibles à la vente	239 327	5 954	9 214	-	28 018	18 510	(31 456)	269 567
Autres actifs financiers	270 581	19	16	8 558	6 463	12 503	(14 043)	284 097
Sous-total Actifs	2 915 648	71 746	171 728	14 243	181 918	46 898	(125 490)	3 276 691
Engagements et garanties	148 824	2 078	513	-	-	-	-	151 415
TOTAL	3 064 472	73 824	172 241	14 243	181 918	46 898	(125 490)	3 428 106

(1) Hors investissements en actions.

1. Actifs en souffrance mais non dépréciés

Le tableau suivant détaille les actifs en souffrance mais non dépréciés en fonction de leur date d'exigibilité :

En milliers d'euros	31/03/2015			31/03/2014		
	Prêts et créances sur la clientèle	Autres actifs financiers	TOTAL	Prêts et créances sur la clientèle	Autres actifs financiers	TOTAL
Moins de 90 jours	6 175	4 606	10 781	3 478	987	4 465
De 90 à 180 jours	1 460	11 997	13 457	289	3 013	3 302
De 180 jours à 1 an	707	6 675	7 382	568	3 969	4 537
Plus d'1 an	1 453	3 893	5 346	1 350	589	1 939
TOTAL	9 795	27 171	36 966	5 685	8 558	14 243

Dans le contexte actuel, où les opportunités de refinancement et de cession sont limitées, il est généralement dans l'intérêt du prêteur et de l'emprunteur de proroger certains crédits arrivés à échéance plutôt que d'utiliser les sûretés/garanties. Cela suppose, d'une part, que l'emprunteur ne présente aucun risque sous-jacent susceptible de compromettre sa capacité à rembourser le prêt et, d'autre part, que la sûreté soit d'une qualité suffisante pour garantir le principal.

Les prêts et créances ainsi prorogés ne sont classés ni en actifs en souffrance ni en actifs renégoiés. Au 31 mars 2015, le montant total des prêts prorogés s'élevait à 103,5 millions d'euros (31 mars 2014 : 114,7 millions d'euros), étant précisé que ces prêts sont tous de nature immobilière. Un nombre restreint de prêts non

remboursés et non dépréciés sont en cours de négociation de leur échéance. Leur montant au 31 mars 2015 totalisait 6,0 millions d'euros (31 mars 2014 : 4,4 millions d'euros).

Certains prêts ont été renégoiés à des conditions substantiellement différentes des précédentes. Ces prêts se voient généralement assortis d'un durcissement des covenants et d'un accroissement des marges attendu, compte tenu de l'augmentation du risque de crédit et de l'allongement de leur échéance. Toutefois, préalablement à ces renégoiations, les prêts doivent avoir été considérés en défaut. Au 31 mars 2015, la valeur comptable des prêts renégoiés était de 31,9 millions d'euros (31 mars 2014 : 66,1 millions d'euros).

2. Sûretés

Le Groupe détient des sûretés en garantie des prêts consentis à la clientèle. La quasi-totalité des prêts commerciaux à des tiers est garantie. La sûreté prend deux formes : spécifique ou générale.

La sûreté spécifique est aisément identifiable. Elle porte essentiellement sur des biens immobiliers ou des titres négociables dans le cadre de prêts Lombard. Il est possible de réaliser la sûreté et de la vendre, le cas échéant. La sûreté générale est plus difficilement identifiable et mobilisable. Elle prend généralement la forme d'une obligation sur les actifs d'une entreprise et se rattache habituellement aux actifs financés par emprunt. Il est impossible d'attribuer une valeur spécifique à ce genre de sûreté.

Les prêts non dépréciés (catégories 1 à 3) sont couverts à la fois par des sûretés générales et spécifiques. Pour les prêts de catégorie 1, 2 et 3, le niveau de sûreté à la date d'échéance prévue doit être suffisant pour couvrir l'exposition au bilan. Lorsqu'un prêt est considéré comme douteux (catégories 4 et 5), le niveau de provisionnement repose principalement sur la diminution attendue de la valeur du bien offert en garantie, mais aussi sur la capacité de l'emprunteur à honorer sa dette.

La sûreté est évaluée de manière indépendante au moment où le prêt est consenti, puis, par la suite, de façon périodique et continue. La Direction peut procéder à une nouvelle évaluation à des fins de reporting, en se fondant tant sur sa propre connaissance du bien concerné, que sur des indices plus généraux.

Le tableau suivant donne une estimation de la juste valeur des sûretés détenues par le Groupe en garantie des prêts à la clientèle dépréciés individuellement ou en souffrance mais non dépréciés.

En milliers d'euros	31/03/2015		31/03/2014	
	En souffrance mais non dépréciés	Dépréciés individuellement	En souffrance mais non dépréciés	Dépréciés individuellement
Sûretés réelles	10 826	90 846	5 976	89 985
Sûretés financières	-	6 657	-	10 145
TOTAL	10 826	97 503	5 976	100 130
Valeur brute des prêts	9 795	176 397	5 685	163 322
Dépréciation	-	(75 099)	-	(53 366)
Valeur nette des prêts	9 795	101 298	5 685	109 956

3. Analyse du risque de crédit

Les tableaux suivants présentent une ventilation de l'exposition au risque de crédit par zone géographique et par secteur d'activité au 31 mars 2015 et au 31 mars 2014.

3.1 Exposition par zone géographique

La zone géographique se rapportant aux prêts et créances est celle de l'emprunteur. La zone géographique des titres est celle de l'émetteur du titre.

En milliers d'euros	France	Royaume-Uni et Iles Anglo-normandes	Suisse	Reste de l'Europe	Amériques	Australie et Asie	Autres	31/03/2015
Actifs financiers à la juste valeur par résultat ⁽¹⁾	57 120	59 633	8 627	18 548	1 980	2 784	3 441	152 133
Instruments dérivés de couverture	791	18 275	-	957	-	-	-	20 023
Prêts et créances sur les établissements de crédit	672 494	403 712	71 833	198 602	108 756	49 309	26 208	1 530 914
Prêts et créances sur la clientèle	163 755	998 961	132 278	179 396	47 240	42 749	37 226	1 601 605
Titres à revenu fixe disponibles à la vente	28 576	163 536	56	62 683	19 031	4 842	1 005	279 729
Autres actifs financiers	80 895	56 203	24 904	63 828	42 109	18 405	15 539	301 883
Sous-total Actifs	1 003 631	1 700 320	237 698	524 014	219 116	118 089	83 419	3 886 287
Engagements et garanties	75 943	47 136	10 751	52 251	5 488	2 689	410	194 668
TOTAL	1 079 574	1 747 456	248 449	576 265	224 604	120 778	83 829	4 080 955

(1) Hors investissements en actions.

En milliers d'euros	France	Royaume Uni et Iles Anglo-normandes	Suisse	Reste de l'Europe	Amériques	Australie et Asie	Autres	31/03/2014
Actifs financiers à la juste valeur par résultat ⁽¹⁾	84 540	15 016	42 245	10 527	23	236	2 932	155 519
Instruments dérivés de couverture	1 007	12 431	-	908	-	-	-	14 346
Prêts et créances sur les établissements de crédit	607 866	270 515	38 623	128 913	81 956	32 291	15 694	1 175 858
Prêts et créances sur la clientèle	181 892	707 572	166 345	167 721	86 438	55 082	12 254	1 377 304
Titres à revenu fixe disponibles à la vente	41 229	87 162	3 274	121 322	11 588	4 992	-	269 567
Autres actifs financiers	65 261	62 321	32 569	61 200	35 382	19 941	7 423	284 097
Sous-total Actifs	981 795	1 155 017	283 056	490 591	215 387	112 542	38 303	3 276 691
Engagements et garanties	41 803	26 406	48 444	33 855	905	2	-	151 415
TOTAL	1 023 598	1 181 423	331 500	524 446	216 292	112 544	38 303	3 428 106

(1) Hors investissements en actions.

3.2 Exposition par secteur d'activité

L'analyse des secteurs d'activité est basée sur la classification *Global Industry Classification Standards* (GICS).

<i>En milliers d'euros</i>	31/03/2015	31/03/2014
Financier	2 037 890	1 749 823
Personnes privées	967 151	690 830
Immobilier	307 586	381 297
Industrie	188 662	131 102
Produits de consommation discrétionnaire	134 433	128 424
Gouvernement	181 085	92 399
Produits de base	53 221	53 939
Matériaux	31 814	48 316
Services publics	44 305	35 226
Télécommunications	30 050	32 627
Santé	51 179	21 222
Énergie	5 265	6 306
Divers	48 314	56 595
TOTAL	4 080 955	3 428 106

La ligne « Gouvernement » est principalement composée de titres d'État de haute qualité. Les soldes ci-dessus ne comprennent pas les liquidités placées auprès des banques centrales, car elles ne génèrent pas un risque de crédit important. Celles-ci s'élèvent à 3 644 millions d'euros au 31 mars 2015 (31 mars 2014 : 3 150 millions d'euros).

Les expositions relatives aux secteurs financier et immobilier se décomposent comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	31/03/2015	31/03/2014
Créances interbancaires à court terme	1 558 553	1 262 804
Titres de créances négociables - Portefeuille de placement	17 525	136 904
Liquidités/prêts adossés à des investissements	224 993	166 755
Créances envers des sociétés financières	28 569	40 032
Autres	208 250	143 328
TOTAL SECTEUR FINANCIER	2 037 890	1 749 823

Les créances interbancaires à court terme et les titres de créances négociables sont détenus à des fins de gestion de trésorerie.

<i>En milliers d'euros</i>	31/03/2015	31/03/2014
Prêts seniors	258 132	294 251
Mezzanines	36 232	66 308
Autres	13 222	20 738
TOTAL SECTEUR IMMOBILIER	307 586	381 297

Les risques relatifs à l'immobilier sont couverts par des revenus locatifs portant sur des secteurs d'activité diversifiés. Ces risques sont répartis équitablement entre les principaux types d'actifs immobiliers et sont, en grande majorité, attachés à des actifs situés au Royaume-Uni.

C. Risques de marché

Le risque de marché résulte des variations de la valeur de marché des actifs et des passifs. Il naît à l'occasion des opérations générées par le Groupe en matière de taux d'intérêts, de devises, de prises de participation et de titres de dettes. Ils se composent du risque de taux d'intérêt, du risque de change et du risque de prix attachés aux instruments de dettes et de capitaux propres.

L'exposition au risque de marché sur les activités de portefeuille de transaction demeure faible par rapport aux capitaux propres, du fait que l'activité de trading soit ciblée sur la gestion pour compte de tiers plutôt que sur la prise de positions pour compte propre. Les dérivés de change et de taux d'intérêt sont principalement utilisés à des fins de couverture. Les activités de portefeuille de transaction du Groupe se limitent à des produits de type « vanille ». Le Groupe n'a pas d'activité sur des instruments dérivés complexes ou d'autres produits exotiques.

L'exposition au risque de marché provient également des investissements dans des fonds et dans d'autres portefeuilles pour le compte propre du Groupe. Ces risques sont détaillés dans la section « Risque de prix attaché aux instruments de capitaux propres » ci-après.

Le Groupe exige que chacune de ses entités bancaires réglementées gère le risque de marché de manière autonome, en conformité avec sa propre appétence au risque et les limites approuvées par le Comité de gestion actifs-passif (*Group ALCO*).

PO, NMR et RBZ sont les principales entités exposées au risque de marché au sein du Groupe. Pour chacune des entités, le contrôle des limites sur le risque de marché et la détermination des profits sont effectués de manière quotidienne et en dehors des salles de marché. Les limites sur les risques sont complétées par d'autres

mesures et d'autres contrôles ; ceux-ci incluent des scénarii de *stress testing* qui évaluent les pertes qui seraient encourues en cas d'évolution inhabituelle de la volatilité et de faible liquidité des marchés.

Les risques de marché associés aux opérations de trésorerie, aux financements par effet de levier, aux activités de prêts et investissements dans des participations financières sont présentés ci-dessous avec un descriptif des méthodes de gestion des risques et sur les niveaux des risques encourus.

1. Risque de prix attaché aux instruments de capitaux propres

Comme décrit ci-dessus, le Groupe est exposé à ce risque du fait de la détention d'investissements en actions et d'options sur actions. Chacune de ces positions est approuvée par la Direction et surveillée sur une base individuelle.

Si le prix de tous les titres de capitaux propres dont dépendent ces instruments baissait de 5 %, l'incidence sur le compte de résultat

serait une charge après impôt de 10,4 millions d'euros (31 mars 2014 : 11,8 millions d'euros) et une diminution des capitaux propres de 16,9 millions d'euros (31 mars 2014 : 14,3 millions d'euros).

Par ailleurs, le Groupe est soumis aux risques affectant les sociétés dans lesquelles il investit.

Le tableau suivant détaille le risque de prix attaché aux instruments de capitaux propres du Groupe par zone géographique.

<i>En milliers d'euros</i>	31/03/2015	31/03/2014
France	224 508	271 913
Suisse	103 444	103 671
Amériques	90 356	105 804
Royaume-Uni et îles Anglo-Normandes	72 492	36 210
Autres pays d'Europe	49 114	45 799
Australie et Asie	30 031	28 549
Autres	30 800	15 971
TOTAL	600 745	607 917

2. Risque de change

Le Groupe est exposé aux fluctuations des devises sur ses positions financières et ses flux de trésorerie. Le tableau suivant reprend l'exposition au risque de change au 31 mars 2015. Les positions nettes du tableau montrent les positions agrégées des principales entités du Groupe. Les montants indiqués correspondent à la valeur nette comptable des actifs et des passifs en devises autres que ceux libellés dans la monnaie fonctionnelle d'une filiale, après prise en compte des positions sur instruments financiers dérivés (un actif ou passif en devise se définit comme pouvant être réglé par un montant fixe ou déterminable d'unités monétaires).

Le test de sensibilité à fin mars 2015 fait ressortir l'impact au niveau du compte de résultat d'une appréciation de 5 % du cours de l'euro par rapport aux devises pour lesquelles le Groupe détient une exposition de change significative, et est construit en utilisant les positions longues et courtes nettes du Groupe, sur la base du regroupement ci-dessus. Une appréciation de 5 % de l'euro face aux autres devises occasionnerait pour les principales entités du Groupe un gain au compte de résultat de 0,0 million d'euros (contre un gain de 0,2 million d'euros en 2014).

<i>En milliers d'euros</i>	31/03/2015	31/03/2014
NZD	(1 451)	(1 258)
NOK	(1 134)	(32)
CAD	1 104	(130)
AUD	1 077	106
GBP	144	(2 238)
CZK	15	(898)
Autres	99	947

	31/03/2015	31/03/2014
€/NZD	1,439	1,588
€/NOK	8,703	8,253
€/CAD	1,374	1,520
€/AUD	1,415	1,486
€/GBP	0,727	0,826
€/CZK	27,543	27,451

3. Risque de taux d'intérêt

En raison de la nature de leur activité, seules quelques entités du Groupe sont exposées significativement au risque de taux d'intérêt. Ces entités gèrent ce risque en ayant essentiellement recours aux dérivés. En décembre, le Groupe transmet son risque de taux d'intérêt combiné au régulateur sous la forme d'un tableau qui agrège les impacts au niveau de chaque entité sur la juste valeur des actifs et des passifs portant intérêts et sur les dérivés de taux d'intérêt d'un choc à la hausse de 200 points de base sur une année. L'effet combiné de ce choc au 31 décembre 2014 aurait été une baisse de la juste valeur de 3,1 millions d'euros.

D. Risque de liquidité

Le risque de liquidité découle de la divergence de maturité juridique entre les actifs et les passifs. La stratégie du Groupe repose sur une gestion prudente des financements et de la liquidité. L'objectif principal est de maintenir des sources de financement diversifiées avec des échéances appropriées permettant de financer au mieux l'ensemble des activités du Groupe, notamment les activités de financement. La liquidité est mesurée à l'appui de *stress tests* et d'ajustements supposés refléter le comportement de certains actifs. Le comportement des actifs et des engagements peut, dans certains scénarii, se révéler moins favorable que ce que prévoit la maturité contractuelle. Par exemple, il est possible que des prêts à la clientèle ne soient pas remboursés aux échéances contractuelles.

Le Groupe a conçu sa gestion du risque de liquidité en accord avec la stratégie globale des activités de Banque privée et de gestion d'actifs. Chaque entité bancaire doit avoir mis en place une politique de gestion du risque de liquidité approuvée par le Comité de gestion actifs-passif (*Group ALCO*) du Groupe, qui définit ses limites en terme de risque de liquidité ainsi que la manière dont celui-ci est mesuré, suivi et contrôlé. En résumé chaque entité est tenue :

- de disposer d'un niveau de liquidités suffisant afin de pouvoir s'acquitter de ses obligations à court terme telles que définies dans ses documents déclaratifs sur la liquidité; le Comité de gestion actifs-passif (*Group ALCO*) peut occasionnellement imposer des directives plus strictes en fonction des conditions de marché ou d'autres considérations du Groupe ;
- de maintenir un profil de liquidité structurelle approprié à travers une base de financement d'une durée et d'une diversité appropriées par rapport au profil de son actif, ses budgets prévisionnels, ses accès au marché et à son efficience ;
- de faciliter, dans la mesure du possible, l'accès aux marchés locaux et à des contreparties aux ressources de liquidités disponibles, par exemple les marchés des swaps de change, les titres et valeurs en pension et les facilités ouvertes auprès des banques centrales ;
- de se conformer à toutes les exigences réglementaires applicables en matière de liquidité.

La liquidité est contrôlée quotidiennement, indépendamment des départements Trésorerie des entités bancaires qui assurent la gestion de la liquidité au jour le jour. Les entités bancaires sont également soumises aux règles fixées en la matière par les autorités de tutelle dont elles dépendent.

La liquidité de chacun des quatre sous-groupes bancaires est gérée de façon séparée. Les modalités de gestion sont résumées ci-dessous.

NM Rothschild & Sons Limited (« NMR »)

Le risque de liquidité de NMR est mesuré à travers une limite du ratio de couverture des besoins de liquidité à court-terme (« LCR », *Liquidity Coverage Ratio*), en conformité avec le régime de liquidité du régulateur britannique. Ce ratio mesure les actifs liquides disponibles dans des conditions de crise de liquidité aiguë rapportés aux flux de trésorerie nets à décaisser. Seuls les actifs de très haute qualité sont éligibles au stock d'actifs liquides pour le calcul de ce ratio de liquidité.

La politique de NMR impose de maintenir le LCR à un niveau supérieur à 100 % sur un horizon d'un mois. Au 31 mars 2015, ce ratio s'établissait à 168 % (31 mars 2014 : 181 %).

Rothschild Bank International Limited (« RBI »)

RBI se conforme à la réglementation en matière de liquidité instaurée par la *Guernsey Financial Services Commission* (GFSC) qui fixe des limites de flux de trésorerie cumulés négatifs sur un horizon d'un mois après ajustements comportementaux standards (qui ne sont pas spécifiques aux institutions).

Au 31 mars 2015, le ratio réglementaire de RBI, exprimé en pourcentage des dépôts totaux et établi sur un horizon de 8 jours à 1 mois, était de 16 % (31 mars 2014 : 22 %). Ce nouveau ratio de liquidité est nettement supérieur à la limite des -5 % fixée par la GFSC.

Rothschild Bank Zurich AG (« RBZ »)

La politique de gestion de la liquidité de RBZ tient compte d'un ajustement comportemental des déposants, permettant le retrait de près d'un tiers des dépôts confiés par les déposants sur une période de 30 jours. Bien que le dispositif réglementaire admette des décalages significatifs dans un intervalle de 30 jours, RBZ a adopté une approche plus prudente en matière de liquidité.

Les limites fixées en interne imposent que soit affichée une liquidité cumulée positive sur tous les horizons (après ajustement comportemental). Cet ajustement comportemental s'accompagne de l'obligation pour RBZ de détenir, en liquidités et en actifs réalisables dans les 48 heures, 20 % des dépôts à vue de ses clients.

Au 31 mars 2015, les actifs liquides représentaient 451 % des passifs exigibles tels que mesurés à des fins réglementaires (31 mars 2014 : 423 %), la limite réglementaire étant de 100 %.

Rothschild & Cie Banque SCS (« RCB »)

Les liquidités de RCB qui se composent des comptes de clients et d'OPCVM, ainsi que du résultat en formation de la banque, sont placées au jour le jour sur le marché monétaire. Ces placements se font auprès de contreparties autorisées par le Comité de Trésorerie qui se réunit mensuellement.

Le ratio de liquidité de RCB correspond au rapport entre les disponibilités et les concours dont l'échéance est à court terme, d'une part, et les exigibilités à court terme, d'autre part. Il est calculé mensuellement, le seuil minimal étant fixé à 100 %.

Au 31 mars 2015, le ratio de liquidité à un mois de RCB s'élevait à 705 % contre 309 % au 31 mars 2014.

1. Échéance contractuelle

Le tableau, ci-dessous, présente les échéances contractuelles pour l'ensemble des actifs et passifs financiers consolidés du Groupe.

<i>En milliers d'euros</i>	A vue - 1 mois	1 mois - 3 mois	3 mois - 1 an	1 an - 2 ans	2 ans - 5 ans	> 5 ans	A durée indéfinie	31/03/2015
Caisse et banques centrales	3 643 942	-	-	-	-	-	-	3 643 942
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	25 238	39 797	698	1 515	225 129	25 939	44 854	363 170
Instruments dérivés de couverture	-	-	17 305	1 764	954	-	-	20 023
Actifs financiers disponibles à la vente	1 714	116 680	23 726	33 108	41 349	62 989	389 871	669 437
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 288 141	237 837	4 881	-	55	-	-	1 530 914
Prêts et créances sur la clientèle	459 473	210 129	394 301	194 058	309 816	33 828	-	1 601 605
Autres actifs financiers	264 085	26 625	10 693	47	433	-	-	301 883
TOTAL ACTIFS	5 682 593	631 068	451 604	230 492	577 736	122 756	434 725	8 130 974
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	51 721	12 687	2 305	257	-	42	-	67 012
Instruments dérivés de couverture	-	40	-	8 155	-	-	-	8 195
Dettes envers les établissements de crédit et banques centrales	81 567	1 250	26 644	173 946	10 417	-	-	293 824
Dettes envers la clientèle	4 833 865	105 634	330 170	279 560	124 943	12 691	-	5 686 863
Dettes représentées par un titre	-	-	13 500	-	-	-	-	13 500
Autres passifs financiers	97 872	5 944	4 439	2 055	4 076	1 458	-	115 844
TOTAL PASSIFS	5 065 025	125 555	377 058	463 973	139 436	14 191	-	6 185 238

2. Actualisation des flux de trésorerie sur les passifs et sur les engagements

Le tableau suivant donne les flux de trésorerie à décaisser par le Groupe (en incluant les versements d'intérêts futurs) pour le règlement de ses passifs financiers et de ses engagements, selon leur échéance contractuelle à la date d'arrêt. Ce tableau ne reflète pas la situation de liquidité du Groupe.

Les engagements de prêts ont été retenus pour leur date d'exigibilité la plus proche.

<i>En milliers d'euros</i>	A vue - 1 mois	1 mois - 3 mois	3 mois - 1 an	1 an - 2 ans	2 ans - 5 ans	> 5 ans	31/03/2015
Instruments dérivés de couverture	-	40	-	8 155	-	-	8 195
Dettes envers les établissements de crédit et banques centrales	81 599	1 295	29 406	175 133	10 838	-	298 271
Dettes envers la clientèle	4 833 758	108 850	351 149	287 906	132 075	14 017	5 727 755
Dettes représentées par un titre	-	-	13 650	-	-	-	13 650
Autres passifs financiers	97 872	5 944	4 439	2 055	4 076	1 458	115 844
Engagements	51 772	27 712	34 939	-	3 131	-	117 554
TOTAL PASSIFS y compris engagements	5 065 001	143 841	433 583	473 249	150 120	15 475	6 281 269

E. Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre acteurs du marché. La juste valeur retenue pour évaluer un instrument financier est en premier lieu le prix coté lorsque celui-ci est coté sur un marché actif. En l'absence de marché actif, la juste valeur est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation.

IFRS 13 requiert, aux fins de publication, que l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers soit classée selon une échelle de 3 niveaux qui rendent compte du caractère observable ou non des données rentrant dans les méthodes d'évaluation.

Niveau 1 : instruments cotés sur un marché actif

Le niveau 1 comprend les instruments dont la juste valeur est déterminée en utilisant directement des prix cotés sur des marchés actifs. Ce sont principalement des titres cotés et des dérivés traités sur des marchés organisés (futures, options, etc.) dont la liquidité peut être démontrée. Ce sont également les parts de fonds (y compris les OPCVM) dont la valeur liquidative est disponible et déterminée quotidiennement.

Niveau 2 : instruments évalués sur la base de modèles d'évaluation reconnus utilisant des données observables autres que les prix cotés

Le niveau 2 regroupe les instruments qui ne sont pas cotés sur un marché actif, mais dont la technique d'évaluation utilisée intègre des paramètres qui sont, soit directement observables (prix) soit indirectement observables (dérivés de prix) sur toute la maturité de l'instrument. Il s'agit principalement :

Dérivés

Les dérivés sont classés en niveau 2 dans les cas suivants :

- la juste valeur est principalement dérivée de prix ou des cours d'autres instruments de niveau 1 et de niveau 2, par extrapolation standard du marché ou interpolation ou par corroboration par des transactions réelles ;
- la juste valeur est dérivée d'autres techniques standards telles que l'actualisation des flux de trésorerie qui sont calibrées sur des prix observables, qui présentent un risque de modèle limité et permettent un calibrage des risques sur l'instrument au regard des instruments similaires de niveau 1 et de niveau 2 qui sont négociés. Les techniques et modèles d'évaluation les plus fréquemment utilisés sont les techniques d'actualisation des flux de trésorerie (« DCF »). Les valorisations issues de ces modèles sont affectées de manière significative par les hypothèses d'évaluation utilisées, telles que les montants et les dates de règlement des flux de trésorerie futurs, les taux d'actualisation et le risque de crédit. Lorsque ces paramètres sont construits sur la base de données directement observables, les dérivés sont classés en niveau 2.

Titres à revenu fixe

Lorsqu'ils sont classés en niveau 2, ces titres sont moins liquides que lorsqu'ils sont classés en niveau 1. Ce sont principalement des obligations d'État, des titres de créance de sociétés, des titres à référence hypothécaire et des certificats de dépôt. Ils peuvent être classés en niveau 2, notamment lorsque les prix externes pour les mêmes types de titres peuvent être régulièrement observés chez un nombre significatif de teneurs de marché qui sont actifs sur ces lignes, bien que ces prix ne soient pas directement des prix de négociation (ces prix comprennent entre autres, des données de consensus fournies par un échantillon raisonnable de contreparties externes qui sont teneurs de marché sur ces actifs ainsi que des cours indicatifs donnés par des courtiers et/ou vendeurs). Pour une partie d'entre eux, si les prix ne sont pas directement observables sur les marchés, une évaluation de type DCF est déterminée. Le taux d'actualisation utilisé est ajusté de la marge de crédit applicable déterminée par rapport à des instruments similaires cotés sur un marché actif pour des contreparties comparables.

Autres titres à revenu variable

En l'absence de cotations disponibles sur un marché actif, les justes valeurs des autres titres à revenu variable classés en niveau 2 sont déterminées en utilisant des paramètres reflétant des conditions de marché observées pour des sociétés comparables à la date d'arrêt.

Ces techniques d'évaluation utilisées sont les suivantes :

Multiplés de transaction

La technique de valorisation par les multiplés de transaction est la méthode d'évaluation utilisée en priorité. Cette méthode s'appuie sur les transactions ayant eu lieu récemment dans le secteur étudié. A partir de la valeur d'entreprise issue de transactions comparables et d'agrégats comme l'EBITDA, l'EBIT ou le Résultat, sont établis des multiplés qui sont appliqués à l'actif à valoriser.

Multiplés de comparables boursiers

Cette méthode consiste à appliquer un multiple aux résultats de l'entreprise faisant l'objet de l'évaluation afin d'en déduire une valorisation. Elle repose sur l'application des multiplés boursiers d'un échantillon de sociétés comparables cotées aux agrégats de la société à valoriser. Les multiplés de résultats utilisés sont le ratio cours/bénéfices nets (PER), le ratio Valeur d'Entreprise/résultats avant frais financiers et impôt (VE/EBIT) et amortissements (VE/EBITDA). Ces agrégats sont les agrégats historiques de la société à valoriser et des sociétés comparables. Ils sont retraités de tous les éléments récurrents et exceptionnels ainsi que de l'amortissement des survaleurs.

Les sociétés de l'échantillon retenu opèrent nécessairement sur un secteur proche, voire identique à celui de la société cible. Elles sont de taille relativement comparable et ont des perspectives de croissance attendues similaires. Des paramètres spécifiques peuvent aussi être pris en compte dans l'échantillon : sélection par pays, prise en compte des aspects de réglementation propre à chaque marché, présence ou non d'activités connexes.

La valeur des entreprises comparables est obtenue en additionnant à la capitalisation boursière, la dette financière nette et les intérêts minoritaires. Elle se base sur les dernières données financières disponibles.

Les multiples boursiers s'entendent hors prime de contrôle. L'évaluation se place du point de vue d'un actionnaire minoritaire. Cependant, si l'investissement à évaluer n'est pas coté, l'éventuelle prime de contrôle peut être partiellement ou intégralement compensée par l'absence de liquidité par rapport aux sociétés de l'échantillon boursier.

Si la société n'est pas cotée, une décote de négociabilité reflétant les pratiques de marché est appliquée. Cette décote est déterminée du point de vue des acteurs du marché, et non pas celui de l'investisseur existant.

Valorisation des bons de souscription d'actions

Les titres donnant accès au capital, prenant généralement la forme de Bons de Souscription d'Actions (« BSA »), sont examinés régulièrement afin d'évaluer leur probabilité d'exercice et l'impact éventuel sur la valeur de l'investissement. À chaque date de clôture, la probabilité d'exercice des droits est déterminée en comparant le coût d'exercice au produit escompté en cas d'exercice.

Coût historique

Lorsque le Groupe a fait un investissement dans un instrument non coté au cours d'une période récente, le prix de transaction (c'est-à-dire le prix d'entrée) est souvent considéré comme un point de départ raisonnable pour la détermination de la juste valeur de l'instrument de capitaux propres non coté à la date d'évaluation.

Actif net

L'actif net est, pour une entreprise, le montant que l'actionnaire recevrait si la société vendait ses actifs à leur valeur de marché actuelle, payait ses dettes restant à honorer avec le gain, puis distribuait le solde à ses actionnaires. Pour les fonds, la valeur liquidative est basée sur la valeur des titres et du fond de roulement détenus dans le portefeuille d'un fonds.

La juste valeur des instruments financiers est celle déterminée à la clôture de la période selon les règles et méthodes comptables décrites dans le présent rapport.

Justes valeurs des instruments comptabilisés au coût amorti :

En milliers d'euros	31/03/2015				
	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
ACTIFS FINANCIERS					
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 530 914	1 530 914	-	1 530 914	-
Prêts et créances sur la clientèle	1 601 605	1 560 480	-	1 180 531	379 949
TOTAL	3 132 519	3 091 394	-	2 711 445	379 949
PASSIF FINANCIERS					
Dettes envers les banques centrales et les établissements de crédit	293 824	293 824	-	293 824	-
Dettes envers la clientèle	5 686 863	5 690 202	-	5 690 202	-
Dettes représentées par un titre	13 500	13 500	13 500	-	-
TOTAL	5 994 187	5 997 526	13 500	5 984 026	-

Niveau 3 : instruments évalués selon des modèles qui ne sont pas couramment utilisés et/ou qui s'appuient sur des données non observables

Le niveau 3 comprend les instruments dont l'évaluation s'appuie, au moins en partie, sur des données de marché non observables qui sont susceptibles d'avoir une incidence significative sur la valorisation. Les instruments classés en niveau 3 sont principalement :

- les actions non cotées dont la juste valeur ne peut être déterminée en utilisant des données observables et pour lesquelles la situation nette de l'émetteur à la date d'inventaire est la meilleure approximation de la juste valeur de l'investissement à la date de clôture ;
- les parts de fonds de capital-investissement pour lequel le gestionnaire ou l'évaluateur externe ont publié une valeur liquidative à la date de clôture, en utilisant une technique d'évaluation utilisant des paramètres qui ne sont pas directement observables, ou en prenant en compte des données observables, mais avec un ajustement significatif qui n'est pas observable ;
- de manière plus générale, tous les instruments de capitaux propres non cotés pour lesquels le Groupe utilise une technique d'évaluation (à base de multiples de comparables, de multiples de transactions), telle que décrite ci-dessus mais qui intègre des paramètres qui ne sont pas directement observables. Il peut s'agir, par exemple, des flux de trésorerie prévisionnels pour une approche par les flux de trésorerie actualisés, un taux d'actualisation s'appuyant sur un taux sans risque auquel s'ajoute une prime de risque, ou d'illiquidité. Pour tous ces cas, les paramètres peuvent ne pas être directement observables sur le marché.

31/03/2014

<i>En milliers d'euros</i>	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
ACTIFS FINANCIERS					
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 175 858	1 175 858	-	1 175 858	-
Prêts et créances sur la clientèle	1 377 304	1 342 838	-	1 044 837	298 001
TOTAL	2 553 162	2 518 696	-	2 220 695	298 001
PASSIFS FINANCIERS					
Dettes envers les banques centrales et les établissements de crédit	334 835	334 835	-	334 835	-
Dettes envers la clientèle	4 946 668	4 958 761	-	4 958 761	-
Dettes subordonnées	28 338	27 057	27 057	-	-
TOTAL	5 309 841	5 320 653	27 057	5 293 596	-

- Les prêts et créances à la clientèle et les taux d'intérêt qui leur sont associés sont comparés, par maturité, avec des transactions similaires récentes. Dans le cas d'une différence significative des taux d'intérêt ou de tout autre composante des prêts indiquant que la juste valeur de l'actif est sensiblement différente de la valeur nette comptable, la juste valeur est ajustée en conséquence. Pour déterminer la juste valeur des actifs, le Groupe évalue le risque de défaut des contreparties et calcule les flux futurs de trésorerie actualisés en prenant en compte la situation financière des débiteurs.
- Titres pris et donnés en pensions livrées et dettes envers la clientèle : la juste valeur de ces éléments est déterminée en utilisant une technique DCF avec des taux d'actualisation ajustés de la marge de crédit qui leur est appliquée.
- Dettes subordonnées : la juste valeur de ces instruments est déterminée en utilisant les prix observés sur les marchés.

Justes valeurs des instruments comptabilisés en juste valeur :

31/03/2015

<i>En milliers d'euros</i>	TOTAL	basées sur des données de		
		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
ACTIFS FINANCIERS				
Portefeuille de transaction	26 372	26 372	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	290 124	1 974	288 150	-
Instruments financiers dérivés	66 697	-	66 697	-
Effets publics et valeurs assimilées	147 787	147 787	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	124 165	41 766	72 502	9 897
Intérêts courus	7 777	434	5 487	1 856
Total titres disponibles à la vente à revenu fixe	279 729	189 987	77 989	11 753
Total titres disponibles à la vente à revenu variable	389 708	153 255	72 718	163 735
Actifs financiers disponibles à la vente	669 437	343 242	150 707	175 488
TOTAL ACTIFS FINANCIERS	1 052 630	371 588	505 554	175 488
PASSIFS FINANCIERS				
Instruments financiers dérivés	75 207	-	75 207	-
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	75 207	-	75 207	-

À la suite de la revue des méthodes d'évaluation utilisées pour valoriser les obligations et autres titres à revenu fixe, l'une des filiales du Groupe a transféré sur l'exercice 47,8 millions d'euros du niveau 1 vers le niveau 2. Hormis ce dernier, il n'y a pas eu de transfert significatif d'actifs ou de passifs entre les niveaux 1 et 2.

En milliers d'euros	31/03/2014			
	TOTAL	basées sur des données de		
		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
ACTIFS FINANCIERS				
Portefeuille de transaction	54 946	7 445	47 501	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	180 191	5 554	174 637	-
Instrument financiers dérivés	64 335	-	64 335	-
Effets publics et valeurs assimilées	64 234	64 234	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	194 707	92 071	87 802	14 834
Intérêts courus	10 791	368	7 431	2 992
Total titres disponibles à la vente à revenu fixe	269 732	156 673	95 233	17 826
Total titres disponibles à la vente à revenu variable	478 310	188 725	108 321	181 264
Actifs financiers disponibles à la vente	748 042	345 398	203 554	199 090
TOTAL ACTIFS FINANCIERS	1 047 514	358 397	490 027	199 090
PASSIFS FINANCIERS				
Instrument financiers dérivés	63 997	-	63 997	-
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	63 997	-	63 997	-

Technique d'évaluation par classe d'instruments pour les actifs financiers évalués sur la base de données de niveau 3 au 31 mars 2015 :

Classe d'instruments	Justes valeurs au 31 mars 2015 (en milliers d'euros)	Technique d'évaluation	Données non observables	Intervalle (moyen pondéré)
Portefeuille-titres (CDOs, CLOs, etc.)	3 669	Flux de trésorerie actualisés, basés sur les flux de trésorerie attendus des actifs titrisés et sur les anticipations sur la manière dont cette trésorerie sera distribuée aux différents porteurs de titres	Risque de défaut et probabilité de récupération des différents types d'actifs	N/A
Titres de dette mezzanine	4 503	La dette mezzanine est valorisée à partir de la valeur de l'entreprise faisant l'objet de l'investissement. Elle est calculée sur la base de multiples comparables et de l'actif net de la société auquel est soustraite la dette senior	Décotes de valorisation non observables en raison, par exemple, d'une situation de minoritaires ou un manque de liquidité ou d'autres ajustements de multiples visant à calibrer un secteur ou une activité spécifique	4-20 pour les multiples d'EBITDA 20 %-40 % pour les décotes d'illiquidité/ Décote de minoritaire
	3 581	Valeur comptable basée sur l'investissement à l'origine auquel s'ajoutent les intérêts courus et se déduisent les provisions pour dépréciation	Flux de remboursement anticipé en trésorerie après prise en compte de la situation nette de l'emprunteur	N/A
Titres à revenus fixes disponibles à la vente	11 753			
Investissements dans des fonds de Capital-investissement	53 534	Valorisation externe basée sur la valeur liquidative	N/A	N/A
Autres actions et titres à revenu variable	740	Multiples de résultat ajustés	Décotes de valorisation non observables en raison, par exemple, d'une situation de minoritaires ou un manque de liquidité ou d'autres ajustements de multiples visant à calibrer un secteur ou une activité spécifique	4-20 pour les multiples d'EBITDA 20 %-40 % pour les décotes d'illiquidité/Décote de minoritaire
	61 368	Valorisation externe basée sur la valeur liquidative	N/A	N/A
	8 002	Valorisé au coût historique	N/A	N/A
	40 091	Valorisation de l'actif net	Capitaux propres de la société	N/A
Titres à revenu variable disponibles à la vente	163 735			

Sensibilité de la juste valeur pour les instruments classés en niveau 3

Au sein des 163,7 millions d'euros de titres à revenus variables disponibles à la vente classés en niveau 3, on trouve 114,9 millions d'euros d'instruments valorisés par un tiers externe. Pour mesurer la sensibilité de la juste valeur de ces instruments, valorisés à l'aide de données non observables, le Groupe a déterminé quel serait l'impact en résultat net et en capitaux propres dans le cas d'une baisse de 5 % des valorisations externes retenues. Dans un tel cas, l'incidence serait une charge nette d'impôt au compte de résultat de 0,2 million d'euros et une baisse des capitaux propres de 5,2 millions d'euros.

Instruments valorisés à la juste valeur à partir de données de niveau 3 au 31 mars 2015

Le tableau suivant représente, pour la période, les mouvements dans les actifs dont la valorisation intègre des données classées en niveau 3 :

En milliers d'euros		Obligations et autres titres à revenu fixe	Parts de fonds	Autres actions et titres à revenu variable	TOTAL
Au 1 ^{er} avril 2014		17 826	72 999	108 265	199 090
Transfert vers/(depuis) le niveau 3		-	(11 889)	(329)	(12 218)
Total des gains et pertes sur la période	Enregistrés au compte de résultat	(2 767)	(1 755)	(3 183)	(7 705)
	Gains/(pertes) transférés en capitaux propres	-	17 135	22 702	39 837
Acquisitions, souscriptions, cessions et remboursements	Additions	471	2 291	780	3 542
	Cessions	(4 292)	(27 672)	(19 916)	(51 880)
Différences de change		(88)	1 625	396	1 933
Autres		603	800	1 486	2 889
Au 31 mars 2015		11 753	53 534	110 201	175 488

Dispositif de contrôle dans le processus d'établissement des valorisations

Capital-investissement et dette privée

L'établissement des justes valeurs est soumis à des procédures de contrôle visant à vérifier que les justes valeurs sont déterminées ou validées par une fonction indépendante. Les justes valeurs déterminées par référence à des prix de cotation externes ou des paramètres de marché sont validées par un Comité de valorisation.

Ce Comité revoit, deux fois dans l'année, les valorisations des investissements faits par le Capital-investissement et dette privée.

Les paramètres de valorisation qui sont revus lors des comités sont les suivants :

- l'origine des données externes ;
- la cohérence des sources diverses ;
- les événements qui se sont produits sur la période et qui pourraient affecter la valorisation ; et
- la fréquence à laquelle les données sont mises à jour.

Les parts de fonds de Capital-investissement sont évaluées par leurs sociétés de gestion en conformité avec l'*International Private Equity and Venture* (IPEV), directive édictée par l'Association Française des Investisseurs en Capital (AFIC), l'Association britannique de capital-risque (BVCA) et l'Association européenne Equity et Venture Capital (EVCA). Le Comité de valorisation se réunit semestriellement pour approuver les valorisations envoyées aux investisseurs des fonds de Capital-investissement et dette privée gérés par le Groupe. Ce comité agit comme comité d'évaluation exigé par la directive *Alternative Investment Fund Managers* (« directive AIFM »).

Valorisation des instruments dérivés

Les instruments dérivés négociés de gré à gré par le Groupe (c'est-à-dire hors marchés organisés) sont évalués au moyen de modèles d'évaluation externes. Ces modèles permettent de calculer la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus. Les instruments financiers dérivés du Groupe sont de type « vanille », comme des swaps de taux d'intérêt et des swaps de devises ; les techniques de modélisation utilisées dans ce cas sont des modèles usuels dans le secteur financier. Les données utilisées par ces modèles d'évaluation sont déterminées à partir de données observables de marché, comprenant des prix donnés par les Bourses, les courtiers ou les fournisseurs de prix de consensus.

Les dérivés de change sont évalués dans le marché où ils sont négociés. Les contrats font l'objet d'appels de marge en fonction des valorisations.

V. Notes sur le bilan

Note 1 - Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

1. Actifs financiers

<i>En milliers d'euros</i>	31/03/2015	31/03/2014
Effets publics et valeurs assimilées	20 950	3 000
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	43 517
Actions et titres à revenu variable	5 422	4 559
Prêts	-	3 870
Portefeuille de transaction	26 372	54 946
Actions et autres instruments de capitaux propres	205 615	125 048
Autres actifs financiers	84 509	55 143
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	290 124	180 191
Instruments dérivés de transaction actifs	46 674	49 989
TOTAL	363 170	285 126
<i>dont instruments financiers à la juste valeur par résultat - cotés</i>	28 310	10 078
<i>dont instruments financiers à la juste valeur par résultat - non cotés</i>	334 860	275 048

2. Passifs financiers

<i>En milliers d'euros</i>	31/03/2015	31/03/2014
Instruments dérivés de transaction passifs	67 012	50 117
TOTAL	67 012	50 117

Dérivés

Un dérivé est un instrument financier dont la valeur résulte d'un « sous-jacent » (c'est-à-dire un autre instrument financier, un indice ou une autre variable). L'élément sous-jacent est par exemple un taux d'intérêt, un taux de change ou le prix d'une obligation ou d'une action. Les dérivés requièrent un investissement net faible ou nul ou plus faible qu'un instrument financier non dérivé pour avoir la même sensibilité à la variation du sous-jacent.

Les dérivés sont comptabilisés séparément à leur juste valeur et figurent au bilan pour leur juste valeur positive (actif) et leur juste valeur négative (passif). Les justes valeurs positives représentent le coût qui serait encouru par le Groupe pour remplacer toutes les opérations en faveur du Groupe à leur juste valeur, en cas de défaillance des contreparties. Les justes valeurs négatives représentent le coût qui serait encouru par les contreparties pour remplacer toutes leurs opérations conclues en leur faveur avec le Groupe à leur juste valeur en cas de défaillance du Groupe. Les justes valeurs positives et négatives sur les différentes opérations ne sont compensées que si cela est autorisé légalement, si les opérations se font avec la même contrepartie et si les flux de trésorerie sont eux-mêmes compensés. Les variations de juste valeur des dérivés sont comptabilisées dans les gains ou pertes sur actifs financiers à la juste valeur par résultat, à moins que les dérivés ne soient admis comptablement comme couverture de flux de trésorerie.

Des transactions sont menées sur des produits dérivés à des fins de spéculation ou de couverture. Les opérations spéculatives consistent à prendre des positions avec l'intention de profiter des évolutions des variables de marché telles que les taux d'intérêt. Le Groupe effectue aussi des opérations sur des dérivés pour couvrir ses positions hormis celles de son portefeuille de transaction. Le traitement comptable des opérations de couverture dépend de leur nature et du fait que la couverture peut être qualifiée comme telle comptablement. Les opérations sur les dérivés admis comptablement comme couverture sont des couvertures de juste valeur ou de flux de trésorerie. Les informations relatives aux dérivés de couverture sont données dans la note 2.

Instruments financiers dérivés de transaction

<i>En milliers d'euros</i>	31/03/2015			31/03/2014		
	Montant notionnel	Juste valeur positive	Juste valeur négative	Montant notionnel	Juste valeur positive	Juste valeur négative
Instruments fermes de taux d'intérêt	78 742	2 177	-	99 213	117	4 132
Instruments fermes de change	7 118 151	39 822	62 539	5 851 942	49 025	44 934
Instruments conditionnels de change	325 929	4 448	4 431	247 046	847	844
Dérivés d'actions	270	227	42	42	-	42
Dérivés de crédits	-	-	-	10 303	-	165
TOTAL	7 523 092	46 674	67 012	6 208 546	49 989	50 117

Note 2 - Instruments dérivés de couverture

<i>En milliers d'euros</i>	31/03/2015			31/03/2014		
	Montant notionnel	Juste valeur positive	Juste valeur négative	Montant notionnel	Juste valeur positive	Juste valeur négative
Instruments fermes de taux d'intérêt	558 408	8 950	8 195	633 676	12 430	13 477
Instruments fermes de change	86 003	11 073	-	106 466	1 916	403
TOTAL	644 411	20 023	8 195	740 142	14 346	13 880

Séquence de flux prévisionnels des instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie

<i>En milliers d'euros</i>	< 1 an	> 1 an < 3 ans	> 3 ans < 5 ans	> 5 ans < 10 ans	> 10 ans
Encaissements (actifs)	7	-	-	-	-
Décaissements (passifs)	(2 872)	(811)	-	-	-
TOTAL	(2 865)	(811)	-	-	-

Couverture de juste valeur

Les couvertures de juste valeur sont des swaps de taux d'intérêt mis en place afin de se protéger contre les variations de juste valeur des prêts à taux fixe, des titres de dettes à taux fixe et des emprunts à taux fixe.

Durant l'exercice clos le 31 mars 2015, le Groupe a enregistré un gain net de 4 milliers d'euros comparé à une perte nette de 1 millier d'euros au 31 mars 2014 correspondant aux variations de juste valeur relatives à la partie inefficace de la couverture.

La juste valeur des dérivés désignés comme instruments de couverture de juste valeur s'élevait à 8 910 milliers d'euros au 31 mars 2015 contre 11 927 milliers d'euros au 31 mars 2014.

Couverture de flux de trésorerie

Le Groupe est exposé au risque de variation des flux de trésorerie d'intérêts futurs sur des actifs et des titres de dettes émis pour lesquels sont perçus/payés des intérêts à taux variable. Les gains et les pertes de la partie efficace de la couverture de flux de trésorerie sont enregistrés en capitaux propres. Les gains et les pertes relatifs à la partie inefficace de la couverture de flux de trésorerie sont enregistrés au compte de résultat.

Durant l'exercice clos le 31 mars 2015, le Groupe a enregistré un gain de 106 milliers d'euros au compte de résultat représentant les variations de juste valeur relatives à la partie inefficace de la couverture de flux de trésorerie, contre un gain de 142 milliers d'euros au 31 mars 2014.

La juste valeur des instruments dérivés désignés en tant qu'instruments de couverture de flux de trésorerie s'élevait à 2 919 milliers d'euros au 31 mars 2015 contre 11 461 milliers d'euros au 31 mars 2014.

Note 3 - Actifs financiers disponibles à la vente

<i>En milliers d'euros</i>	31/03/2015	31/03/2014
Titres à revenu fixe		
Effets publics et valeurs assimilées	147 787	64 234
Obligations et autres titres à revenu fixe	124 165	194 707
Sous-total	271 952	258 941
Intérêts courus	7 777	10 791
Total des titres à revenu fixe	279 729	269 732
<i>dont titres dépréciés</i>	(24 357)	(31 456)
Titres à revenu variable		
Total des titres à revenu variable	389 708	478 310
<i>dont titres dépréciés</i>	(143 066)	(155 965)
TOTAL ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE	669 437	748 042

Mouvements sur actifs financiers disponibles à la vente

<i>En milliers d'euros</i>	31/03/2015	31/03/2014
Au 1^{er} avril	748 042	764 530
Acquisitions	291 828	118 907
Entrées de périmètre	-	(8 701)
Cessions/remboursements	(468 829)	(172 000)
Gains/(pertes) sur variation de juste valeur, enregistrés en capitaux propres	67 501	74 430
Pertes de valeur enregistrées au compte de résultat	(13 147)	(22 782)
Écarts de conversion	49 419	(6 763)
Reclassements et autres variations	(5 377)	421
AU 31 MARS	669 437	748 042

En application des amendements d'IAS 39 et d'IFRS 7 adoptés par la Commission des Communautés européennes le 15 octobre 2008, le Groupe a transféré au 1^{er} juillet 2008 de la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » vers la catégorie « Prêts et créances à la clientèle », des actifs financiers auxquels se serait appliquée la définition de prêts et créances à la date de reclassement.

À la date du reclassement et au 31 mars 2015, le Groupe a la capacité financière de conserver ces prêts jusqu'à leur échéance ou jusqu'à un avenir prévisible.

Le tableau suivant détaille les actifs financiers reclassés :

<i>En milliers d'euros</i>	31/03/2015	31/03/2014
Coût amorti à l'ouverture des prêts et créances reclassés au 1^{er} avril	34 477	108 447
Dépréciations	(558)	(417)
Cessions ou remboursements	(32 062)	(76 922)
Écarts de conversion et autres mouvements	1 282	3 369
COÛT AMORTI À LA CLÔTURE DES PRÊTS ET CRÉANCES RECLASSÉS AU 31 MARS	3 139	34 477
Juste valeur à l'ouverture des actifs financiers reclassés au 1^{er} avril	33 658	103 205
Cessions ou remboursements	-	(76 922)
Variations de juste valeur des actifs financiers reclassés	(32 062)	6 408
Autres mouvements	1 365	967
JUSTE VALEUR À LA CLÔTURE DES ACTIFS FINANCIERS AU 31 MARS	2 961	33 658

Après avoir été reclassés dans la catégorie « Prêts et créances à la clientèle », ces actifs financiers ont eu l'incidence suivante (après prise en compte des frais de financement) sur le compte de résultat de la période :

<i>En milliers d'euros</i>	31/03/2015	31/03/2014
Produits d'intérêts	243	1 947
Pertes de valeur	(558)	(417)
Autres gains et pertes	540	(2 912)
TOTAL	225	(1 382)

Note 4 - Prêts et créances sur les établissements de crédit

<i>En milliers d'euros</i>	31/03/2015	31/03/2014
Comptes ordinaires débiteurs et prêts au jour le jour	783 974	474 813
Comptes et prêts à terme	70 756	48 681
Titres et valeurs reçus en pension	674 989	650 112
Sous-total	1 529 719	1 173 606
Intérêts courus	1 195	2 252
Prêts et créances sur les établissements de crédit - brut	1 530 914	1 175 858
Dépréciations des prêts et créances	-	-
TOTAL	1 530 914	1 175 858

Note 5 - Prêts et créances sur la clientèle

<i>En milliers d'euros</i>	31/03/2015	31/03/2014
Comptes ordinaires débiteurs	73 105	57 869
Prêts à la clientèle de détail	941 577	672 159
Prêts à la clientèle corporate	680 133	715 996
Sous-total	1 694 815	1 446 024
Intérêts courus	8 045	11 271
Prêts et créances sur la clientèle - brut	1 702 860	1 457 295
Dépréciations individuelles	(75 099)	(53 366)
Dépréciations collectives	(26 156)	(26 625)
Dépréciations des prêts et créances	(101 255)	(79 991)
TOTAL	1 601 605	1 377 304

Au 31 mars 2015, les prêts et créances sur la clientèle comprenaient les loyers financiers à recevoir suivants :

<i>En milliers d'euros</i>	Total des loyers à recevoir	Produits financiers non comptabilisés	Valeur actuelle des actifs donnés en crédit-bail
Échéance inférieure à 1 an	113 138	(17 348)	95 790
Échéance comprise entre 1 et 5 ans	202 123	(30 631)	171 492
Échéance supérieure à 5 ans	6 053	(672)	5 381
TOTAL	321 314	(48 651)	272 663

Note 6 - Comptes de régularisation et actifs divers

<i>En milliers d'euros</i>	31/03/2015	31/03/2014
Dépôts de garantie versés	5 806	8 183
Comptes de règlements débiteurs sur opérations sur titres	43 348	44 370
Actifs des régimes de retraite à prestations définies	977	10 380
Autres débiteurs	135 581	171 153
Actifs divers	185 712	234 086
Charges constatées d'avance	20 078	25 729
Créances non bancaires et comptes rattachés	249 626	228 602
Comptes de régularisation	269 704	254 331
TOTAL	455 416	488 417

Note 7 - Participations dans les entreprises mises en équivalence

<i>En milliers d'euros</i>	31/03/2015		31/03/2014	
	Valeur de mise en équivalence	Quote-part de résultat après impôts	Valeur de mise en équivalence	Quote-part de résultat après impôts
JRAC Proprietary Investments LP Incorporated	16 506	8	16 488	291
Quintus fund	6 633	1 111	12 913	329
Financière Nextpool	-	1 462	9 140	440
Capital-investissement et dette privée	23 139	2 581	38 541	1 060
Sélection 1818 (anciennement dénommée Sélection R) ⁽¹⁾	13 247	254	18 244	218
St Julian's Properties Limited ⁽¹⁾	8 983	343	7 901	473
Autres	2 319	420	4 726	217
Autres investissements	24 549	1 017	30 871	908
TOTAL	47 688	3 598	69 412	1 968

(1) Comptes arrêtés au 31 décembre 2014.

<i>En milliers d'euros</i>	31/03/2015			
	JRAC Proprietary Investments LP Incorporated	Quintus fund	Sélection 1818 ⁽¹⁾	St Julian's Properties Limited ⁽¹⁾
Prêts et créances sur les établissements de crédit	540	13 433	-	243
Prêts et créances sur la clientèle	-	205	-	-
Actifs financiers disponibles à la vente	32 779	-	-	-
Comptes de régularisation et actifs divers	2	243	25 430	18 200
Total Actifs	33 321	13 881	25 430	18 443
Total Dettes	310	100	-	477
Produit net bancaire	132	1 960	1 355	-
Résultat avant impôt	31	2 221	1 355	823
Résultat net	16	2 221	840	646
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	20	1 393	-	2 152
Résultat net et autres éléments du résultat global	36	3 614	840	2 798
Dividendes reçus	-	1 325	514	317

(1) Comptes arrêtés au 31 décembre 2014.

Toutes les entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Les informations relatives aux activités et aux pourcentages de contrôle et d'intérêt sont fournies dans la note 37 - Périmètre de consolidation. FircoSoft, Financière Nextpool et Rivoli Participation ont été vendues au cours de l'exercice clos le 31 mars 2015, de même qu'une partie de la participation du Groupe dans Sélection 1818.

Note 8 - Immobilisations corporelles

<i>En milliers d'euros</i>	01/04/2014	Acquisitions	Cessions	Mises au rebut	Dotations aux amortissements	Différence de change	Autres variations	31/03/2015
Terrains et constructions	342 194	760	(40 544)	-	-	43 709	206	346 325
Actifs de location simple	14 319	5 024	(2 674)	-	-	1 819	-	18 488
Autres immobilisations corporelles	139 119	12 102	(22 463)	(1 978)	-	18 920	5 562	151 262
Total des immobilisations corporelles brutes	495 632	17 886	(65 681)	(1 978)	-	64 448	5 768	516 075
Amortissements et provisions sur terrains et constructions	(56 771)	-	13 981	-	(12 118)	(7 466)	(68)	(62 442)
Amortissements et provisions sur immobilisations données en location simple	(6 277)	-	1 771	-	(2 326)	(768)	-	(7 600)
Amortissements et provisions sur autres immobilisations corporelles	(77 523)	-	17 776	1 914	(13 636)	(10 764)	(3 315)	(85 548)
Total amortissements et dépréciations	(140 571)	-	33 528	1 914	(28 080)	(18 998)	(3 383)	(155 590)
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES NETTES	355 061	17 886	(32 153)	(64)	(28 080)	45 450	2 385	360 485

Note 9 - Immobilisations incorporelles

<i>En milliers d'euros</i>	01/04/2014	Acquisitions	Mises au rebut	Dotations aux amortissements	Différence de change	Entrées de périmètre	Autres variations	31/03/2015
Immobilisations incorporelles brutes	231 255	238	(154)	-	2 564	2 632	(4 886)	231 649
Amortissements et provisions sur immobilisations incorporelles	(54 908)	-	152	(9 843)	(1 536)	-	2 645	(63 490)
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES NETTES	176 347	238	(2)	(9 843)	1 028	2 632	(2 241)	168 159

Note 10 - Écarts d'acquisition

<i>En milliers d'euros</i>	Rothschild & Cie Banque (« RCB »)	Concordia Holding	TOTAL
Au 1^{er} avril 2014	48 289	60 647	108 936
Acquisitions	-	1 896	1 896
Cessions et autres diminutions	(571)	-	(571)
Différences de change	-	272	272
AU 31 MARS 2015	47 718	62 815	110 533

Au 31 mars 2015, le Groupe a réalisé un test annuel de dépréciation pour chacune des unités génératrices de trésorerie (« UGT ») auxquelles ont été affectés des écarts d'acquisition.

La valeur recouvrable de chaque UGT a été calculée selon une approche multicritères. Pour Concordia Holding, des multiples de comparables boursiers, des multiples de transactions et une actualisation des flux de trésorerie prévisionnels ont été utilisés. Pour RCB, des multiples de transactions ont été appliqués aux résultats nets. De plus, une valorisation de la somme des valeurs des divisions opérationnelles a été effectuée, dans laquelle chaque secteur d'activité de RCB a été valorisé séparément en recourant aux mêmes méthodes de valorisation, lesquelles constituent des méthodes standards sur ce marché.

Pour chaque UGT, les tests de sensibilité ont montré qu'une baisse de 10 % de la valorisation n'entraînerait pas de dépréciation de l'écart d'acquisition affecté à chacune d'elle.

Au 31 mars 2015, la valeur recouvrable de chaque UGT était supérieure à sa valeur comptable. Le Groupe n'a donc pas comptabilisé, au cours de l'exercice, de dépréciation au titre de ses écarts d'acquisition.

Note 11 - Dettes envers les établissements de crédit

<i>En milliers d'euros</i>	31/03/2015	31/03/2014
Comptes ordinaires créditeurs et emprunts au jour le jour	71 859	124 899
Comptes et emprunts à terme	217 559	207 199
Dettes envers les établissements de crédit	289 418	332 098
Intérêts courus	3 166	2 664
TOTAL	292 584	334 762

Note 12 - Dettes envers la clientèle

<i>En milliers d'euros</i>	31/03/2015	31/03/2014
Dettes envers la clientèle à vue	4 278 497	3 419 028
Dettes envers la clientèle à terme	1 366 715	1 309 978
Titres et valeurs donnés en pension	20 726	193 973
Dettes envers la clientèle	5 665 938	4 922 979
Intérêts courus	20 925	23 689
TOTAL	5 686 863	4 946 668

Note 13 - Comptes de régularisation et passifs divers

<i>En milliers d'euros</i>	31/03/2015	31/03/2014
Comptes de règlement créditeurs sur opérations sur titres	52 800	63 946
Créditeurs financiers divers	62 206	51 123
Autres créditeurs	71 420	90 041
Passifs divers	186 426	205 110
Charges à payer au personnel	445 882	356 264
Charges à payer et produits constatés d'avance	98 547	122 190
Comptes de régularisation	544 429	478 454
TOTAL	730 855	683 564

Note 14 - Provisions

<i>En milliers d'euros</i>	01/04/2014	Dotations	Reprises utilisées	Différences de change	Autres variations	31/03/2015
Provisions pour risques de contrepartie	94	33	-	15	-	142
Provisions pour litiges	29 571	15 188	(11 092)	3 628	275	37 570
Provisions pour restructuration	2 100	-	-	-	-	2 100
Provisions pour réaménagement d'immeubles	1 410	(501)	(50)	133	19	1 011
Autres provisions	2 028	430	(2 545)	77	10	-
Sous-total	35 203	15 150	(13 687)	3 853	304	40 823
Provisions pour indemnités de départ en retraite	145 346	-	-	-	28 331	173 677
TOTAL	180 549	15 150	(13 687)	3 853	28 635	214 500

Le Groupe peut être engagé dans des procédures judiciaires ou encore recevoir des réclamations découlant de la conduite de ses affaires. En se basant sur les informations disponibles et, le cas échéant, sur les conseils juridiques appropriés, des provisions sont constatées lorsqu'il est probable qu'un règlement sera nécessaire et qu'il est possible d'établir une estimation fiable de ce montant.

En décembre 2013, Paris Orléans a annoncé la participation de sa filiale suisse de banque privée, Rothschild Bank AG, au Programme de régularisation américain en qualité de banque de catégorie 2. L'objectif était de parvenir à un accord de non-poursuite avec le Département américain de la Justice quant à une éventuelle responsabilité liée à toute transaction fiscale ou monétaire avec les États-Unis, au titre de comptes non déclarés ayant un lien avec

ce pays, et détenus au sein de la banque à compter du 1^{er} août 2008. Le 3 juin 2015, Rothschild Bank AG a conclu un accord de non-poursuite avec le Département américain de la Justice.

Le Groupe avait constitué une provision au 31 mars 2014 afin de couvrir le montant estimé de la responsabilité financière, ainsi que les frais professionnels et autres coûts. Le règlement de la responsabilité financière de 11,5 millions de dollars US résultant de la participation au programme, et des frais liés, professionnels et autres, est couvert par cette provision.

Cette provision relative à la participation au Programme est intégrée au poste « Provisions pour litiges », de même que les montants prévus pour couvrir les coûts estimés des autres poursuites et actions en justice résultant de la conduite des activités.

Après avoir tenu compte des informations disponibles à la date du présent rapport, la Direction estime que le niveau de provisionnement constitué dans les comptes consolidés publiés est suffisant pour couvrir toute poursuite ou toute action potentielle ou réelle susceptible d'impacter les comptes consolidés du Groupe.

Les informations relatives aux provisions pour indemnités de départ en retraite sont indiquées dans la note 20.

Note 15 - Dettes subordonnées

<i>En milliers d'euros</i>	31/03/2015	31/03/2014
Dettes subordonnées à durée déterminée à taux variable - échéance 2015 (39 millions de dollars US)	-	28 305
Dettes subordonnées	-	28 305
Intérêts courus	-	33
TOTAL	-	28 338

Les dettes subordonnées à taux variable ont été remboursées le 29 janvier 2015. Conformément aux principes comptables du Groupe, les titres subordonnés à durée indéterminée émis par le Groupe sont qualifiés de participations ne donnant pas le contrôle (cf. note 19).

Note 16 - Dépréciations

<i>En milliers d'euros</i>	01/04/2014	Dotations	Reprises	Cessions	Sorties du bilan	Différences de change et autres variations	31/03/2015
Prêts et créances sur la clientèle	(79 991)	(15 564)	4 553	-	2 611	(12 864)	(101 255)
Actifs financiers disponibles à la vente	(187 421)	(16 839)	1 643	2 337	36 502	(3 645)	(167 423)
Autres actifs	(14 461)	(6 288)	1 278	-	3 876	(1 840)	(17 435)
TOTAL	(281 873)	(38 691)	7 474	2 337	42 989	(18 349)	(286 113)

Note 17 - Actifs et passifs d'impôts différés

Des impôts différés sont calculés sur toutes les différences temporelles par la méthode du report variable.

Les mouvements sur les comptes d'impôts différés sont les suivants :

<i>En milliers d'euros</i>	31/03/2015	31/03/2014
Solde net d'impôts différés au 1^{er} avril	30 657	66 184
<i>dont actifs d'impôts différés</i>	89 627	123 021
<i>dont passifs d'impôts différés</i>	(58 970)	(56 837)
Enregistré au compte de résultat		
(Charge)/produit d'impôts différés au compte de résultat	(13 274)	(17 471)
Enregistré en capitaux propres		
Au titre des régimes de retraite à prestations définies	9 398	(10 304)
Actifs financiers disponibles à la vente	4 058	(5 187)
Couverture de flux de trésorerie	(1 217)	(2 373)
Reclassements en impôts courants	(2 533)	1 856
Paiements/Remboursements	(175)	(2 231)
Différences de conversion	9 447	266
Autres	1 346	(83)
SOLDE NET D'IMPÔTS DIFFÉRÉS AU 31 MARS	37 707	30 657
<i>dont actifs d'impôts différés</i>	92 760	89 627
<i>dont passifs d'impôts différés</i>	(55 053)	(58 970)

Les actifs et passifs d'impôts différés proviennent des postes suivants :

<i>En milliers d'euros</i>	31/03/2015	31/03/2014
Amortissements dérogatoires	14 348	12 333
Indemnités de départ en retraite	29 428	23 065
Provisions	239	1 237
Rémunérations différées	29 240	26 625
Déficits fiscaux reportables	17 574	25 421
Actifs financiers disponibles à la vente	208	(280)
Autres différences temporelles	1 723	1 226
TOTAL	92 760	89 627

NMR, une filiale du Groupe au Royaume-Uni, constate des impôts différés actifs correspondant à des déficits fiscaux reportables. Dans le cadre de l'estimation de la recouvrabilité de ses impôts différés actifs à la clôture, et sur la base des prévisions de chiffres d'affaires à moyen terme, NMR a considéré la période sur laquelle des bénéfices imposables suffisants seront générés afin d'utiliser les impôts différés actifs. Pendant l'exercice clos le 31 mars 2015, le gouvernement britannique a annoncé une restriction de l'utilisation des déficits reportables pour les banques. Cela influe sur la période

au cours de laquelle les impôts différés actifs seront utilisés et, en conséquence, NMR a décidé de passer en perte 8,7 millions d'euros d'impôts différés actifs. NMR considère qu'il y aura des bénéfices suffisants dans un délai raisonnable pour utiliser les impôts différés actifs restant comptabilisés au bilan.

Aux États-Unis, au Canada et en Asie, les différences temporelles déductibles n'ont pas donné lieu à la reconnaissance d'actifs d'impôts différés.

Les passifs nets d'impôts différés proviennent des postes suivants :

<i>En milliers d'euros</i>	31/03/2015	31/03/2014
Amortissements dérogatoires	2 032	1 363
Indemnités de départ en retraite	-	2 422
Couverture de flux de trésorerie	(1 602)	(2 479)
Actifs financiers disponibles à la vente	23 061	26 361
Actifs incorporels comptabilisés lors de l'acquisition de filiales	11 838	11 838
Autres différences temporelles	19 724	19 465
TOTAL	55 053	58 970

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés si, et seulement si, il existe un droit de compensation juridiquement exécutoire et que le solde est lié à l'impôt sur le résultat prélevé par la même autorité fiscale sur la même entité ou sur le même groupe imposable. Il doit également exister une volonté et une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Les charges/(produits) d'impôts différés figurant au compte de résultat comprennent les différences temporelles suivantes :

<i>En milliers d'euros</i>	31/03/2015	31/03/2014
Amortissements dérogatoires	(80)	2 990
Indemnités de départ en retraite	4 177	762
Dépréciation de créances	1 046	295
Déficits reportables	8 934	8 051
Rémunérations différées	1 149	9 365
Actifs financiers disponibles à la vente	422	(3 823)
Autres différences temporelles	(2 374)	(169)
TOTAL	13 274	17 471

Note 18 - Entités structurées

Une entité structurée est conçue de manière à ce que les droits de vote ou d'autres droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour identifier qui contrôle l'entité. Elle aura le plus souvent des activités restreintes et un objectif précis et bien défini. Elle peut comprendre certains fonds d'investissement.

Dans la majorité des cas, conformément à IFRS 10, le Groupe n'a pas besoin de consolider ses investissements dans les entités structurées. Toutefois, certaines entités structurées sont gérées par le Groupe, sous la forme de fonds dans lesquels le Groupe a également investi ses propres fonds. Pour ces fonds, il faut décider si ils doivent être consolidés ou non. Pour cela, une évaluation combinée de deux indicateurs clés est effectuée :

- la somme des rémunérations et des autres intérêts économiques ;
- les droits de révocation.

Afin d'évaluer les intérêts économiques, il est considéré à un niveau particulier de rendement, quelle est la part de toute augmentation ou diminution de la performance d'un fonds qui revient au

gestionnaire (exposition à la variabilité des rendements). Le niveau de rendement est mesuré à partir du moment où des commissions de surperformance commencent à être acquises.

Un niveau élevé de variabilité indiquerait que le gestionnaire pourrait agir en tant que principal (et consoliderait probablement le fonds géré). Alors qu'un faible niveau de variabilité indiquerait qu'un gérant pourrait être un agent pour les autres investisseurs (et ne consoliderait probablement pas le fonds).

De plus, des droits négligeables pour les investisseurs de révoquer le gérant ou de transférer leurs fonds pourraient indiquer qu'un gestionnaire agit en tant que principal (et consoliderait probablement le fonds géré) tandis que des droits importants pourraient laisser penser qu'un gestionnaire est un agent (et ne consoliderait probablement pas le fonds).

Notre jugement est guidé par la norme IFRS 10 ainsi que par notre compréhension des pratiques de marché.

Intérêts détenus dans des entités structurées non consolidées

Le tableau suivant présente les intérêts détenus par le Groupe dans des entités structurées non consolidées qu'il gère.

<i>En milliers d'euros</i>	Fonds de Capital- investissement	Fonds de dette privée	Total
Total des actifs compris dans les véhicules sous-jacents	938 521	1 630 279	2 568 800
Actifs sous gestion incluant les engagements de financement donnés	1 553 392	3 525 234	5 078 626
Intérêts au bilan du Groupe :			
Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	225 001	48 926	273 927
Actifs financiers disponibles à la vente	-	26 522	26 522
Prêts et créances	4 169	5 576	9 745
Total actifs au bilan du Groupe	229 170	81 024	310 194
Engagements de financement donnés par le Groupe (hors bilan)	173 210	48 178	221 388
Exposition maximale du Groupe aux pertes	402 380	129 202	531 582

En complément, le Groupe a créé et gère des fonds d'investissement, en tant que sponsor afin de fournir aux clients des opportunités d'investissement. Le Groupe, en tant que gestionnaire du fonds, peut recevoir une commission de gestion et une commission de performance basées sur l'actif sous gestion. Le Groupe n'a fait aucun investissement dans ces fonds, et les actifs sous gestion s'élevaient à 52,1 milliards d'euros au 31 mars 2015 et le montant des commissions perçues était de 336,5 millions d'euros.

Note 19 - Participations ne donnant pas le contrôle

Les participations ne donnant pas le contrôle correspondent à la part d'intérêts dans les filiales consolidées par intégration globale qui n'est pas attribuable directement ou indirectement au Groupe. Elles regroupent les instruments de capitaux propres émis par ces filiales et non détenus par le Groupe. Le résultat, l'actif net et les dividendes attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle proviennent de :

<i>En milliers d'euros</i>	31/03/2015			31/03/2014		
	Résultat attribué aux participations ne donnant pas le contrôle	Montant des participations ne donnant pas le contrôle au bilan	Dividendes versés aux participations ne donnant pas le contrôle	Résultat attribué aux participations ne donnant pas le contrôle	Montant des participations ne donnant pas le contrôle au bilan	Dividendes versés aux participations ne donnant pas le contrôle
Titres en capital	85 839	39 823	72 175	49 671	20 912	50 128
Dettes subordonnées à durée indéterminée	14 267	346 030	14 267	13 921	297 442	13 921
Groupe Rothschild Holding AG	7 289	157 273	2 149	(8 525)	138 717	5 194
Autres	2 908	12 908	975	545	16 862	1 038
TOTAL	110 303	556 034	89 566	55 612	473 933	70 281

Titres en capital

Les éléments relatifs aux titres en capital au sein des participations ne donnant pas le contrôle correspondent principalement aux montants calculés d'après les dispositions statutaires des sociétés en commandite simple détenues par Rothschild & Cie Banque SCS, la société holding de nos activités de gestion d'actifs et de conseil financier en France. Le résultat attribué aux titres en capital de ces participations est calculé sur la base du résultat social de chacune de ces sociétés en commandite simple, y compris la quote-part du résultat revenant au travail.

Dettes subordonnées

Le Groupe a émis des dettes subordonnées à durée indéterminée qui comportent des clauses discrétionnaires relatives au paiement des intérêts. Selon les normes IFRS, ces instruments sont qualifiés d'instruments de capitaux propres et sont présentés au niveau des participations ne donnant pas le contrôle. Les intérêts qui s'y rapportent sont traités comme des charges relatives à ces participations.

<i>En milliers d'euros</i>	31/03/2015	31/03/2014
Dettes subordonnées à durée indéterminée au taux fixe de 9 % (125 millions de livres sterling)	203 343	178 965
Dettes subordonnées à durée indéterminée à taux variable (150 millions d'euros)	71 119	62 593
Dettes subordonnées à durée indéterminée à taux variable (200 millions de dollars US)	71 568	55 884
TOTAL	346 030	297 442

Rothschild Holding AG

Le Groupe détient un intérêt économique de 72,77 % dans les capitaux propres de Rothschild Holding AG (« RHAG »), la société holding Suisse de notre activité de Banque privée. Le montant comptabilisé au compte de résultat et au bilan dans les participations ne donnant pas le contrôle, est calculé sur la base de cet intérêt économique.

Le tableau suivant présente un bilan et un compte de résultat résumés pour le sous-groupe RHAG.

<i>En milliers d'euros</i>	Groupe RHAG 31/03/2015	Groupe RHAG 31/03/2014
Compte de résultat		
Produit net bancaire	189 136	166 948
Résultat net	21 710	2 205
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	58 161	(9 584)
Résultat net et autres éléments du résultat global	79 871	(7 379)
Informations bilancielle		
Caisse et banques centrales	2 753 309	2 160 697
Prêts et créances sur les établissements de crédit	135 461	132 849
Prêts et créances sur la clientèle	845 525	676 189
Comptes de régularisation et actifs divers	488 470	577 010
Total actifs	4 222 765	3 546 745
Dettes envers la clientèle	3 401 037	2 782 213
Comptes de régularisation et passifs divers	213 176	229 199
Total dettes	3 614 213	3 011 412
Capitaux propres	608 552	535 333

Note 20 - Avantages au personnel

Le Groupe cotise auprès de différents organismes de retraite pour les directeurs et les employés des filiales opérationnelles. Les plus significatifs sont décrits ci-dessous :

Le *NMR Pension Fund* (« NMRP ») est géré par NM Rothschild & Sons Limited (« NMR ») au profit des salariés de certaines entreprises du Groupe situées au Royaume-Uni. Le fonds comprend un dispositif de retraites à prestations définies qui a été fermé aux nouveaux entrants en avril 2003, et un dispositif de cotisations définies en vigueur depuis avril 2003.

Le *NMR Overseas Pension Fund* (« NMROP ») est un organisme de prestations définies géré au profit des salariés d'un certain nombre d'entreprises du Groupe situées hors du Royaume-Uni. Ce fonds comprend également un dispositif de retraites à prestations définies, fermé aux nouveaux entrants en avril 2003, et un dispositif de cotisations définies ouvert depuis la même date.

Rothschild North America Inc. maintient un plan de retraite non financé et d'autres accords de retraites pour certains employés (« RNAP »). Ni le plan, ni les accords de retraites ne fournissent des couvertures maladie ou quelque autre avantage aux employés ou aux retraités. La dernière date à laquelle de nouveaux droits ont été enregistrés est janvier 2001.

Rothschild Bank AG Zurich (« RBZ »), gère également un organisme de retraites (« RBZP »). Cet organisme a été créé sur la base de la méthode suisse de cotisations définies mais ne remplit pas tous les critères d'un plan à cotisations définies tel que le définit la norme

IAS 19 (R). Les employés actuels et les retraités (anciens employés ou leurs ayants-droit) reçoivent des pensions déterminées statutairement lorsqu'ils partent à la retraite ou en cas de décès ou d'invalidité. Ces pensions sont financées par des cotisations à la charge de l'employeur et de l'employé.

Par ailleurs, certaines entreprises du Groupe ont des engagements non financés en rapport avec des retraites et d'autres prestations vis-à-vis des anciens salariés.

Les dernières évaluations actuarielles des fonds NMRP et NMROP ont été réalisées pour l'exercice clos le 31 mars 2013 et ont été mises à jour pour l'exercice clos le 31 mars 2015 par des actuaires indépendants. Les résultats sont cohérents avec les variations de valeur des actifs. L'évaluation du fonds RBZP est effectuée tous les semestres en septembre et en mars par des actuaires indépendants.

Les obligations au titre des régimes à prestations définies exposent le Groupe à des risques d'espérance de vie, d'inflation, de taux d'intérêt et de performance d'investissement. Ces risques sont limités dans la mesure du possible en appliquant aux fonds une stratégie d'investissement qui vise à minimiser les coûts à long terme. Cela est réalisable en investissant dans une sélection diversifiée de classes d'actifs, qui vise à réduire la volatilité des rendements et aussi à atteindre un niveau de congruence satisfaisant avec les passifs sous-jacents. Dans l'ensemble, l'objectif est de sélectionner des actifs qui permettront de générer des revenus et une croissance du capital, afin de faire face, parallèlement aux nouvelles cotisations, au coût des prestations actuelles et futures dues par les fonds.

Les principales hypothèses retenues pour l'actualisation à la date de clôture sont les suivantes :

	31/03/2015			31/03/2014		
	NMRP & NMROP	RBZP	RNAP	NMRP & NMROP	RBZP	RNAP
Taux d'actualisation	3,4 %	0,8 %	2,3 %	4,5 %	2,0 %	2,5 %
Indice des prix de détail	3,0 %	N/A	N/A	3,3 %	N/A	N/A
Inflation des prix à la consommation	2,0 %	N/A	N/A	2,3 %	N/A	N/A
Taux de croissance attendu des salaires	2,0 %	0,5 %	N/A	2,0 %	1,0 %	N/A
Taux de croissance attendu des retraites :						
Non-plafonné	N/A	0,0 %	N/A	N/A	0,0 %	N/A
Plafonné à 5,0 %	2,9 %	N/A	N/A	3,2 %	N/A	N/A
Plafonné à 2,5 %	2,0 %	N/A	N/A	2,2 %	N/A	N/A
Espérance de vie :						
des hommes retraités âgés de 60 ans	28,6	26,3	26,1	28,5	26,1	24,0
des femmes retraitées âgées de 60 ans	29,5	28,9	28,6	29,4	28,8	26,0
des hommes retraités âgés de 60 ans dans 20 ans	30,6	28,1	N/A	30,5	28,0	N/A
des femmes retraitées âgées de 60 ans dans 20 ans	30,7	30,6	N/A	30,6	30,6	N/A

Le calcul des engagements nets du régime à prestations définies est sensible aux hypothèses actuarielles formulées précédemment. Celles qui ont l'impact le plus important sur l'évaluation du passif sont les suivantes :

<i>En milliers d'euros</i>	31/03/2015	
	Hausse/(baisse) du passif du bilan	
	NMRP & NMROP	RBZP
Hausse de 0,5 % du taux d'actualisation	(100 000)	(17 000)
Hausse de 0,5 % de l'inflation	80 000	N/A
Hausse d'un an de l'espérance de vie	31 000	N/A

Les sensibilités présentées ci-dessus ne reflètent que l'évolution des obligations au titre des régimes à prestations définies pour les fonds. En pratique, tout mouvement qui provoque une modification du taux d'actualisation ou de l'inflation devrait être partiellement compensé par un changement de valeur des actifs, et l'impact global sur les engagements nets est donc probablement moins élevé que les montants ci-dessus.

Montants comptabilisés au bilan

<i>En milliers d'euros</i>	NMRP & NMROP	RBZP	RNAP	Autre	31/03/2015
Valeur actuelle des obligations financées	1 128 294	249 108	-	-	1 377 402
Valeur de marché des actifs des régimes	(1 001 232)	(244 685)	-	-	(1 245 917)
Sous-total	127 062	4 423	-	-	131 485
Valeur actuelle des obligations non financées	-	-	29 190	12 025	41 215
Total (comptabilisé)	127 062	4 423	29 190	12 025	172 700
Actifs des régimes non comptabilisés	-	-	-	-	-
Total (comptabilisé et non comptabilisé)	127 062	4 423	29 190	12 025	172 700
PASSIF	128 039	4 423	29 190	12 025	173 677
(ACTIF)	(977)	-	-	-	(977)

<i>En milliers d'euros</i>	NMRP & NMROP	RBZP	RNAP	Autre	31/03/2014
Valeur actuelle des obligations financées	840 120	180 187	-	-	1 020 307
Valeur de marché des actifs des régimes	(736 896)	(192 311)	-	-	(929 207)
Sous-total	103 224	(12 124)	-	-	91 100
Valeur actuelle des obligations non financées	-	-	30 219	10 639	40 858
Total (comptabilisé)	103 224	(12 124)	30 219	10 639	131 958
Actifs des régimes non comptabilisés	-	3 008	-	-	3 008
Total (comptabilisé et non comptabilisé)	103 224	(9 116)	30 219	10 639	134 966
PASSIF	104 488	-	30 219	10 639	145 346
(ACTIF)	(1 264)	(9 116)	-	-	(10 380)

Les variations des actifs des régimes non comptabilisés sont enregistrées en report à nouveau.

Variations des engagements nets de retraite

<i>En milliers d'euros</i>	(Actifs) du plan de régime de retraite	Engagements de retraite	Passif net au titre de régimes à prestations définies
Au 1^{er} avril 2014	(929 408)	1 061 366	131 958
Coût des services rendus (net des cotisations versées par les autres participants du plan)	-	12 611	12 611
Cotisations des salariés	(3 202)	3 202	-
Coûts des services passés	-	(2 500)	(2 500)
(Revenus)/Coûts des intérêts	(39 016)	44 072	5 056
Réévaluation due aux points suivants :			
Rendement réel des actifs du régime moins les intérêts	(130 138)	-	(130 138)
Évolution des hypothèses financières	-	194 531	194 531
Évolution des hypothèses démographiques	-	(17 047)	(17 047)
(Gains)/pertes du retour d'expérience	-	1 300	1 300
Prestations versées aux bénéficiaires	43 287	(43 287)	-
(Cotisations) du Groupe	(47 702)	-	(47 702)
Frais administratifs	1 912	-	1 912
Variations de change et autres mouvements	(141 851)	164 570	22 719
AU 31 MARS 2015	(1 246 118)	1 418 818	172 700

<i>En milliers d'euros</i>	(Actifs) du plan de régime de retraite	Engagements de retraite	Passif net au titre de régimes à prestations définies
Au 1^{er} avril 2013	(884 802)	1 055 936	171 134
Coût des services rendus (net des cotisations versées par les autres participants du plan)	-	13 307	13 307
Cotisations des salariés	(2 299)	2 299	-
Coûts des services passés	-	(10 724)	(10 724)
(Revenus)/Coûts des intérêts	(34 633)	40 414	5 781
Réévaluation due aux points suivants :			
Rendement réel des actifs du régime moins les intérêts	4 198	-	4 198
Évolution des hypothèses financières	-	(20 112)	(20 112)
Évolution des hypothèses démographiques	-	9 410	9 410
(Gains)/pertes du retour d'expérience	-	(5 608)	(5 608)
Prestations versées aux bénéficiaires	40 700	(40 700)	-
(Cotisations) du Groupe	(37 574)	-	(37 574)
Frais administratifs	1 365	-	1 365
Variations de change et autres mouvements	(16 363)	17 144	781
AU 31 MARS 2014	(929 408)	1 061 366	131 958

Les actifs des régimes de retraite se décomposent en six catégories principales :

	31/03/2015			31/03/2014		
	NMRP	NMROP	RBZP	NMRP	NMROP	RBZP
Actions	33 %	43 %	27 %	35 %	42 %	27 %
Obligations	18 %	17 %	45 %	19 %	18 %	44 %
Liquidités	7 %	23 %	8 %	9 %	22 %	10 %
Fonds spéculatifs et de capital-investissement	21 %	13 %	13 %	21 %	13 %	11 %
Couverture des passifs	18 %	0 %	2 %	12 %	0 %	2 %
Immobilier et autres	3 %	4 %	5 %	4 %	5 %	6 %
TOTAL	100 %					

Au 31 mars 2015, les actions comprennent 0,9 million d'euros (2014 : 0,8 million d'euros) d'actions de sociétés qui sont des parties liées du gestionnaire.

NMR et certaines filiales du groupe NMR ont conclu un trust au profit de NMRP. Ce trust garantit la rentabilité du fonds de pension sur certains actifs du groupe NMR et fait en sorte que NMRP puisse se voir offrir jusqu'à 50 millions de livres sterling de garantie pour le cas où certains seuils financiers ne seraient pas respectés.

Ces seuils financiers visant la continuité de l'exploitation du groupe NMR, leur probabilité de déclenchement est donc considérée comme extrêmement faible. Tout au long de la durée du contrat, le groupe NMR conservera le contrôle des actifs et les revenus correspondants seront comptabilisés au compte de résultat du Groupe.

Montants comptabilisés au compte de résultat relatifs aux régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies

<i>En milliers d'euros</i>	31/03/2015	31/03/2014
Coût des services rendus (net des cotisations versées par les autres participants du plan)	12 611	13 307
Coût net des intérêts	5 056	5 781
Coût des services passés	(2 500)	(10 724)
Frais administratifs	1 912	1 365
Autres revenus de retraite	296	110
TOTAL (inclus dans les frais de personnel)	17 375	9 839

En conséquence des changements ayant affecté, au cours de l'exercice, RBZP, le compte de résultat 2015 comprend un produit de 2,5 millions d'euros au titre des coûts des services passés. Au cours de l'exercice précédent, les changements effectués sur NMRP, NMROP et RBZP, ont généré un produit de 10,7 millions d'euros au titre des coûts des services passés.

Montants enregistrés dans l'état du résultat global

<i>En milliers d'euros</i>	31/03/2015	31/03/2014
Gains/(pertes) de réévaluation comptabilisés dans le compte de résultat de l'exercice	(48 646)	12 112
Pertes de réévaluation cumulées comptabilisées dans l'état du résultat global	(223 190)	(174 544)

A la suite de l'évaluation actuarielle triennale du fonds NMRP réalisée en mars 2013, les administrateurs du fonds de pension à prestations définies ont convenu avec le Groupe d'un plan de cotisations visant à réduire le déficit, conformément à la réglementation applicable aux retraites. L'objectif est d'éliminer ce déficit sur dix ans en augmentant les cotisations de 13,8 millions de livres sterling chaque année (soit une hausse de 3,6 % par an). D'autre part, les employeurs participant au régime ont convenu de verser 33,5 % des salaires des membres en service éligibles à la retraite. Le dispositif sera réexaminé en 2016, lors de la prochaine évaluation actuarielle triennale du fonds.

Un montant total de cotisations, estimé à 49 millions d'euros sera versé aux régimes de retraite à prestations définies au cours de l'exercice qui clôturera le 31 mars 2016.

La durée moyenne pondérée anticipée concernant les engagements du fonds devrait être de 20 ans pour le fonds NMRP et de 17 ans pour le fonds RBZP.

Note 21 - Trésorerie et équivalents de trésorerie

Pour l'établissement du tableau des flux de trésorerie, le poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » est décomposé de la manière suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	31/03/2015	31/03/2014
Caisse, banques centrales, CCP (actifs)	3 643 942	3 150 360
Comptes ordinaires débiteurs et prêts au jour le jour (actifs)	783 974	474 813
Autres équivalents de trésorerie (actifs)	420 952	563 517
Comptes ordinaires créditeurs et emprunts au jour le jour, banques centrales (passifs)	(73 099)	(124 972)
TOTAL	4 775 769	4 063 718

Les autres équivalents de trésorerie (actifs) comprennent les prises en pension au jour le jour et les effets publics et valeurs assimilées qui sont détenus à des fins de transaction.

Comme indiqué en-dessous du tableau des flux de trésorerie, la définition des équivalents de trésorerie a été modifiée afin d'inclure les prises en pension au jour le jour, et l'exercice précédent a été retraité en conséquence. Ceci a pour effet d'augmenter le montant de la trésorerie de 400 millions d'euros au 31 mars 2015 et 517 millions d'euros au 31 mars 2014.

Note 22 - Engagements donnés et reçus

Engagements donnés

<i>En milliers d'euros</i>	31/03/2015	31/03/2014
Engagements en faveur de la clientèle	117 554	71 305
Engagements de financement	117 554	71 305
En faveur des établissements de crédit	20 672	17 093
En faveur de la clientèle	56 442	63 017
Engagements de garantie	77 114	80 110
Engagements de souscrire des titres	234 839	109 362
Titres nantis et autres engagements donnés	140 977	191 476
Total autres engagements donnés	375 816	300 838

Les engagements de souscrire des titres sont liés à l'activité de Capital-investissement et dette privée. Les engagements envers le personnel liés à la rémunération différée sont présentés à la note 28.

Engagements reçus

<i>En milliers d'euros</i>	31/03/2015	31/03/2014
Engagements reçus d'établissements de crédit	61 000	44 308
Engagements de financement	61 000	44 308
Engagements reçus de la clientèle	15 365	26 681
Engagements de garantie	15 365	26 681
Autres engagements reçus	-	7 400
Autres engagements reçus	-	7 400

Engagements de location-financement (dettes)

<i>En milliers d'euros</i>	31/03/2015		31/03/2014	
	Terrains et constructions	Autres	Terrains et constructions	Autres
Moins d'1 an	34 006	2 099	35 376	1 338
Entre 1 et 5 ans	110 763	6 126	77 414	7 405
Plus de 5 ans	121 258	118	64 853	925
TOTAL	266 027	8 343	177 643	9 668

VI. Notes sur le compte de résultat

Note 23 - Marge d'intérêts

Intérêts et produits assimilés

<i>En milliers d'euros</i>	31/03/2015	31/03/2014
Produits d'intérêts sur opérations avec les établissements de crédit	9 920	7 816
Produits d'intérêts sur opérations avec la clientèle	55 145	56 538
Produits d'intérêts sur instruments financiers disponibles à la vente	6 556	8 094
Produits d'intérêts sur dérivés	20 353	16 991
Produits d'intérêts sur autres actifs financiers	1 915	654
TOTAL	93 889	90 093

Intérêts et charges assimilées

<i>En milliers d'euros</i>	31/03/2015	31/03/2014
Charges d'intérêts sur opérations avec les établissements de crédit	(4 701)	(4 234)
Produits d'intérêts négatifs sur opérations avec les établissements de crédit	(3 533)	-
Charges d'intérêts sur opérations avec la clientèle	(26 355)	(30 602)
Charges d'intérêts sur dettes subordonnées	(211)	(212)
Charges d'intérêts sur dérivés	(11 628)	(11 046)
Autres charges d'intérêts sur autres passifs financiers	(1 306)	(1 098)
TOTAL	(47 734)	(47 192)

Note 24 - Produits nets de commissions

Produits de commissions

<i>En milliers d'euros</i>	31/03/2015	31/03/2014
Produits de commissions sur prestations de conseil et de services	891 709	705 750
Produits de commissions sur gestion d'actifs et activité de portefeuille	338 981	320 543
Produits de commissions sur opérations de crédit	5 362	4 502
Autres produits de commissions	15 148	13 112
TOTAL	1 251 200	1 043 907

Charges de commissions

<i>En milliers d'euros</i>	31/03/2015	31/03/2014
Charges de commissions sur prestations de conseil et de services	(7 062)	(7 630)
Charges de commissions sur gestion d'actifs et activité de portefeuille	(30 138)	(31 403)
Charges de commissions sur opérations de crédit	(564)	(511)
Autres charges de commissions	(7 451)	(5 120)
TOTAL	(45 215)	(44 664)

Note 25 - Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

<i>En milliers d'euros</i>	31/03/2015	31/03/2014
Résultat net sur instruments de taux d'intérêt et dérivés liés - transaction	(110)	805
Résultat net sur instruments de capitaux propres et dérivés liés - transaction	943	1 697
Résultat net sur opérations de change	31 206	24 452
Résultat net sur autres opérations de transaction	275	1 504
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat sur option	28 345	13 237
TOTAL	60 659	41 695

Les gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat enregistrent la variation de juste valeur (hors intérêts courus) d'instruments financiers soit détenus dans le cadre d'une activité de portefeuille de transaction, soit désignés comme évalués à la juste valeur par résultat sur option. Ils comprennent également les gains et pertes résultant des opérations de couverture, les gains ou pertes de change ainsi que les gains ou pertes issus de l'inefficacité des instruments de couverture.

Note 26 - Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

<i>En milliers d'euros</i>	31/03/2015	31/03/2014
Résultat net sur cessions	74 203	12 312
Pertes de valeur	(5 647)	(5 650)
Dividendes	10 271	11 219
TOTAL	78 827	17 881

Le dividende et la dépréciation se rapportant à l'actif financier disponible à la vente de la participation dans Edmond de Rothschild (Suisse) SA est inclus dans les gains ou (pertes) nets sur autres actifs (cf. note 31).

Note 27 - Produits et charges des autres activités

<i>En milliers d'euros</i>	31/03/2015	31/03/2014
Produits sur opérations de financements d'équipements	14 784	12 825
Autres produits	3 732	(436)
PRODUITS DES AUTRES ACTIVITES	18 516	12 389
Charges sur opérations de financements d'équipements	(6 677)	(5 877)
Autres charges	(266)	(563)
CHARGES DES AUTRES ACTIVITES	(6 943)	(6 440)

Note 28 - Charges générales d'exploitation

<i>En milliers d'euros</i>	Note	31/03/2015	31/03/2014
Rémunérations et autres charges de personnel		(787 055)	(672 863)
Charges sur régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies	20	(17 375)	(9 839)
Charges sur régimes de retraite à cotisations définies		(15 727)	(16 580)
Charges de personnel		(820 157)	(699 282)
Autres charges administratives		(257 064)	(251 005)
TOTAL		(1 077 221)	(950 287)

Charges de personnel

À la suite des modifications apportées sur l'exercice précédent à certains fonds de pension du Groupe, la charge au titre des régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies a bénéficié d'une plus-value non réalisée, sous la forme de coûts des services passés négatifs de 2,5 millions d'euros (31 mars 2014 : 10,7 millions d'euros).

Dans le cadre de sa stratégie de rémunération variable, le Groupe a mis en place des plans d'intéressement à long terme destinés aux salariés. Il s'agit de bonus payables de manière différée et, pour certains membres clés du personnel, de diverses rémunérations différées à base d'actions.

Les bonus sont versés un, deux ou trois ans après l'année d'attribution. La charge est donc comptabilisée sur des périodes de deux, trois ou quatre ans comprises entre l'année de l'attribution et la date de règlement. Ces primes sont versées à condition que le bénéficiaire soit toujours employé par le Groupe à la date de règlement. Pour certains salariés clés (connus sous le nom de « *code staff* ») une partie des primes sera versée sous forme d'actions de Paris Orléans plutôt qu'en numéraire, en réponse aux nouvelles exigences de fonds propres (*Capital Requirement Directive 3* « CRD 3 »). Les actions Paris Orléans seront disponibles pour ces salariés, six mois après la date d'acquisition des bonus.

Cette rémunération différée donne lieu à un engagement, dont une partie n'a pas encore été enregistrée car elle concerne une période future. Le montant des règlements potentiels futurs n'ayant pas encore été enregistrés à ce jour s'élève à 78,1 millions d'euros (31 mars 2014 : 60,6 millions d'euros).

Le plan de rémunération à base d'actions a pour objectif de corréliser la prime de certains membres clés du personnel aux performances du Groupe. Outre l'obligation de rester salarié du Groupe, ces primes peuvent également être annulées dans des circonstances spécifiques.

Paris Orléans Equity Scheme

Lors de l'Assemblée Générale mixte des actionnaires du 26 septembre 2013, le Gérant a annoncé la mise en place, par Paris Orléans, d'un programme baptisé *Equity Scheme* destiné à certains membres clés des organes de direction et du personnel salarié de la société et de ses filiales, en vue de promouvoir la convergence d'intérêts entre la famille Rothschild, les actionnaires minoritaires et les participants au programme.

Le programme *Equity Scheme* a été mis en place le 11 octobre 2013. Les premiers bénéficiaires sont les partenaires de l'activité de Conseil financier (*Global Financial Advisory*), ainsi que certains membres du *Group Management Committee*, ce qui rassemble 57 personnes évoluant dans 10 pays.

En vertu du règlement de l'*Equity Scheme*, il a été requis que les participants à l'*Equity Scheme* acquièrent des actions de Paris Orléans ; pour chaque action investie, quatre options de souscription ou d'achat d'actions leur sont attribuées. Les actions investies sont soumises à une période de conservation de quatre ans et les options de souscription ou d'achat d'actions attribuées sont soumises à une période d'acquisition des droits avant exercice. Le montant total d'actions de Paris Orléans dans lesquelles les participants de l'*Equity Scheme* ont investi s'élève à 780 000 titres, représentant 1,10 % du capital social de Paris Orléans à la date d'attribution des options. Les actions achetées dans ce contexte étaient toutes des actions existantes. Certaines ont été acquises hors du Groupe et d'autres étaient déjà détenues au sein du Groupe.

Le nombre total d'actions de Paris Orléans susceptibles d'être acquises du fait de l'exercice des options attribuées, s'élève à 3 120 000 actions représentant, sous réserve des clauses d'ajustement prévues dans le plan d'options de souscription ou d'achat d'actions en vertu des dispositions légales, 4,10 % du capital social de Paris Orléans à la date du présent rapport. Les options de souscription ou d'achat d'actions sont exerçables par quart après une période d'acquisition des droits de trois, quatre, cinq et six ans à compter de leur date d'attribution et sont exerçables, aux dates d'acquisition des droits, au prix de 17,50 €, 18,00 €, 19,00 € et 20,00 € par action.

Les mouvements relatifs au nombre d'options sur actions en circulation sont les suivants :

	31/03/2015		31/03/2014	
	Nombre	Prix d'exercice moyen pondéré (en euros)	Nombre	Prix d'exercice moyen pondéré (en euros)
Au 1^{er} avril	3 120 000	18,6	-	-
Emises	-	-	3 120 000	18,6
Nulles	-	-	-	-
Expirées	-	-	-	-
Exercées	-	-	-	-
AU 31 MARS	3 120 000	18,6	3 120 000	18,6
Exerçables à la fin de l'exercice	-	-	-	-

Les options sur actions en circulation au 31 mars sont les suivantes :

Prix unitaire d'exercice (en euros)	31/03/2015		31/03/2014	
	Nombre d'options en circulation	Durée de vie moyenne contractuelle pondérée (en années)	Nombre d'options en circulation	Durée de vie moyenne contractuelle pondérée (en années)
17,50	780 000	8,5	780 000	9,5
18,00	780 000	8,5	780 000	9,5
19,00	780 000	8,5	780 000	9,5
20,00	780 000	8,5	780 000	9,5
	3 120 000	8,5	3 120 000	9,5

Les options ont été évaluées par un expert indépendant en utilisant un modèle d'évaluation d'options de type Black & Scholes. Les paramètres clés de ce modèle sont le prix des actions Paris Orléans sous-jacentes, la volatilité attendue du cours de l'action (pour laquelle a été retenue la volatilité historique) et la date probable d'exercice des options (qui se trouve être la date médiane entre les dates d'acquisition des droits et leur date d'expiration). L'évaluation repose sur l'hypothèse que tous les bénéficiaires resteront au sein du Groupe.

La juste valeur des paiements fondés sur des actions survenus au cours de l'exercice dans le cadre de l'*Equity Scheme* était nulle (31 mars 2014 : 4,2 millions d'euros).

La juste valeur est reconnue au compte de résultat sur la période d'acquisition des droits, après prise en compte des conditions de service. Du fait que les options sont réglées en actions, aucun passif n'est comptabilisé au bilan au titre de ces options. Leur changement de valeur, n'est pas comptabilisé ni en charge, ni en produit au compte de résultat.

La charge de l'exercice se rapportant aux paiements fondés sur des actions est inscrite au compte de résultat au poste « Rémunération et autres charges de personnel ». Elle s'élève à 1,0 million d'euros au 31 mars 2015 (31 mars 2014 : 0,5 million d'euros).

Note 29 - Dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles

<i>En milliers d'euros</i>	31/03/2015	31/03/2014
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	(9 843)	(9 947)
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	(25 754)	(24 490)
Dotations aux amortissements	(35 597)	(34 437)
Dotations et reprises de dépréciations sur immobilisations incorporelles	-	-
Dotations et reprises de dépréciations sur immobilisations corporelles	-	(836)
Dépréciations	-	(836)
TOTAL	(35 597)	(35 273)

Note 30 - Coût du risque

<i>En milliers d'euros</i>	Dépréciations	Reprises de dépréciations	Recouvrement de créances	31/03/2015	31/03/2014
Prêts et créances	(15 564)	2 036	2 517	(11 011)	2 032
Titres à revenu fixe	(7 980)	1 643	-	(6 337)	5 094
Autres	(6 288)	1 389	(111)	(5 010)	(361)
TOTAL	(29 832)	5 068	2 406	(22 358)	6 765

Le coût du risque des titres à revenu fixe comprenait au 31 mars 2014 une récupération de créances de 5,8 millions d'euros relative à des actifs bancaires précédemment dépréciés.

Note 31 - Gains ou pertes nets sur autres actifs

<i>En milliers d'euros</i>	31/03/2015	31/03/2014
Dépréciation des participations à long terme	(3 212)	(26 647)
Dividendes des participations à long terme	3 896	3 859
Plus et moins-values sur cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	17 304	47
Résultat de cession de titres consolidés	27 084	(1 424)
TOTAL	45 072	(24 165)

Les gains ou pertes nets sur autres actifs comprennent une perte de valeur de 3,2 millions d'euros (31 mars 2014 : 26,6 millions d'euros) sur des titres de participation à long terme représentant 8,4 % du capital dans Edmond de Rothschild (Suisse) SA. La perte de valeur a été comptabilisée sur le premier semestre de l'exercice, sur le second semestre, la valeur de la participation du Groupe a augmentée de 5,1 millions d'euros. Conformément aux normes IFRS, cette augmentation a été comptabilisée dans les réserves

des actifs financiers disponibles à la vente. Cette participation, qui est comptabilisée dans les actifs financiers disponibles à la vente, a toujours été évaluée, depuis 2007, à sa juste valeur, fondée sur son cours de Bourse, conformément aux normes IFRS.

Les gains ou pertes nets sur autres actifs comprennent également la plus-value réalisée sur la vente de FircoSoft (une entreprise associée) de 21,3 millions d'euros.

Note 32 - Impôt sur les bénéfices

<i>En milliers d'euros</i>	31/03/2015	31/03/2014
Impôts courants	(49 565)	(25 241)
Impôts différés	(13 274)	(17 471)
TOTAL	(62 839)	(42 712)

La charge nette d'impôt sur les bénéfices se décompose en une charge d'impôts courants et en une charge d'impôts différés :

Impôts courants

<i>En milliers d'euros</i>	31/03/2015	31/03/2014
Charge d'impôts de l'année	(46 073)	(21 258)
Ajustements sur impôts de l'année précédente	(269)	(984)
Retenues à la source irrécouvrables	(2 447)	(2 371)
Autres	(776)	(628)
TOTAL	(49 565)	(25 241)

Impôts différés

<i>En milliers d'euros</i>	31/03/2015	31/03/2014
Différences temporelles	(13 465)	(11 530)
Changements de taux d'imposition	9	(5 692)
Ajustements sur impôts de l'année précédente	182	(332)
Autres	-	83
TOTAL	(13 274)	(17 471)

Rationalisation de la charge d'impôt

<i>En milliers d'euros</i>		31/03/2015		31/03/2014
Résultat avant impôt		316 693		106 677
Charge d'impôt théorique au taux de droit commun français	33,3 %	105 459	33,3 %	35 555
Principaux éléments de réconciliation				
Retenues à la source irrécouvrables	+ 0,8 %	2 447	+ 2,2 %	2 693
Ajustements sur l'impôt des années précédentes	+ 0,0 %	87	+ 1,2 %	1 316
Dépréciation d'Edmond de Rothschild (Suisse) SA située dans une zone d'imposition à taux réduit	+ 0,3 %	820	+ 6,4 %	6 803
Différences permanentes locales nettes	+ 0,0 %	94	+ 4,0 %	4 276
(Gains)/pertes pour lesquels aucun impôt différé actif n'a été comptabilisé	- 1,6 %	(5 165)	+ 5,3 %	5 665
Passage en pertes d'impôts différés actifs au Royaume-Uni	+ 2,8 %	8 732	+ 5,3 %	5 692
Gains et pertes sur imposition à taux réduits	- 9,1 %	(28 964)	- 3,4 %	(3 967)
Impôt des associés comptabilisé hors du Groupe	- 8,0 %	(25 316)	- 16,0 %	(17 146)
Autres	+ 1,3 %	4 645	+ 1,7 %	1 825
Charge d'impôt réelle	19,8 %	62 839	40,0 %	42 712
TAUX D'IMPOSITION RÉEL		19,8 %		40,0 %

Note 33 - Parties liées

Le terme « Principaux dirigeants du Groupe » fait référence aux mandataires sociaux de PO Gestion SAS, Gérant de Paris Orléans. Ces personnes ont au cours de l'exercice 2014/2015 perçu les rémunérations suivantes :

<i>En milliers d'euros</i>	31/03/2015
Rémunérations fixes	382
Avantages en nature	4
TOTAL	386

Les mandataires sociaux n'ont bénéficié d'aucun paiement en actions au titre de 2014/2015 et aucune indemnité n'a été réglée pour cause de résiliation de contrat de travail. Aucun autre avantage à long terme ne leur a été accordé.

Les transactions réalisées durant l'exercice et les encours existants en fin de période entre les sociétés du Groupe consolidées par intégration globale sont totalement éliminées en consolidation. Les transactions faites avec les sociétés consolidées par mise en équivalence sont présentées séparément dans le tableau suivant.

Les autres parties liées sont les membres des organes de contrôle de Paris Orléans, notamment les membres du Conseil de surveillance de Paris Orléans, les personnes physiques ou morales ayant une activité de contrôle dans la société mère de Paris Orléans tels que les administrateurs de Rothschild Concordia SAS, les sociétés qui sont contrôlées par les principaux dirigeants ou toute personne ayant directement ou indirectement la responsabilité, la direction ou le contrôle des activités de Paris Orléans. Elles comprennent également les membres proches de la famille de toute personne qui contrôle, exerce un contrôle conjoint ou une influence notable sur Paris Orléans et de toute personne appartenant à la catégorie des Membres des organes de direction ou de contrôle de Paris Orléans.

<i>En milliers d'euros</i>	31/03/2015			31/03/2014		
	Entreprises mises en équivalence	Dirigeants mandataires sociaux	Autres parties liées	Entreprises mises en équivalence	Dirigeants mandataires sociaux	Autres parties liées
ACTIFS						
Prêts et avances sur la clientèle	85	931	4 519	2	957	4 472
Titres à revenu variable	-	-	11 304	-	-	11 758
Actifs divers	469	-	4	-	-	-
TOTAL ACTIFS	554	931	15 827	2	957	16 230
PASSIFS						
Dettes envers la clientèle	479	989	120 937	5 501	7 459	132 508
Passifs divers	-	-	-	-	-	109
TOTAL PASSIFS	479	989	120 937	5 501	7 459	132 617
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE						
Engagements de financement et de garantie donnés	-	1 987	73	-	2 673	2 947
TOTAL ENGAGEMENTS	-	1 987	73	-	2 673	2 947
Éléments de résultat relatifs aux opérations réalisées avec les parties liées						
Intérêts reçus	341	20	40	-	7	388
Intérêts versés	-	-	(273)	-	(5)	(1 370)
Commissions reçues	333	-	-	967	-	-
Commissions versées	-	-	(29)	(3 854)	-	(40)
Autres produits	327	-	781	608	-	837
TOTAL Produits	1 001	20	519	(2 279)	2	(185)
Autres charges	(849)	(386)	(1 550)	(747)	(367)	(1 524)
TOTAL Charges	(849)	(386)	(1 550)	(747)	(367)	(1 524)

Note 34 - Honoraires des Commissaires aux comptes

En milliers d'euros	Cailliau Dedouit et Associés		KPMG Audit	
	31/03/2015	31/03/2014	31/03/2015	31/03/2014
	%	%	%	%
Audit				
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés				
Paris Orléans (société mère)	170 48 %	167 45 %	170 5 %	167 5 %
Filiales intégrées globalement	176 49 %	180 49 %	2 812 82 %	2 477 74 %
Sous-total	346 97 %	347 94 %	2 982 87 %	2 644 79 %
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes				
Paris Orléans (société mère)	- -	- -	18 1 %	16 0 %
Filiales intégrées globalement	11 3 %	21 6 %	33 1 %	14 0 %
Sous-total	11 3 %	21 6 %	51 1 %	30 1 %
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement				
Juridique, fiscal, social	- -	- -	352 10 %	385 12 %
Autres	- -	- -	54 2 %	276 8 %
Sous-total	- -	- -	406 12 %	661 20 %
TOTAL	357 100 %	368 100 %	3 439 100 %	3 335 100 %

Note 35 - Informations sectorielles

Le tableau ci-dessous présente une information sectorielle par ligne de métier, établie à partir de données non IFRS, et sa réconciliation avec les données IFRS.

La colonne « Réconciliation IFRS » comprend des éléments principalement liés au précipt versé aux associés-gérants français considérés comme des participations ne donnant pas le contrôle, à la comptabilisation de bonus différés au-delà de leur période d'acquisition, aux avantages au personnel concernant les régimes de retraite en application d'IAS 19 (R) et à la réaffectation des dépréciations.

Répartition de l'activité par secteur d'activité

En milliers d'euros	Conseil financier	Gestion d'actifs ⁽¹⁾	Autres ⁽²⁾	Total avant réconciliation IFRS	Réconciliation IFRS	31/03/2015
Produit net bancaire	879 639	481 619	63 514	1 424 772	(21 573)	1 403 199
Charges générales d'exploitation	(740 741)	(348 215)	(99 225)	(1 188 181)	75 363	(1 112 818)
Coût du risque	(38)	502	(14 961)	(14 497)	(7 861)	(22 358)
Résultat d'exploitation	138 860	133 906	(50 672)	222 094	45 929	268 023
Résultat des sociétés mises en équivalence						3 598
Gains ou pertes nets sur autres actifs						45 072
Résultat avant impôt						316 693

(1) La Gestion d'actifs comprend la Banque privée et la gestion d'actifs ainsi que le Capital-investissement et dette privée.

(2) Autres comprend les coûts de structure, le portefeuille de prêts en voie d'extinction et les autres activités.

En milliers d'euros	Conseil financier	Gestion d'actifs ⁽¹⁾	Autres ⁽²⁾	Total avant réconciliation IFRS	Réconciliation IFRS	31/03/2014
Produit net bancaire	688 668	380 631	60 987	1 130 286	(22 617)	1 107 669
Charges générales d'exploitation	(617 046)	(329 287)	(81 663)	(1 027 996)	42 436	(985 560)
Coût du risque	(331)	(69)	(4 727)	(5 127)	11 892	6 765
Résultat d'exploitation	71 291	51 275	(25 403)	97 163	31 711	128 874
Résultat des sociétés mises en équivalence						1 968
Gains ou pertes nets sur autres actifs						(24 165)
Résultat avant impôt						106 677

(1) La Gestion d'actifs comprend la Banque privée et la gestion d'actifs ainsi que le Capital-investissement et dette privée.

(2) Autres comprend les coûts de structure, le portefeuille de prêts en voie d'extinction et les autres activités.

Répartition du Produit net bancaire par secteur géographique

<i>En milliers d'euros</i>	31/03/2015	31/03/2014
Royaume-Uni et îles Anglo-Normandes	475 724	362 758
France	355 788	282 932
Amériques	157 791	165 293
Autres pays d'Europe	217 664	140 582
Suisse	108 160	99 912
Asie et Australie	74 758	43 734
Autres	13 314	12 458
TOTAL	1 403 199	1 107 669

La répartition par secteur géographique est basée sur la localisation géographique de l'entité qui comptabilise le chiffre d'affaires ou qui détient l'actif. Des informations complémentaires sur les résultats par secteur géographique sont présentées dans la note 38.

Note 36 - Résultat par action

<i>En millions d'euros</i>	31/03/2015	31/03/2014
Résultat net consolidé - part du Groupe	143,6	8,4
<i>Retraitement du dividende précipitaire</i>	<i>(0,8)</i>	<i>(0,7)</i>
Résultat net consolidé retraité du dividende précipitaire - part du Groupe	142,8	7,7
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation - en milliers	68 545	68 448
Résultat par action - de base et dilué (en euros)	2,08	0,11

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net consolidé - part du Groupe (après déduction du dividende précipitaire, qui ne fait pas partie du bénéfice réalisé par les actionnaires ordinaires) par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation sur l'exercice et qui sont détenues par des tiers. Pour le calcul du résultat dilué par action, la méthode du rachat d'actions est utilisée ; toutefois, le nombre d'options sur actions et

autres paiements fondés sur des actions émis par le Groupe n'a pas atteint un niveau tel qu'il serait de nature à affecter significativement le calcul. Par conséquent, le résultat dilué par action est équivalent au résultat de base par action.

En l'absence de résultat sur les activités cédées ou abandonnées, le résultat par action des seules activités poursuivies est le même que le résultat par action.

Note 37 - Périmètre de consolidation

L'article 7 de la loi 2013-672 du Code monétaire et financier du 26 juillet 2013, modifiant l'article L. 511-45, impose aux établissements de crédit de publier des informations sur leurs implantations et leurs activités dans chaque État ou territoire. Le tableau suivant recense les filiales et les entreprises associées les plus significatives au regard des

comptes consolidés du Groupe Paris Orléans, ainsi que le territoire où elles sont domiciliées. La liste ci-dessous n'inclut pas les filiales dormantes et les entreprises mandataires « *nominee companies* », sur la base de leur caractère non significatif.

Les activités indiquées ci-dessous sont définies dans la note 35.

Nom des sociétés	Activité	31/03/2015		31/03/2014		Méthode de consolidation ⁽¹⁾	
		% de contrôle	% d'intérêt	% de contrôle	% d'intérêt	31/03/2015	31/03/2014
Australie							
Arrow Capital Pty Limited	Autre	100,00	98,40	100,00	97,28	IG	IG
Rothschild Australia Limited	Conseil financier	100,00	98,40	100,00	97,28	IG	IG
Belgique							
Rothschild Belgique - branch	Gestion d'actifs et Autre	100,00	99,24	100,00	98,73	IG	IG
Bermudes							
Rothschild Trust (Bermuda) Limited	Gestion d'actifs et Autre	100,00	72,77	100,00	71,95	IG	IG
Brésil							
NM Rothschild & Sons (Brasil) Limitada	Conseil financier	100,00	98,40	100,00	97,28	IG	IG
Îles Vierges britanniques							
Five Arrows Capital Limited	Autre	100,00	98,40	100,00	97,28	IG	IG
Master Nominees Inc.	Autre	100,00	72,77	100,00	71,95	IG	IG

(1) IG : intégration globale.
MEE : mise en équivalence.

Nom des sociétés	Activité	31/03/2015		31/03/2014		Méthode de consolidation ⁽¹⁾	
		% de contrôle	% d'intérêt	% de contrôle	% d'intérêt	31/03/2015	31/03/2014
Canada							
Rothschild (Canada) Holdings Inc.	Autre	100,00	98,40	100,00	97,28	IG	IG
Rothschild (Canada) Inc.	Conseil financier	100,00	98,40	100,00	97,28	IG	IG
Rothschild (Canada) Securities Inc.	Conseil financier	100,00	98,40	100,00	97,28	IG	IG
Rothschild Trust Canada Inc.	Gestion d'actifs	100,00	72,77	100,00	71,95	IG	IG
Rothschild Trust Protectors Limited	Gestion d'actifs	100,00	72,77	100,00	71,95	IG	IG
Îles Caïmans							
JRE Asia Capital Management Ltd	Autre	50,00	49,58	50,00	49,29	MEE	MEE
Rothschild Trust Cayman Limited	Gestion d'actifs	100,00	72,77	100,00	71,95	IG	IG
Îles Anglo-Normandes							
Blackpoint Management Limited	Gestion d'actifs	100,00	95,25	100,00	94,76	IG	IG
FAC Carry LP	Gestion d'actifs	100,00	98,40	100,00	97,28	IG	IG
Five Arrows Capital GP Limited	Gestion d'actifs	100,00	98,40	100,00	97,28	IG	IG
Five Arrows Mezzanine Holder LP	Gestion d'actifs	88,00	86,59	88,00	85,61	IG	IG
Five Arrows Partners LP	Gestion d'actifs	100,00	98,40	100,00	97,28	IG	IG
Five Arrows Proprietary Feeder LP	Gestion d'actifs	100,00	98,40	100,00	97,28	IG	IG
Five Arrows Staff Co-investment LP	Gestion d'actifs	100,00	98,40	100,00	97,28	IG	IG
Guernsey Global Trust Limited	Gestion d'actifs	100,00	72,77	100,00	71,95	IG	IG
Guernsey Loan Asset Securitisation Scheme Limited	Autre	-	-	100,00	97,28	-	IG
Jofran Limited	Autre	100,00	98,40	100,00	97,28	IG	IG
Maison (CI) Limited	Autre	100,00	98,40	100,00	97,28	IG	IG
Quintus European Mezzanine (GP) Limited	Gestion d'actifs	100,00	98,40	100,00	97,28	IG	IG
Quintus European Mezzanine Fund Limited partnership	Gestion d'actifs	50,00	49,20	50,00	48,64	MEE	MEE
Rothschild Asset Management Holdings (CI) Limited	Autre	100,00	98,40	100,00	97,28	IG	IG
Rothschild Bank (CI) Limited	Gestion d'actifs	100,00	72,77	100,00	71,95	IG	IG
Rothschild Bank International Limited	Autre	100,00	98,40	100,00	97,28	IG	IG
Rothschild Mexico (Guernsey) Limited	Autre	100,00	98,40	100,00	97,28	IG	IG
Rothschild Switzerland (CI) Trustees Limited	Gestion d'actifs	100,00	72,77	100,00	71,95	IG	IG
Rothschild Trust Financial Services Limited	Autre	100,00	72,77	100,00	71,95	IG	IG
Rothschild Trust Guernsey Limited	Gestion d'actifs	100,00	72,77	100,00	71,95	IG	IG
Rothschilds Continuation Finance (CI) Limited	Autre	100,00	98,40	100,00	97,28	IG	IG
S y C (International) Limited	Autre	100,00	98,40	100,00	97,28	IG	IG
Shield Holdings (Guernsey) Limited	Autre	100,00	98,40	100,00	97,28	IG	IG
Shield Securities Limited	Autre	100,00	98,40	100,00	97,28	IG	IG
St. Julian's Properties Limited	Autre	50,00	49,20	50,00	48,64	MEE	MEE
Chine							
Rothschild & Sons Financial Advisory Services (Beijing) Co. Ltd	Conseil financier	100,00	98,40	100,00	97,28	IG	IG
Rothschild Financial Advisory Services (Tianjin) Co. Ltd.	Conseil financier	100,00	98,40	100,00	97,28	IG	IG
Curaçao							
NM Rothschild & Sons (Asia) NV	Autre	100,00	98,40	100,00	97,28	IG	IG
NMR Consultants NV (en cours de liquidation)	Autre	100,00	98,40	100,00	97,28	IG	IG
NMR International NV	Autre	100,00	98,40	100,00	97,28	IG	IG
Rothschild Latin America NV	Autre	100,00	98,40	100,00	97,28	IG	IG
Dubai							
Rothschild (Middle East) Limited (sous-groupe consolidé)	Conseil financier	100,00	98,82	100,00	98,01	IG	IG
France							
Chaptal Investissements SAS	Gestion d'actifs	-	-	100,00	99,93	-	IG
Concordia Holding Sàrl	Autre	100,00	99,95	100,00	99,93	IG	IG
Financière Nextpool	Autre	-	-	39,98	39,41	-	MEE
Financière Rabelais SAS	Autre	100,00	99,95	100,00	99,93	IG	IG
FircoSoft SAS	Autre	-	-	26,33	26,32	-	MEE

(1) IG : intégration globale.
MEE : mise en équivalence.

Nom des sociétés	Activité	31/03/2015		31/03/2014		Méthode de consolidation ⁽¹⁾	
		% de contrôle	% d'intérêt	% de contrôle	% d'intérêt	31/03/2015	31/03/2014
Five Arrows Managers SAS	Gestion d'actifs	100,00	99,01	100,00	98,32	IG	IG
GIE Rothschild & Cie	Autre	100,00	99,24	100,00	98,73	IG	IG
K Développement SAS	Gestion d'actifs	100,00	99,95	100,00	99,93	IG	IG
Messine Managers Investissements SAS	Autre	100,00	99,80	100,00	99,93	IG	IG
Messine Participations SAS	Autre	100,00	99,15	100,00	98,64	IG	IG
Monceau Rabelais SAS (ex Rothschild Investments Solutions)	Autre	100,00	99,23	100,00	98,71	IG	IG
Montaigne Rabelais SAS	Autre	100,00	99,24	100,00	98,73	IG	IG
Paris Orléans Holding Bancaire SAS	Autre	100,00	99,95	100,00	99,93	IG	IG
Paris Orléans SCA	Gestion d'actifs	100,00	99,95	100,00	99,93	Société mère	Société mère
PO Capinvest 1 SAS	Gestion d'actifs	100,00	99,95	100,00	99,93	IG	IG
PO Capinvest 2 SAS	Gestion d'actifs	-	-	100,00	99,93	-	IG
PO Développement SAS	Gestion d'actifs	100,00	99,95	100,00	99,93	IG	IG
PO Fonds SAS	Gestion d'actifs	100,00	99,95	100,00	99,93	IG	IG
PO Mezzanine SAS	Gestion d'actifs	100,00	99,95	100,00	99,93	IG	IG
Rivoli Participations SAS (sous-groupe consolidé)	Autre	-	-	30,56	30,55	-	MEE
Rothschild & Cie SCS ⁽²⁾	Conseil financier	99,98	99,22	99,98	98,71	IG	IG
Rothschild & Compagnie Banque SCS ⁽²⁾	Gestion d'actifs et Autre	99,99	99,24	99,99	98,73	IG	IG
Rothschild & Compagnie Gestion SCS ⁽²⁾	Gestion d'actifs	99,99	99,23	99,99	98,71	IG	IG
Rothschild Assurance & Courtage SCS	Gestion d'actifs	99,83	99,05	99,83	98,54	IG	IG
Rothschild Europe SNC (French partnership)	Conseil financier	100,00	98,82	100,00	98,01	IG	IG
Rothschild HDF Investment Solutions SAS	Gestion d'actifs	100,00	95,25	63,00	94,76	IG	IG
SCS Holding SAS	Autre	100,00	98,40	100,00	97,28	IG	IG
Sélection 1818 SA	Gestion d'actifs	25,00	24,79	34,00	33,54	MEE	MEE
Somanfi SAS	Gestion d'actifs	-	-	100,00	98,54	-	IG
Transaction R SCS ⁽²⁾	Conseil financier	99,83	98,95	99,73	98,73	IG	IG
Verseau SAS	Gestion d'actifs	95,00	94,95	95,00	94,95	IG	IG
Allemagne							
Rothschild & Cie Gestion - Frankfurt branch	Gestion d'actifs	99,99	99,23	-	-	IG	-
Rothschild GmbH	Conseil financier	100,00	98,82	100,00	98,01	IG	IG
Rothschild Vermögensverwaltungs-GmbH	Gestion d'actifs	100,00	72,77	100,00	71,95	IG	IG
Hong-Kong							
JRE Asia Capital (Hong Kong) Ltd	Gestion d'actifs	100,00	49,58	100,00	49,29	MEE	MEE
RAIL Limited	Autre	100,00	98,40	100,00	97,28	IG	IG
Rothschild (Hong Kong) Limited	Conseil financier	100,00	98,40	100,00	97,28	IG	IG
Rothschild Wealth Management (Hong Kong) Limited	Gestion d'actifs	100,00	72,77	100,00	71,95	IG	IG
Inde							
JRE Asia Capital Advisory Services (India) Private Limited	Gestion d'actifs	100,00	49,58	100,00	49,29	MEE	MEE
Rothschild (India) Private Limited	Conseil financier	100,00	98,40	100,00	97,28	IG	IG
Indonésie							
PT Rothschild Indonesia	Conseil financier	100,00	98,40	100,00	97,28	IG	IG
Israël							
RCF (Israel) BV - Israel branch	Conseil financier	100,00	98,82	100,00	98,01	IG	IG
Italie							
Rothschild & Cie Gestion - Milan branch	Gestion d'actifs	99,99	99,23	-	-	IG	-
Rothschild S.p.A.	Conseil financier	100,00	98,82	100,00	98,01	IG	IG
Rothschild Trust Italy Srl	Gestion d'actifs	100,00	72,77	100,00	71,95	IG	IG
Rothschild Wealth Management (UK) Limited - Milan branch	Gestion d'actifs	100,00	80,46	100,00	79,55	IG	IG
Luxembourg							
Centrum Jonquille	Gestion d'actifs	100,00	99,95	100,00	99,93	IG	IG
Centrum Narcisse	Gestion d'actifs	100,00	99,95	100,00	99,93	IG	IG

(1) IG : intégration globale.

MEE : mise en équivalence.

(2) Le % d'intérêt est indiqué avant précaput.

Nom des sociétés	Activité	31/03/2015		31/03/2014		Méthode de consolidation ⁽¹⁾	
		% de contrôle	% d'intérêt	% de contrôle	% d'intérêt	31/03/2015	31/03/2014
Centrum Orchidée	Gestion d'actifs	100,00	99,95	100,00	99,93	IG	IG
Fin PO SA	Gestion d'actifs	100,00	99,92	100,00	99,88	IG	IG
Five Arrows Co-Investments Feeder V SCA SICAR	Gestion d'actifs	100,00	98,40	100,00	97,28	IG	IG
Five Arrows Credit Solutions General Partner	Gestion d'actifs	100,00	99,01	100,00	98,32	IG	IG
Five Arrows Investments SCA SICAR	Gestion d'actifs	100,00	99,16	100,00	98,58	IG	IG
Five Arrows Managers SA	Gestion d'actifs	100,00	99,01	100,00	98,32	IG	IG
Five Arrows Mezzanine Investments Sàrl	Gestion d'actifs	100,00	99,16	100,00	98,58	IG	IG
Five Arrows Principal Investments International Feeder SCA SICAR	Gestion d'actifs	100,00	99,16	100,00	98,58	IG	IG
Five Arrows Secondary Opportunities III FCPR	Gestion d'actifs	100,00	99,42	100,00	8,36	IG	IG
Jardine Rothschild Asia Capital (Luxembourg) Sàrl	Autre	50,00	49,58	50,00	49,29	MEE	MEE
Messine Investissement SA	Gestion d'actifs	100,00	99,15	-	-	IG	-
Oberon GP Sàrl	Gestion d'actifs	100,00	99,01	100,00	98,32	IG	IG
PO Invest 1 SA	Gestion d'actifs	-	-	62,86	62,78	IG	IG
PO Invest 2 SA	Gestion d'actifs	93,78	93,71	93,78	93,71	IG	IG
PO Participations Sàrl	Gestion d'actifs	99,98	99,92	99,98	99,88	IG	IG
R Commodity Finance Fund General Partner	Gestion d'actifs	63,00	95,25	-	-	IG	-
Malaisie							
Rothschild Malaysia Sendirian Berhad	Conseil financier	70,00	98,40	70,00	97,28	IG	IG
Île Maurice							
JRE Asia Capital (Mauritius) Ltd	Autre	33,34	49,58	33,34	32,87	MEE	MEE
Mexique							
Rothschild (Mexico) SA de CV	Conseil financier	100,00	98,40	100,00	97,28	IG	IG
Pays-Bas							
Continuation Investments NV	Gestion d'actifs	39,33	37,30	39,33	37,23	MEE	MEE
RCF (Israel) BV	Conseil financier	100,00	98,82	100,00	98,01	IG	IG
RCF (Russia) BV	Conseil financier	100,00	98,82	100,00	98,01	IG	IG
Rothschild Europe BV	Autre	100,00	98,82	100,00	98,01	IG	IG
Rothschilds Continuation Finance BV	Autre	69,00	68,15	69,00	67,56	IG	IG
Nouvelle-Zélande							
Rothschild Trust New Zealand Limited	Gestion d'actifs	100,00	72,77	100,00	71,95	IG	IG
Pologne							
Rothschild Polska Sp. z o.o.	Conseil financier	100,00	98,82	100,00	98,01	IG	IG
Portugal							
Rothschild Portugal Limitada	Conseil financier	100,00	98,82	100,00	98,01	IG	IG
Russie							
RCF (Russia) BV - Moscow branch	Conseil financier	100,00	98,82	100,00	98,01	IG	IG
Singapour							
Jardine Rothschild Asia Capital (Singapore) Pte Limited	Gestion d'actifs	-	-	100,00	49,29	-	MEE
Rothschild (Singapore) Limited	Conseil financier	100,00	98,40	100,00	97,28	IG	IG
Rothschild Trust (Singapore) Limited	Gestion d'actifs	100,00	72,77	100,00	71,95	IG	IG
Rothschild Wealth Management (Singapore) Limited	Gestion d'actifs	100,00	72,77	100,00	71,95	IG	IG
Afrique du sud							
Rothschild (South Africa) Foundation	Autre	100,00	98,40	100,00	97,28	IG	IG
Rothschild (South Africa) Proprietary Limited	Conseil financier	100,00	98,40	100,00	97,28	IG	IG
Southern Arrows Proprietary Limited	Autre	100,00	98,40	100,00	97,28	IG	IG
Espagne							
Rothschild SA	Conseil financier	100,00	98,82	100,00	98,01	IG	IG
Suède							
Rothschild Nordic AB	Conseil financier	100,00	98,82	100,00	98,01	IG	IG
Suisse							
Anterana Holdings AG Glarus	Gestion d'actifs	100,00	72,77	100,00	71,95	IG	IG
Creafin AG	Autre	100,00	72,77	100,00	71,95	IG	IG

(1) IG : intégration globale.
MEE : mise en équivalence.

Nom des sociétés	Activité	31/03/2015		31/03/2014		Méthode de consolidation ⁽¹⁾	
		% de contrôle	% d'intérêt	% de contrôle	% d'intérêt	31/03/2015	31/03/2014
Equitas SA	Gestion d'actifs	90,00	65,50	90,00	64,76	IG	IG
ESOP Services AG	Gestion d'actifs	100,00	97,52	100,00	97,43	IG	IG
Five Arrows Capital AG	Gestion d'actifs	100,00	98,40	100,00	97,28	IG	IG
RBZ Fiduciary Ltd.	Gestion d'actifs	100,00	72,77	100,00	71,95	IG	IG
RCH Employees Share Trust	Autre	100,00	98,40	100,00	97,28	IG	IG
Rothschild & Cie Gestion - Zurich branch	Gestion d'actifs	99,99	99,23	-	-	IG	-
Rothschild Asset Management Holdings AG	Autre	100,00	98,40	100,00	97,28	IG	IG
Rothschild Bank AG	Gestion d'actifs	100,00	72,77	100,00	71,95	IG	IG
Rothschild China Holding AG	Autre	100,00	98,40	100,00	97,28	IG	IG
Rothschild Concordia AG	Autre	100,00	97,52	100,00	97,43	IG	IG
Rothschild Holding AG	Autre	73,96	72,77	73,96	71,95	IG	IG
Rothschild India Holding AG	Autre	100,00	98,40	100,00	97,28	IG	IG
Rothschild Private Trust Holdings AG	Autre	100,00	72,77	100,00	71,95	IG	IG
Rothschild Trust (Switzerland) Limited	Gestion d'actifs	100,00	72,77	100,00	71,95	IG	IG
Rothschilds Continuation Holdings AG	Autre	99,77	98,40	98,74	97,28	IG	IG
RTS Geneva SA	Gestion d'actifs	100,00	72,77	100,00	71,95	IG	IG
Turquie							
Rothschild - Kurumsal Finansman Hizmetleri Limited Sirketi	Conseil financier	100,00	98,82	100,00	98,01	IG	IG
Royaume-Uni							
City Business Finance Limited	Autre	100,00	98,40	100,00	97,28	IG	IG
Continuation Computers Limited	Autre	100,00	98,40	100,00	97,28	IG	IG
Elgin Capital LLP	Gestion d'actifs	100,00	98,40	100,00	97,28	IG	IG
Elgin Capital Services Limited	Autre	100,00	98,40	100,00	97,28	IG	IG
F.A. International Limited	Autre	100,00	98,40	100,00	97,28	IG	IG
Five Arrows (Scotland) General Partner Limited	Gestion d'actifs	100,00	98,40	100,00	97,28	IG	IG
Five Arrows Business Finance Limited (ex State Securities plc)	Gestion d'actifs	100,00	98,40	100,00	97,28	IG	IG
Five Arrows Finance Limited	Autre	100,00	98,40	100,00	97,28	IG	IG
Five Arrows Leasing Group Limited	Autre	100,00	98,40	100,00	97,28	IG	IG
Five Arrows Leasing Holdings Limited	Autre	100,00	98,40	100,00	97,28	IG	IG
Five Arrows Media Finance Limited	Autre	100,00	98,40	100,00	97,28	IG	IG
International Property Finance (Spain) Limited	Autre	100,00	98,40	100,00	97,28	IG	IG
Investor Perceptions Limited	Autre	50,00	49,20	50,00	48,64	MEE	MEE
Lanebridge Holdings Limited	Autre	100,00	98,40	100,00	97,28	IG	IG
Lanebridge Investment Management Limited	Autre	100,00	98,40	100,00	97,28	IG	IG
Marplace (No 480) Limited	Autre	100,00	98,40	100,00	97,28	IG	IG
NM Rothschild & Sons Limited	Conseil financier, Gestion d'actifs et Autre	100,00	98,40	100,00	97,28	IG	IG
NM Rothschild Holdings Limited	Autre	100,00	98,40	100,00	97,28	IG	IG
New Court Property Services	Autre	100,00	98,40	100,00	97,28	IG	IG
New Court Securities Limited	Autre	100,00	98,40	100,00	97,28	IG	IG
NMR Europe (UK partnership)	Conseil financier	100,00	98,82	100,00	98,01	IG	IG
O C Investments Limited	Autre	100,00	98,40	100,00	97,28	IG	IG
Risk Based Investments Solutions Ltd	Gestion d'actifs	100,00	72,77	100,00	98,71	IG	IG
Rothschild Australia Holding Limited	Autre	100,00	98,40	100,00	97,28	IG	IG
Rothschild Credit Management Limited	Autre	100,00	98,40	100,00	97,28	IG	IG
Rothschild Gold Limited	Autre	100,00	98,40	100,00	97,28	IG	IG
Rothschild HDF Investment Adviser Limited	Gestion d'actifs	100,00	95,25	100,00	94,76	IG	IG
Rothschild Holdings Limited	Autre	100,00	98,40	100,00	97,28	IG	IG
Rothschild Investments Limited	Autre	100,00	98,40	100,00	97,28	IG	IG
Rothschild Private Fund Management Limited	Gestion d'actifs	100,00	80,46	100,00	79,55	IG	IG

(1) IG : intégration globale.

MEE : mise en équivalence.

Nom des sociétés	Activité	31/03/2015		31/03/2014		Méthode de consolidation ⁽¹⁾	
		% de contrôle	% d'intérêt	% de contrôle	% d'intérêt	31/03/2015	31/03/2014
Rothschild Trust Corporation Limited	Gestion d'actifs	100,00	72,77	100,00	71,95	IG	IG
Rothschild Wealth Management (UK) Limited	Gestion d'actifs	100,00	80,46	100,00	79,55	IG	IG
Rothschilds Continuation Finance Holdings Limited	Autre	100,00	98,40	100,00	97,28	IG	IG
Rothschilds Continuation Finance PLC	Autre	100,00	-	100,00	97,28	IG	IG
Rothschilds Continuation Limited	Autre	100,00	98,40	100,00	97,28	IG	IG
Second Continuation Limited	Autre	100,00	98,40	100,00	97,28	IG	IG
Shield MBCA Limited	Autre	100,00	98,40	100,00	97,28	IG	IG
Shield Trust Limited	Autre	100,00	98,40	100,00	97,28	IG	IG
Specialist Fleet Services Limited	Autre	100,00	98,40	100,00	97,28	IG	IG
State Securities Holdings Limited	Autre	100,00	98,40	100,00	97,28	IG	IG
Third New Court Limited	Autre	100,00	98,40	100,00	97,28	IG	IG
Walbrook Assets Limited	Autre	100,00	98,40	100,00	97,28	IG	IG
États-Unis							
Five Arrows Friends & Family Feeder LP	Gestion d'actifs	100,00	98,40	100,00	97,28	IG	IG
Francarep Inc	Gestion d'actifs	100,00	99,95	100,00	99,93	IG	IG
PO Black LLC	Gestion d'actifs	100,00	82,87	100,00	82,84	IG	IG
Rothschild Asset Management Inc.	Gestion d'actifs	100,00	98,40	100,00	97,28	IG	IG
Rothschild Inc.	Conseil financier	100,00	98,40	100,00	97,28	IG	IG
Rothschild North America Inc.	Autre	100,00	98,40	100,00	97,28	IG	IG
Rothschild Realty Group Inc.	Autre	100,00	98,40	100,00	97,28	IG	IG
Rothschild Trust North America LLC	Gestion d'actifs	100,00	72,77	100,00	71,95	IG	IG

(1) IG : intégration globale.
MEE : mise en équivalence.

Note 38 - Résultats, impôts et effectifs par territoire

En application de l'article L.511-45 II à V du Code monétaire et financier, cité dans la note 37 « Périmètre de consolidation », le tableau ci-après fournit uniquement des informations sur le produit net bancaire, le résultat avant impôts, l'impôt sur les bénéfices et les effectifs au 31 mars 2015.

Pays/Région d'activité	Produit net bancaire (en millions d'euros)	Résultat avant impôt (en millions d'euros)	Impôt courant (en millions d'euros)	Impôt différé (en millions d'euros)	Effectifs (en équivalent temps-plein)
Royaume-Uni	450,1	48,8	(3,9)	(15,4)	997
France	355,8	140,2	(20,1)	0,0	663
Autres pays d'Europe	155,6	41,6	(13,6)	(0,0)	270
Amérique du Nord	129,4	(8,0)	4,7	0,0	219
Suisse	108,2	15,1	(6,4)	1,2	364
Luxembourg	62,0	58,9	(0,2)	-	7
Asie	42,1	0,6	(0,4)	0,1	128
Océanie	32,7	8,7	(3,5)	0,9	51
Amérique latine	27,8	3,4	(2,8)	(0,6)	33
Îles Anglo-Normandes	25,6	7,7	(0,5)	0,4	74
Îles Vierges britanniques	0,5	0,3	-	-	-
Curaçao	0,1	(0,1)	(2,2)	-	-
Îles CaïmanS	0,0	0,0	-	-	-
Bermudes	-	(0,0)	-	-	-
Autres	13,3	(0,5)	(0,7)	0,1	47
TOTAL	1 403,2	316,7	(49,6)	(13,3)	2 853

Les revenus et les résultats nets sont indiqués avant l'élimination des commissions, des produits et des charges d'intérêts intragroupe.

Le Groupe n'a pas perçu de subventions publiques sur l'exercice.

Pour la France, le résultat avant impôts inclut le préciput versé aux associés-gérants français comptabilisé dans les participations ne donnant pas le contrôle. Conformément aux dispositions statutaires applicables aux sociétés en commandite simple, le Groupe est uniquement imposable sur la quote-part du résultat lui revenant (cf. note 32).

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 mars 2015

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 mars 2015 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Paris Orléans SCA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;

- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par la Gérance. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les changements de méthodes comptables, ainsi que les impacts associés présentés dans la partie « II. Base de préparation des états financiers » en application des normes IFRS10 « États financiers consolidés », IFRS11 « Partenariats », IFRS12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités » et des amendements à IAS32, qui précisent les informations à présenter dans le cadre de la compensation au bilan des instruments financiers.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Estimations comptables

- Dans le cadre de l'arrêté des comptes, le Groupe constitue des dépréciations pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités.

Nos travaux ont consisté à apprécier le caractère approprié des méthodes et des processus mis en place par la Direction, à examiner le dispositif de contrôle relatif au recensement de ces expositions et à leur valorisation, à examiner les données utilisées et la documentation disponible, à apprécier les hypothèses retenues sur lesquelles se fondent ces estimations et à s'assurer que les notes annexes, notamment la note 30, donnent une information appropriée.

- Le Groupe procède également à des estimations comptables en ce qui concerne l'évaluation à la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente et la valeur des immobilisations incorporelles et des écarts d'acquisition.

Nos travaux ont consisté à apprécier le caractère approprié des méthodes et des processus mis en place par la Direction, à examiner les données utilisées et la documentation disponible, à apprécier les hypothèses retenues sur lesquelles se fondent ces estimations et à s'assurer que les notes annexes, notamment les notes 3, 9, 10 et 26 donnent une information appropriée.

- Le Groupe constitue des provisions pour couvrir les risques et les litiges générés par son activité (note 23 de la partie III et note 14 de la partie V).

Nous avons examiné la méthodologie d'évaluation de ces provisions, ainsi que les principales hypothèses utilisées.

- Le Groupe a comptabilisé des actifs d'impôts différés notamment au titre des déficits fiscaux reportables (note 20 de la partie III et note 17 de la partie V).

Nous avons examiné les principales estimations et hypothèses ayant conduit à la reconnaissance de ces impôts différés.

Nous avons également procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Nous rappelons toutefois que, ces estimations étant fondées sur des prévisions présentant par nature un caractère incertain, les réalisations différeront, parfois de manière significative, des prévisions.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport de la Gérance.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris-La Défense, le 24 juin 2015

KPMG Audit FS II

Pascal Brouard

Associé

Paris, le 24 juin 2015

Cailliau Dedouit et Associés

Jean-Jacques Dedouit

Associé

Bilan au 31 mars 2015

Actif

En milliers d'euros	Notes	31/03/2015			31/03/2014
		Brut	Amortissements dépréciation	Net	Net
Actif immobilisé					
Immobilisations incorporelles					
	1				
Concessions, brevets, marques et logiciels		211	211	-	10
Total immobilisations incorporelles		211	211	-	10
Immobilisations corporelles					
	2				
Terrains		-	-	-	-
Constructions		15	15	-	-
Autres immobilisations corporelles		438	336	102	171
Total immobilisations corporelles		453	351	102	171
Immobilisations financières					
Titres de participation	3	1 455 906	1 093	1 454 813	1 453 537
Titres immobilisés de l'activité de Portefeuille (TIAP)	4	23 665	7 407	16 258	17 024
Créances rattachées à des TIAP		334	-	334	8
Prêts		-	-	-	-
Autres immobilisations financières		6	-	6	6
Total immobilisations financières		1 479 911	8 500	1 471 411	1 470 575
Total actif immobilisé		1 480 575	9 062	1 471 513	1 470 756
Actif circulant					
Créances	5	33 553	-	33 553	50 569
Valeurs mobilières de placement					
	6				
Actions propres		12	2	10	3 092
Autres titres		4 445	19	4 426	5 280
Disponibilités	7	60 206	-	60 206	54 268
Charges constatées d'avance		157	-	157	18
Total actif circulant		98 373	21	98 352	113 227
Écart de conversion actif	8	5 314	-	5 314	615
TOTAL BILAN ACTIF		1 584 262	9 083	1 575 179	1 584 598

Passif

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	31/03/2015	31/03/2014
Capitaux propres	9		
Capital		142 274	142 208
Primes d'émission, de fusion, d'apport		983 062	982 561
Réserves			
Réserve légale		12 968	12 469
Réserves réglementées		-	-
Autres réserves		153 044	153 044
Report à nouveau		119 620	146 145
Résultat de l'exercice		11 764	9 986
Provisions réglementées		303	273
Total des capitaux propres		1 423 035	1 446 686
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques	10	3 650	1 500
Total provisions pour risques et charges		3 650	1 500
Dettes			
Dettes financières			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	11	60 879	72 403
Emprunts et dettes financières divers		-	-
Dettes d'exploitation	12		
Fournisseurs et comptes rattachés		909	818
Dettes fiscales et sociales		1 655	4 212
Autres dettes			
Autres dettes	13	83 387	58 259
Produits constatés d'avance		-	-
Total des dettes		146 830	135 692
Écart de conversion passif		1 664	720
TOTAL BILAN PASSIF		1 575 179	1 584 598

Compte de résultat pour l'exercice clos le 31 mars 2015

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	31/03/2015	31/03/2014
Opérations en revenus			
Opérations en revenus d'exploitation			
Produits d'exploitation	14	2 616	1 776
Charges d'exploitation	15	(13 302)	(15 978)
Résultat des opérations en revenus d'exploitation		(10 686)	(14 202)
Autres opérations en revenus			
Produits des titres de participation et des TIAP	16	19 474	18 764
Autres produits financiers	17	1 758	2 023
Plus ou moins-values nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	18	649	49
Reprises de provisions et dépréciations sur autres opérations en revenus	19	66	2 617
Charges financières	20	(1 546)	(4 438)
Dotations aux provisions et dépréciations sur autres opérations en revenus	19	(3 671)	(66)
Résultat des autres opérations en revenus		16 730	18 949
Opérations faites en commun			
Perte supportée ou bénéfice transféré		-	-
Résultat courant avant impôt		6 044	4 747
Opérations en capital			
Plus-values sur cessions de titres de participation et de TIAP	21	1 935	3 360
Reprises sur dépréciations de titres de participation et de TIAP	22	1 961	53
Moins-values sur cessions de titres de participation et de TIAP	23	(1 548)	(56)
Dotations aux dépréciations sur titres de participation et sur TIAP	24	(460)	(147)
Résultat des opérations en capital		1 888	3 210
Impôt sur les sociétés	25	(3 832)	(2 029)
RESULTAT NET		11 764	9 986

Annexe

I. Faits caractéristiques de l'exercice

Paris Orléans a clôturé son exercice 2014/2015 avec un résultat de 11,8 millions d'euros, à comparer avec un bénéfice net de 10 millions d'euros enregistré sur l'exercice précédent. Le résultat de la Société Paris Orléans a ainsi progressé de 17,8% entre les deux exercices.

Au cours de l'exercice 2014/2015, la Société a perçu 19,5 millions d'euros de dividendes de la part de ses filiales, et en particulier 11,7 millions d'euros de Paris Orléans Holding Bancaire (POHB) SAS, qui a ainsi largement contribué au bénéfice de l'exercice.

II. Faits postérieurs à la clôture

Aucun événement majeur n'est intervenu sur le début de l'exercice 2015/2016.

III. Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes ont été établis conformément aux dispositions de la législation française (Plan comptable général 1999) et aux pratiques comptables généralement admises en France, dans le respect des principes de prudence et d'indépendance des exercices, et sur les bases de continuité d'exploitation et de permanence des méthodes.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'Autorité des normes Comptables (ANC) homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 relatif au Plan Comptable Général.

Pour mieux rendre compte de l'activité de la Société, le compte de résultat est présenté selon le modèle dit «TIAP» recommandé par l'ANC, pour les entreprises à activité financière.

Les opérations en revenus sont scindées en deux : les opérations d'exploitation placées au début du compte de résultat et les autres opérations en revenus, essentiellement, les opérations financières.

Le résultat courant correspond au résultat imputable aux activités ordinaires, c'est-à-dire celles qui recouvrent toutes les activités dans lesquelles l'entreprise est engagée dans le cadre de ses affaires, ainsi que les activités connexes qu'elle assume à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités ordinaires.

Il comprend toutefois au niveau du résultat d'exploitation des produits et charges ayant un caractère exceptionnel résultant d'événements clairement distincts des activités ordinaires de l'entreprise et qui ne sont pas, en conséquence, censés se reproduire de manière fréquente ni régulière.

La partie opérations en capital regroupe les opérations sur les titres figurant dans les actifs immobilisés.

Les principales méthodes comptables appliquées sont, pour l'essentiel, les suivantes :

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition et amorties de la manière suivante :

	Durée	Mode
Frais d'établissement	3 ans	linéaire
Progiciels	3 ans	linéaire
Constructions	20 ans	linéaire
Agencements et installations générales	8 à 10 ans	linéaire
Matériel de transport	5 ans	linéaire
Matériel de bureau	3 ans	dégressif
Mobilier de bureau	10 ans	linéaire

Les immobilisations financières sont valorisées au coût historique d'acquisition. La conversion en euros de la valeur des titres acquis en devises est faite au cours du change à la date de la transaction. Les prêts et les créances en devises compris dans les immobilisations financières sont convertis au cours de clôture de l'exercice.

Les titres de participation et les titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP) figurent pour leur coût d'acquisition. Lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur coût d'acquisition, une dépréciation est constituée.

La valeur d'inventaire des titres de participation et des TIAP est déterminée de la façon suivante :

- titres non cotés : à la valeur vénale obtenue soit par référence à la quote-part de la situation nette comptable ou réévaluée de la participation, soit par référence à une transaction récente sur le titre ;
- actions propres : cours moyen du dernier mois de l'exercice ;
- titres cotés : dernier cours de cotation de l'exercice ;

- fonds : une dépréciation est comptabilisée lorsque le coût d'acquisition ou les investissements cumulés dans le fonds sont supérieurs à la quote-part de situation nette réévaluée certifiée par les auditeurs des fonds ou à la valeur de rachat du produit telle que déterminée par l'émetteur. La part liée aux effets de change dans cette moins-value latente est comptabilisée distinctement de la dépréciation proprement dite, liée uniquement à l'évolution des participations sous-jacentes.

La valorisation du portefeuille au 31 mars 2015 a été réalisée avec des méthodes stables par rapport à l'exercice précédent.

Les dividendes sont enregistrés le mois de la décision de distribution.

En ce qui concerne les fonds communs de placement à risques (FCPR), conformément aux pratiques de place, ne sont plus comptabilisées que les sommes effectivement appelées, les engagements non appelés étant enregistrés en hors-bilan.

En cas de cession de titres de participation, de TIAP ou de valeurs mobilières de placement, les titres les plus anciens d'une même société ou d'une même catégorie de valeurs sont réputés vendus les premiers (application de la règle PEPS – premier entré, premier sorti – ou FIFO).

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Les créances libellées en devises sont converties au cours de clôture de l'exercice.

Les valeurs mobilières de placement figurent pour leur coût d'acquisition. Lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur coût d'acquisition, une dépréciation est constituée. La valeur d'inventaire est égale au dernier cours de l'exercice.

Les opérations en devises sont enregistrées au cours de la date de transaction. À la fin de l'exercice, les actifs, créances ou dettes sont convertis au cours de clôture. Pour les postes bénéficiant d'une couverture de change, une compensation est effectuée pour ne faire apparaître que les soldes. Des provisions sont constituées pour tenir compte des pertes de change latentes ; pour les opérations comportant une couverture de change, seule la fraction non couverte donne lieu à provision.

Paris Orléans couvre par endettement en devises les titres et actifs acquis en dollars. La différence de change entre le taux historique et le cours moyen pondéré de l'endettement est constatée au fur et à mesure des retours en capital. L'impact de ce traitement s'est traduit par une perte nette de 40 milliers d'euros sur le résultat de la période.

IV. Notes sur le bilan

Note 1 - Immobilisations incorporelles

En l'absence d'acquisitions et de cessions ou sorties, les immobilisations incorporelles ont évolué de la façon suivante au cours de l'exercice :

<i>En milliers d'euros</i>	01/04/2014	Acquisitions	Cessions/Sorties	31/03/2015
Immobilisations incorporelles				
Logiciels	211	-	-	211
Total valeurs brutes	211	-	-	211
Amortissements		Augmentations	Diminutions	
Logiciels	201	10	-	211
Total amortissements	201	10	-	211
TOTAL VALEURS NETTES	10	(10)	-	-

Note 2 - Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles ont évolué de la façon suivante au cours de l'exercice :

<i>En milliers d'euros</i>	01/04/2014	Acquisitions	Cessions/Sorties	31/03/2015
Immobilisations corporelles				
I - Terrains	-	-	-	-
II - Autres				
Constructions	15	-	-	15
Agencements et installations	10	-	-	10
Matériel de transport	305	-	147	158
Matériel de bureau	78	-	-	78
Mobiliers de bureau	192	-	-	192
Total valeurs brutes	600	-	147	453
Amortissements		Augmentations	Diminutions	
II - Autres				
Constructions	15	-	-	15
Agencements et installations	7	1	-	8
Matériel de transport	214	33	130	117
Matériel de bureau	78	-	-	78
Mobiliers de bureau	115	18	-	133
Total amortissements	429	52	130	351
TOTAL VALEURS NETTES	171	(52)	17	102

Note 3 - Titres de participation

Au 31 mars 2015, les titres de participation (valeurs brutes) se décomposent de la façon suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	31/03/2015
Paris Orléans Holding Bancaire (POHB) SAS	1 335 455
K Développement SAS	94 698
Finatis SA	12 287
Autres titres de participation d'une valeur inférieure à 10 millions d'euros	13 466
TOTAL DES TITRES DE PARTICIPATION	1 455 906

Les mouvements de l'exercice 2014/2015 sont résumés dans le tableau ci-après :

<i>En milliers d'euros</i>	01/04/2014	Acquisitions/ Augmentations	Cessions/ Sorties/ Reclassements	31/03/2015
Valeurs brutes	1 455 068	838	-	1 455 906
Total valeurs brutes	1 455 068	838	-	1 455 906
		Augmentations	Diminutions	
Dépréciations	1 531	132	570	1 093
Total dépréciations	1 531	132	570	1 093
TOTAL VALEURS NETTES	1 453 537	706	(570)	1 454 813

Les acquisitions/augmentations des titres de participation de l'exercice ont concerné, d'une part, les filiales françaises Cavour SAS, Verdi SAS, Aïda SAS et Messine Managers Investissements SAS, dont le capital a été augmenté respectivement à hauteur de 60 milliers d'euros, de 60 milliers d'euros, de 299 milliers d'euros et de 2 milliers d'euros, et d'autre part, l'acquisition auprès d'un associé minoritaire, pour un montant de 416 milliers d'euros, d'actions de préférence de la filiale Messine Managers Investissements, représentant 0,10% du total des actions de préférence émises par cette dernière.

Compte tenu de ces opérations, des dépréciations complémentaires relatives aux titres des filiales Aïda SAS, Cavour SAS et Verdi SAS ont dû être comptabilisées sur l'exercice 2014/2015 pour des montants respectifs de 120 milliers d'euros, 6 milliers d'euros et 6 milliers d'euros. La reprise sur dépréciation des titres de participation concerne exclusivement la filiale américaine Francarep Inc.

Note 4 - Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP)

Sous cette rubrique figurent tous les titres du portefeuille dont la détention correspond à la stratégie d'investissement de la Société et ne pouvant entrer dans la rubrique « Titres de participation ». Les mouvements de l'exercice 2014/2015 se résument ainsi :

<i>En milliers d'euros</i>	01/04/2014	Acquisitions/ Augmentations	Cessions/ Sorties/ Reclassements	31/03/2015
Valeurs brutes	25 494	-	1 829	23 665
Total valeurs brutes	25 494	-	1 829	23 665
		Augmentations	Diminutions	
Dépréciations	8 470	328	1 391	7 407
Total dépréciations	8 470	328	1 391	7 407
TOTAL VALEURS NETTES	17 024	(328)	438	16 258

Les cessions/sorties de l'exercice ont concerné d'une part, les actions propres de Paris Orléans, et d'autre part, la liquidation du fonds d'investissement Sofinnova Venture Partners V, pour des montants respectifs de 297 milliers d'euros et 1 588 milliers d'euros.

La valeur estimative du portefeuille de TIAP s'élève au 31 mars 2015 à 44 153 milliers d'euros dont 5 561 milliers d'euros pour les actions propres et 2 307 milliers d'euros pour les certificats d'investissement.

Note 5 - Créances de l'actif circulant

Ces créances d'un montant global de 33 553 milliers d'euros sont composées :

- d'avances et de comptes courants Groupe et associés principalement accordés dans le cadre du « *cash pooling* » pour 27 690 milliers d'euros en valeur brute, et de comptes courants liés au groupe d'intégration fiscale pour 5 306 milliers d'euros ;
- d'une créance vis-à-vis de l'administration fiscale pour 554 milliers d'euros ;
- de soldes débiteurs divers pour 3 milliers d'euros.

Toutes ces créances ont un caractère exigible.

Note 6 - Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement s'analysent de la façon suivante :

- 500 actions propres détenues dans le cadre du contrat de liquidité pour un montant global de 12 milliers d'euros. Leur valeur d'inventaire au 31 mars 2015 s'élève à 10 milliers d'euros, laissant apparaître une moins-value latente de 2 milliers d'euros, pour laquelle une dépréciation a été comptabilisée.
- Les autres titres d'un montant global de 4 445 milliers d'euros sont principalement composés de fonds communs de placement (FCP) ou placements de trésorerie à court terme. Leur valeur d'inventaire au 31 mars 2015 s'élève à 4 428 milliers d'euros, laissant apparaître respectivement une plus-value latente de 2 milliers d'euros et une moins-value latente de 19 milliers d'euros pour laquelle une dépréciation a été comptabilisée.

Note 7 - Disponibilités

Ce poste d'un montant de 60 206 milliers d'euros n'a pas connu d'évolution notable par rapport à la clôture de l'exercice précédent. Comme lors de l'exercice précédent, Paris Orléans a notamment bénéficié de remontées de trésorerie de la part de ses filiales d'investissement à la suite de cessions réalisées par ces dernières.

Note 8 - Écart de conversion actif

L'écart de conversion actif correspondant à la différence entre la contre-valeur en euros au taux de clôture des TIAP et autres immobilisations financières libellées principalement en dollars US, d'une part, et leur valeur historique, d'autre part, représente 5 314 milliers d'euros au 31 mars 2015.

Note 9 - Capitaux propres

La variation des capitaux propres au cours de l'exercice 2014/2015 s'analyse comme suit :

En milliers d'euros	Capital	Primes d'émission, de fusion, d'apport	Réserve légale	Autres réserves	Report à nouveau	Provisions réglementées	Résultat de l'exercice	Totaux capitaux propres
Capitaux propres au 1^{er} avril 2014	142 208	982 561	12 469	153 044	146 145	273	9 986	1 446 686
Augmentation de capital	66	501	-	-	-	-	-	567
Affectation du résultat de l'exercice 2013/2014	-	-	499	-	9 487	-	(9 986)	-
Distribution de dividendes ⁽¹⁾	-	-	-	-	(36 012)	-	-	(36 012)
Résultat de l'exercice 2014/2015	-	-	-	-	-	-	11 764	11 764
Variation des provisions réglementées	-	-	-	-	-	30	-	30
CAPITAUX PROPRES AU 31 MARS 2015	142 274	983 062	12 968	153 044	119 620	303	11 764	1 423 035

(1) La distribution de dividendes réalisée durant l'exercice 2014/2015 au titre de l'exercice précédent a été inférieure de 319 milliers d'euros à ce qui a été décidé dans la deuxième résolution proposée à titre ordinaire lors de l'Assemblée générale mixte du 25 septembre 2014. Il n'a en effet pas été distribué de dividende aux certificats d'investissement et actions propres Paris Orléans autodétenus.

Au 31 mars 2015, le capital est composé de 70 991 996 actions et de 145 040 certificats d'investissement de 2 euros de valeur nominale. Les 32 928 actions nouvelles correspondent à l'augmentation de capital pour un montant de 66 milliers d'euros réalisée dans le cadre du paiement en actions du dividende distribué au titre de l'exercice précédent.

Détention par la Société de ses propres actions

Au 31 mars 2015, Paris Orléans détient 145 040 certificats d'investissement propres (soit la totalité des titres de cette catégorie émis) ainsi que 297 661 actions propres dont 500 actions affectées à un contrat de liquidité.

Note 10 - Provisions pour risques et charges

Les éléments de ce poste sont présentés dans le tableau ci-après :

En milliers d'euros	01/04/2014	Dotations de l'exercice	Reprise de l'exercice (provision utilisée)	Reprise de l'exercice (provision non utilisée)	31/03/2015
Provisions pour risques	1 500	3 650	-	1 500	3 650
Sur insuffisance de couverture de change	-	3 650	-	-	3 650
Sur litiges	1 500	-	-	1 500	-
Provisions pour charges	-	-	-	-	-
TOTAL DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1 500	3 650	-	1 500	3 650

Non-application de la méthode préférentielle de comptabilisation des engagements de retraite : l'incidence de la non-application de cette méthode préférentielle préconisée par le PCG n'est significative ni au regard du total du bilan ni par rapport au niveau du résultat de la Société.

Note 11 - Emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit

Ce poste se décompose de la façon suivante :

En milliers d'euros	31/03/2015	Echéance		
		Inférieure à 1 an	Comprise entre 1 et 5 ans	> 5 ans
Emprunts à moyen terme	39 493	19 910	19 583	-
Découverts en dollars US	19 383	19 383	-	-
Découverts bancaires	1 730	1 730	-	-
Intérêts courus	273	273	-	-
TOTAL DES EMPRUNTS ET DETTES	60 879	41 296	19 583	-

Ces emprunts et crédits ont été contractés à un taux variable.

En principal, les emprunts ont été amortis ou remboursés sur l'exercice pour des montants respectifs de 17 693 milliers d'euros et de 6 067 milliers de dollars US, tandis que les nouveaux crédits contractés sur l'exercice ont porté sur un total de 10 000 milliers d'euros et de 8 000 milliers de dollars US.

Note 12 - Dettes d'exploitation

Elles comprennent des dettes fournisseurs pour 909 milliers d'euros et des dettes fiscales et sociales pour 1 655 milliers d'euros au titre de l'exercice 2014/2015. L'intégralité des dettes d'exploitation a une échéance à moins d'un an.

Note 13 - Autres dettes

Ce poste d'un montant global de 83 387 milliers d'euros est composé d'avances et de comptes courants Groupe et associés majorés des intérêts courus accordés par des filiales dans le cadre du *cash pooling* à hauteur de 83 135 milliers d'euros, et de dettes diverses pour le solde de 252 milliers d'euros.

Toutes ces dettes ont un caractère exigible.

V. Notes sur le compte de résultat

Paris Orléans a clôturé son exercice 2014/2015 avec un bénéfice de 11,8 millions d'euros contre un bénéfice de 10,0 millions d'euros l'exercice précédent. Le résultat de l'exercice 2014/2015 a tout particulièrement bénéficié de la perception de dividendes de la filiale POHB SAS et des titres de portefeuille Perenco Rio Del Rey pour des montants respectifs de 11,7 millions d'euros et 5,8 millions d'euros.

La Société affiche un résultat courant avant impôt positif de 6,0 millions d'euros sur l'exercice 2014/2015, contre 4,7 millions d'euros sur l'exercice 2013/2014. Cette évolution s'explique pour l'essentiel par une amélioration du résultat des opérations en revenus d'exploitation de 3,5 millions d'euros d'un exercice à l'autre, alors que le résultat des autres opérations en revenus n'a diminué que de 2,2 millions d'euros entre les deux mêmes périodes.

Le résultat des opérations en capital s'élève à 1,9 million d'euros, composé principalement de plus-values sur cessions de TIAP afférentes à des distributions de fonds d'investissement. La moins-value de cession de 1,5 million d'euros enregistrée sur un fonds d'investissement liquidé durant l'exercice a été pour l'essentiel compensée par une reprise sur dépréciation relative à ce même fonds. Une reprise sur dépréciation des titres de participation de la filiale américaine Francarep Inc a également été comptabilisée à hauteur de 0,6 million d'euros.

Le produit net d'impôt sur les sociétés de 3,8 millions d'euros s'explique avant tout par un produit d'impôt reçu des filiales POHB SAS et Financière Rabelais SAS dans le cadre de l'intégration fiscale pour des montants respectifs de 4,8 millions d'euros et 1,9 million d'euros. Ces montants ont été partiellement compensés, d'une part, par une charge d'impôt nette de 1,9 million d'euros du groupe d'intégration fiscale dont Paris Orléans est à la tête, et d'autre part, par la taxe additionnelle de 3% sur les dividendes payés d'un montant de 1,0 million d'euros.

Note 14 - Produits d'exploitation

Les produits d'exploitation, soit 1 003 milliers d'euros, correspondent principalement à des charges refacturées à des sociétés liées.

À ce titre, un montant de 50 milliers d'euros a été facturé à Rothschild Concordia SAS, société mère de Paris Orléans. Le solde concerne principalement une reprise de provision sur litige pour un montant de 1 500 milliers d'euros.

Note 15 - Charges d'exploitation

<i>En milliers d'euros</i>	31/03/2015	31/03/2014
Achats et charges externes	6 341	4 194
Impôts et taxes	1 573	1 133
Salaires et charges sociales	5 047	8 114
Dotations aux amortissements	62	85
Dotations aux provisions/dépréciations	-	1 500
Autres charges	279	952
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	13 302	15 978

Ce poste est principalement composé :

- de frais de fonctionnement proprement dits qui, nets des refacturations aux filiales, s'élèvent à 12 269 milliers d'euros, soit 0,86 % des capitaux propres ;
- d'honoraires de commissariat aux comptes d'un montant de 428 milliers d'euros sur l'exercice 2014/2015 (ce montant est donné toutes taxes comprises).

Le montant des honoraires de commissariat aux comptes se ventile de la manière suivante :

- au titre du contrôle légal des comptes de l'exercice 2014/2015 : 408 milliers d'euros TTC (soit 340 milliers d'euros HT) ;
- au titre de prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes : 20 milliers d'euros TTC (soit 17 milliers d'euros HT).

Note 16 - Produits des titres de participation et des TIAP

Les produits des titres de participation et des TIAP de l'exercice 2014/2015 sont détaillés dans le tableau ci-après :

<i>En milliers d'euros</i>	31/03/2015	31/03/2014
Dividendes/Titres de participation		
Paris Orléans Holding Bancaire SAS (POHB)	11 665	14 228
Finatis SA	566	566
Total dividendes/Titres de participation	12 231	14 794
Dividendes/TIAP		
Perenco Rio Del Rey	5 807	3 325
Rallye SA	979	551
Norsea Gas	335	-
Compagnie Financière Martin Maurel	73	-
Norsea Pipeline	46	65
Autres dividendes/TIAP d'une valeur inférieure à 20 milliers d'euros	3	4
Total dividendes/TIAP	7 243	3 945
Intérêts des prêts/Titres de participation		
K Développement SAS	-	25
Total intérêts/Titres de participation	-	25
TOTAL DES PRODUITS DES TITRES DE PARTICIPATION ET DES TIAP	19 474	18 764

Note 17 - Autres produits financiers

Les autres produits financiers d'un montant global de 1 758 milliers d'euros sont constitués :

- de produits d'intérêts de contrats à terme et de certificats de dépôt pour un montant de 1 018 milliers d'euros ;
- de 738 milliers d'euros d'intérêts sur avances accordées aux sociétés du Groupe, notamment K Développement SAS (avances en euros et en dollars US), PO Fonds SAS,

PO Développement SAS, PO Capinvest 2 SAS, POHB SAS, et Verseau SAS pour des montants respectifs de 475 milliers d'euros, 150 milliers d'euros, 56 milliers d'euros, 32 milliers d'euros, 17 milliers d'euros et 8 milliers d'euros ;

- de gains de change qui se sont élevés à 2 milliers d'euros sur l'exercice 2014/2015.

Note 18 - Plus ou moins-values nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement

Ce poste est positif de 649 milliers d'euros en raison de plus-values de cession de valeurs mobilières de placement à hauteur de 732 milliers d'euros (dont 626 milliers d'euros concernant le fonds Quadrator et 71 milliers d'euros afférents aux cessions d'actions

propres dans le cadre du contrat de liquidité). Ce montant a toutefois été minoré de moins-values sur cessions d'actions propres pour un montant de 83 milliers d'euros.

Note 19 - Dotations et reprises de provisions et dépréciations sur autres opérations en revenus

La dotation aux provisions et dépréciations sur autres opérations en revenus d'un montant de 3 671 milliers d'euros a concerné, d'une part, le risque de perte de change à hauteur de 3 650 milliers d'euros, et d'autre part, une dépréciation afférente aux valeurs mobilières de placement, pour un montant de 21 milliers d'euros (dont 2 milliers d'euros pour les actions propres).

La reprise de provisions et dépréciations sur autres opérations en revenus a, quant à elle, concerné les actions propres de Paris Orléans détenues dans le cadre du contrat de liquidité pour un montant de 66 milliers d'euros.

Note 20 - Charges financières

En milliers d'euros	31/03/2015	31/03/2014
Emprunts moyen terme	816	1 114
Autres intérêts	688	647
Pertes de change	42	2 677
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	1 546	4 438

La charge des intérêts sur emprunts bancaires moyen terme a diminué essentiellement sous l'effet conjugué de la baisse des taux d'intérêt et de la diminution de l'endettement par rapport à l'exercice précédent. Les autres charges d'intérêts concernent à hauteur de 542 milliers d'euros des intérêts sur comptes courants bancaires

débiteurs. Les pertes de change présentent un solde peu important pour l'exercice 2014/2015, comparativement à l'exercice précédent où le solde avait été fortement impacté dans le cadre de la clôture d'un compte bancaire en dollars US.

Note 21 - Plus-values sur cession de titres de participation et de TIAP

Au titre de l'exercice 2014/2015, ce poste d'un montant global de 1 935 milliers d'euros concerne exclusivement les TIAP (dont 184 milliers d'euros afférents aux cessions d'actions propres de Paris Orléans). Avec un montant de 1 751 milliers d'euros (dont

820 milliers d'euros pour les seuls FCPR), les plus-values réalisées sur les fonds d'investissement ont progressé par rapport à l'exercice précédent où elles s'élevaient à 1 053 milliers d'euros.

Note 22 - Reprises sur dépréciations de titres de participation et de TIAP

Ce poste d'un montant de 1 961 milliers d'euros concerne d'une part, à hauteur de 570 milliers d'euros la filiale américaine Francarep Inc, et d'autre part, deux fonds d'investissement américains, dont le fonds Sofinnova Venture Partners V qui a été liquidé durant l'exercice.

Note 23 - Moins-values sur cessions de titres de participation et de TIAP

Les moins-values de cession de titres de participation et de TIAP d'un montant global de 1 548 milliers d'euros concernent exclusivement le fonds d'investissement Sofinnova Venture V mentionné dans le paragraphe précédent.

Note 24 - Dotations aux dépréciations sur titres de participation et sur TIAP

Ce poste d'un montant global de 460 milliers d'euros concerne les filiales françaises Aïda SAS, Cavour SAS et Verdi SAS pour un montant total de 132 milliers d'euros, divers fonds d'investissement pour 236 milliers d'euros ainsi que des actions américaines pour 92 milliers d'euros.

Note 25 - Impôt sur les sociétés

Le produit net d'impôt sur les sociétés de l'exercice 2014/2015 est composé d'un produit d'impôt sur les sociétés de 6 740 milliers d'euros reçu des filiales intégrées fiscalement POHB SAS et Financière Rabelais SAS, que viennent minorer, d'une part, une charge d'impôt sur les sociétés du groupe d'intégration fiscale dont Paris Orléans est la tête de groupe d'un montant global de

1 844 milliers d'euros (dont 1 921 milliers d'euros au titre de l'exercice et 77 milliers d'euros au titre d'une régularisation sur l'exercice précédent), et d'autre part, la taxe de 3% sur les dividendes versés au cours de l'exercice qui a représenté un montant de 1 063 milliers d'euros.

VI. Autres informations

A. Effectif

Au cours de l'exercice 2014/2015, l'effectif moyen s'est élevé à 25 personnes dont 23 cadres et 2 employés contre 29 personnes sur l'exercice précédent.

B. Rémunération des organes de direction

Au titre de leur fonction de mandataire social de Paris Orléans pour l'exercice 2014/2015, les membres du Conseil de surveillance ayant droit à une rémunération selon les modalités définies par le Conseil de surveillance se sont vus attribuer une rémunération de 319 milliers d'euros. Par ailleurs, les membres du Conseil de surveillance ont perçu 6,4 milliers d'euros sous forme d'avantages en nature.

C. Intégration fiscale

Paris Orléans est la tête de groupe d'un groupe fiscal comprenant les sociétés suivantes :

- Paris Orléans Holding Bancaire SAS (POHB) ;
- Concordia Holding SARL ;
- Financière Rabelais SAS.

L'option pour l'application du régime des groupes de ce groupe fiscal, est valable pour une durée de cinq ans expirant le 31 mars 2019.

Dans le cadre de l'intégration fiscale, chaque filiale intégrée détermine son impôt sur les sociétés de telle sorte qu'elle se trouve dans une situation comparable à celle qui aurait été la sienne si elle était restée imposée séparément.

Au 31 mars 2015, le groupe intégré fiscalement dont Paris Orléans est la tête de groupe n'a plus de déficit reportable au taux de droit commun.

D. Consolidation

Paris Orléans, société mère du Groupe Paris Orléans, établit au 31 mars 2015 des états financiers consolidés. Ses propres comptes sont consolidés dans ceux de Rothschild Concordia SAS, domiciliée au 23 bis avenue de Messine, 75008 Paris.

E. Instruments financiers à terme

Paris Orléans ne détient plus d'instruments financiers à terme au 31 mars 2015. Les deux swaps de taux détenus à la clôture de l'exercice précédent sont arrivés à échéance en janvier 2015.

F. Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan au 31 mars 2015 sont présentés dans le tableau ci-après :

En milliers d'euros	31/03/2015	Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Autres
Engagements donnés						
Indemnités de départ à la retraite ⁽¹⁾	-	-	-	-	-	-
Engagements de financement donnés dans le cadre d'investissements dans des actifs pétroliers	289	-	-	-	-	289
Engagements d'investir dans différents fonds	26	-	-	-	-	26
TOTAL ENGAGEMENTS DONNÉS	315	-	-	-	-	315
Engagements en matière de pensions						
Engagements reçus	111 000	-	-	-	-	111 000
TOTAL ENGAGEMENTS REÇUS	111 000	-	-	-	-	111 000
Engagements réciproques	-	-	-	-	-	-

(1) Cette charge est externalisée auprès d'une compagnie d'assurances.

Les principales évolutions des engagements hors bilan par rapport à l'exercice précédent concernent une réévaluation d'un engagement reçu relatif à la mise en place d'un prêt intragroupe au cours de l'exercice.

Variation des engagements financiers au cours de l'exercice 2014/2015

En milliers d'euros	31/03/2015	31/03/2014
Engagements donnés		
Cautions données et engagements divers	289	289
Engagements d'investir dans différents fonds	26	26
TOTAL ENGAGEMENTS DONNÉS	315	315

En milliers d'euros	31/03/2015	31/03/2014
Engagements reçus		
Lignes de crédit non utilisées	111 000	99 308
TOTAL ENGAGEMENTS REÇUS	111 000	99 308

Engagements hors bilan dans le cadre du plan d'options de souscription ou d'achat d'actions

L'Assemblée générale mixte du 26 septembre 2013 a délégué au Gérant la compétence de procéder à l'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions au profit de certains employés cadres seniors ou dirigeants mandataires sociaux du Groupe Paris Orléans, afin de promouvoir la convergence d'intérêts entre les actionnaires et les bénéficiaires de ces options.

Le 4 octobre 2013, dans le prolongement de cette délégation de compétence, le Gérant a arrêté les modalités et les conditions d'un plan mondial d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions. Ce plan avait pour composante et condition la mise en œuvre d'un plan d'intéressement (*Equity Scheme*) aux termes et conditions duquel il a été demandé à chaque bénéficiaire d'investir au préalable dans des actions Paris Orléans. Selon les termes et conditions de l'*Equity Scheme*, chaque action Paris Orléans investie ouvrait droit à attribution de quatre options de souscription ou d'achat d'actions. Toutes les actions investies sont soumises à une période de conservation de quatre ans.

Le 11 octobre 2013, après avoir constaté le nombre d'actions Paris Orléans investies à la clôture de la période de souscription offerte aux bénéficiaires de l'*Equity Scheme*, le Gérant a :

- approuvé le règlement du plan d'options 2013 lequel comporte quatre classes d'options (2013-1, 2013-2, 2013-3 et 2013-4), chacune portant sur un quart du nombre total d'options consenties ;
- déterminé la liste des bénéficiaires et consenti au total 3 120 000 options ; et
- déterminé la période et le prix d'exercice de chaque classe d'options.

Selon les termes et conditions du plan 2013, l'exercice des options par chaque bénéficiaire n'est soumis qu'à une condition de présence, c'est-à-dire la qualité de salarié ou l'exercice d'un mandat de dirigeant mandataire social au sein du Groupe Paris Orléans au moment de l'exercice. Par ailleurs, le plan mondial ne comporte pas de conditions de performance, étant précisé qu'aucune option n'a été consentie à un dirigeant-mandataire social de PO Gestion SAS.

Les options du plan 2013 sont soumises à une période d'acquisition des droits avant exercice (*vesting period*) de 3 ans (pour la classe 2013-1), 4 ans (pour la classe 2013-2), 5 ans (pour la classe 2013-3) et 6 ans (pour la dernière classe 2013-4), à compter du 11 octobre 2013, correspondant à leur date d'attribution.

Au 31 mars 2015, Paris Orléans n'a pas encore déterminé les modalités de livraison des actions lors de l'exercice des options ; ces attributions d'actions pourront donc résulter, soit de l'émission d'actions nouvelles après augmentation de capital, soit de livraison d'actions existantes disponibles ou acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions de Paris Orléans, ce qui génère un passif éventuel.

Le nombre d'actions à attribuer au profit des bénéficiaires du plan 2013 à l'issue de la *vesting period* en cas d'exercice, sous réserve d'aucune annulation et des clauses d'ajustement prévues dans le plan d'options selon les conditions légales représentait 4,10% du capital social de Paris Orléans, tel qu'il s'établissait à la date de l'Assemblée générale mixte du 26 septembre 2013.

Le tableau ci-après récapitule les informations relatives au plan d'options 2013, en vigueur au 31 mars 2015 :

Classes d'options	Attribuées	Non exercées	Annulées	Date d'exercice	Prix d'exercice (en euros)
2013-1	780 000	780 000	-	Octobre 2016	17,50
2013-2	780 000	780 000	-	Octobre 2017	18,00
2013-3	780 000	780 000	-	Octobre 2018	19,00
2013-4	780 000	780 000	-	Octobre 2019	20,00

Au 31 mars 2015, 3 120 000 options étaient en circulation et exerçables selon les termes et conditions du plan de 2013. Depuis le plan de 2013, aucun nouveau plan d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions Paris Orléans n'a été décidé par le Gérant.

La valeur moyenne de l'option retenue comme assiette de la contribution sociale de 30% acquittée par les sociétés de droit français concernées par le plan en 2013 est de 1,33 euro.

La société Paris Orléans confirme qu'elle n'a pas omis d'engagement hors bilan significatif selon les normes comptables en vigueur.

G. Tableau des filiales et participations

Sociétés ou groupes de sociétés	Capital	Réserves et report à nouveau hors résultat de l'exercice	Quote-part de capital détenue (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la Société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la Société	Chiffre d'affaires hors taxe du dernier exercice écoulé	Bénéfice ou perte du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice
				Brute	Nette					
Renseignements détaillés :										
A. Filiales (50% au moins du capital détenu par la Société)										
Paris Orléans Holding Bancaire (POHB) SAS (Paris)	729,6	478,7	100%	1 335,5	1 335,5	7,2	-	-	10,1	11,7
K Développement SAS (Paris)	99,0	147,3	94,87%(4)	94,7	94,7	25,2	-	-	8,8	-
Francarep Inc. (USA)(2)	-	2,6	100%	3,5	2,6	-	-	-	-	-
Messine Managers Investissements SAS (Paris)	5,0	5,1	99,94%	9,5	9,5	-	-	-	-	-
B. Participations (5 à 50% du capital détenu par la Société)										
Finatis SA (Paris)(1)(2)(3)	85,0	299,0	5%	12,3	12,3	-	-	49 168	(8,0)	0,6

(1) Chiffres consolidés.

(2) Clôture au 31 décembre 2014 (taux utilisé : 1 euro = 1,0759 dollar US).

(3) Réserves et résultat - part du Groupe.

(4) Paris Orléans SCA détient 100% des droits économiques.

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels exercice clos le 31 mars 2015

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2015

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 mars 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Paris Orléans SCA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;

- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Gérance. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Estimations comptables

Ainsi qu'il est indiqué dans le paragraphe N°III « Principes, règles et méthodes comptables » de l'annexe, votre société constitue, si nécessaire, des dépréciations pour couvrir le risque de baisse de valeur des titres de participation et des titres immobilisés.

Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par la Société décrites dans

l'annexe, sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de ces méthodes.

Nous rappelons toutefois que, ces estimations étant fondées sur des prévisions présentant par nature un caractère incertain, les réalisations différeront, parfois de manière significative, des prévisions.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de la Gérance et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur

concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre Société auprès des sociétés contrôlant votre Société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participations et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de la Gérance.

Paris-La Défense, le 24 juin 2015

KPMG Audit FS II

Pascal Brouard

Associé

Paris, le 24 juin 2015

Cailliau Dedouit et Associés

Jean-Jacques Dedouit

Associé

Informations générales

Personnes responsables du rapport financier annuel

PO Gestion SAS

Gérant

Mark Crump

Directeur financier du Groupe

Attestation des personnes responsables du rapport financier annuel

« Nous attestons, à notre connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion inclus dans le présent document présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées. »

Paris, le 24 juin 2015

PO Gestion SAS

Gérant

Représenté par David de Rothschild, Président

Mark Crump

Directeur financier du Groupe

Responsable du contrôle des comptes

Commissaires aux comptes titulaires

Cailliau Dedouit et Associés SA

Représentée par M. Jean-Jacques Dedouit
19 rue Clément-Marot
75008 Paris, France

Date de première nomination : 24 juin 2003

Date du dernier renouvellement : 27 septembre 2011

Date d'échéance du mandat : Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2017

KPMG Audit FS I SAS

Représentée par M. Pascal Brouard
Immeuble Le Palatin – 3 cours du Triangle
92939 Paris-La Défense Cedex, France

Date de première nomination : 27 septembre 2011

Date du dernier renouvellement : N/A

Date d'échéance du mandat : Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2017

Commissaires aux comptes suppléants

Didier Cardon

1, rue Clément-Marot
75008 Paris, France

Date de première nomination : 29 septembre 2009

Date du dernier renouvellement : 27 septembre 2011

Date d'échéance du mandat : Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2017.

KPMG Audit FS I SAS

Immeuble Le Palatin – 3 cours du Triangle
92939 Paris-La Défense Cedex, France

Date de première nomination : 27 septembre 2011

Date du dernier renouvellement : N/A

Date d'échéance du mandat : Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2017.

À propos de Rothschild & Co, maison mère du Groupe Rothschild

Rothschild & Co est centré sur les activités suivantes :

- Le Conseil financier (*Global Financial Advisory*) qui regroupe les activités de conseil en fusions et acquisitions, de conseil en financement et restructuration de dettes et de conseil sur les opérations de marchés de capitaux.
- La banque privée et gestion d'actifs (*Wealth & Asset Management*).
- Le Capital-investissement au sens large (*Merchant Banking*) qui regroupe les activités de capital-investissement, de dette privée et d'investissement pour compte propre.

Rothschild & Co est une société en commandite par actions de droit français, au capital de 142 274 072 €, inscrite au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 302 519 228. Siège social : 23 bis avenue de Messine, 75008 Paris, France. Rothschild & Co est cotée sur Euronext à Paris, Compartiment A – Code ISIN : FR0000031684.

RESPONSABLE DES RELATIONS INVESTISSEURS

Marie-Laure Becquart

marie-laure.becquart@rothschild.com

Tél. : +33 (0)1 53 77 65 10

www.rothschildandco.com

www.rothschild.com

